John Carter Brown.

23 d

Mr Burton

5 abril 9082

NOUVELLES

CONSIDÉRATIONS

SUR

SAINT-DOMINGUE.

PREMIÈRE PARTIE.

Rich n° 37.

NOUVELLES
CONSIDÉRATIONS
SUR
SAINT-DOMINGUE,

EN RÉPONSE A CELLES DE M. H. D[L].

*Par M. D. B***.*

Quod vidimus teſtamur.

PREMIÈRE PARTIE.

JOHN CARTER BROWN.

A PARIS, RUE DAUPHINE,
Chez CELLOT & JOMBERT Fils jeune, Libraires,
Imprim. la ſeconde porte cochère à droite,
en entrant par le Pont-Neuf,
AU FOND DE LA COUR.

M. DCC. LXXX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

LES murmures répétés du Public nous font prendre aujourd'hui la plume pour éfacer, s'il eſt poſſible, en Europe, l'impreſſion deſavantageuſe qu'un livre qui paraît depuis quelque tems aura pu donner de la Colonie de Saint-Domingue.

Au moment de ſa publication dans le lieu qui en forme la matière & l'objet, la réclamation a été générale, non pas à cauſe des vérités dures qui s'y rencontrent, comme l'Auteur le prétendra ſans doute, mais pour les ſuppoſitions choquantes qui s'y trouvent.

Lorque l'on peint en laid, il faut bien prendre garde d'augmenter les imperfections de ſon modéle : c'eſt ſeulement lorſqu'on veut rendre le beau, qu'il peut être permis de ſuivre l'élan d'une imagination flateuſe. En riſquant de paſſer pour infidéle, du moins on eſt certain de ne pas révolter ; mais ſi, à des traits irréguliers,

le Peintre ajoute encore toutes les idées fantaſques d'un cerveau chagrin, au lieu d'un portrait reſſemblant qui eût rempli ſon objet, vous n'aurez plus qu'un monſtre idéal, ſur lequel les yeux ne voudront pas s'arrêter; le tems de l'Artiſte ſera perdu, & l'ouvrage dédaigné malgré le talent qu'il annonce.

N'eſt-il pas à craindre que ce ne ſoit le ſort du Livre dont nous allons entreprendre l'éxamen, tandis qu'écrit avec moins d'amertume & plus d'éxactitude, il aurait pu être d'une grande utilité ? Le diſcuter avec ſoin, ce ſera lui rendre celle à laquelle l'Auteur a prétendu, lorſqu'il a dit, pag. 30, *que des vérités eſſentielles ſe découvrent par le choc de la contradiction*, & lui-même ne pourra nous ſavoir mauvais gré de notre travail, puiſqu'il a demandé des Cenſeurs dans pluſieurs endroits de ſon Diſcours Préliminaire, où règne une modeſtie auſſi louable que peu commune; première remarque par où nous ſommes charmés d'avoir à commencer une critique que nous nous flattons

de faire distinguer par les caractères de décence, de ménagement & d'impartialité qui l'accompagneront, comme aussi par l'avantage inapréciable d'avoir été faite sur les lieux & au sein des choses qu'on y discutera, par conséquent à même de tout vérifier.

Nous allons suivre pas à pas M. H. dans la distribution de son ouvrage; outre qu'elle nous a paru très-claire, nous nous faisons un vrai plaisir de nous conformer au desir qu'il marque, pages 7 & 8, d'être critiqué en suivant sa méthode, parce que, du moins, il ne pourra se plaindre que nous ayons embrouillé la matiere.

A l'ouverture de ce Livre, on est bien favorablement prévenu par la justesse des idées qui s'y trouvent répandues jusqu'à la dixième page. Que ce soient un peu celles de M. H. un peu celles des autres; qu'importe au Public? elles n'en sont pas moins vraies & très-bien exposées. Mais on s'arrête à la page 10, & l'on est surpris que l'Auteur mette trois intérêts différens dans

une Colonie. Peut-être, pour plus d'exactitude aurait-il fallu confondre l'Etat avec le Commerce, parce que dans le fait l'Etat ne tire & ne peut tirer d'autre avantage d'une Colonie, que celui d'entretenir son commerce, & qu'il emploie toujours pour elle au-delà des sommes que l'impôt lui rapporte : aussi *les promesses des Colonistes & les réclamations de l'Etat* n'éxistent point en réalité ; jamais l'Etat n'a formé de demandes pécuniaires comme prix de sa protection, mais comme moyen de la procurer & de subvenir aux frais d'entretien. Ainsi, pour simplifier les objets, il faudrait donc seulement considérer les prétentions & plaintes réciproques de la Colonie & du Commerce de la Métropole.

On trouve, pag. 11, cette phrase : » l'u-
» tilité réciproque maintient leur Société
» chanchelante (*des Colons & des Com-*
» *merçans*), mais l'ingratitude & la cupi-
» dité annoncent une séparation prochaine,
» ou de plus grandes contestations à termi-
» ner ».

M. H. n'a, ſans doute, pas fait réflexion à toutes les conſéquences qui naiſſent de ce paſſage, & combien l'interprétation en eſt fâcheuſe, nous ajouterons injuſte.

Eh ! Sur quoi peut-il fonder cette aliénation de la Colonie pour ſa Métropole ? Où a-t-il entrevu cette ſéparation prochaine, & quel autre commerce remplacerait celui qu'il prétend qu'on doit inceſſament quitter ?

Quoi ! Parce que des Négocians veulent être payés de leur avances, & des Colons cherchent à jouir de leurs travaux, deſirs bien naturels chez eux, quoique ſouvent oppoſés l'un à l'autre ; faut-il donc en conclure que ceux-ci appelleront l'Etranger pour ſe donner à lui ? Non ; la Colonie eſt peuplée de Français ; elle ſe fera toujours gloire de dépendre de la France ; c'eſt ſon plus grand avantage, & ſon titre le plus glorieux. Si quelquefois elle a ſouhaité que l'Etranger fût admis dans ſes Ports, c'était le beſoin urgent & momentané de quelqu'objet qui lui faiſait former ce vœu paſſager.

Remarquons que M, H. n'eſt pas le ſeul qui ait cru entrevoir dans les Colonies une pente ſecrète à cette ſéparation auſſi impoſſible qu'imaginaire, ſoupçonnée trop légérement ſur des propos ſans conſéquence de quelques Particuliers peu réfléchis. Les Colonies Françoiſes du Vent ont auſſi été l'objet de cette imputation que l'on peut dire abſurde, lorſqu'en vivant ſur les lieux, on a été à même de connaître les ſentimens les plus généralement répandus.

Il ſerait dangereux dans les circonſtances préſentes, de laiſſer ſubſiſter un tel ſoupçon dans la Métropole; ce ſerait courir riſque de l'indiſpoſer contre la Colonie; & M. H. qui s'éleve ſouvent dans le cours de ſon Ouvrage contre ces entraves & contre le Gouvernement militaire, aurait dû ſentir que c'était engager le Miniſtère à augmenter les unes, & à continuer l'autre.

On a vu avec ſurpriſe, page 15 : « j'aurais eu peut-être plus de Partiſans, ſi » j'avais ſacrifié les intérêts de la Nation » & de la Colonie, à la tyrannie & au mo-

» nopole. Mon Ouvrage aurait été d'autant » mieux accueilli par les hommes naturel- » lement ennemis du bien Public, que » j'aurais cherché à détruire les maximes » précieuſes que la Philoſophie a données » de tout tems ſur la manière de gouverner » les hommes ».

Ce n'eſt point le ſacrifice des intérêts de la Colonie, ou de la Nation, qu'on voudrait que M. H. eût fait; mais en rendant compte des vices de la fille à ſa mere, il ne fallait pas les augmenter ; c'était rendre à toutes deux un très-mauvais ſervice; c'était ſolliciter, non pas les remédes, mais la punition ; & voilà ce qui enleve au Livre de M. H. beaucoup de Partiſans. C'eſt une cédule qui a paru ſcandaleuſe ; plus modérée, elle eût été plus juſte & plus utile.

M. H. met au bas de la p. 16 cette note :

« La première Partie de cet Ouvrage » était achevée en 1767, & il n'y a été » fait d'autres changemens que ceux qu'éxi- » geait l'agrandiſſement de la Colonie ».

Cette note a conduit à des inductions singulières beaucoup de personnes qui ont connu M. H. particulièrement dès les premiers momens de son arrivée dans la Colonie. On a dit publiquement qu'en lui accordant, que la première Partie de son Ouvrage avait été faite *par lui* en 1767, il fallait croire qu'il l'avait entreprise en mettant pied à terre dans la Colonie, dans un âge où le commun des hommes ne réfléchit pas encore, où, lui-même, il avait, moins qu'un autre, l'apparence de réfléchir; en un mot, à dix-sept ou dix-huit ans, lorsque la seule lecture d'un pareil Ouvrage aurait du l'épouvanter.

Delà des gens entêtés qui ont voulu nous soutenir que le fonds de l'Ouvrage ne pouvait être de M. H.: des gens prétendus instruits qui nous disaient en confidence qu'il lui avait été remis beaucoup de papiers qu'il avait fondus avec les siens: des gens indiscrets qui vouloient absolument nous nommer deux de ses Coopérateurs: enfin des demi-connaisseurs qui voulaient

nous montrer les disparates dont ils prétendaient que ce Livre était plein.

Pour nous, n'ayant jamais connu par nous-même M. H. & sachant combien il est cruel de déshabiller un homme sans raisons très-décisives, & de l'accuser de friperie, quand il a compté se vêtir tout de neuf, nous nous sommes dérobés à l'impression qu'auraient pu nous faire des propos aussi vraisemblables, & nous nous sommes bornés à observer ce que l'Ouvrage lui-même anonce, que tous les objets qui forment la matiere de la première Partie, paraissent traités postérieurement à l'année 1774; que nous y verrons même des calculs concernant 1776, quoique nous apprenions de M. H. dans son Epitre aux Colons qu'on trouve en tête de l'Ouvrage, que son Livre fut présenté au Ministre en 1775, d'où l'on pourrait conclure qu'il était achevé, ce que prouverait encore la date de l'approbation : mais nous sommes trop timides pour oser rien inférer delà contre la sincérité de M. H. nous aimons mieux

prendre les choſes comme il nous les donne, & ſi nous ne pouvons le concilier avec lui-même, nous ſommes prêts à en rejetter ſur nous toute la faute.

M. H. auroit pu ſe diſpenſer du premier alinéa de la page 17. « Venu jeune à Saint-» Domingue, & deſtiné par mon choix *au* » *ſoin* de la Juſtice, j'ai travaillé d'abord » pour ma propre inſtruction : le tems, les » réflexions & *l'amour de mon état* ont » achevé l'Ouvrage ».

Ces quatre ou cinq lignes ont reçu ici un commentaire fort vif, que nous nous diſpenſerons de rapporter. Nous remercions ſeulement M. H. de nous avoir appris par ce paſſage, qu'à Saint-Domingue la Juſtice était ſoignée par les Clercs des Procureurs ou Avocats, & nous ne nous étonnerons plus qu'il lui ait ſi ſouvent reproché d'y paraître en négligé. Du reſte nous ne comprenons pas bien clairement comment *l'amour de l'état* de Clerc peut porter à faire un ouvrage tel que *les Conſidérations ſur Saint-Domingue*.

M. H. nous peint page 18, tous les obſtacles qui ſe ſont préſentés dans la carrière qu'il voulait parcourir ; il nous dit » qu'on lui faiſait enviſager d'un côté les » richeſſes & la tranquillité pour prix de » ſon ſilence, & de l'autre une mer d'infor- » tunes ».

Nous ne devinons pas qu'eſt-ce qui pouvait offrir à M. H. une forte penſion, ou des ſommes conſidérables, pour ſupprimer un Livre où tout le monde ſe trouve attaqué. Ceci n'eſt guere propoſable que lorſque l'Ouvrage eſt dirigé contre une ſeule perſonne ; alors celle qui eſt léſée peut quelquefois tenter des moyens pécuniaires pour acheter un ſilence favorable ; il en eſt plus d'un exemple. Mais lorſque tant de perſonnes ſont compromiſes, comment ſuppoſer les propoſitions & les menaces dont l'Auteur *des Conſidérations* daigne inſtruire ſon Lecteur ? Ne ſerait-ce pas là une petite charlatanerie pour augmenter le prix qu'il prétend que l'on doit mettre à la publication de quelques vérités

dures dont il a paré ſon Ouvrage.

Il ajoute :

« Mais ils n'ont pu détruire mon *eſpoir* : » le deſir d'être utile, l'amour de la Patrie, » *un intérêt encore plus puiſſant* ont ranimé » mes efforts ».

Remarquons d'abord qu'*eſpoir* n'était pas le mot propre ; enſuite nous demanderons à l'Auteur ce qu'il entend & veut que nous entendions par cet *intérêt encore plus puiſſant* chez lui que l'amour de la Patrie & le deſir d'être utile ! S'exprimer ainſi, c'eſt ſe faire grand tort à ſoi-même ; cet intérêt qui n'eſt pas défini fait naître dans l'âme du lecteur des idées défavorables.

Le reſte du Diſcours préliminaire ne peut qu'être approuvé par tout homme honnête & ſenſé.

NOUVELLES
CONSIDÉRATIONS
SUR SAINT-DOMINGUE.

PREMIÈRE PARTIE.
Formation & éxiſtence de la Colonie.

LIVRE PREMIER.
Tableau de la Colonie.

DISCOURS PREMIER,
Des engagemens des Colons envers l'Etat.

Si, dans les quatre premières pages de ce Diſcours de l'Ouvrage de M. H., il ne ſe trouve rien à aprendre, auſſi n'y voyons-nous rien à reprendre. Nous n'aimons cependant point, entr'autres figures forcées, les fleuves qui, à la page 23, « ſortant

» des canaux où l'art a ſoin de les reſſerrer, ſe di-
» viſent en ruiſſeaux, couvrent la ſurface de la
» terre, & font filtrer dans les plantes un *or li-*
» *quide*, qui bientôt en eſt exprimé par les efforts
» de la méchanique ». Mais nous avons des re-
proches plus fréieux à faire à M. H. & nous nous
arrêterons à cet endroit de la page 25.

» Les Colons doivent beaucoup, ſans doute,
» aux bienfaits du Monarque, & beaucoup à leurs
» travaux. Si la main qui les protége ne ſoutient
» plus leur induſtrie, ſi la protection ceſſe, ils
» ſont découragés. Dans cet état, je ne cherche-
» rai point à pénétrer leurs intentions ; quel ſe-
» rait l'*effet* de la ſenſibilité *impuiſſante* qu'ils
» pourraient conſerver intérieurement ? C'eſt
» par leur utilité qu'ils témoignent leur recon-
» naiſſance ; s'ils ne ſont plus utiles, il ne ſont
» plus reconnaiſſans ».

Cet article anonce encore le penchant vers l'Étranger, inſinuation contre laquelle nous venons de nous élever enſuite p. 5. Quel galimathias dans les quatre dernières lignes ! N'eſt-il pas ridicule de demander l'effet d'une cauſe qu'on caractériſe en même tems d'impuiſſance : en bonne méchanique, n'eſt-ce pas zéro ? La dernière phraſe auroit beſoin d'être retournée dans ſon ſecond membre pour conſerver quelque analogie avec ce qui la précéde. En général, M. H.

ne nous a pas paru extrêmement fort dans sa dialectique ; ce n'est point par-là qu'ils nous a séduits.

Arrêtons-le à ces mots, page 28 :

« Le Roi devint donc propriétaire de ce que » nous appellons la partie française de Saint- » Domingue : mais cette propriété qui résidait » essentiellement sur sa tête n'était en quelque » sorte que passagère ».

Il nous semble très-dangereux d'avancer que la propriété de Saint-Domingue résidait essentiellement sur la tête de Louis XIV (1) ; & ce principe pourrait mener à des conséquences terribles, si une politique destructive voulait s'en autoriser un jour, pour conseiller à l'héritier de l'Empire & des droits de ce Monarque une aliénation aussi ruineuse pour la France qu'odieuse pour la Colonie, qu'on trafiquerait indignement malgré ses réclamations.

L'ame sensible d'un jeune Roi qui ne consentirait jamais à perdre l'amour & l'hommage de trente mille Sujets fidéles, (car quels trésors pourraient compenser à ses yeux celui-là ?) la sagesse & les lumières du Ministère actuel, les

(1) *Nota.* Quoique ce soit Philippe V qui ait fait au Roi la cession de la partie de Saint-Domingue, actuellement occupée par les Français, il faut se donner garde d'en conclure ce que M. H. semble indiquer.

principes du commerce mieux developpés, sa voix mieux entendue, tout sert maintenant à rassurer la Colonie sur un marché dont le soupçon lui causa les plus vives allarmes. Mais ce concours heureux des circonstances qui la tranquilisent aujourd'hui, pourrait malheureusement changer, & cette phrase échapée à l'inattention de M. H. servirait alors de base ou de voile à la plus funeste des injustices.

Pour prévenir d'avance ses effets pernicieux, il ne sera pas inutile de placer ici une assertion vraie, sentie & facile à prouver ; c'est que les Colonies (excepté celles conquises), sont de toutes les parties d'un Empire celles que le Souverain a le moins de droit de démembrer sans leur consentement ; & c'est la manière dont elles furent formées, qui constitue ce droit sacré qu'elles ont de rester sous la même domination qu'elles reconnaissaient en s'établissant.

En effet, les États d'Europe sont un assemblage de provinces déjà peuplées, ajoutées successivement à d'autres provinces ou par la force, ou par la cession des droits des premiers propriétaires qui n'en avaient d'abord eu d'autres que celui-là, ou enfin par droit héréditaire de personnes qui possédaient à ce même titre de la force ; & la première peine du vaincu est sans doute d'être à la disposition du vainqueur.

Mais

Mais les Colonies se sont formées librement : c'est une population qui, en traversant les mers pour aller ajouter des provinces florissantes à celles de l'Empire dont elle est sortie, n'a perdu, ni voulu perdre son titre, son nom, sa qualité : elle n'a pas quitté sa Patrie, elle en a seulement étendu les bornes, & mérite d'autant plus de rester sous la protection de son Roi, qu'elle a plus entrepris pour sa gloire & sa puissance.

C'est le Citoyen de Paris, de Lyon, de Bordeaux, qui est venu à Saint-Domingue, à la Martinique, à la Guadeloupe, comptant changer de Province, mais non pas de Nation, car à ce prix, il ne se serait, sans doute, jamais déplacé. Les privilèges & les avantages qu'on savait alors lui présenter au de-là des mers, l'auraient vainement appelé s'il eût fallu en aller jouir sous une domination étrangère ; mais ils lui furent offerts sous un Gouvernement français, dans des possessions françaises qu'il falait fertiliser . . . . . , & lorsqu'il est rendu sur cette terre que ses sueurs ont arrosée, qu'il a défrichée de ses mains, lorsque sa génération s'y forme & s'y perpétue, on prétendrait lui enlever son nom même avec justice !

Non, sans doute, il faut la force ou le consentement d'un Peuple pour le dénaturaliser. La

guerre a le droit de conquête contre lequel il eſt inutile de réclamer. Malheureux habitans d'une terre envahie, trop faibles par vous-même, & laiſſés ſans défenſe, ſoumettez-vous à un joug que vous ne pouvez repouſſer ; mais la vente ou l'échange d'un Peuple, faite en pleine paix, doit être ſoumiſe à l'examen ſévere des droits de ceux que l'on trafique, & ne ſe peut pas conclure ſans leur aveu, ou bien des murmures douloureux ſeraient le premier & le plus juſte cri de la nature.

Le diſcours du Flibuſtier qu'on trouve à la page 29, ne nous a paru ni bien placé, ni bien bon : c'eſt de la rhétorique d'Ecolier un peu trop crue. *Ces richeſſes immenſes dont ils rempliſſaient leurs barques*, nous paraiſſent mal à propos ſuppoſées. Les Flibuſtiers qui voulurent devenir cultivateurs étaient fort gueux.

La note de la page 31 eſt extrêmement juſte. M. H. a bien raiſon de dire que les Adminiſtrateurs des Colonies ſont relevés trop vîte : à peine commencent-ils à conaître les pays qu'ils avaient à gouverner, que d'autres leur ſuccedent, & la briéveté du règne de ces Chefs éphémères en a porté plus d'un à multiplier les moyens de s'enrichir promptement en négligeant ceux de ſe faire aimer d'un Peuple avec lequel ils prévoyaient devoir bientôt perdre toute relation.

Les Conſeils des Iſles du vent ſe ſont déjà plaints de cette mutation triennale. Elle eſt encore plus dangereuſe pour Saint-Domingue, qui étant beaucoup plus grand, en devient, par conſéquent plus dificile à conaître, & demanderait une miſſion au moins doublée. Le Miniſtère qui ſent cet inconvénient, accorde ordinairement une continuation qui prouve le vice du Réglement.

DISCOURS SECOND.

De la protection que la Métropole doit aux Cultivateurs.

NOTRE tâche ſerait agréable & courte, ſi tout l'Ouvrage de M. H. était pareil à ce Diſcours qui nous a ſemblé bien écrit & bien vu.

On peut ſeulement y ajouter qu'à Saint-Domingue les Cultivateurs ſont encouragés par les fruits conſidérables & prochains qui doivent réſulter de leurs travaux. Il faut plus en Europe pour engager à former de nouveaux établiſſemens. Les défrichemens des landes ne paient leurs frais qu'au bout d'un certain nombre d'années ; l'avidité peu ſollicitée par une perſpective éloignée, n'oſerait entreprendre de demander à des terres incultes de nouvelles récoltes, ſi elle avait encore à craindre de voir augmenter la rétribution que le fiſc éxige d'elle, avant même d'avoir recueilli des fruits réels.

Les éxemptions de toute redevance y deviennent donc abſolument néceſſaires pendant un tems conſidérable, qui ne doit pas faire la meſure de celui qu'il faut accorder pour les nouveaux défrichés à Saint-Domingue, où ces mêmes éxemptions ſont moins néceſſaires, parce

que les bénéfices ſont plus grands & ſe font moins attendre; même elles ne le ſont pas du tout, lorſque l'impôt, comme actuellement, porte ſur les denrées. S'il eſt aſſis ſur la tête des Eſclaves, il eſt juſte que chaque Negre nouveau ſoit deux ans ſans être impoſé.

DISCOURS TROISIEME.

Qui, des Commerçans ou des Colons, a le mieux répondu aux vues de l'Etat ?

ON lit d'abord page 39 :

« Le but que la Métropole a dû ſe procurer » dans l'établiſſement de la Colonie, eſt l'agran- » diſſement du commerce & de la navigation : » elle en a voulu retirer, 1°. l'emploi des mar- » chandiſes & denrées qui excédaient la conſom- » mation néceſſaire dans l'intérieur du Royaume, » & devenaient ſuperflues ; 2°. de nouvelles mar- » chandiſes rares en Europe, & qui puſſent ou- » vrir à la Nation Françaiſe l'entrée des ports » Etrangers.

Il falait ajouter, ou attirer les Etrangers dans les ſiens : alors rien n'eût été plus vrai que cet article ; pourquoi celui qui le ſuit ne l'eſt-il pas autant ?

« Les habitans de Saint-Domingue ont acheté, » pour répondre à ces vues, beaucoup de mar- » chandiſes françaiſes, & ont fabriqué immen- » ſément de ſucre, d'indigo, de café, de coton » qu'ils ont donné en échange ».

Soyons ſincères, & que M. H. ne nous faſſe point valoir ici plus que nous ne ſommes, pour ſe ménager enſuite le droit de nous déprécier

selon sa fantaisie. Avouons que ce n'est pas précisément *pour répondre aux vues de l'Etat*, qu'un habitant achete de la toile, & qu'il plante de l'indigo : c'est son besoin & son intérêt qui l'y porte. C'est l'affaire des gouvernemens de calculer pour les peuples, mais ce n'est jamais l'affaire des peuples de calculer pour les gouvernemens.

M. H. dit page, 40 :

« La bande du Sud-Est la partie la plus éten-» due & peut-être la plus fertile des possessions » françaises à Saint-Domingue, c'est la moins » cultivée, & c'est cependant celle qui a le » moins souffert pendant les guerres. Les pro-» priétaires y sont chargés de contrats usurai-» res dans le fort principal, usuraires dans les in-» térêts exigés ».

Nous remarquerons à propos de ce passage, que les propriétaires chargés de ces contrats vis-à-vis les Agens de la Compagnie de Saint-Louis, se sont occupés à les faire annueller, & qu'ils y ont réussi, pour la plûpart, en se servant de la rigueur de la Loi qui n'admet pas d'intérêt légitime au dessus du taux fixé par le Prince.

Nous ne voulons pas éxaminer si des héritiers sont loyalement fondés à revenir sur d'anciennes conventions auxquelles ils doivent la formation des établissemens dont ils jouissent au-

jourd'hui. Mais nous ferons obſerver, en paſſant, à MM. les habitans de la Bande du Sud, que les actions en reſtitution intentées par pluſieurs d'entr'eux contre la Compagnie, ſont un obſtacle préparé par leurs propres mains, au ſuccès de la demande qu'ils viennent de faire en Cour pour qu'il leur fût permis d'emprunter à huit pour cent.

Nous aurons occaſion de parler ailleurs du mémoire préſenté à ce ſujet, & peut-être ferons-nous aſſez heureux pour indiquer un moyen plur ſûr, moins coûteux & plus naturel que cet emprunt, pour fertiliſer les belles plaines de cette partie de l'Iſle, qu'un obſervateur ſenſible ne ſaurait parcourir ſans éprouver un ſentiment ſecret de triſteſſe en les voyant ſi peu cultivées.

On eſt un peu ſcandaliſé, page 43, du ton familier de M. H. en parlant de M. de Voltaire. *Cet Ecrivain*, dit-il; le terme eſt un peu maigre; pas le moindre adjectif qui le reléve : au reſte c'eſt le défaut de la jeuneſſe d'aimer à traiter leſtement les grands hommes.

Page 48 : « ſi le ſucre des Anglais eſt inférieur; » ſi cependant il eſt toujours à un plus haut prix » à la Jamaïque qu'à Saint-Domingue, il en ré- » ſulte qu'en Angleterre, c'eſt le Cultivateur qui » a le moins répondu aux vues de ſa Métropole,

» & qu'en France, c'eſt le Commerçant; cette » vérité eſt ſi inconteſtable, que ſi l'exportation » des denrées de Saint-Domingue était permiſe » aux Anglais, elles renchériraient dans cette » Colonie de plus de vingt pour cent. ».

Tout ceci nous paraît peu éxact. D'abord, le ſucre des Anglais eſt généralement plus beau que le nôtre, c'eſt une vérité que nous pouvons atteſter d'après la comparaiſon faite par nous-même avec ſoin. Nous ne parlons que du ſucre brut, & c'eſt le ſeul qui faſſe l'objet du commerce du Nord que M. H. propoſe d'étendre. Cette ſupériorité eſt ſi décidée, que les Anglais firent un Bill en 1773, qui défendait de vendre dans aucun marché Anglais du ſucre brut de fabrication Françaiſe, *à cauſe de ſa qualité inférieure.*

Il n'en eſt pas de même du terré, les Français ſont, à cet égard, ſans rivaux. Les Anglais ne rafinent le leur qu'en Anglettere, d'où il revient en très-grande quantité, même pour la conſommation de leurs Iſles à ſucre; opération dont la juſteſſe & l'avantage ont trouvé chez eux-mêmes pluſieurs contradicteurs.

Quant aux dernières lignes de l'article que nous venons de citer, nous répondrons qu'il ſe pourrait bien que les denrées de la Colonie y renchériraient d'un ſixième, s'il était permis

aux Anglais de venir les chercher jusques dans son sein ; mais ce serait un éclair momentané pour la Colonie, qui annoncerait sa ruine aux yeux pénétrans du Calculateur éclairé.

M. H. paraît décider contre le commerce, la question qui fait le titre de ce Discours. Peut-être a-t-il en effet raison ; nous ne voulons pas le contrarier là-dessus ; mais nous dirons que l'exportation de nos denrées par nous-mêmes dans les Pays étrangers, est un projet plus brillant que solide, parce que ceux chez qui nous voudrions les porter, ont aussi une marine qu'ils veulent accroître & soutenir ; en conséquence ils faut qu'ils l'occupent : or, ils savent compter aussi bien que nous, & faire des loix prohibitives qui empêcheront toujours que nous puissions nous procurer avec sécurité ce moyen extenseur de notre commerce, trop souvent proposé par M. H. puisqu'il est aussi impossible dans la pratique, que séduisant dans la théorie. Lorsqu'on s'occupe de la chose publique, il faut du moins avoir un but praticable, & ne pas faire voyager avec soi ses Lecteurs complaisans dans le pays des chimères.

DISCOURS QUATRIÈME.

Des forces de la Colonie en tant qu'induſtrieuſe.

Ce Diſcours, le plus intéreſſant de tous ceux qui compoſent l'Ouvrage de M. H. nous offre une multitude de calculs ſur les différens objets qui forment la maſſe des revenus de la Colonie, & c'eſt celui dont l'éxamen nous a le plus particulièrement attaché.

Le travail pénible & ennuyeux qu'il nous a falu faire à ce ſujet, ne nous préſentait, il eſt vrai, rien d'agréable; mais ſon utilité nous en a dédommagés ſuffiſamment, & nous avons d'autant mieux ſenti la néceſſité de nos recherches, qu'après la vérification faite ſur les piéces originales, nous n'avons pas trouvé un ſeul compte juſte, ni même approximant la vérité.

L'imagination, ce bien précieux, cette flamme vivante qui doit régner dans tous les ouvrages d'agrément, devient un feu dangereux dans les livres économiques. C'eſt alors un guide trop hardi qui vous égare, & nous avons reconnu, avec douleur, que M. H. n'avait ſuivi que celui-là pour tous les calculs qu'il a préſentés au Public dans ce Diſcours.

Les erreurs où il eſt tombé ſont d'une trop

grande conſéquence pour les laiſſer paſſer ſans les noter : nous ne nous arrêterons pas néanmoins à les relever toutes.

Afin de ne pas allonger cette tâche ſans beſoin, nous nous ſommes décidés à ne point diſcuter les premiers calculs que l'on trouve p. 53 & ſuivantes, juſqu'à la page 72. Ce ſerait, ſelon nous, ſurcharger vainement cette matière : il n'eſt plus important de ſavoir bien au juſte ce qu'était la Colonie il y a dix ans ; c'eſt ce qu'elle eſt actuellement qu'il faut connaître avec éxactitude & peindre avec fidélité. D'ailleurs la difficulté des vérifications ſur les tems antérieurs à ſuffi pour nous arrêter, n'ayant abſolument rien voulu haſarder à ce ſujet. En outre, la comparaiſon des calculs de M. H. depuis 1774, nous apprend aſſez ce que nous devons penſer de ceux qui concernent les années précédentes, qui ſans doute ont été pris dans le même endroit que ces derniers, c'eſt-à-dire, dans ſa tête.

Nous avons apperçu à la page 65, à l'article *ſucre brut* de la récapitulation des revenus de la Colonie, en 1767, une petite faute d'arithmétique qu'un peu plus d'attention lui aurait fait éviter. Il porte 80,728,000 livres peſant de ſucre brut, au prix de 24 livres le quintal, à 19,304,620 livres ; il ſe trompe : cela forme une ſomme de 19,374,720 livres, ce qui fait

une différence de 70,100 l. à ajouter à ſon total de 75,000,000.

A la page 72, nous voyons une ſemblable erreur au ſecond article de la récapitulation des revenus de 1774. 88,408,000 livres de ſucre brut, à 24 l. le quintal, donnent 21,217,920 l. au lieu de 21,217,320 livres, que porte le compte de M. H. C'eſt une erreur de 600 livres.

Son total de 82,000,000 eſt auſſi mal additionné; il ne doit s'élever d'après les nombres qu'il a poſés, qu'à 81,911,000 livres; ce qui fait 89,000 livres d'erreur.

Nous avons des griefs bien plus eſſentiels à reprocher à ces calculs, & nous n'avons remarqué en paſſant, ces mécomptes faciles à redreſſer, que pour faire convenir M. H. lui-même, que ſon ouvrage n'a été aſſez ſoigné dans aucun genre.

Paſſons maintenant à l'erreur capitale, & pour la démontrer, nous allons d'abord copier entièrement la récapitulation des revenus de 1774, telle qu'elle ſe trouve à la page 72: le Lecteur voudra bien lui-même en rectifier le total d'après l'obſervation que nous venons de faire.

RÉCAPITULATION

Des revenus en 1774, *d'après l'imagination de* M. H.

					liv.
Sucre blanc ou terré, .	59,100 m.	à	48 l.	le quintal,	28,368,000
Sucre brut	88,408	à	24	le quintal,	21,217,320
Indigo.	1,850	à	6	la livre,	11,100,000
Coton.	3,500	à	170	le quintal,	5,950,000
Café	29,700	à	8 s.	la liv.	11,880,000
Cacao	150	à	16 s.	la liv.	120,000
Cuirs en poil, bannettes.	14	à	18 l.	chaque	252,000
Cuirs tannés, côtés . .	32	à	10	chaque	320,000
Caret.	5	à	10	. . . .	50,000
Syrop ou Mélasse . .	58	à	33	la barriq.	1,914,000
Tafia.	10	à	72	la barriq.	720,000
Bois de Gayac, Acajou & Campêche, pour . . .					19,680
TOTAL.					82,000,000

Les quantités éxorbitantes portées dans cette récapitulation nous ayant paru ſuſpectes, nous avons fait les plus exactes recherches pour les vérifier : MM. des Conſeils Souverains du Port-au-Prince & du Cap ayant fait dreſſer en 1776, pour procéder avec équité à l'établiſſement de l'impôt, un tableau général des denrées exportées de la Colonie pendant cinq années conſécutives, nous y avons trouvé la récapitulation des revenus de l'année 1774 : nous allons la placer ici par oppoſition à celle de M. H. Nous y joindrons en même tems les ſommes ſuppoſées produites d'après les prix fixés par M. H. lui-même, afin de rendre les différences plus ſenſibles.

RÉCAPITULATION

Des revenus de la Colonie en 1774, *d'après des piéces authentiques déposées aux Greffes.*

	Quantités.	*Prix.*		*Sommes.*	l.	s.	d.
Sucre blanc ou terré,	39,625,970 l.	à 48 l.	le quintal.	19,020,465	12		
Sucre brut . . .	60,733,994	à 24	le quintal,	14,575,990	11	2	
Indigo	1,633,428	à 6	la livre	9,800,568			
Coton	2,446,374	à 170	le quintal,	4,158,825	16		
Café	39,880,747	à	8 s. la liv.	15,952,298			
Cuirs en poil, bann.	5,427	à 18 l.	chaque,	97,686			
Cuirs tannés, côtés,	6,736	à 10	chaque,	67,360			
Boucauds de Syrop,	8,357 b.	à 66	le bouc.	551,562			
Barriques de Taffia,	362 b.	à 72	la barriq.	26,064			
* *Cacao*	150,000	à	16 s. la liv.	120,000			
Carets	5,000	à 10 l.	la liv.	50,000			
Gayac, Acajou, Campêche, pour				19,000			
TOTAL				64,439,819	19	2	

Tel eſt le compte éxact qui réſulte des piéces authentiques qui nous ſont parvenues. Tel eſt celui que M. H. eût dû trouver d'après ſes évaluations, s'il n'eût fait dans les quantités les erreurs monſtrueuſes que l'oppoſition des deux tableaux vient de faire appercevoir : & qu'il ne diſe pas que *les déclarations faites aux Receveurs des Octrois ſont des guides infidèles.* Il n'y en a point de plus ſûrs. La recette étant confiée à beaucoup

* Nous avons ſuivi pour ces trois derniers artrcles M. H. dans la quantité, parce que ces objets ne payant point de droits, ſont inconnus; d'ailleurs étant peu conſidérables, l'aproximation plus ou moins éloignée ne peut faire une grande erreur.

de mains différentes, cela seul fait voir l'impossibilité de tromper sur ce point, quand on en admettrait la volonté. Chaque Receveur particulier fournit des comptes qu'il faut bien qu'il rende justes, même malgré lui ; & après qu'ils ont été apurés par le Receveur général & l'Intendant, le Conseil les vise chaque année : ainsi c'est donc bien mal à propos que M. H. veut jetter un nuage sur la fidélité de ces guides, les seuls qu'on puisse & que l'on doive suivre ; à moins qu'on ne préfère des estimations arbitraires & toujours erronnés, à des calculs essentiellement vrais.

Qu'il ne prétende pas non plus que la différence qui se trouve entre nous vient de ce qu'il a supputé la masse produite, & non la masse exportée par la voie légitime & connue.

Outre que le commerce étranger enlève beaucoup moins de denrées de cette Colonie, que M. H. & avant lui l'Auteur de l'Histoire philosophique & politique du commerce des deux Indes ne cherchent à le faire croire, il n'aurait même pas cette excuse à donner, parce qu'il a mis à la page 71 quatre lignes qui la lui ôtent, en nous apprenant qu'il n'entend point comprendre dans sa récapitulation toutes les denrées dans leur quantité produite & réelle, & qu'il n'a posé ses nombres qu'après avoir déduit

mentalement

mentalement ce qu'il eſtime avoir été emporté par l'Etranger : c'eſt du moins ce qu'indique le paſſage que nous allons citer.

« On eſtime, dit-il, qu'il s'eſt recueilli en » 1774, 2 millions trois cens cinquante milliers » d'indigo, dont il faut déduire 500 milliers qui » ont été enlevés par les Etrangers ».

Opérant enſuite conſéquemment à cette obſervation, il ne porte en effet dans ſa récapitulation que 1,850,000 livres; d'où nous devons conclure raiſonnablement que ce qu'il a fait pour un article, il l'aura fait également pour tous.

Que dire, que penſer en voyant une différence ſi conſidérable ? Augmenter en idée la maſſe de nos richeſſes, de plus d'un quart, c'eſt riſquer de faire augmenter en réalité nos charges d'autant. M. H. n'a peut-être pas prévu le danger qui pouvait s'enſuivre de ſes calculs éxagérés dans les quantités. Nous aimons à lui trouver le moins de torts poſſibles, & nous ne ſommes déjà que trop occupés à noter ceux que nous ne pouvons diſſimuler, ſans lui reprocher encore ceux qu'il n'a vraiſemblablement que par inadvertance; car nous ne ſaurions nous perſuader qu'il eût voulu de gaieté de cœur faire à la Colonie le plus grand mal qu'on puiſſe lui cauſer. Pour faire ſentir à M. H. combien l'é-

tat hyperbolique qu'il a préſenté des revenus de cette Colonie aurait pu lui devenir préjudiciable, ſi le Miniſtère y eût ajouté foi & y eût joint la gradation ſenſible que les années doivent avoir apportée dans les quantités, & l'augmentation réelle de plus d'un tiers dans le prix des ſucres, en ſus de celui qu'il a fixé, nous remarquerons que ſes 82,000,000 ſuppoſés en 1774 en feraient eſtimer pour cette année-ci, 1778, (1) plus de cent-vingt : demandons-lui à préſent s'il ne condamnerait pas un Fermier, par éxemple, qui fournirait à ſon Seigneur un état très-enflé des revenus de la terre qu'il tient de lui ; ſi ce Fermier imprudent ne s'expoſerait pas à voir augmenter ſon bail prochain ? Sans doute, M. H. lui-même l'accuſerait de mal-adreſſe : c'eſt néanmoins préciſément ce qu'il a fait. En augmentant de plus d'un quart les revenus de cette Colonie ; il l'a expoſée à voir les demandes du Roi ſuivre la même progreſſion, ſi le cœur paternel de ce Monarque ne nous faiſait eſpérer qu'il ſe réglera plutôt ſur la ſtricte meſure des beſoins de

(1) *Nota.* Les hoſtilités n'étaient pas encore commencées lorſque l'Auteur écrivait ceci, & le ſucre valait au Cap au moins 70 livres le quintal.

la Colonie, que ſur le degré de richeſſes des Colons.

Après avoir apperçu l'erreur prodigieuſe que M. H. a faite ſur les revenus, nous ſommes paſſés à la récapitulation des forces employées à les produire, & nous n'avons pu nous empêcher d'y reconnaître également une volonté décidée de faire paſſer cette Colonie pour beaucoup plus riche qu'elle n'eſt en effet, en portant les fonds bien au-deſſous de leur valeur réelle; ce qui ſemble tendre à faire enviſager la condition du Cultivateur, comme extrêmement aiſée & même opulente.

En effet en établiſſant 558,000,000 de capital, & 82,000,000 de revenus, c'eſt annoncer que les habitations rendent quinze pour cent à leurs propriétaires; c'eſt faire regarder ceux-ci comme des mortels heureux qui nagent dans l'abondance; comme les poſſeſſeurs opulens de ſources fécondes de richeſſes toujours renaiſſantes, qui ſont chargées d'un tribut trop léger en comparaiſon de leurs produits.

Telle eſt, au contraire la ſituation de cette Colonie, que, déduction faite des pertes annuelles & inévitables, des frais d'exploitation & des remplacemens néceſſaires, les terres priſes en général ne rendent au plus que de ſix à ſept pour cent de leur capital; & ce n'eſt qu'après ce dé-

pouillement fait, qu'on peut alors se livrer à la comparaison des biens d'Europe & d'Amérique; encore trouverez-vous à déduire sur ceux-ci les hasards effrayans & continuels que court un casuel immense, qui peut à chaque instant périr, & vous jetter, pour le remplacer, dans des dépenses bien au-delà de vos revenus.

Ce n'est donc pas ainsi qu'il fallait chercher à rendre cette Colonie intéressante à sa Métropole: elle l'est, sans doute, & doit le devenir tous les jours davantage; mais c'est sur-tout par l'aliment qu'elle fournit au commerce, par la grandeur de ses consommations & la masse de ses productions qui n'ont pas besoin d'être enflées pour paraître considérables.

Mais en même tems qu'elle ouvre & entretient pour la France des moyens d'augmenter son industrie & sa population, elle a besoin de toute l'attention du Ministère & de toutes les faveurs du Prince. Ses habitans sont livrés à des travaux pénibles, & se trouvent souvent pauvres, au milieu de leurs richesses, par l'intrication de leurs affaires. Peu de biens sont libérés. Leurs revenus servent à acquitter des avances faites pour les produire, ou à solder des reprises d'héritages. Cela forme une circulation active très-profitable à l'Etat, mais qui ne rend pas les Particuliers heureux. Qu'on ne soit donc point

tenté de leur envier des fortunes dont ils ne jouiſſent ſouvent pas. Qu'on ne les apprécie ni dans la phiſyque ni dans le moral d'après les idées de M. H. Il les a fait, pour la plupart, de mauvais riches, & ils ne ſe trouvent ordinairement à la fin de chaque année, que des êtres honnêtes & malheureux, ſecrètement travaillés d'une indigence voilée à grands frais ſous l'apparence brillante d'une fauſſe félicité.

M. H. nous offre auſſi un état des revenus & des impôts de la Colonie en 1776; il le donne ſur une feuille détachée, qu'il place entre la page 72 & la page 73, ſans qu'on puiſſe ſavoir pourquoi (1); car il ne part que de la récapitulation de 1774, pour oppoſer les revenus aux fonds, & prononcer, *judicieuſement*, que les revenus excédent de 10,000,000 le huitième des fonds employés à les produire.

Il ſemble que puiſqu'il s'était donné la peine de fournir, de créer même un tableau de 1776, il aurait dû partir delà pour calculer; & alors au lieu de 10,000,000 excédant le huitième, il en eût trouvé près de 26, ce qui aurait encore mieux rempli ſes vues. Voilà du moins comme un autre en eût agi; mais M. H. ne rai-

(1) Nous en devinons à peu près la cauſe. Nous ne ſerons pas à M. H. le chagrin de la dévoiler ici.

ſonne pas comme tout le monde, on s'en apperçoit trop ſouvent.

Cet état iſolé des revenus & des impôts de la Colonie de Saint-Domingue en 1776, étant le plus rapproché de la date de la publication de l'Ouvrage de M. H., eſt ſans doute celui qui a dû fixer davantage les yeux du Public, & décider ſes idées ſur les richeſſes de cette Colonie; il eſt cependant fait avec auſſi peu d'éxactitude que les précédens, & il devait néceſſairement avoir ce vice au plus haut degré, puiſque ſon anticipation ne lui laiſſe même pas l'apparence de la moindre probabilité. Nous allons en mettre ici une copie pour lui oppoſer enſuite l'état vrai & vérifié des mêmes objets qui y ſont cotés.

Il ſuffirait ſans doute pour ôter toute croyance à l'état fourni par M. H. des revenus de l'année 1776, de faire remarquer qu'il dit lui-même, page 7 de ſon Epître aux Colons, qu'il préſenta ſon Livre au Miniſtre au mois d'Octobre 1775; que la permiſſion de l'imprimer eſt du 29 Mai 1776, & la publication de la même année. Comment donc y trouve-t-on un tableau qui, pour être juſte, n'aurait pu être dreſſé à Saint-Domingue qu'en 1777, qui enſuite auroit dû paſſer les mers pour parvenir à M. H. & qu'il eſt inconcevable qu'il ait pu fournir *à Paris* en 1776? Cela ſent la magie; mais nous ſavons à peu près de quelle force eſt cet enchantement.

Quelque terrible que fût contre M. H. l'argument qu'on pourrait lui faire d'après tout ceci, nous ne voulons pas nous en ſervir, & nous allons combattre très-ſérieuſement ſes calculs chimériques, en mettant à côté les véritables.

Le haſard à mieux ſervi M. H. cette fois que les autres; & d'erreurs en erreurs, tantôt en plus, tantôt en moins, il eſt parvenu à n'avoir que quelques millions de différence dans le produit total; les 14,000,000 d'erreur qu'il fait en moins ſur le café, ayant heureuſement fait la balance des 8,000,000, en plus de ſucre blanc, & des 6,000,000 de brut; & l'indigo en moins compenſant, auſſi à peu près, les cotons, cuirs, &c. en plus.

Nous remarquerons que l'erreur de M. H. ſur les quantités, eſt la cauſe de celle qu'il commet ſur le produit de l'impôt, & que nous avons rectifiée en même tems dans notre état, où nous nous ſommes bien gardés de faire comme lui, & d'ajouter, aux ſommes produites par les denrées, les 5,000,000 qu'elles paient au Roi, puiſqu'au lieu de placer l'impôt en addition, il eſt indiſpenſable de le mettre en ſouſtraction des revenus: car enfin, un millier de ſucre blanc qui, à 50 livres le quintal, produit 500 livres, ne donne pas en ſus 36 livres pour acquitter ſon

impôt : celui qui voudra l'exporter ſera donc obligé d'en vendre ſoixante-douze livres en argent dans l'intérieur de la Colonie, qui lui procureront 36 livres avec leſquelles il paiera l'impôt & acquérera le droit d'exporter. Il fallait donc ſouſtraire l'impôt de la maſſe au lieu de l'y ajouter, ou pour mieux dire, il ne fallait pas le joindre du tout à la maſſe, parce qu'il n'y fait abſolument rien pour en connaître la valeur. Telle quantité de denrées à tant, donne tant : voilà tout ce qu'il y avait à conſidérer. Que pour avoir droit de réaliſer en Europe ces produits, on paie plus ou moins en impôt, en fret, &c. c'eſt une queſtion iſolée & différente de la récapitulation : M. H. a eu tort de les confondre. Au reſte un embrouillement de plus ou de moins dans une multiplicité d'erreurs, doit être une choſe aſſez indifférente ; c'eſt perdre ſon tems que de la relever.

Nous en voulons un peu à M. H. de nous avoir, malgré nous, preſque rendus complices de ſes fautes, en nous forçant de les copier & d'en repréſenter ici le tableau ; il eſt vrai que nous en retirerons l'avantage de lui démontrer à lui-même combien il s'eſt trompé par-tout.

ÉTAT

DES REVENUS ET DES IMPÔTS DE LA COLONIE DE SAINT-DOMINGUE,

en 1776.

POIDS.	ENCOMBREMENT.		PRIX.		IMPOST.	
				liv.		liv.
SUCRE BLANC	60,000 milliers, allant pour	30,000 tonneaux à	50 l. le quintal.	30,000,000 paye	36 l. par millier	2,160,000
SUCRE BRUT	90,000 m. pour	45,000 à	25 l. le quintal.	22,500,000	18 l. par millier	1,620,000
INDIGO	1,800 m. pour	1,800 à	7 l. 10 s. la livre.	13,500,000	10 s. par livre	900,000
COTON	3,500 m. pour	5,000 à	200 l. le quintal.	7,000,000	2 s. 6 d. par livre.	412,500
CAFÉ	32,000 m. pour	32,000 à	8 s. la livre	12,800,000	18 l. par millier	576,000
CACAO	150 m. pour	150 à	16 s. la livre.	120,000	*n'est point taxé.*	
SYROP, 28,000 boucauts, pt	56,000 m. pour	28,000 à	66 l. le boucaut	1,848,000	7 l. 10 s. par boucaut	210,000
TAFIA, 10,000 barriques, pt.	5,000 m. pour	4,000 à	72 l. la barrique	720,000	6 l. par barrique	60,000
CUIRS EN POIL, 14 m. bann. pt.	750 m. pour	750 à	18 l. la bannette	252,000	2 l. par bannette	27,000
CUIRS TANNÉS, 32 m. côtés, pt.	320 m. pour	320 à	10 l. le côté	320,000	1 l. par côté	32,000
CARET	5 m. pour	5 à	10 l. la livre.	50,000	*ne paye rien.*	
GAYAC, ACAJOU & CAMPÊCHE	1,500 m. pour	1,500 estimés		40,000	*ne paye rien.*	
POIDS	246,525 milliers.	ENCOMBREMENT	147,525 tonneaux	PRIX	89,150,000	IMPÔT 5,998,500 l.
					5,998,500	

Valeur commune de toutes les Denrées, à l'instant de leur sortie . . . . . 95,148,500 l.

LES COMMISSAIRES des deux Conseils assemblés au Port-au-Prince, en Avril 1776, pour la répartition de l'Impôt, n'ont estimé le produit de cet Impôt qu'à 5,310 mille livres, y compris le cadastre; au lieu que nous l'évaluons à 5,998,500 livres, sans comprendre le cadastre, ce qui fait une différence de près du neuvieme, entre leur calcul & le nôtre.

La raison de cette différence est que Messieurs les Commissaires, au lieu de calculer l'état actuel de la Colonie & de ses productions, se sont dirigés sur un relevé des déclarations d'Octrois faites depuis 1770, que l'Intendant leur a fourni; & ils ont dit, l'Impôt a produit en cinq ans une telle somme, qui donne par chaque année *tant*; donc en faisant tels changemens, dans la répartition, telle augmentation, l'Impôt produira cette année & les suivantes 5,310 mille livres: il est très-évident que cette maniere de calculer n'est point bonne.

1°. Les déclarations faites aux Receveurs des Octrois sont des guides infidèles; 2°. les revenus de la Colonie sont plus considérables qu'ils ne l'étaient en 1770; &, comme il y a lieu d'espérer qu'ils s'accroîtront encore, il y a une surcharge très-forte dans la répartition.

Mais ce ſerait, ſelon nous, un bien faible avantage que d'avoir appris à nos Lecteurs à ſe défier des calculs de M. H., ſi nous n'avions pu, en même tems que nous détournions leurs yeux de deſſus des erreurs, les fixer ſur des vérités. Il eſt juſte de ne rien laiſſer à déſirer ſur une matière auſſi importante. A cet effet nous allons leur préſenter deux états fidèles de la quantité des denrées que la Colonie a produites dans les années 1776 & 1777, & du produit de l'octroi; nous y joindrons un ſommaire des conſommations de la Colonie pendant ce même tems, c'eſt-à-dire de l'importation du commerce de France, & de la faible branche du commerce en bois & chevaux que font avec elle les nouveaux-Angleterriens (1).

Nous ne diſſimulerons pas que ces réſultats dreſſés d'après les pieces originales, ne ſoient pour un Particulier très-difficiles à ſe procurer. Le prix des denrées n'eſt pas le même dans les

(1) Nous n'établiſſons point les prix détaillés de chaque objet, tant de productions que de conſommations. Nous en mettons ſeulement le total au bas de chaque tableau; autrement il eût fallu copier vingt pages de comptes, & nous n'avons pas cru devoir faire eſſuyer au public tout l'ennui de ce travail; il ſuffit qu'il ait le plus juſte poſſible, le total des valeurs de l'exportation & de l'importation.

trois endroits principaux de leur chargement. Celui des ventes, des cargaisons est aussi sujet à de grandes différences ; il faut comparer & compenser après avoir reçu les relevés de chaque port. Nous serions restés dans la douloureuse impuissance de rien donner d'éxact sur cette matière, si une main sûre, & la seule qui a dû être notre guide, n'avait daigné venir à notre secours, & nous aider d'une partie de son travail, afin de nous mettre en état de satisfaire d'une façon positive la juste curiosité de nos Lecteurs.

Nous n'avons point voulu porter en compte les articles du cacao, caret, & bois de gayac, acajou, &c. ; ces objets n'étant point sujets à déclaration, ne sont pas très-précisément connus ; d'ailleurs ils sont de peu de conséquence, & ne forment pas, réunis, une valeur de 300,000 livres.

M. H. s'applaudit déjà de ce que notre total des revenus de l'année 1776 excéde le sien, & il dit en lui-même : au moins on ne pourra cette fois me reprocher d'avoir présenté des calculs enflés ; l'on doit même avouer que je n'ai pas mal deviné dans le courant de 1776, ce qui ne pouvait être connu qu'en 1777.

Pardonnez-moi M. H., nous vous reprocherons encore cette fois de vous être permis,

ÉTAT

DES PRODUCTIONS, OCTROI ET CONSOMMATIONS DE LA COLONIE DE SAINT-DOMINGUE.

En 1776.

PRODUCTIONS *ou* EXPORTATION. *OCTROI.*

DENRÉES.	QUANTITÉS.	PRODUIT DE L'OCTROI.			
Sucre blanc.	51,823,953 liv. pesant.	à 36 livres le millier .	1,865,878 l.	6 f.	1 d.
Sucre brut	84,120,550	à 18 livres le millier .	1,514,169	18	
Café	46,163,969	à 18 livres le millier .	830,951	8	10
Coton	2,355,498	à 2 f. 6 d. la livre .	294,437	5	
Indigo	1,831,942	à 10 f. la livre . .	915,971		
Cuirs tannés	2,294 côtés . .	à 20 f. chaque . .	2,294		
Cuirs en poil	8,765 bannettes.	à 2 livres chaque . .	17,530		
Taña	2,450 barriques.	à 6 liv. la barrique .	14,700		
Syrop	3,184 boucauts.	à 7 l. 10 f. le boucaut.	23,880		
		TOTAL. . . .	5,479,811 l.	17 f.	11 d.

Valeur de ces denrées, soigneusement calculée d'après les variations du cours.

MONTANT DE L'EXPORTATION en argent . . . . . 98,837,605 liv.

CONSOMMATIONS ou IMPORTATION d'Europe & de l'Amérique du Nord.

CARGAISONS { D'EUROPE, en Farines, Vins, Toiles, Beurres, Huiles, Eaux-de-vie, &c.
{ D'AMÉRIQUE, en Chevaux, Farines, Bois, Blanc de Baleine, Tabacs, &c.

Valeur en argent, d'après les Factures des Capitaines, & les prix courans. . . 52,235,322 liv.
En 19,781 Nègres introduits par le Commerce de France, valeur d'après les Comptes de Vente . . . . . 30,779,068 liv.

MONTANT DE L'IMPORTATION en argent . . . . . 83,014,390 liv.

En 1777.

PRODUCTIONS *ou* EXPORTATION. *OCTROI.*

DENRÉES.	QUANTITÉS.	PRODUIT DE L'OCTROI.			
Sucre blanc.	42,498,711 liv. pesant.	à 36 livres le millier .	1,529,953 l.	11 f.	11 d.
Sucre brut	71,914,800	à 18 livres le millier. .	1,295,146	8	
Café	43,061,784	à 18 livres le millier .	775,112	2	2
Coton	3,581,411	à 2 f. 6 d. la livre .	447,676	7	6
Indigo	2,364,702	à 10 f. la livre .	1,182,352		
Cuirs tannés	6,558, côtés. .	à 1 livre chaque . .	6,558		
Cuirs en poil, ...	8,859 bannettes.	à 2 livres chaque. .	10,398		
Taña.	3,699 Barriques.	à 6 livres la barrique.	22,140		
Syrop	3,269 Boucauts.	à 7 l. 10 f. le boucaut.	23,095		
		TOTAL. . . .	5,299,931 l.	9 f.	7 d.

Valeur de ces Denrées, soigneusement calculée, d'après les variations du cours.

MONTANT DE L'EXPORTATION en argent. . . . . 103,104,518 liv.

CONSOMMATIONS ou IMPORTATION d'Europe & de l'Amérique du Nord.

CARGAISONS { D'EUROPE, en Farines, Vins, Toiles, Beurres, Huiles, Eaux-de-vie, &c.
{ D'AMÉRIQUE, en Chevaux, Farines, Bois, Blanc de Baleine, Tabacs, &c.

Valeur en argent, d'après les Factures des Capitaines, & les prix courans. . . 50,514,360 liv.
En 18,344 Nègres introduits par le Commerce de France, valeur d'après les Comptes de Vente. . . . . 28,645,661 liv.

MONTANT DE L'IMPORTATION en argent. . . . . 79,200,311 liv.

comme dans la récapitulation de 1774, une augmentation dans les quantités auſſi dangéreuſe que l'autre, & qui conduit aux mêmes conſéquences, de repréſenter la Colonie beaucoup plus riche qu'elle n'eſt; & ſi notre total des valeurs en argent excéde le vôtre, c'eſt que votre eſtimation arbitraire des prix s'eſt trouvée abſolument contrariée par l'événement, & fort au-deſſous de la réalité; c'eſt donc chez vous une erreur qui a corrigé l'autre: encore au milieu de tout cela n'avez-vous pas bien ſaiſi la vérité; & ſi ce n'eût été trop nous occuper d'erreurs, nous vous aurions donné ici le même tableau qu'à la page 3, d'une récapitulation véritable des quantités eſtimées d'après vos prix fictifs; alors notre total ne ſe ſerait élevé qu'à 84,000,000. Jugez vous-même de la force de votre eſprit appréciateur: vous avez ſi bien eſtimé, qu'il ne ſe trouverait que 14,000,000 de l. d'erreur en moins, dans les valeurs! Si vous en doutez, prenez la plume, & comptez, ainſi que nous l'avons déjà fait pour 1774, d'après nos quantités & vos prix imaginaires; pour nous, nous ſommes dégoûtés de travailler ſur des données fauſſes. Occupons-nous plutôt de quelques remarques néceſſaires ſur le tableau que nous venons de dreſſer.

Il en eſt une qui ſe préſente d'abord, c'eſt de

trouver la balance entre l'importation & l'exportation. Nous voyons au premier coup d'œil qu'elle s'eſt montée en 1776 à 15,823,210 liv. & en 1777 à 23,900,207 livres, que la Colonie a produit de plus qu'elle n'a conſommé.

Le Lecteur demandera peut-être pourquoi la balance eſt beaucoup plus forte du côté des production en 1777, & pourquoi l'importation a beaucoup plus faible ?

Nous répondrons que l'embargo ayant ſuſpendu en France les armemens vers la fin de l'année dernière, & ceux pour la traite des Nègres n'ayant pas été ſi nombreux, voilà les deux principales cauſes du déficit dans l'importation.

Nous ferons auſſi obſerver que les 4,000,000 & demi qui ſe trouvent de plus dans la valeur de l'exportation en 1777, ne doivent pas être pris comme la meſure certaine de l'augmentation annuelle des revenus de la Colonie, parce que cet excédent ſur les produits de 1776 eſt dû au prix éxorbitant auquel les ſucres ſe ſont élevés pendant les ſix derniers mois de l'année 1777, & au rehauſſement du prix des cafés. Variations fréquentes dans le commerce, & qui paraiſſent rendre d'autant plus néceſſaire le changement dans la durée de l'octroi, que nous indiquerons au Diſcours du ſecond volume qui traite de l'impôt.

LIVRE SECOND,

De la propriété des biens à Saint-Domingue.

DISCOURS PREMIER,

Du droit de Hache, & des Conceſſions.

NOUS avons lu avec plaiſir, tout ce que dit l'Auteur dans ce chapitre, depuis la page 88, juſqu'à la cent-ſeptième. Mais M. H. ainſi que bien d'autres, eſt beaucoup plus heureux à détruire qu'à établir.

Après nous avoir très-bien expoſé les inconvéniens qui ſont réſultés & des anciennes conceſſions faites ſans précaution, & des nouvelles précautions inſuffiſantes que l'on a vainement priſes pour remédier aux vices des premières, & en prévenir de nouveaux, M. H. n'eſt pas auſſi clair dans les moyens qu'il propoſe *pour ſuppléer à la pénétration des Juges*, ſelon ſes honnêtes expreſſions, page 106.

Comme nous n'avons le tems, ni la volonté de chercher querelle à M. H. pour des bagatelles, nous ne nous amuſerons pas à le chicaner

sur cette phrase qui commence son troisième *alinea* de cette même page 106, & qui est inintelligible. « La marche de l'esprit humain, a dit » un grand Auteur, est de passer d'abord du sim- » ple au composé, & ensuite de revenir au sim- » ple ; mais elles avaient le défaut de ne pas » désigner l'étendue des terreins donnés ». Nous voulons charitablement supposer qu'entre le mot *simple* de la troisième ligne & celui *mais* qui le suit immédiatement, l'Imprimeur inattentif aura omis une ou deux lignes, auxquelles il est très-difficile de suppléer, & nous passerons à l'alinea suivant, page 107.

« On veut acquérir la propriété d'un terrein » vacant, par une concession du Prince, par » des établissemens, par un arpentage : ne vau- » drait-il pas mieux commencer par un arpen- » tage, établir ensuite & demander une con- » cession » ?

Outre que ce moyen ne paraît pas renfermer tous les avantages que l'Auteur en veut faire dériver, c'est qu'en le dépouillant des alentours dont il l'accompagne & le déguise, on retrouve précisément les inconvéniens du droit de hache, que lui-même avoue, page 88, être *devenu nuisible depuis que la Peuplade s'est accrue.*

Cet arpentage dont il veut absolument faire précéder l'établissement, n'est qu'une formalité

vaine qui n'assure point cet établissement, & ne garantit d'aucun risque.

Afin de faire mieux sentir l'impossibilité de la marche proposée par M. H. qui veut qu'on établisse d'abord sans titre, supposons-la déjà adoptée, & voyons les conséquences de cette hypothèse.

Je prends donc un Arpenteur avec moi; je le mène dans un bois dont j'ai quelqu'idée confuse que je dois, ou à des relations de Chasseurs, ou à moi-même; je fais mesurer, comme on peut, cent quarrés; ensuite je mets hache en bois par un bout. Mais voilà justement qu'un autre, à la même époque, s'est avisé de faire la même opération, à une demi-lieue delà, sur le revers de quelque morne, & il commence précisément par le bout où je comptais finir. Nous poursuivons tous les deux, à peu près d'un pas égal, notre défrichement avec tranquilité, & nous dérobant nos travaux l'un à l'autre, soit par le morne, soit par le fouillis du bois qui ne nous permet pas de nous appercevoir, nous nous rencontrons enfin avec surprise; & voilà une dispute, un procès pour savoir auquel de nous le terrein doit appartenir en entier: nous y avons les mêmes droits, un par la partie *a*, l'autre par la partie. ? Nous contenterons-nous chacun de ce que nous aurons défriché? Quand

on connaît les hommes, cela n'eſt pas facile à croire ; mais ſuppoſons-le néanmoins, nous aurons alors deux petites portions de terre qui ne ſeront plus aſſez étendues pour les grandes cultures que nous devions entreprendre. D'ailleurs on n'a ſuppoſé que deux Particuliers ſe rencontrant ſur le même terrein ; & dans les montagnes il peut y en avoir à la fois quatre ou cinq ſur un terrein de mille pas, qui travailleront long-tems ſans ſe joindre : premier inconvénient infaillible du droit de Hache, ou de l'établiſſement avant le titre, ce qui eſt poſitivement la même choſe.

Il en eſt un autre, & le voici. Cent carreaux de terre ne ſe défrichent pas dans un inſtant : un Pere de famille concevra le projet d'un nouvel établiſſement ; il emploiera, pendant une ou pluſieurs années, une partie de ſon attelier à le commencer ; il mourra : ſes héritiers n'auront pas la même idée, ou ne pourront l'éxécuter parce que leurs forces ſeront diviſées. Que peviendra donc ce travail ſans titre de pluſieurs années ? Il ſera perdu, pour la ſucceſſion, parce que ne pouvant faire valoir que le droit de hache, ce droit ſera borné à ce qui ſera habitué, & une quinzaine de carreaux de terre iſolés ſont plus à charge qu'avantageux.

Qui oſera travailler ainſi d'une manière incer-

taine

laine, ſans être aſſuré d'obtenir pour lui, ou pour les ſiens, l'objet de ſes peines ? Perſonne, on peut le dire, ſur-tout aujourd'hui que les terres ſont très-recherchées quand leur ſite en rend l'exploitation poſſible. Si vous permettez d'établir ſans avoir préalablement un titre, combien ſe jetteront à la fois ſur le même endroit, ſi l'expoſition en eſt heureuſe ! Et d'ailleurs qui pourra ſe raſſurer contre les effets de la protection dans un pays où les Adminiſtrateurs ſont ſi ſouvent changés, & paraiſſent preſque tous avec de nouvelles créatures ?

En un mot, propoſer l'établiſſement avant le titre, c'eſt mettre un obſtacle aux entrepriſes des hommes ſages, qui connaiſſent que le droit reſte ſouvent ſans effet quand il eſt ſans appui : c'eſt en même tems ouvrir la porte aux projets téméraires de ces hommes hardis dont la cupidité cherche à tout envahir, & qui ne regardent pas la juſtice, mais les reſſources ſecretes dont ils ſe flattent pour la faire taire ou la tromper.

Paſſons au ſecond moyen *ſalutaire* dont parle M. H. page 109. Il eſt excuſable de s'y être trompé, n'ayant pas été à portée d'aprofondir par lui-même cette méthode du Gouvernement Angalis, que la pratique vient de démontrer extrêmement onéreuſe.

« Le Gouvernement Anglais, dit-il, page 109,

» vend à l'encan les nouvelles terres de ſes Co-
» lonies, par lots égaux, à un prix modéré;
» cette manière de diſtribuer les terres n'eſt point
» onéreuſe aux particuliers, & ne permet ni les
» procès, ni l'injuſtice. Elle eſt d'ailleurs favo-
» rable à la culture, parce que ceux qui mettent
» les terres à un prix quelconque, ont néceſſai-
» rement le deſir de les exploiter le plus avanta-
» geuſement poſſible; il n'en eſt pas ainſi de ceux
» à qui elles ſont données gratuitement ».

On lit auſſi dans *l'Hiſtoire Philoſophique & Politique du commerce des deux Indes*, que les Anglais ont pris le parti de vendre les terres neuves au lieu de les concéder, parce qu'il était dans leurs principes d'équité de ne regarder comme à eux que ce qu'ils auraient acheté.

Que dirait un Caraïbe de Saint-Vincent, s'il pouvait lire cette phraſe? ſur-tout s'il l'avait lue lorſqu'elle fut écrite au moment où il tombait expirant ſous les coups des Anglais, qui violaient la foi des traités pour lui ravir ſa terre natale?

C'eſt, en vérité, faire beaucoup trop d'honneur au Gouvernement Anglais que de lui donner l'équité pour baſe, dans la maniere dont il diſpoſe de ſes conquêtes, ou de ſes uſurpations. Le Gouvernement Anglais a vendu, parce que l'échiquier avait beſoin d'argent, & que les terres de ces Iſles lui ont paru pouvoir être l'objet d'une

ſpéculation financière. D'ailleurs il eſt dans les principes d'un peuple marchand, de tout vendre : le Gouvernement Français a donné, parce qu'il a ſenti que ce ſerait pour le Fiſc une bien foible reſſource qui gréverait beaucoup & rendrait peu.

Répondons maintenant à M. H.

On ne vend point chez les Anglais par lots égaux, & le prix de l'acre n'eſt point borné à trente ſchelins, comme il le dit. Les Commiſſaires du Roi vendent à tous prix & de toutes manières. On vend en propriété, & d'après une loi biſarre du Gouvernement, qui n'eſt pas la ſeule de cette eſpèce qu'on y remarque, les ſeuls naturels Anglais peuvent acheter de cette façons les terres des Colonies : on vend par baux de 14, de 40, de 99 ans, renouvelables à l'expiration.

Le prix de ces ventes eſt ſi gênant pour l'acquéreur obligé d'en payer d'abord un tiers comptant, qu'en 1776 la Dominique, affligée d'ailleurs par d'autres malheurs, ſe vit dans l'impoſſibilité de ſatisfaire aux engagemens contractés pour des acquiſitions dont grand nombre étaient reſtées en friche, & força ſon Gouverneur à révoquer les ordres qu'il avait inconſidérément donnés, pour éxiger des Habitans les ſommes dont ils étaient reliquataires envers le

Roi à cause des terres qu'ils s'étaient fait adjuger quelques années auparavant. La Grenade & Antigues ont été pareillement gênées pour payer le prix des adjudications, & n'ont pu y satisfaire.

Il est ainsi beaucoup d'autres erreurs dans le Gouvernement Anglais, qui, dans l'éloignement, paraissent des traits de sagesse, & que la plûpart des Censeurs du Gouvernement Français citent comme des modéles, un peu par humeur, souvent par déclamation, & quelquefois faute de véritables connaissances à ce sujet. Nous aurons encore occasion de remarquer quelques-unes de ces méprises, & nous le ferons avec d'autant plus de plaisir, qu'après avoir été aussi partisan de ce Gouvernement avant de le bien connaître par nous même, un assez long tems d'expérience & d'habitude dans son sein, nous a bien fait revenir de notre prévention, en nous mettant à même de l'apprécier.

Enfin, si nous voulons juger du moyen proposé par M. H., & donné comme efficace pour prévenir tous les procès; si nous en voulons juger, disons-nous, par ce qui se passe maintenant dans les Isles Anglaises, nous trouverons encore qu'il est bien loin de réunir l'avantage qu'il lui attribue; car actuellement même, il s'éleve dans les Isles, déjà citées, des contestations sans nombre, relativement aux bornes des

terreins vendus, malgré qu'ils aient d'abord été mesurés par des Arpenteurs Royaux, parce que c'est un inconvénient inhérent au genre des terres en *bois debout*, causé par les précipices, les falaises, & la difficulté extrême de percer dans un bois fourré de lianes, embarrassé d'arbres couchés que les fréquens coups de vent y déracinent, & par dessus lesquels la nature, si active dans ces climats-ci, fait naître une infinité de plantes vivaces & ligneuses qui forment autant de forts où l'Arpenteur, ordinairement accompagné de peu de Négres, ne saurait absolument pénétrer.

Il faut donc attendre le défrichement complet de ces terreins pour les mesurer avec quelque justesse ; & puisque l'erreur est indispensable dans une concession en *bois debout*, il vaut encore mieux qu'elle soit faite sur une chose donnée, plutôt que sur une vendue.

M. H. finit ce discours par ces paroles remarquables, page 110.

« Les abus sont évidens & multipliés ; les » moyens d'y remédier sont faciles. Je ne m'ar- » rêterai point à démontrer de plus en plus » l'efficacité de ceux que je propose. J'en ai dit » assez pour ceux qui pensent ; je n'ai point écrit » pour les autres, ils sont sourds à la voix de la » raison ».

On est assez surpris de trouver ces lignes

emphatiques à la fin d'un Chapitre sur le *droit de hache & des concessions*. Ne les croiroit-on pas extraites de quelqu'un de ces livres, chef-d'œuvres du génie, où l'on a combattu avec la force, la précision & quelquefois l'obscurité de Montesquieu, ces préjugés imposans, ces abus généraux qui déshonorent encore notre siécle. Elles étaient bien placées dans ces sortes d'ouvrages écrits pour le petit nombre ; pourquoi faut-il que M. H. les en ait tirées pour les faire mal figurer à la fin d'un discours non-abstrait qui, en vérité, peut être lu par toutes sortes de gens penseurs, ou non-penseurs.

DISCOURS SECOND.

De quelques Loix touchant la propriété des biens de la Colonie.

ON trouve d'abord sur ce titre une note qui qui fait à merveille le pendant de la phrase déplacée qui termine le discours précédent. Voici cette note hétérogène :

« Ce discours n'a rien qui puisse plaire à des » Lecteurs frivoles. Fatigués parce que j'ai dit » sur les concessions, s'ils redoutent l'ennui » ils peuvent passer au discours suivant ».

Nous qui aimons par fois à être frivoles, nous nous sommes empressés de profiter de ce charitable avis, & nous n'avons fait qu'un saut au discours troisième, en disant en nous-mêmes, celui-là sans doute est agréablement traité, nous allons bien nous amuser! Quel a été notre étonnement à l'aspect de son titre de *l'esclavage des Négres* ! Aussi-tot nous avons pris le parti de rétrograder, ne nous figurant pas qu'un tel sujet fût susceptible de cette gaieté qu'annonçait la petite note, & nous avons entrepris le discours second, nous résignant d'avance à tout ce qui pourrait en arriver.

Nous lisons depuis la page 111 jusqu'à celle 128, & nous ne pouvons qu'approuver tout ce

que M. H. dit contre la saisie-réelle, moyen impraticable dans les Colonies, aussi contraire aux intérêts de l'Etat qu'à celui de l'individu, qui a culbuté la plûpart des Isles voisines, & empêché la Jamaïque de s'élever au point de richesses où la bonté de son sol, son étendue, la faveur & la supériorité du commerce de sa nation semblaient l'appeller.

C'est aussi avec plaisir que nous le voyons s'élever, à la page 121, contre le droit d'aînesse proposé par l'estimable Auteur de *l'Histoire Philosophique & Politique du commerce des deux Indes*, comme un moyen salutaire pour prévenir ces dettes énormes, hypotéquées, provenant des partages égaux, & qui font que le propriétaire apparent d'un bien n'en est que le fermier obéré, d'autant plus malheureux que les paiemens, termes & rentes dont il est chargé, n'ont pas été fixés d'après des calculs balancés & prévoyans, mais sont presque toujours des engagemens forcés, qui n'ont pas laissé de milieu entre une ruine totale, ou un long état de détresse, que l'espérance de quelque récolte heureuse a seule porté à préférer.

D'après cette situation contrainte & qui n'est que trop commune dans les colonies, l'Auteur que nous venons de citer a proposé pour y remédier, un système qu'il a revêtu de tout ce que

l'art & l'éloquence peuvent avoir de plus séduisant. Il a même été jusqu'à pourvoir à la destinée de ces êtres dévoués à la pauvreté par la date funeste de leur naissance tardive. Il les a présentés comme une population préparée pour la Guyane, Sainte-Lucie, ou tel endroit dont le sol oisif appelle encore le cultivateur.

Nous avouons que si, comme ce Philosophe éclairé, nous n'avions pu parler des Colonies que sur des Mémoires, si nous n'avions pas vu par nos yeux & senti par notre cœur, nous aurions adopté ses idées sans la moindre difficulté ; mais les réflexions que nous avons faites à ce sujet, appuyées de connaissances particulieres prises sur les lieux, ne nous ont laissé voir dans cette proposition du droit d'aîneſſe qu'une source éternelle des plus graves désordres.

Il en est un, & le plus terrible de tous, que nous n'indiquerons que dans un avenir peu prochain, lorsqu'une postérité dégénérée aura fait croître la somme de ses vices en raison de la diminution des vertus de ses pères. C'est alors que le droit d'aîneſſe prêterait un motif puissant à des haînes intestines qui déchireraient le sein de toutes les familles ; alors, peut-être, les poignards aiguisés par un grand intérêt..... Mais baissons le rideau sur des scènes sinistres qu'il est trop cruel d'entrevoir, même dans une perspective

éloignée, & ſans annoncer des crimes futurs qu'ils nous eſt plus doux de croire impoſſibles, préſentons ſeulement à nos Lecteurs quelques-uns des inconvéniens actuels qui réſulteraient de l'inégalité des partages.

Suppoſons la loi qui l'ordonne aujourd'hui promulguée, & admettons trois enfans dans chaque famille : en voilà déjà deux malheureux à qui le mariage devient interdit par leur ſituation même, dans un pays où l'indigence avilit & dégrade aux yeux même des Négres & de cette race mixte qui porte ſur ſon front le ſigne inéfaçable de la bâtardiſe. Le cadet d'une maiſon ira-t-il chercher dans une autre, une compagne, devenue, comme lui, ſans fortune, pour traîner enſemble des jours d'opprobre & de douleur ? Aſſaillis tous les deux par de communs beſoins, oſeront-ils ſe livrer aux plus vifs de tous les plaiſirs, au plus ſacré des devoirs, au vœu, au cri de la nature qui les appellera vainement à le remplir ? Non, ils craindront en s'uniſſant enſemble, d'étendre leur miſère ſur des enfans qui reſpireraient l'infortune avec le jour. Ou bien, ſi, dans un de ces momens où la nature commande, ici plus fortement qu'ailleurs, aux deux ſexes de ſe rapprocher, ils écoutent ſa voix & s'aveuglent ſur les ſuites du penchant qui les porte violemment l'un vers l'autre ;

quel bonheur peut-on attendre d'une union flétrie par la pauvreté, & quelle triſte population doit s'enſuivre ! L'indigence confondra de toutes parts les rangs & les couleurs : la fille unique d'un négre ou mulâtre, propriétaire du plus petit terrein, ſera recherchée par vingt de ces miſérables cadets nés ſur des terres qui, après avoir été leur berceau, ne ſeront jamais leur demeure.

Ce n'eſt pas tout : ces aînés enrichis par la loi, voulant faire paſſer à leurs fils cette opulence qu'ils ne doivent qu'à l'heureux haſard qui les fit naître les premiers, ſuivront les principes odieux, oſons dire coupables, de pluſieurs Nobles d'Europe, qui ſe bornent volontairement à un ſeul héritier, quoiqu'il y ait beaucoup plus de reſſources en France pour faire vivre honorablement les cadets d'une maiſon diſtinguée.

Eſt-ce donc là le but d'une Colonie ? Sont-ce de tels principes qui doivent la guider ? Eſt-ce le moyen de la réduire à un petit nombre de riches Seigneurs qu'il faut rechercher ? Ne ſont-ce pas plutôt ceux d'augmenter ſa population, dont le politique doit s'occuper ?

Il eſt affligeant pour un Philoſophe humain, que tous ceux qui compoſent un Etat ne puiſſent pas être également riches & heureux ; mais

l'inégalité graduée des fortunes eſt un bien moindre mal que de ne faire que deux lots, d'un côté tout, de l'autre rien, mérités par un an d'éxiſtence de plus ou de moins. Ne vaut-il pas mieux cent fois une population nombreuſe que ſes Auteurs ne tremblent pas d'étendre, qui ne craint pas elle-même de ſe multiplier, & qui à la vérité, n'héritera, ne laiſſera pour héritage, que des affaires compliquées, des repriſes, des droits, des liquidations, mais qui du moins aura vêcu, produit, conſommé, & même préparé à la Métropole des ſources futures de productions & conſommations réciproques ?

Et qu'on ne nous diſe pas que les enfans proſcrits par le ſyſtême du droit d'aîneſſe, iront porter à la Guyane une induſtrie active & déjà éxercée. C'eſt une idée brillante qui, comme tant d'autres, diſparaît à l'éxamen. Nous allons en faire appercevoir le faux.

Un pere a trois fils, les aſſemble & leur dit : mes enfans, quoique la même mère vous ait conçus, quoique vous ayez tous les trois de bonne qualités, enfin quoique je vous porte tous ſur la même ligne dans mon cœur paternel, une loi vient d'être établie ; vous, mon aîné, vous ſerez mon ſeul héritier, vous n'avez rien à faire juſqu'à ma mort ; & vous, mes deux cadets, vous qui me fûtes ſur-tout attachés &

me montrâtes plus de reſpect & d'amour, vous n'hériterez pas de moi, la loi le défend, & je ne vous laiſſerai point de part dans ma ſucceſſion, de peur que *Monſieur* votre frere n'eût de la peine à vous la payer; ne conſumez donc plus inutilement auprès de moi vos beaux jours; allez... Et où, mon père, s'écrieront les deux derniers enfans, en tombant aux pieds du vieillard. Et où? Je n'en ſais rien; à Sainte-Lucie, à la Guyane, dans des terres inhabitées que vous cultivrez. — Mais il faut des Négres pour défricher ces forêts, nous n'en avons pas, & il ne nous reſte plus les moyens d'en acquérir. Des Négres! répond le père; les premiers poſſeſſeurs de ces terres aujourd'hui ſi fertiles, de cette habitation que je cultive, n'avaient que leurs bras, & ils ont commencé ces établiſſemens que vous voyez ſi étendus: faites comme eux.

L'Auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique* a raiſonné comme ce père, & il n'a pas cru qu'il y eût de réplique. Voici ce que les enfans répondraient à l'un & à l'autre.

Nous avons été élevés dans l'aiſance, nos mains ne ſont pas faites aux travaux de force, nous ne ſavons pas manier la hache. Rappellez-vous, mon père, que nous avons quelquefois commandé vos travaux, mais vous ne nous

avez pas accoutumés à les faire nous-mêmes. Les Blancs qui ont abatu les premiers arbres dans la Colonie étaient des Matelots, des Charpentiers, des Artisans laborieux dès leur enfance. Nés dans le sein de la misère & de la frugalité en Europe, leurs besoins en Amérique se bornaient à peu de chose ; des racines sans apprêt faisaient leur nourriture ; la châtaigne & le pain d'orge des campagnes de France les y avaient préparés : un ruisseau suffisait à Saint-Domingue pour les désaltérer comme il leur avait suffi en Poitou ; c'est ainsi qu'ils sont parvenus à former des habitations. Mais nous, la molleſſe & le luxe ont entouré nos premieres années ; c'est dans une maison commode, au milieu de toutes les superfluités de l'aisance, que nos premiers jours ont coulé sans fatigue & sans peine à l'abri de votre aîle tutélaire. Ou bien, nous avons été envoyés en France pour y recevoir l'éducation la plus soignée, pour y goûter les prémices de tous les plaisirs, parce qu'alors vous avez pourvu libéralement à nos besoins ; & vous voulez, qu'oubliant tout-à-coup ces instans trop heureux, comptant sur des forces physiques qui nous manquent, parce qu'elles n'ont jamais été exercées, nous allions dans des forêts immenses, seuls & sans secours, tenter des établissemens parmi les bêtes féroces & les Sauvages de

ce Continent, encore plus dangereux qu'elles, qui n'attendront, après que nous aurons semé, que l'instant de la maturité pour venir fondre sur nos plantations commençantes, & recueillir le fruit de nos sueurs ! O mon père ! c'est envoyer vos enfans à une mort prompte & certaine, par le pénible sentier de la misère, des regrets & du désespoir.

Ici le père attendri permet encore à ses enfans de rester avec lui. Ils vivent avec & comme leur aîné, la distinction serait trop odieuse dans la maison paternelle. Enfin le vieillard meurt : alors l'aîné entre dans tous ses droits, & les deux cadets ont bien de la vertu & de la philosophie s'ils finissent leur carrière sans s'être déshonorés.

Voilà un tableau très-fidèle de ce qui se passerait dans presque toutes les familles, si le droit d'aînesse s'établissait à Saint-Domingue. Nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de le placer ici, & d'étendre cet article trop briévement réfuté par M. H. L'Auteur de l'*Histoire Philosophique* est si persuasif, même quand il se trompe, qu'on ne saurait prendre alors trop de précautions pour arracher ses Lecteurs aux charmes de son style qui entraîne vers son opinion ceux-mêmes qui lui sont le plus contraires.

Ajoutons qu'il éxiste à Saint-Domingue une loi très-sage, par laquelle les principaux incon-

véniens des partages égaux ſont évités. Lorſqu'une ſucceſſion eſt vacante, le Gouvernement prononce par un Jugement régulier, ſi l'habitation qui en fait l'objet eſt ſuſceptible de diviſion. Cette queſtion ſe diſcute avec ſoin, & ſi elle contient cent cinquante carreaux de terre, ſa diviſibilité eſt ordinairement prononcée. Cela n'arrive toutefois qu'autant que les cohéritiers ne peuvent ou ne veulent pas s'accorder enſemble.

Revenons à M. H. Il dit page 128;

« Comme il convient que toutes les dettes » ſoient acquittées, *ou remiſes* après un certain » tems, & que rien ne doit demeurer arbitraire; » il reſte à propoſer un moyen de recouvrement » plus efficace que la ſaiſie-réelle; ce ſerait de » ſaiſir & bailler à ferme ».

Nous ne ſavons pas ce que M. H. veut dire par les dettes *remiſes*. L'explication de ce mot entraînerait à des idées ſingulières que nous ne pouvons nous perſuader être les ſiennes, & dont nous n'avons trouvé aucunes traces dans le reſte de ſon Ouvrage: ainſi, comme nous ſerons toujours avec lui de la meilleure foi poſſible, nous ne prêterons pas à ce mot échappé, peut-être par haſard, une interprétation qui nous forcerait à nous élever contre avec vivacité, & nous paſſerons tout de ſuite au moyen du bail

à ferme qu'il propoſe comme très-avantageux pour l'acquittement des dettes. Nous ne le croyons pas ſans inconvéniens, quoiqu'infiniment moins préjudiciable que la ſaiſie-réelle. Par exemple, on prétend que les deux dernières années de ſon bail, un Fermier raſe les plantations, & coupe ſur pié tout ce qui peut rendre; qu'il force tout, Négres, beſtiaux, la nature même, & qu'il abſorbe ainſi dans ſa dernière année de jouiſſance les revenus des trois ou quatre autres ſubſéquentes.

En vain on a penſé contenir l'avidité d'un Fermier, en l'obligeant par une condition expreſſe du bail, à remettre un certain nombre de pièces de cannes de différens âges à l'expiration de ſa ferme, pour aſſurer des revenus égaux après ſa ſortie : il ſait, s'il veut, éluder les clauſes les plus préciſes, & d'ailleurs il force le travail des Négres, qu'il détourne à ſon profit par mille moyens ſecrets, & ne laiſſe au Propriétaire que des bras exténués, auxquels on ne peut rendre la vigueur qu'après les ſoins les plus attentifs & les plus coûteux; encore beaucoup de ces Individus excédés de travail pendant une ou deux années, meurent-ils la ſuivante pour le compte du Propriétaire, à qui l'on a bien remis le même nombre de têtes, mais des êtres uſés, languiſſans, dépéris.

L'objection la plus grave contre le bail à ferme, c'eſt qu'un créancier, qui oblige un habitant à ſe déſaiſir de ſon bien pour le confier à un Fermier, place entre ſon débiteur & lui un troiſième homme qui ne s'y met qu'à deſſein de s'enrichir aux dépens des deux autres ; car enfin perſonne ne prend une habitation à ferme qu'autant qu'il eſt très-ſûr d'en tirer des fruits excédens la rente qu'il conſent à faire. Donc, un bien qui, entre les mains de l'ancien Propriétaire, faiſait 100,000 livres de revenu net, pouvait ſe libérer chaque année de cette ſomme ; au lieu que le Fermier n'en paiera que 70, afin de gagner 30,000 livres pour lui par année, & il ne croira pas que ce ſoit trop pour ſon tems, ſes peines, & les riſques de mortalité qu'il court pendant ſon bail.

DISCOURS TROISIÉME.

De l'eſclavage des Négres.

LES premières lignes de ce Diſcours nous paraiſſent échappées à leur Auteur dans un moment où ſon imagination n'était pas nette. On y remarque un embrouillement extrême, un défaut d'analogie entre les idées, des mots hors de place, & des conſéquences inattendues. Retraçons ce paſſage en l'analyſant.

« L'idée que l'homme ſauvage puiſſe conce-» voir le plus difficilement, eſt celle de la ſer-» vitude; au contraire, le ſentiment le plus près » de la nature eſt la *pitié* ».

On ſoupçonne bien ce que M. H. a voulu dire; mais qu'il nous permette de lui obſerver qu'il s'eſt très-mal énoncé; que ce mot, *au contraire*, après *ſervitude* annonçait celui de *liberté*, au lieu de *pitié* qu'on eſt ſurpris de trouver-là; que d'ailleurs il n'eſt pas vrai que l'idée de la ſervitude ſoit la plus difficile à concevoir pour l'homme ſauvage; que toutes les idées mathématiques & métaphyſiques le ſont beaucoup plus; que cette expreſſion, homme ſauvage, eſt impropre dans cet endroit; que l'acception philoſophique du mot, *homme ſauvage*, ne ſe prend que pour l'élève de la nature, ſeul, iſolé dans un bois, &

ne ſaurait convenir ici où M. H. veut parler des Négres : qu'il devait donc mettre pour ne pas faire d'équivoque, *les ſauvages*, au lieu de *l'homme ſauvage*, qui n'éxiſte que pour les Métaphyſiciens, être ſans vices ni vertus, qui n'eſt certainement pas celui dont il eſt queſtion dans ce Diſcours ; que dans ce ſens même, M. H. ſe ſerait groſſièrement trompé, & annoncerait par ce ſeul principe, que la métaphyſique de l'être n'a jamais été la matière de ſes réflexions.

Nous aurions beaucoup de choſes à lui dire à ce ſujet, ſi nous n'étions intimement perſuadés que c'eſt par faute d'éxactitude dans l'expreſſion qu'il a donné à ſa penſée une nuance métaphyſique, & nous n'aimons pas les querelles ſur les mots. Paſſons à la ſeconde partie de ſon raiſonnement.

Après nous avoir dit que le ſentiment le plus près de la nature eſt la pitié, il ajoute :

« C'eſt de ce ſentiment que toutes les vertus » humaines tirent leur origine » (toutes eſt trop fort, il fallait dire la plupart) : « il en réſulte » que l'homme naturel eſt le plus diſpoſé à la » vertu ; que l'homme le plus vertueux du monde » policé eſt celui qui eſt *le plus libre* ».

Ici l'on apperçoit la même faute que nous venons de relever ; mot à la place d'un autre ; conſéquence inopinée. Il fallait dire, l'homme le plus

vertueux du monde policé eſt celui qui eſt le plus diſpoſé à la pitié ; & non pas *le plus libre* ; ce qui ne réſulte nullement du premier membre. Il finit cette tirade incohérente par ces mots :

« La bienfaiſance eſt l'apanage de la liberté ».

J'aimerais mieux dire du malheureux :

Haud ignara mali, miſeris ſuccurrere diſco.

« Il ne faut donc pas s'étonner », continue M. H. page 130, « que les Négres, « en devenant » nos eſclaves, contractent une infinité de vices » qu'ils n'avaient pas dans l'état naturel ; ils » perdent envers nous le ſentiment de la pitié ».

Quand on a paſſé neuf ou dix ans dans une Colonie, il eſt très-plaiſant d'écrire que les Négres, en devenant nos Eſclaves, perdent envers nous le ſentiment de la pitié. De bonne foi, eſt-ce là celui que nous devons leur inſpirer, lorſque nous paraiſſons chez eux avec nos arts & nos ſciences, abſtraction faite du deſſein de les acheter pour les revendre ? La pitié d'un Négre pour un Blanc eſt quelque choſe de ſi peu naturel, qu'il n'eſt jamais venu en tête à perſonne qu'à M. H. de la faire regretter comme détruite par l'eſclavage ; car il faudrait en admettre préalablement l'éxiſtence pour en déplorer la perte.

En général, cet Auteur n'a pas aſſez pris garde à ſes expreſſions, qui ne rendent preſque jamais ſa penſée : il faut être auſſi accommodant que nous

le ſommes, pour ne pas l'arrêter à chaque page ſur des phraſes inintelligibles ou ſingulières, que lui-même a compoſées de cette manière ſans s'en appercevoir, & ſur leſquelles un Logicien pointilleux trouverait bien à reprendre.

Nous trouvons, page 131, une petite ſortie contre les Philoſophes, qui ne mérite pas une réponſe ſérieuſe.

« Les Philoſophes, dit-il, en murmurent » (de ce que nous avons des eſclaves), « & cependant » ils participent à cette iniquité, puiſqu'ils ne » ſe ſont point encore retirés dans les déſerts. » Ont-ils le droit de nous reprocher un mal que » nous avons trouvé dans ſa force ? Si leurs » écrits en condamnent la naiſſance & les pro- » grès, leur indolence les approuve ».

Paſſons cette gaieté à M. H. en faveur de la rareté : on en trouve peu de ſemblables dans ſon Ouvrage ; il a voulu s'amuſer un inſtant, car il ne prétend apparemment pas que, parce qu'il y a des Négres aux iſles de l'Amérique, MM. l'Abbé Raynal, Diderot, d'Alembert & tant d'autres abandonnent Paris & fuient dans les déſerts pour ne plus ſe trouver avec des hommes qui tolèrent une iniquité contre laquelle ils ont vainement réclamé. Il ne veut pas non plus, ſans doute, que ces mêmes Philoſophes, devenus miſſionnaires fanatiques de l'humanité, paſſent en Amérique, & briſent de force les fers qu'ils

n'ont pu persuader de détacher ; c'est-là cependant ce que cet article signifie lorsqu'il leur reproche l'indolence, ou plutôt il ne signifie rien du tout.

On lit, page 132, « les Négres sont bons & » faciles à conduire ; ils sont laborieux quand » ils ne sont pas découragés : aucune espèce » d'hommes n'a plus d'intelligence : elle se déve- » lope même chez eux avant qu'ils soient civi- » lisés, parce qu'ils ont beaucoup de cette bonne » volonté, qui donne en même tems la force de » travailler & les dispositions nécessaires pour » le travail ».

Il serait trop cruel pour M. H. de remarquer, avec tous ses Lecteurs, que la seule espèce d'hommes dont il ait parlé avantageusement, ce sont les Négres. Sans en vouloir chercher la cause, passons tout de suite à l'éxamen de la phrase que nous venons de transcrire.

Les Négres sont bons comme tous les êtres, qui ne tendent jamais au mal que pour leur bien particulier, & les idées morales qui servent de guide dans le choix des moyens qu'emploie l'individu pour se procurer son bien être, sont peu nombreuses chez eux. Plus guerriers dans l'Afrique que nous ne le sommes en Europe, ils sont presque toute leur vie ou vainqueurs inhumains, ou captifs malheureux. Un commerce

étranger, & très-étrange, les arrache à des fers enfanglantés, pour les tranſplanter ailleurs, également eſclaves, mais plus laborieux, plus utiles.

Ils ne ſont point *faciles à conduire*, & comme nous l'avons dit ailleurs, il n'eſt pas pardonnable d'écrire ſur ce ſujet après dix ans d'expérience ſur les lieux mêmes, comme le Philoſophe ſenſible de Paris qui, placé trop loin de l'objet, ſuit, à deux mille lieues, le premier cri de l'humanité.

Pour nous, après avoir connu l'habitant & ſon éxiſtence politique au milieu de ſes eſclaves, nous rougirions de le calomnier ici. Pourquoi le repréſenter comme un tyran ? S'il en eſt quelques-uns, les exemples en ſont rares; & la haine de leurs voiſins & de leurs compatriotes, eſt le premier prix de leurs fureurs.

Les Négres ne ſont point *laborieux* naturellement. Ils vivent chez eux dans la plus grande oiſiveté; dans pluſieurs cantons de la Guinée ce ſont les femmes qui font les travaux de la campagne, & ces travaux très-légers ſe bornent à des plantations de ris, de maïs & de quelques racines, dans des terres toujours bien diſpoſées par les mains de la nature, parce qu'elles ſont toujours neuves, & n'ont pas beſoin de ces préparations fatigantes & coûteuſes qui fécondent

nos terreins bornés, dont la fertilité primitive s'uſe à la longue par des récoltes multipliées. Ainſi la plus grande peine de l'eſclavage du Négre chez le Blanc, eſt le paſſage de cette vie nonchalante qu'il coulait doucement ſous un hangar, les jambes croiſées, la pipe à la bouche, & la tête ſoutenue dans ſes mains oiſives, à cette vie active & laborieuſe que notre intérêt lui preſcrit; encore n'eſt-ce pas à nous qu'il devrait s'en prendre de ce changement, mais plutôt au farouche vainqueur, ſon ſemblable, que le ſort des combats rendit ſon premier maître.

« Aucune eſpèce d'hommes n'a plus d'intelli-» gence ».

Il n'eſt pas un Colon, pas un Maître qui ne s'éléve contre cette ridicule aſſertion. Sans doute, on voit des Négres dont l'intelligence eſt aſſez étendue, mais ces éxemples rares & remarqués prouvent eux-mêmes contre le paradoxe de M. H. La ſeule partie où quelques Négres aient pouſſé les connaiſſances aſſez loin, c'eſt la muſique quant à l'exécution, & cela ne prouve rien en faveur de cette intelligence citée ſi mal à propos. Les progrès que quelques Négres font dans la muſique ſont dus aux diſpoſitions organiques avec leſquelles ils ſont nés; & cette aptitude méchanique eſt commune dans tous les climats chauds.

L'ouie eſt le ſens le plus perfectionné par une chaleur continuelle: il ſe développe & ſe fortifie dans un air tiede. L'enfant, ſous un climat chaud, n'éprouve point dans les parties déliées & délicates de cet organe, les contractions pénibles, le reſſerrement douloureux que le froid lui occaſionne en Europe. A chaque fois qu'on le change & qu'on lui ôte les laines épaiſſes qui lui enveloppent la tête, l'air froid s'inſinue dans le tuyau de ſon oreille, pénétre au tympan & lui fait ſubir une variation qui le fauſſe & le rend paralytique, à un degré plus ou moins fort.

En outre, l'enfant qui naît à la campagne, dans une cabane iſolée, n'étant point ſujet à avoir à chaque inſtant le tympan frapé par mille bruits différens, conſerve cette partie plus fine, plus juſte que celui des villes qui reçoit ſans ceſſe des bruits aigus & diſcordants qui la lui déchirent ou l'émouſſent à jamais. Tel eſt le réſultat abrégé des obſervations que nous avons faites ſur les diſpoſitions à la muſique & la juſteſſe d'oreille de tous les peuples de la Zone-Torride, & ſur-tout de ceux qui naiſſent à la campagne & ſont élevés loin du tumulte des villes.

Mais ſi ce ſens eſt plus généralement exquis chez les Négres, il en eſt un autre qu'ils ont or-

dinairement moins parfait que les Blancs. C'eſt la vue, non qu'elle ne ſoit très-étendue chez eux, mais ils n'ont aucune juſteſſe dans le coup d'œil; il eſt impoſſible de leur faire apprendre à deſſiner avec une certaine correction. L'harmonie des couleurs, leur douce entente eſt pour eux ſans agrément. Ils ſont incapables de la connaître, de l'admirer, & de l'imiter; il n'en fut jamais un ſeul peintre ſuportable.

Si nous voulons, continue M. H. page 133, » éxiger des Négres de grands ouvrages, il faut » les traiter humainement, & les accoutumer » gradativement à une diſcipline éxacte & inva- » riable. Il ne faut rien leur retrancher ſur le » tems du repos ni ſur celui qui leur eſt néceſ- » ſaire pour cultiver des vivres; il faut en avoir » un grand ſoin dans leurs maladies; il faut les » rendre heureux; cela n'eſt point difficile, car » ils ſe contentent de peu ».

Que le Livre de M. H. n'eſt-il par-tout écrit d'une manière auſſi préciſe, auſſi éxacte! Que ne préſente-t-il ſouvent des principes auſſi ſages, des idées auſſi vraies! Nous prions nos Lecteurs & les ſiens de s'arrêter ſur ce paſſage; il contient tout l'art d'un habitant dans la conduite de ſon attelier. Les pages ſuivantes en ſont le commentaire également juſte & ſage, juſqu'à la page 137. Mais on eſt fâché d'y lire à la ſixième

ligne que *c'eſt de nous que les Négres ont appris l'uſage du poiſon.* Le fait, fût-il vrai, n'eût pas dû ſe citer ; mais il eſt auſſi faux qu'odieux. Les Négres de la Guinée y connaiſſent des poiſons qui ne ſont pas les nôtres : nous-mêmes avons appris d'un Négre retenu dans un cachot pour cauſe de poiſon, une compoſition mortelle pour les beſtiaux & les hommes, où il n'entre ni arſenic, ni ſublimé, ni aucune drogue connue en Europe, & dont ce miſérable hâtait ou retardait les effets à ſon gré. Il nous déclara en avoir apporté le funeſte ſecret de la côte de *Mandingue.* Nous ne nous étendrons pas davantage ſur cet article, le ſilence eſt plus prudent.

Page 139. « Il eſt d'uſage qu'un Négre *à talens* » peut diſpoſer de ſon tems en donnant tous les » mois une certaine ſomme à ſon Maître : il y » en a au Cap qui paient un tribut de quarante » piaſtres par mois : ils n'oſent rien détourner » pour leur uſage perſonnel : ils ſe privent de » tout pour completter la ſomme éxigée ».

On apperçoit bien dans ce paragraphe l'eſprit qui a dicté preſque tout ce Diſcours. On hauſſe de moitié la ſomme que les Maîtres les plus avides éxigent de leurs Négres qui ont le plus de talens (1),

(1) Talens, ſoit ; puiſque M. H. appelle ainſi les diſpoſitions plus ou moins grandes d'un Charpentier ou d'un Perruquier, qui ſont les deux métiers que les Négres font le mieux.

c'eſt-à-dire les meilleurs Artiſans, afin de jetter ſur les uns un vernis de barbarie, & d'exciter pour les autres une pitié que leur véritable ſituation n'éxige pas. Le Négre qui paie ſon Maître par mois, à condition que ſon tems ſera à lui & qu'il en diſpoſera ſans en rendre compte, paie toujours beaucoup moins qu'il ne gagne ; & après les informations les plus éxactes, nous avons trouvé qu'il n'en eſt aucun à qui ſon Maître demande plus de vingt piaſtres par mois. Beaucoup en gagnent au moins dix de plus : auſſi voyons-nous ces Eſclaves très-bien vêtus à leurs frais ; & telle eſt cette condition repréſentée mal à propos ſi miſérable par M. H., qu'elle fait ordinairement l'objet des deſirs de tous ceux qui ſavent quelque métier : pluſieurs y trouvent ſur leurs épargnes, après la rente faite aux Maîtres, de quoi s'acheter eux-mêmes au bout de quelques années.

Page 140. « On peut voyager nuit & jour ſans » armes dans la Colonie ; on n'y rencontre pas » de voleurs : les Négres Marons ne font de mal » à perſonne »,

Une ſécurité ſi parfaite n'éxiſte malheureuſement que dans le Livre de M. H. Les Négres Marons ne s'atroupent que trop ſouvent, & pillent les vivres des habitations ; ils ſont même aſſez hardis pour aller ſur les chemins détrouſſer

les autres Négres, & quelquefois des Blancs Pacotilleurs, ou autres Voyageurs dont l'aparence & la ſuite ne leur en impoſe pas; auſſi les Econômes des biens ſitués dans les montagnes ſont toujours armés de piſtolets, lorſqu'ils marchent la nuit. Enfin, quoiqu'il nous en coûte d'affliger M. H. pour les objets chéris de ſon amitié complaiſante, nous ne pouvons lui diſſimuler que l'on vient de rouer dans la Colonie ſept Négres Marrons convaincus de vols & d'aſſaſſinats ſur les grands chemins, & qu'actuellement même les montagnes de la dépendance du Port-au-Prince ſont déſolées par leurs fréquentes incurſions, qui ſont ſouvent accompagnées de meurtre.

M. H. dit, page 141 : « ils ſont *tendres* & » *laſcifs* ».

Cette dernière épithéte leur convient autant que la première leur va mal ; plaignons celui qui la leur donne, c'eſt une preuve qu'il n'en connaît pas la ſignification. S'il l'avait jamais méritée lui-même, l'eût-il ainſi profanée en la proſtituant au penchant phyſique qui réunit un Négre à ſa Négreſſe ?

Des organes vigoureux, fortement prononcés, ne ſuffiſent pas pour bien exprimer l'amour. Si la nature les a renforcés en Afrique, elle oublia de les accompagner de cette âme ſen-

ſible & délicate, foyer toujours ardent de la tendreſſe, où ſe purifie le feu de l'amour, ſans en affaiblir l'expreſſion.

Le Taureau mugiſſant, le Courſier furieux, courant dans les ſavannes après leurs femelles, méritent-ils, en ces inſtans où leurs deſirs s'expriment avec tant d'énergie, le nom que M. H. donne aux Négres; ſont-ils donc *tendres* auſſi? Non aſſurément: toutefois la paſſion de ceux-ci eſt aſſez bien aſſimilée avec les tranſports momentanés de ceux-là.

O tendreſſe! O vertu des cœurs les plus ſublimes, fille de l'amour qui ne peux éxiſter ſans lui quoiqu'il marche ſouvent ſans toi; celui qui fut long-tems pénétré de tes précieuſes influences, eſt celui qui ſeul a droit de te peindre! Lorſque ſes yeux ont ſouvent été remplis de ces douces larmes que tu fais couler; lorſqu'à l'approche de ſa maitreſſe ſon cœur a mille fois reſſenti ces vives palpitations qui ſont plus au bonheur que le plaiſir même; ou bien, lorſque près de la perdre & de s'en éloigner, ſes ſens ſuſpendus quelques inſtans paraiſſaient avoir fait ſuccéder la mort à la douleur; cet homme véritablement ſenſible ira-t-il chercher la tendreſſe chez des Négres, ou même chez ces femmes de ſang-mêlé, quoique plus raprochées de notre eſpèce, objets d'une débauche effrénée qui peu-

vent inſpirer l'amour & ſes fureurs, mais qui ne ſeront jamais ſuſceptibles des délicieuſes émotions d'un cœur tendre ?

M. H. ſait bien que nous ne voulons pas le chicaner, ſans quoi nous lui demanderions comment, après avoir dit, page 132, *aucune eſpèce d'hommes n'a plus d'intelligence*, il ſe réduit enſuite à dire, page 142, *ils ne ſont pas, comme on voit, dépourvus d'intelligence.* Ce qui nous paraît bien différent ! Il ajoute, *& les Ecrivains qui leur ont ſuppoſé des facultés bornées, les ont jugés trop légrrement.*

Mais n'être pas dépourvu d'intelligence ſuivant leur Panégyriſte, n'eſt-ce pas préciſément la même choſe que d'avoir des facultés bornées ſuivant des Ecrivains qui en parlent ſans enthouſiaſme ? Et ceux-ci n'ont donc pas jugé trop légèrement !

M. H. dit, *ils ſont au contraire adroits & ſpirituels.* Paſſe pour l'adreſſe en certains genres ; mais *ſpirituels* nous paraît bien fort, & bien peu conſéquent avec les lignes précédentes. L'épithéte de ſpirituels leur convient à peu près comme celle de tendres : vous êtes même, M. H., moins excuſable de la leur avoir donnée : vous vous connaiſſez mieux à l'une qu'à l'autre.

« Je crois au contraire, dit M. H. page 143, » qu'il eſt néceſſaire que les Eſclaves de cette

Colonie

» Colonie ſoient ſoumis à une loi civile, qui ne » peut changer, & non pas à la loi du Maître; » il en réſulterait que le Maître aurait ſur lui le » droit de vie & de mort, ce qui répugne à » tous les principes; il ſerait à la fois l'offenſé, » l'accuſateur & le Juge !.... ce ſerait con- » fondre toute idée de juſtice.

» Les Négres des Colonies Françaiſes ſont ſou- » mis au code pénal, & jugés ſuivant l'Ordon- » nance criminelle : l'Edit de 1685, regle les pu- » nitions que leurs Maîtres peuvent leur infliger, » & établit une ſorte de proportion entre les » fautes & le châtiment ; mais cela n'empêche » pas que des Négres ne périſſent journellement » dans les chaînes, ou ſous le fouet; qu'ils ne » ſoient aſſommés, étouffés, brûlés, ſans aucune » formalité : tant de cruautés reſtent toujours im- » punies ».

Nous ne pouvons mieux répondre à cet article que par l'extrait d'une lettre d'un habitant de la Martinique, qui a paru imprimée long-tems avant la publication du Livre de M. H.

. . . . . .

. . . . . .

On nous reproche d'avoir *aſſaſſiné dans un cachot des Négres qui ne nous appartenaient pas*, &c. d'abord ces faits ſont extrêmement rares ; en outre, bien aiſés à juſtifier, & ſuivant la Loi

qui permet de tuer tout Négre étranger qu'on ſurprend de nuit chez ſoi, commettant quelque délit, & ſuivant la ſaine raiſon. Car enfin, lorſque l'éxiſtence d'un Négre entraîne avec elle la ruine de ma fortune, & qu'il vient ſur mon habitation éxercer ſes criminelles pratiques, la mort, & la mort même la plus prompte, eſt ſans doute ce que me dictent l'intérêt & l'équité.

Habitant faible & condeſcendant aux crimes de votre eſclave, vous n'oſez, vous ne voulez le mettre en juſtice vous-même, ſoit parce que les formalités ſont longues auparavant d'en obtenir le paiement s'il eſt ſupplicié, & que voilà par conſéquent un fonds mort pour vous, d'autant plus intéreſſant que votre fortune eſt modique ; ſoit parce que 2,000 livres qu'il ſera peut-être eſtimé ne vous dédommageront pas du profit que vous apporte ce Négre qui compenſe ſes mauvaiſes qualités par quelques autres vraiment utiles pour vous ; ſoit enfin que, ſéduit par la ſoupleſſe & la docilité apparente de votre Eſclave (car c'eſt en général aſſez l'adreſſe du malfaiteur, de redoubler de zèle d'un côté, quand il aſſaſſine de l'autre), vous ne puiſſiez vous réſoudre à le croire coupable, que ferai-je alors ? Le dénoncer ! Par un marronage concerté, vous ſauriez le ſouſtraire aux pourſuites de la Juſtice ; d'ailleurs comment fournirais-je

des témoins pour le convaincre ? Mes Négres, ſes victimes, ne ſont pas reçus à témoigner contre lui. Mais il vient furtivement chez moi pour achever, pour conſommer ma perte ; le ſouffrirai-je tranquillement ? Je le ferai arrêter & mourir, duſſé-je le payer deux cens louis : ſon éxiſtence m'en eût coûté dix mille.

Telle eſt la poſition journalière de beaucoup d'habitans qui, en frappant quelquefois des coups dont ils ſentent toute l'importance, n'en déplorent pas moins en ſecret la cruelle néceſſité qui les leur a preſcrits : ils auront, en outre, toujours une réponſe péremptoire à faire à ceux qui les accuſeront de barbarie : l'humanité à part, qui parle plus ou moins au cœur de tous les hommes, l'intérêt dont la voix s'y fait entendre d'une manière bien plus forte, les avertit ſans ceſſe du degré de ſévérité qu'ils doivent employer pour mouvoir avec ſuccès tel ou tel attelier. On peut crier tant qu'on voudra, qu'il eſt affreux que la vie des hommes dépende du caprice d'un ſeul, & que chaque habitant ſoit un rigoureux deſpote dans l'arrondiſſement de ſes terres : raſſurez-vous, philantropes alarmés du danger de cette conſtitution ; la vie de nos Eſclaves nous coûte trop cher pour en diſpoſer ſans raiſon ; celui qui la prodiguerait ſerait un inſenſé bientôt puni, en devenant lui-

même ſa victime. C'eſt une réfléxion ſimple ; que tous ceux qui s'élévent contre la manière dont nous traitons nos Eſclaves, ne paraiſſent pas avoir aſſez faite ; ſans nous conſidérer comme des Cultivateurs obligés par état de ménager les inſtrumens de la culture, ils nous regardent comme *des boureaux rafinés*, qui ne cherchent par-tout que des criminels, pour avoir le plaiſir de leur infliger des ſupplices, &c.

M. H. dit, page 145, « à Saint-Domingue » quiconque eſt blanc, maltraite impunément » les noirs ; leur ſituation eſt telle qu'ils ſont » eſclaves de leurs Maîtres & du Public ».

En vérité, nous ſommes ſurpris dans pluſieurs endroits de ce Diſcours, qu'un homme qui a fait dix ans de ſéjour à Saint-Domingue ait vu ou voulu voir d'une manière ſi peu juſte. Les Eſclaves maltraités par d'autres que leurs Maîtres, ne le ſouffrent jamais patiemment, quoique ce ſoit ordinairement leur inſolence qui provoque un Etranger à quelques mouvemens violens vis-à-vis d'eux. Au moindre coup qu'ils en reçoivent, ils jettent les hauts cris, & compromettent ſouvent ainſi leurs Maîtres qui, par orgueil ou par faibleſſe, prennent d'abord leur parti ſans ſavoir s'ils ont tort ou raiſon. Ces ſortes de ſcènes ſont journalières

dans les Villes; les conſéquences en ſont quelquefois très-ſérieuſes.

La Police même veille à ce que les Négres ne ſoient pas frappés ; nous avons vu conduire en priſon un Blanc Traiteur qui, étant au Marché, avait donné un ſouflet à une Négreſſe, & M. H. n'ignore pas que M. *Torran*, Commandant au Cap, ſous le Gouvernement de M. le Comte *Deſtaing*, envoya chercher par la Maréchauſſée un nommé *Mercier*, le fit attacher dans ſon Magaſin même, & conduire ignominieuſement en priſon, pour avoir battu un Négre. Il eſt vrai que cette violence du Commandant, bien plus répréhenſible que celle du Capitaine, fut hautement déſapprouvée par le Gouverneur-Général.

Les Négres ſont à-peu-près comme les femmes des Halles qu'il faut laiſſer crier, & dont on doit mépriſer les invectives. Quelquefois la patience échappe, ſur-tout aux perſonnes du Peuple qui ne ſe piquent pas d'un grand ſang-froid, & preſque toujours celui qui s'eſt permis de battre un Eſclave qui ne lui appartient pas, eſt enſuite dans le cas de s'en repentir. M. H. le ſait ; mais ayant eu pour but d'intéreſſer la pitié de ſes Lecteurs en faveur des Négres, il s'eſt peu ſoucié de l'éxactitude, pourvu qu'il les ait peints miſérables & opprimés.

Il termine ſon Diſcours par des conſeils de douceur & de modération que nous ſommes loin de déſavouer, malgré qu'ils ne ſoient pas d'une néceſſité abſolue, parce que, comme nous l'avons déjà dit, l'intérêt ſeul ſuffit pour les preſcrire.

DISCOURS QUATRIÈME.

Des prétentions que l'on peut avoir à la fortune.

CE Chapitre nous a paru très-bien fait, rempli de choſes vraies & qui n'avaient encore été expoſées dans aucun Ouvrage d'une façon auſſi détaillée. Nous obſerverons ſeulement que les revenus de la Colonie, enflés de plus d'un quart dans tous les calculs de M. H., ainſi que nous l'avons démontré précédemment, ſont réduits ici, page 147, à 80,000,000 l., au lieu de 95,000,000 qu'il a mis dans ſon état des revenus de 1776. Cette variation fut un des premiers indices qui, à la lecture de ce Livre, nous alarma ſur l'exactitude des calculs de l'Auteur.

Il nous paraît auſſi qu'il ſe trompe, lorſqu'il prétend, page 150, que la ſomme employée à faire valoir l'induſtrie des Artiſtes, des Ouvriers & des Facteurs ou Marchands de la ſeconde main, ſe doublait dans trois ans.

Les calculs qui ſe trouvent depuis la page 154 juſqu'à celle 157, n'étant que des eſtimations idéales, nous n'en éxigeons pas cette préciſion mathématique, cette juſteſſe qu'on doit attendre de calculs ſur des faits; nous dirons même qu'en général, ces eſtimations nous ont paru aſſez vraiſemblables.

Nous lisons, page 159 : « Le soin de la Justice » occupe près de mille hommes ; c'est assuré- » ment beaucoup, si l'on s'arrête au nombre » des Justiciables ; c'est, peut-être aussi, plus » qu'il n'en faut pour l'expédition des affaires ; » il est vrai qu'il y a une infinité de procès ; » mais il y en aurait sans doute moins, s'il y » avait moins de Gens de Justice, & s'ils étaient » en général moins avides & plus expérimentés.

» Les procès & leurs jugemens coûtent tous » les ans un peu plus de 5 millions à la Colo- » nie, en quoi il ne faut pas comprendre le pré- » judice du mal-jugé, qui est un malheur tacite & » inappréciable ».

De là M. H. passe à des calculs qui concernent la chicane. Nous ne nous sommes livrés à aucune discussion à ce sujet, remarquant avec humilité que M. H. ayant été toute sa vie Clerc de Procureur ou d'Avocat, doit être par conséquent initié dans tous les secrets de l'art, & qu'il a dû traiter ce qui concerne cette partie, avec une supériorité de connaissances qu'il serait téméraire à nous de lui contester, à nous, sur-tout qui, n'ayant jamais été que victimes, devons ignorer les mystères des sacrificateurs.

On trouve au bas de la page 161, une note calomnieuse que nous allons retracer ici pour en faire voir la fausseté.

« Les prisons de la Colonie produisent aux » Geoliers des revenus immenses, dont ils ren- » dent ordinairement une partie à leurs Pro- » tecteurs ».

Le fait est que les Geoliers, pour se faire conserver dans ces places lucratives, avaient imaginé de donner tous les ans un présent au premier Domestique des Administrateurs. Ce moyen aussi vil que la place, avait passé en usage; Mais M. le Comte d'Ennery & M. de Vaivres assignèrent à cette contribution volontaire des Geoliers, un emploi bien plus noble. Ils la firent donner irrévocablement à la Maison de la Providence; & la contribution du Geolier du Port-au-Prince fut également destinée au Curé, pour le soulagement des Pauvres. Ce trait, qu'il eût du moins fallu citer, fut connu & applaudi de toute la Colonie.

Il en est un grand nombre d'autres de la justice & de la générosité de M. le Comte d'Ennery pendant son administration des Colonies, qui eussent mieux paré le Livre de M. H., que la phrase envenimée & fausse de sa note, & toutes celles qu'il a glissées dans le cours de son Ouvrage, contre un Chef dont la mémoire sera toujours chère à ceux qui ont connu avec quel zèle il voulait le bien, avec quelle efficacité il savait l'opérer, & combien il alliait de grandes vertus à de grands talens.

Ardent à noter le mal, indifférent à remarquer le bien, M. H. a ſouvent préféré des inſinuations vagues ou fauſſes, à des faits honorables & vrais qui euſſent contrarié l'idée qu'il a voulu, mais vainement, donner de l'adminiſtration de M. le Comte d'Ennery ; nous ne ferons pas comme lui, & nous ſaiſirons cette occaſion de conſacrer ici le tribut d'éloges dûs à un grand Homme qui n'eſt plus.

Rappellons donc quelques-uns des traits qui caractériſent le mieux ce Chef des Colonies Françaiſes de l'Amérique ; en les entretenant d'un tel ſujet, nous ne craindrons point leur reproche. Ce ſera leur rappeller un Protecteur dont elles s'occuperont toujours avec reconnaiſſance & regret ; d'ailleurs, retracer ſes vertus, c'eſt peut-être en renouveller pour elles l'utilité : de tels exemples ſollicitent des imitateurs.

Nous n'avons pas non plus à redouter que l'on nous ſoupçonne un inſtant de ces motifs qui ont tant de fois inſpiré ces louanges intéreſſées baſſement prodiguées aux vivans : celui qui brûle de l'encens ſur un tombeau, ſatisfait ſon cœur en révérant la cendre qu'il renferme, & ne fait ni rougir la vérité, ni ſuſpecter ſon hommage.

Les deux différentes époques de l'adminiſtration de M. le Comte d'Ennery de toutes les Colonies Françaiſes de l'Amérique, lui donnèrent

lieu d'y manifeſter également cet eſprit d'ordre, cette paſſion vive de la juſtice, cette activité prévoyante qui le portaient à ne ſe point borner aux ſtrictes obligations de ſon devoir, quand il appercevait au-delà quelque bien poſſible à faire. Conſidérons-le d'abord pendant les cinq années qu'il gouverna les Iſles du Vent : ſes talens pour l'adminiſtration y brillèrent avec le plus grand éclat, & il y trouva ſouvent l'occaſion d'éxercer les vertus de ſon cœur ſenſible & compâtiſſant, même ſous l'apparence d'une vivacité ſévère & quelquefois alarmante. Nous allons en citer, entre mille autres, l'éxemple ſuivant.

Une pauvre femme devait 300 livres à un créancier preſſant qui la traduiſit au Gouvernement. Elle ſe préſente toute effrayée ; vous devez ces 300 livres, Madame, lui dit M. le Comte d'Ennery ? — Oui Monſieur. — Pourquoi ne payez-vous pas ? — Je n'ai pour tout bien qu'un Négre qui va le matin me chercher de l'eau & du bois pour mon ménage, & que j'envoie le ſoir en journée : il me rapporte trois petites pièces qui ſervent le lendemain à me nourrir. — Il faut le vendre, Madame, & payer. — Monſieur, ſi je le vends, je mourrai donc de faim, car il ne me reſtera plus rien. — Morbleu, Madame, quand on doit il faut payer : dépêchez de vous éxécuter ; — Monſieur, j'y vais.

Il la ſuit juſqu'au bout de la Salle, en lui répétant de payer, s'éloigne de la foule, arrête la femme par le bras, & lui met vingt louis dans la main. Pénétrée de reconnaiſſance, elle ſe retourne & veut le remercier, il la pouſſe promptement dehors de peur que l'on ne s'apperçoive de ſon bienfait, & lui répète encore, en élevant la voix, payez, Madame, entendez-vous, payez au plus vîte, il le faut abſolument.

Un incendie conſidérable conſuma en 1766, une partie des maiſons du *Fort-Royal*, chef-lieu de la Martinique : la garniſon fut commandée & accourut; le Général, à la première nouvelle de ce malheur, ſort du Château, traverſe avec rapidité les cours & la Savanne qui le ſéparent de cette Ville, arrive au lieu où ſe paſſait cette ſcène de déſolation, y fait donner les ſecours les plus puiſſans & les mieux entendus, & parvient à éteindre les flammes bien plutôt qu'on ne l'eſpérait : c'était pendant la nuit; dans ces accidens cruels le pillage vient ordinairement conſommer la perte de ceux qui s'y trouvent enveloppés, mais les ordres furent ſi bien donnés, & la préſence du Chef en impoſa tellement aux gens mal-intentionnés, que perſonne ne ſe plaignit d'avoir eu des effets détournés.

M. le Comte d'Ennery mit lui-même, pluſieurs fois, la main à l'ouvrage pour hâter les

Travailleurs : ſon activité le reproduiſait partout en même tems. Il riſqua ſouvent ſa vie, menacée par les décombres qui tombaient à côté de lui ; ſa ſenſibilité ne lui permettait pas de ſe tenir éloigné : il ſe précipitait au milieu du danger pour y faire porter plus promptement du remède.

Epuiſé de fatigue, il ne ſe retire que lorſqu'il eſt aſſuré qu'il n'y a plus rien à craindre. Le lendemain il s'informe avec ſoin des pertes que l'on a faites, des moyens que l'on peut avoir pour les réparer. Il encourage les uns, aide les autres : deux mères de famille qui poſſédaient pour ſeuls biens leurs petites maiſons que les flammes avaient dévorées, ſe trouvaient ſans aucune reſſource ; ému de leur ſituation, il court à ſa caiſſe, & revient auſſi-tôt donner à ces deux infortunées des ſecours aſſez conſidérables pour réparer leur perte.

La nuit du 13 au 14 Août de cette même année 1766, fut encore plus fatale à la Colonie de la Martinique, qu'elle frappa d'un déſaſtre univerſel. Un ouragan terrible porta la mort en pluſieurs endroits, & des ravages par-tout ; l'Iſle entière fut dévaſtée. Témoin & victime de cette ſcène de déſolation, nous en conſervons la mémoire profondement gravée, & nous pouvons aſſurer que de tous les fléaux de la nature, au-

cun ne peut être comparé à celui-là. Les orages portent dans un cercle étroit, le tremblement de terre ne se fait violemment sentir que dans un espace borné, & laisse du moins les plantations, dont les fruits servent à réparer ses effets; mais l'ouragan terrible frappe par-tout à la fois, renverse les maisons, détruit les fortunes, attaque la vie, arrache les plantations, anéantit la récolte présente & celles à venir, & celui qui sauve ses jours, menacés par la chûte des arbres & des bâtimens, ne trouvant le lendemain, au lieu de l'opulence de la veille, que la misère & la faim, regrette de survivre à ses biens, & de n'avoir pas péri comme eux.

Le Comte d'Ennery, affligé alors d'un érésipéle très-douloureux à la jambe, oublie ses maux, monte à cheval malgré les prudentes représentations de ceux qui l'entourent, parcourt rapidement tous les quartiers, voit, juge par lui-même, & laisse sur sa route des marques de son passage; traces inéfaçables qui ne s'oublieront pas, mille bienfaits les ont gravées dans tous les cœurs.

Il fait distribuer des vivres chez presque tous les habitans, & verse dans le sein des plus indigens, des aumônes considérables, prises de ses propres deniers. L'argent qu'il avait porté pour ce noble emploi fut répandu avant qu'il eût

terminé sa course : mais sa générosité lui fit chercher des moyens d'y suppléer. Il épuise d'abord la bourse des personnes qui l'accompagnaient ; ensuite il emprunte aux plus riches habitans, & marque ainsi tous ses pas par des secours & des consolations qui chassent des cœurs découragés ce morne désespoir, fruit du malheur, souvent plus funeste que le malheur même, en ce qu'il ôte jusqu'au desir de se procurer des ressources.

Enfin le Comte d'Ennery arrive à *Saint-Pierre*, le lieu le plus peuplé & le plus riche de toute la Colonie : il y était précédé de sa renommée ; il y paraît suivi de bénédictions. Son mal s'était aigri par ses fatigues ; il traverse la ville couché dans un hamac ; des larmes échappent de ses yeux en voyant tant de ruines : il détache de l'Hôtel de l'Intendance un grand nombre d'Ouvriers qu'il rend au service public ; il fait tirer des Magasins du Roi des matériaux de toutes sortes pour réparer les maisons qui sont le plus endommagées. Il charge M. *Bertin*, Négociant, de tirer à vue sur son Banquier de Paris, 20,000 l. pour distribuer aux Pauvres les plus nécessiteux : aussi, quelque tems après, celui-ci lui écrivant pour lui apprendre qu'il avait fait honneur à sa traite, ajouta ces mots remarquables : *vous faites bien différemment de vos Prédécesseurs, ils s'enrichissaient aux Isles, & vous, vous y mangez le vôtre.*

M. le Comte d'Ennery cédant aux desirs du Roi pour aller rétablir l'ordre & la tranquillité à Saint-Domingue en 1775, eut occasion en passant à la Martinique, d'y jouir du prix flatteur de ses vertus, & de connaître les sentimens qu'il y avait inspirés : il vit une Colonie reconnaissante se porter en foule à l'arrivée imprévue d'un ancien Chef qui reparaissait sans autre pouvoir que celui qu'il s'était assuré sur les cœurs pendant son administration.

L'éloge le plus précieux, celui que ne peut empoisonner l'envie, qu'elle ne saurait accuser de basse adulation, qui honore également ceux qui le font & celui qui le reçoit ; c'est sans doute cette joie subite, ce mouvement de l'ame, ce cri du sentiment, ces acclamations, toujours l'expression fidèle du cœur, qui marquèrent l'accueil que reçut M. le Comte d'Ennery en abordant à la Martinique. Le bruit de son arrivée renouvella les profondes impressions qu'avaient faites une régie bienveillante & désintéressée.

Les campagnes suspendirent leurs travaux pour venir jouir de la vue de leur Bienfaiteur. Les Habitans coururent lui porter en tribut des hommages d'autant plus flatteurs, que l'amitié seule les prescrivait alors. L'image de l'allégresse était peinte sur tous les visages : tout le monde

monde était heureux du même bonheur. Tant de témoignages de ſenſibilité, dont la ſource était ſi pure, avaient droit de toucher l'homme vertueux qui s'en voyait l'objet. M. le Comte d'Ennery fut attendri juſqu'aux larmes; il parlait à tous avec bonté, ſe reſſouvenant de tout le monde, comme tout le monde ſe reſſouvenait de lui : on lui appliqua juſtement ces deux vers de l'aimable Chantre des ſaiſons.

Environné, preſſé de ces Colons qu'il aime;
Il part content de tous, & ſur-tout de lui-même.

Il avait ſçu inſpirer aux Colonies étrangères & voiſines, non le même degré d'affection, mais les mêmes ſentimens de reſpect & d'eſtime, & de plus une crainte fondée ſur ſes talens militaires, enſorte que ſon nom ſeul eût peut-être ſuffi dans les circonſtances actuelles pour éloigner l'Ennemi des rivages qu'il aurait défendus.

Après avoir ainſi recueilli le prix flatteur de ſes vertus, & ſenti combien il eſt doux d'être aimé, il arriva à Saint-Domingue, où, malgré la courte durée de ſon adminiſtration, il la ſignala par l'ordre qu'il rétablit dans tous les Etats, la tranquillité qu'il fit renaître, & la gloire qu'il eut de conclure avec l'Eſpagne le traité des limites des poſſeſſions de Saint-Domingue, & d'en faire tracer la ligne de démarcation, ouvrage tenté

ſouvent, & regardé juſques-là comme impraticable ; Mais M. le Comte d'Ennery ne voyait dans les difficultés qu'un attrait de plus pour entreprendre quand la choſe était utile.

Il fit pluſieurs fois le tour de cette immenſe Colonie pour connaître par lui-même les différentes reſſources que la diſpoſition naturelle du lieu pourrait offrir en cas d'attaque, & celles que l'art y pourrait ajouter ; ne bornant pas le bien qu'il voulait faire à la Colonie, au ſeul tems où il la gouvernait, il traça pour ſon Succeſſeur des inſtructions où brillent les lumières les plus ſûres, & les idées les plus juſtes, rendues avec un ton de franchiſe & de chaleur qui nous fait regretter de ne pouvoir publier ce monument précieux des vues profondes & réfléchies de ce grand Adminiſtrateur : ce fut au milieu de ces occupations, que la mort vint le ſurprendre.

Il n'eſt plus ! cet homme, l'ami de la vérité & de la juſtice, victime de ſes travaux continuels & de ſon zèle pour le ſervice du Roi. M. le Comte d'Ennery mourut au Port-au-Prince le 13 Décembre 1776, après dix-ſept jours d'une fièvre que l'on n'avait pas d'abord jugé dangereuſe.

Pendant le cours pénible de cette funeſte maladie, ſon ame veillant encore avec toute ſon activité aux portes de ſon tombeau, malgré la

force du mal, il ne ceſſa de travailler avec ſes Secrétaires. La mort, que le Guerrier affronta ſans pâlir ſur le champ de bataille, l'épouvante quelquefois lorſque, couché ſur un lit de douleur, il la voit s'avancer entourée d'appareils funèbres. C'eſt à cet inſtant terrible que la faibleſſe & la crainte ſe gliſſent, malgré lui, dans un cœur qui ne les avait jamais connues : alors la nature, épuiſée par un long combat, ſuccombant ſous les coups redoublés d'une maladie mortelle, ne laiſſe voir au lieu du Héros intrépide, que l'homme moribond & tremblant. Mais M. d'Ennery conſerva juſqu'à ſon dernier inſtant, ce courage & cette force d'âme qui l'avaient caractériſé pendant ſa vie.

Dans les derniers jours de ſa maladie, ſes Médecins & les perſonnes qui l'entouraient cherchaient à lui diſſimuler ſon état; il s'en apperçut ; *eh pourquoi*, leur dit-il, *vouloir me cacher que je ſuis en danger ; croyez-vous que je ne ſache pas mourir ?* Auſſi-tôt, raſſemblant ſes forces, il écrivit à ſon Souverain. Cette lettre, la dernière action de ſa vie, contenait, ſans doute, l'expreſſion de ſes ſentimens, & l'offrande de ſes jours à ſon Maître. Pour en donner une juſte idée, nous allons rapporter ici une autre lettre que, ſix mois auparavant, il lui avait adreſſée, en le remerciant de ſes bontés : on y verra d'a-

vance annoncé le triſte ſacrifice dont la conſommation ne tarda pas à s'accomplir. Nous y joignons auſſi la lettre du Roi, témoignage honorable à la mémoire de M. d'Ennery, & qui vaut mieux que tous nos éloges. Quelle âme froide ne ſe ſentirait pas touchée du caractère de bienfaiſance qui s'y fait remarquer ? Quels brevets, quels titres d'honneur valent celui-là ?

Lettre du Roi à M. le Comte d'Ennery.

« Je n'ai point oublié les ſacrifices que vous » m'avez faits, ni les engagemens que j'ai pris » avec vous. Vous êtes libre de revenir, & je » ne vous ſaurai pas mauvais gré d'uſer de cette » liberté : mais les circonſtances actuelles éxige- » raient que vous prolongeaſſiez votre ſéjour à » Saint-Domingue, votre réputation m'y ſer- » vira beaucoup.

» Pour vous donner une marque de la ſatis- » faction que j'ai de la conduite que vous avez » tenue dans les différentes Colonies que vous » avez adminiſtrées, j'ai ordonné que l'on vous » expédiât les pouvoirs de Lieutenant-Général, » en vous aſſurant que perſonne ne prendra rang » ſur vous.

» J'éxige encore de votre zèle le ſacrifice » d'une année, bien ſûr que vous en prolongeriez » la durée au-delà, ſi, à cette époque, la ſûreté de

» mes poſſeſſions le demandait. Après vous avoir
» fait connaître le bien de mon ſervice, je vous
» permets, & même il eſt de ma juſtice de vous
» ordonner, de vous y refuſer, ſi votre ſanté
» s'oppoſait à vos efforts. M. de Sartine vous fera
» connaître plus particulièrement mes inten-
» tions ».

Réponſe de M. le Comte d'Ennery au Roi.

SIRE,

« Je ſerais indigne d'être Français & de ſervir
» votre Majeſté, ſi j'héſitais un moment à pro-
» longer mon ſéjour à Saint-Domingue, puiſ-
» qu'elle daigne le croire utile à ſon ſervice.

» J'ai pleuré en liſant la lettre dont votre Ma-
» jeſté m'a honoré. Il n'éxiſte pas de termes aſ-
ſez forts pour exprimer à votre Majeſté l'éten-
» due de la reconnaiſſance que ſes bontés infinies
» & ſon humanité ont profondément gravée
» dans mon cœur. Avec une telle lettre, SIRE,
» l'homme le plus médiocre eſt élevé au-deſſus
» de lui-même. J'oublie tout, femme, enfans,
» amis, & je ne regretterai même pas la vie, ſi
» je la perds en ſervant le meilleur des Maîtres.

» Votre Majeſté, en me donnant le grade de
» Lieutenant-Général, m'a récompenſé au-delà
» de ce que j'ai pu mériter, & je ſuis trop vrai
» pour ne pas faire obſerver à votre Majeſté que

» je passe sur plusieurs de mes camarades qui » l'ont servie à la guerre avec bien plus d'utilité » & de distinction que moi.

» Je resterai, Sire, à Saint-Domingue, un an » & tout le tems que votre Majesté le jugera né- » cessaire à son service; mais je la supplie de me » permettre de retourner en France aussi-tôt que » ses Colonies ne seront plus menacées ».

» Je promets à votre Majesté, zèle & courage; » je saurai périr, si besoin est, à la tête de la » poignée de Soldats qu'elle m'a confiée; mais » je la supplie d'observer que j'ai présentement * » quatre mille hommes de Troupes, dont trois » mille sont sous les armes pour défendre l'im- » mense possession de Saint-Domingue: je ne puis » donc répondre que de ma bonne volonté ».

Ainsi s'exprimait M. le Comte d'Ennery; il ne connaissait point ce style de Cour froidement compassé; son cœur était son seul guide; il aimait son Maître & en était aimé.

A la nouvelle de son trépas, la Martinique & la Guadeloupe pleurèrent sincèrement sa perte & rendirent à sa mémoire des honneurs publics, jusqu'alors sans exemple : Saint-Domingue voulut lui élever un monument, & les Conseils assemblés délibérèrent pour fournir aux moyens de son éxécution à laquelle on travaille actuellement.

(1) Ce nombre est plus que doublé depuis ce tems.

La France perdit un grand-homme qui avait glorieuſement parcouru la moitié de ſa carrière, & l'eût ſans doute terminée d'une manière encore plus brillante, ſur-tout à ce moment, ſi une mort prématurée ne fût venu l'enlever au milieu. Les Colonies perdirent un appui, un Protecteur qui connaiſſait leurs beſoins & les repréſentait ſouvent. Ce fut à ces titres qu'il obtint juſtement les regrets de l'un & de l'autre hémiſphère:

Revenons à M. H.

Il dit, page 163, « ſouvent les autres emplois » ſont donnés dans la Colonie par des Adminiſtra- » teurs qui n'ont pas eu le tems de connaître ceux » dont ils font choix ».

Les emplois qui reſtent à la diſpoſition des Adminiſtrateurs, dans les Colonies, ſont peu nombreux & peu conſéquens. Les places de Procureur, celles dans la Maréchauſſée & quelques Subalternes de Bureaux; c'eſt à peu près tout. Que l'on ne s'en prenne donc pas à eux, des Protégés ſans mérite, lorſqu'il s'en trouve quelque fois.

LIVRE TROISIÈME.

De l'agriculture.

DISCOURS PREMIER.

De l'exploitation des Terres.

Ce Discours ne prête pas une ample matière à la critique ; les erreurs qui s'y trouvent semées par-ci par-là, sont légères & de peu de conséquence. Nous en allons remarquer briévement quelques-unes.

Page 170, « le commerce national qui s'assure de toutes les productions de la Colonie, » voudrait encore étendre ses prétentions sur le » fonds de la culture ; c'est un associé bien dur ».

Si un habitant doit à un Négociant, il est tout simple que la dette soit hypothéquée sur le fonds mis en valeur avec les avances que celui-ci a fournies. Qu'est-ce qu'on peut trouver là de bien dur ?

Page 171, « la sortie du tabac n'est pas permise ».

Il n'existe aucune Loi qui la défende ; l'entrée en France n'en était pas permise au tems où

M. H. écrivait ; mais on pouvait le charger en entrepôt pour l'Etranger ; & aujourd'hui que des circonſtances particulières ont forcé les principes excluſifs de la Ferme du tabac en France, aujourd'hui que les Fourniſſeurs de *Glaſcow*, ne peuvent plus tenir leur marché avec les Fermiers-Généraux de *Paris*, nous ſaiſiſſons ce moment pour exhorter les habitans des Iſles Françaiſes à ſe livrer à ce genre de plantation facile & peu diſpendieux, auquel les troubles deſtructeurs, & peut-être interminables, de la Virginie, promettent un ſuccès de pluſieurs années.

Page 172, « on peut avec cent Négres recueillir & fabriquer dix milliers d'indigo ».

Il faut pour être éxact, en rabattre un grand tiers.

Page 173, « le cafier eſt un arbuſte dont le » bois eſt dur ; il croît & s'élèverait juſqu'à » vingt pieds, ſi l'on n'avait pas ſoin de le réduire » en buiſſon ».

Le cafier eſt en effet un arbuſte dont le tronc eſt aſſez dur, mais dont les branches ſont des lianes preſqu'auſſi pliantes que l'oſier ; il ne s'élève, au plus, qu'à la hauteur de neuf à dix pieds, lorſqu'on le laiſſe venir en plein vent ; mais la difficulté d'en recueillir les grains, oblige de l'arrêter dans ſa troiſième année, à la

hauteur de trois à quatre pieds, ce qui se fait en arrachant les deux feuilles naissantes qui forment la sommité de la tige.

Page 174, « on peut prolonger l'éxistence du » cafier en coupant le tronc au raz de la terre : il » produit une nouvelle tige qui dure encore huit » ou dix ans ».

Nous connaissons très-bien ce moyen de rajeunissement, les ouragans répétés des Isles du Vent ont forcé de l'y admettre ; mais ces rejetons ne portent ordinairement que deux belles récoltes, ils dépérissent ensuite, & meurent à la quatrième année, même dans les meilleures terres.

« Plus l'arbuste a de séve, plus le fruit doit » avoir de perfection ».

M. H. se trompe bien évidemment : ce principe est faux, non-seulement pour le café, mais pour tous les fruits en général. Il est aisé d'en donner la raison physique.

Les tubes capillaires d'une jeune plante, ayant plus d'énergie, pompent en plus grande quantité les sucs végétaux qui se trouvent en abondance dans une terre neuve ; comme ils ont alors une dimension considérable, ils absorbent plus de matière, & en raison de leur jeunesse, l'emploient plus promptement à la formation du fruit. Mais celui-ci en devient d'autant moins

parfait, que les ſucs ont été moins élaborés dans les canaux par où ils ont circulé, & où ils ont pris le degré d'affinement néceſſaire pour devenir parties conſtituantes du fruit, mais parties plus groſſières que ſi ces mêmes ſucs euſſent ſéjourné long-tems dans les différens tuyaux de la plante, dont un âge plus avancé eût retréci les dimenſions & les orifices, & qu'il aurait rendus par-là ſuſceptibles d'une diſtillation moins copieuſe, plus lente, mais plus épurée.

M. H. qui appelle ici aſſez imprudemment l'expérience à ſon ſecours, voudra bien nous permettre de lui dire qu'en ayant fait à ce ſujet de très-ſuivies, nous ſommes décidément pour le café très-ſec, par la raiſon qu'il en a donnée lui-même de l'évaporation des acides, & de l'évanouiſſement des ſoufres ; mais nous ſommes auſſi pour le café le plus petit, comme moins chargé de parties hétérogènes, & comme étant l'ouvrage plus long & par conſéquent plus achevé de la nature ; car, il eſt à remarquer à l'appui de notre raiſonnement, que les groſſes graines de café ſont mûres beaucoup plutôt que les petites, & que les jeunes arbriſſeaux, dans la ſurabondance productive des premiers inſtans de leur fécondité, portent indifféremment dans preſque tous les mois de l'année, de ces groſſes graines, ébauche de la

nature, par où elle essaie ses forces, & qui sont cependant l'objet de la préférence de M. H.

Il nous dit, page 182, « que les souches de » canne mises en tas deviennent en séchant, le » meilleur chauffage que l'on puisse employer » pour la fabrication du sucre ».

Cette idée nous ayant paru très-neuve, nous avons fait des recherches éxactes pour savoir si elle appartenait toute entière à M. H., & nous avons trouvé qu'on lui devait tous les honneurs de l'invention, aucun habitant ne s'étant encore avisé de se servir d'un tel chauffage qu'il prend toujours dans sa *bagasse*, c'est-à-dire dans la canne passée au moulin, & desséchée par le tems. Mais nos informations nous ont aussi conduit à voir avec douleur, que cette idée n'avait séduit personne, & que loin de la mettre en pratique, on l'avait généralement trouvée ridicule.

Page 184, « les plants de cafier se mettent » ordinairement à douze ou quinze pouces de » profondeur dans la terre, & à sept ou huit » pieds de distance. Le cafier réussit bien sur » les collines & les montagnes où les pluies » sont fréquentes, & les eaux s'écoulent faci- » lement ».

M. H. n'a, sans doute, jamais vu planter *de bois neuf* : les petits pieds de cafiers qu'on y

transplante ont un pivot très-court, garni d'une chevelure délicate. On fait un trou d'environ quatre pouces de profondeur dans une terre bien détrempée dans un tems pluvieux, & l'on y confie la jeune & faible tige, qui périt, si quelques jours de pluie ou de brouillard ne suivent immédiatement cette opération.

Il n'est pas éxact de dire que le cafier réussit bien sur les collines & les montagnes; c'est faire entendre qu'il ne réussirait pas dans une plaine, tandis qu'au contraire, cet arbrisseau ne vient jamais aussi touffu, & ne donne jamais autant de fruits que dans ces vallons frais, dans ces gorges profondes qui séparent les monticules les uns des autres.

Nous sommes peu satisfaits de la note qui termine ce discours, pages 188 & 189; M. H., après avoir dit que la frugalité, le travail & la modération sont les commencemens de la sageſſe, ajoute :

« Ces maximes sont excellentes, mais elles ne » sont guères suivies par les habitans de la Colo- » nie; le désordre, la témérité des engagemens, » l'inexpérience, le tumulte des passions, la dé- » bauche & la cruauté, se mêlent trop souvent » aux principes de leurs établissemens ».

Voilà de ces traits qui ne conviennent qu'à un très-petit nombre, & que M. H. a eu tort de généraliser. Pourquoi attribuer les vices de quel-

ques individus à la masse des habitans de la Colonie ? Ce sont les passages de ce genre multipliés, sur-tout dans le second volume de l'Ouvrage de M. H., qui ont révolté ses Lecteurs. Accusateur emporté, il n'avait plus de droit à devenir Juge impartial & modéré.

DISCOURS SECOND.

Des moyens de fertiliſer.

ON lit, page 191, « le ſol de Saint-Domingue » eſt extrêmement varié : au Port-au-Prince il » produit des légumes qu'il refuſe aux Jardiniers » des environs du Cap ; du rocou à Léogane, » il n'en vient point au Cul-de-ſac ; du coton » aux Gonaïves, & preſque point ailleurs ; du » ſucre brut dans la partie de l'Oueſt, & peu dans » les parties du Nord & du Sud ».

Le ſol de Saint-Domingue eſt varié ; mais cette variation ſe trouve à peu près la même dans tous les quartiers ; il n'y a de différence, que des plaines aux mornes. Le Marché du Cap eſt auſſi bien pourvu de légumes que celui du Port-au-Prince ; le rocou ne vient point au Cul-de-ſac, parce que dans cette riche plaine, la fertilité étant due à des travaux d'arroſage, la canne eſt le ſeul objet de cette induſtrieuſe culture, mais il y viendrait comme ailleurs, s'il méritait la peine d'y être planté.

Le coton vient également par toute l'Iſle : il eſt très-beau aux Gonaïves. Ce genre de plantation n'éxigeant pas de grands debours, les habitans de ces quartiers nouvellement établis s'en

ſont occupés de préférence ; ils commencent à former des ſucreries. Nous ne pouvons comprendre comment M. H. a pu ajouter que le terrein produit du *ſucre brut dans la partie de l'Oueſt, & peu dans les parties du Nord & Sud* ; comme ſi le ſucre brut & le ſucre que l'on terre enſuite n'étaient pas préciſément la même production de la nature ; comme ſi tout le ſucre n'était pas brut avant que la main de l'homme & une préparation de plus lui donnât la qualité de terré.

Il y a dans ce paſſage, une telle abſurdité, que nous voudrions pouvoir la ſuppoſer une erreur de Copiſte, d'autant plus que M. H. aurait encore conſidérablement contrarié ici ſes calculs d'eſtimation des denrées ; car ſa récapitulation, page 59, fait fabriquer dans la partie du Sud, vingt-deux fois autant de brut que de blanc, & dans la partie de l'Oueſt, citée ici comme la plus abondante, ſeulement trois fois plus de brut que de terré. La proportion eſt inverſe dans le Nord. M. H., à quelle page faut-il vous croire ?

Tout ce qu'on lit depuis la page 191, juſqu'à celle 196, au ſujet de la canne, nous a paru aſſez juſte ; nous remarquerons ſeulement cette note.

« Quelques Colonies ont entrepris de renou-
» veller des terres uſées, plutôt par de faux
» travaux

» travaux, que par les récoltes qu'elles avaient » produites, en employant le varech : cette mé- » thode ne vaut rien. Le varech corrompt le ſol, » & ne lui donne qu'une chaleur momentanée : » d'ailleurs, il communique au ſucre une âcreté, » qui lui ôte toute ſa valeur ».

M. H. a ſans doute voulu parler de la Barbade, la ſeule des Iſles où la méthode de fumer avec le varech ſoit uſitée. Ayant vu par nous-mêmes, nous pouvons lui répondre ſur cet article avec quelqu'avantage.

Les habitans de la Barbade ſont contraints de ſe ſervir du varech, parce que leurs terreins effétés par des productions nombreuſes & répétées, manquent des ſels néceſſaires à toute eſpèce de végétation. Cette méthode leur a très-bien réuſſi, & leur eſt abſolument indiſpenſable, puiſque les terres où l'on ne met pas de varech ne peuvent aujourd'hui rien produire. Quant au goût âcre, perſonne ne s'en eſt encore apperçu, ni plaint ; le raiſonnement de M. H. ſe trouve donc ici en défaut, avec l'expérience : nous en ſommes peinés, mais il nous y a bien accoutumé dans le cours de ſon Ouvrage.

Que répondre à la touchante apoſtrophe au Caſier qui termine ſi éloquemment la page 197 ?

Nous ne pouvons nous refuſer à l'envie d'en tranſcrire ici quelques lignes.

« O Cafier, funeſte préſent de l'Arabie ! Com-
» ment dédommagerez-vous les Colons de ce
» que vous leur avez fait perdre ? Les beſtiaux
» que l'on entretenait dans les bois, les animaux
» ſauvages & peu féroces dont ils étaient rem-
» plis, les matériaux qu'ils devaient fournir pen-
» dant une infinité de ſiècles, les roſées .....
» les ruiſſeaux, ... les hommes qui devaient être
» employés aux travaux les plus utiles: vous avez
» tout dévoré, tout détruit ».

Nous prendrons la liberté d'obſerver à M. H. que le cafier étant, comme il le dit lui-même, un arbuſte naturellement fort dur, il n'aura peut-être pas été touché de cette attendriſſante interrogation, de cette figure de rhétorique ſi heureuſement placée dans cet endroit, qu'elle a cauſé un effet général chez tous les Lecteurs attentifs, celui de la ſurpriſe : c'eſt du moins quelque choſe ; pour nous, nous avons été au-delà. Ce paſſage nous a fait plus d'une ſorte d'impreſſion. Nous aimons à la folie cette tournure poétique, ce ſtyle figuré qui anime tout, juſqu'à un ſimple & faible arbriſſeau ; nous allons tâcher de l'imiter & de ſuivre, s'il eſt poſſible, l'idée brillante de M. H., pour lui faire répondre ſon Cafier ; il nous ſemble donc l'en-

tendre, lui dire en ſtyle analogue au ſien :

« O H. je n'ai rien fait perdre aux Colons ; » de quoi voulez-vous donc que je les dédom- » mage ? Ce n'eſt pas moi qui ai demandé » l'éxiſtence : le peu d'acceſſoires qu'éxige ma » culture eſt ce qui l'a déterminée. D'ailleurs ne » regrettez pas ce que vous dites que j'ai dévoré, » & ſongez que tous les cochons marrons qui » étaient dans les bois que j'ai remplacés, & » que vous pleurez ſi amèrement, n'auraient » jamais, eux & leur poſtérité, valu mes pro- » ductions qui ſe ſont quelquefois élevées à plus » d'un tiers du produit de tous les revenus de la » Colonie, &. qui même encore actuellement, » dans mes jours de diſcrédit, en forment plus » d'un cinquième ».

Page 198, « le cafier eſt le ſeul arbre, le ſeul » des végétaux à Saint-Domingue, dont la racine » pénètre à quelque profondeur. Le bois de fer, » l'acoma qui ſe pétrifie dans la terre, n'ont pas » des racines profondes ; ils les étendent ſur un » grand diamètre, qui leur ſert, pour ainſi dire, » de piédeſtal ; mais le cafier enfonce profonde- » ment les ſiennes ».

Que l'homme qui rapporterait ce qu'il aurait lu, ou ce qu'on lui aurait dit, s'exprimât ainſi, nous tâcherions de lui perſuader amicalement qu'on l'a trompé. Mais quand un homme qui a

vû, ou pu voir par lui-même, écrit & décrit d'une façon si peu juste, quelle ressource reste-t-il vis-à-vis de lui, & que dire, en effet, à M. H. lorsqu'il prétend que le cafier enfonce ses racines bien plus profondément qu'aucun arbre? Tandis que l'on trouve à chaque pas, sur-tout dans les routes nouvellement frayées, des souches d'arbre que l'on n'a pu arracher du sein de la terre, & qu'il faut souvent prendre le parti de brûler sur sa surface, parce qu'il en coûterait trop de travaux pour les déraciner, & qu'au contraire le cafier, mal-à-propos qualifié *arbre*, n'a qu'un pivot de quinze à dix-huit pouces au plus, enfoncé dans la terre, & devenant quelquefois bifurque: aussi l'ouragan l'arrache-t-il avec beaucoup de facilité, quoiqu'on le tienne au plus à quatre pieds de hauteur. Ces erreurs de fait sont impardonnables à l'être du règne animal appellé homme, qui a éxisté dix ans à côté de l'être du règne végétal appellé cafier.

M. H. dit, page 201, que les eaux séjournent dans les plaines du Cap pendant les mois de Décembre & de Janvier, & qu'il y fait sec pendant Juin & Juillet. Le Lecteur est averti de ne pas prendre de ces Almanachs, ils ne sont pas plus exacts que les autres, & chaque année, l'expérience s'avise de les contrarier.

M. H. a bien raison, pages 204 & 205, de pré-

(

tendre au ſujet des eaux à détourner, pour arroſement, ou moulins, que toutes conventions, ou actes tendant à priver ceux qui en pourraient jouir par la ſuite ne ſont que comminatoires dans le fond, parce que ſi l'état conſentait que les Tribunaux les autoriſaſſent, il en porterait indirectement la peine par la privation des denrées que ces avantages auraient mis à même de fabriquer ſi on les eût rendus généraux. Cette idée ne doit jamais être perdue de vue dans tous les Arrêts à intervenir ſur cette matière, & peut ſervir à réſoudre les plus grandes difficultés. On ne peut que remercier M. H. de l'avoir établie & démontrée.

DISCOURS TROISIÈME.

Des instrumens nécessaires à la préparation des denrées.

NOUS allions nous occuper de ce Discours, lorsque nous reçumes la lettre suivante : nous la mettons avec plaisir en place de nos observations, très-persuadés que le Public n'y perdra pas. Nous sommes seulement fâchés que les occupations intéressantes des hommes instruits de cette Colonie, ne leur ait pas permis de nous mettre plus souvent à même de substituer à notre travail le résultat de leurs expériences & de leurs réfléxions.

» Le parti, que vous avez pris, Monsieur, de publier vos observations sur l'Ouvrage de M. H., est aussi courageux qu'utile. Si ce Livre, tableau informe de la Colonie Française la plus précieuse, n'alliait pas aux erreurs qu'il renferme, un fond d'intérêt & un air de candeur qui pourrait les accréditer, il vaudrait mieux le dédaigner que de le combattre. Mais comme à travers la marche dégingandée de l'Auteur, l'incohérence de ses idées, & ses contradictions sans nombre, on apperçoit quelques vérités frapantes & des vues justes ; il est nécessaire

de démontrer que cet Ouvrage n'eſt pas par-tout également eſtimable, & de prouver que M. H. a ſouvent plus de verbiage que de raiſonnement, & plus de préſomption que d'éxactitude.

» Comme vous ne vous attacherez peut-être pas, Monſieur, à éxaminer ſcrupuleuſement toutes ces matières traitées dans les Conſidérations ſur Saint Domingue, & qu'il en eſt dont l'intérêt plus preſſant peut vous détourner des autres : j'ai cru pouvoir vous envoyer quelques notes, ſur les Manufactures de ſucre. Cet objet m'a ſemblé très-mal apperçu par M. H. Voyez ſi vous croyez mes remarques dignes d'être jointes aux vôtres, ou ſi vous devez bénignement les incendier. Je vous les livre ; à vous l'option.

» Pour quels Lecteurs, peut-on demander, ſont écrits les Diſcours trois & quatre du Livre troiſième ? Eſt-ce pour des Européens, qui n'ont jamais vu de ſucrerie, ou pour des Colons qui s'en occupent ? Ils ne peuvent ſûrement convenir ni aux uns, ni aux autres : les Européens n'y trouveront que des deſcriptions tronquées ou des détails ſtériles ; & les ſucreries ſeront rebutées par l'inutilité des obſervations, & les erreurs choquantes qu'elles contiennent.

» D'abord M. H. dit, page 206, que le moulin à bêtes fournit à un équipage de chaudières,

& que le moulin à eau peut fournir à deux.

» J'ignore où l'Auteur a vu ces moulins extraordinaires & les heureux habitans qui les poſſèdent ; mais ce n'eſt pas à Saint-Domingue. J'ai parcouru cette Iſle, comme lui ; je connais les principales ſucreries qui y ſont ; & je ſais que leurs Régiſſeurs ſont très-ſatisfaits, lorſque deux moulins à bêtes, ou un moulin à eau fourniſſent à un ſeul équipage. Cela arrive même rarement ; car on pourrait faire alors de vingt-cinq à trente barriques de ſucre par ſemaine ; c'eſt-à-dire environ 18,000 livres : M. H. trouve-t-il que ce ne ſoit pas aſſez ?

» A la page ſuivante, cet Auteur rejette dédaigneuſement les moulins à vent. Il ignore, ſans doute, qu'il en éxiſte quelques-uns à Saint-Domingue, & beaucoup dans d'autres Colonies, qui ont le plus grand ſuccès. Il ignore que ſi nous n'en avons pas davantage, il faut l'attribuer uniquement à l'impéritie des Ouvriers, & à la timidité des habitans. Quel moteur plus puiſſant que les vents *aliſés* ? Et dans quel lieu ſont-ils plus forts & plus conſtamment réglés qu'à la plaine du Cul de-ſac ?

» C'eſt ſans doute un moulin à vent, qui pourrait fournir à deux équipages, pendant les dix-huit ou vingt heures que règne la briſe ; & il ſerait facile de prévenir les momens de calme,

en ramaſſant du vin de canne dans différens baſſins, où une leſſive préparatoire en ſuſpendrait la fermentation.

» Cette dernière aſſertion trouvera peut-être des contradicteurs. La fermentation du vin de canne eſt ſi prompte, qu'on croira qu'il n'eſt pas poſſible de l'arrêter; mais j'ai la preuve certaine de cette poſſibilité; & je puis, avec aſſurance, en indiquer les moyens.

» Indépendamment des cauſes ordinaires de la fermentation, il en eſt deux qui l'accélèrent toujours prodigieuſement dans le vin de canne: c'eſt la chaleur de l'air qui circule dans les ſucreries, & le reſte de craſſe ou de vin de canne, toujours un peu aigre, qui demeure dans les baſſins chaque fois qu'on les vuide; levain puiſſant, qui a bientôt communiqué ſa corruption au vin de canne frais, qui coule du moulin.

» Il faut donc détruire ces deux inconvéniens, ou du moins en diminuer les effets; & pour cela, on n'a qu'à remplacer les baſſins démeſurés, dont on ſe ſert ordinairement, par des baſſins qui contiennent une ſeule grande; on les couvrira ſoigneuſement & on les lavera, toutes les fois qu'on voudra les vuider.

» Mais comme cette précaution ne ſuffira peut-être pas pour le vin de canne qu'on voudra conſerver pendant quatre ou cinq heures, il faut

y jetter une certaine quantité de craïe, ou de quelqu'autre faible alcali; & cette légère adaption l'empêchera de fermenter, ſans détruire ſon acide conſtitutif.

» Je gliſſe ſur la deſcription inſuffiſante, que M. H. fait des moulins à bêtes, pour venir au ſecond paragraphe de la page 211. Cet Auteur, parlant des moulins à eau, prétend qu'il ne faut pas employer ce moteur en grande quantité, dans la crainte de faire tourner les moulins trop rapidement. Comment n'a-t-il pas remarqué que ce ſerait cependant le ſeul moyen de donner à cette eſpèce de moulins la force qu'il leur attribue plus haut? Si vous craignez de fatiguer votre balancier, augmentez-en le diamètre; augmentez également celui de la roue, vous doublerez la puiſſance de vos leviers, en les alongeant, ſans leur donner une célérité dangereuſe.

» Il prétend encore qu'il ne faut placer la roue que ſix pouces au-deſſus du niveau du fond de la tarevanne, oubliant que, depuis le point de la tarevanne, qui ſe trouve ſous le rayon perpendiculaire de la roue, il eſt eſſentiel que cette tarevanne ait au moins vingt pouces d'inclinaiſon pour faciliter l'échappement des eaux, & empêcher le labourement de la roue.

» Les dimenſions des moulins à eau que M. H. donne *modeſtement pour les meilleures que l'on*

puiſſe employer, *même imaginer*, lui ont été fournies par quelqu'Artiſte qui l'a trompé, auſſi je ne veux point lui en attribuer les erreurs.

» Rendons-lui la juſtice d'obſerver auſſi qu'il a ſagement combattu l'éxécution des moulins de fer. Ces machines n'ont nullement réuſſi, & ſont cependant ſuſceptibles d'acquérir bien plus de ſolidité & de force que nos moulins ordinaires. Il faudrait pour cela augmenter le diamètre & l'épaiſſeur des tambours, renforcer le tourillon des pivots, & ſur-tout porter plus de ſoin dans la régularité des formes qui a toujours été négligée; enfin ſe ſervir d'un fer plus ductile que n'eſt celui des mines de M. *de la Belouſe*. Je penſe qu'alors ces moulins n'auraient pas les dérangemens fréquens qu'éprouvent ceux dont nous nous ſervons; & quant à la grande peſanteur des rolles, on ſait que ce défaut eſt aſſez diminué par la poſition verticale, & par la force centrifuge que leur communique le mouvement de rotation.

» M. H. aurait bien pu nous parler de l'invention heureuſe qui a fait agrandir le diamètre des tambours latéraux, d'un tiers de plus que le tambour du centre, principal moteur de cette machine. Cette invention, qui ſemble contredire les loix ordinaires de la méchanique, n'eſt pas

moins avantageuse que surprenante, & a presque doublé la force des moulins. Si elle a trouvé quelques improbateurs, c'est parce que les Charpentiers ignorans, qui ont voulu l'éxécuter, n'ont pas connu la courbe, que décrit l'échappement des dents, & ont gêné l'engrenage, en alongeant trop leurs épicycloïdes.

» J'arrive, avec M. H., à la page 220, & je le trouve aussi mauvais Chymiste que mauvais Méchanicien.

« Le vin de cannes, dit-il, tombe du bassin » dans une première chaudière, où un feu mo- » déré le dégage de ses parties aqueuses ; après » cela il est versé dans une seconde, où on » lui enlève, avec l'écumoire, la crasse & tou- » tes les malpropretés qui y sont mêlées ; puis » on l'épanche dans une troisième, ou, en s'é- » paississant, il se change en sirop ; & enfin il » passe dans la dernière, où on achève de le » cuire, & où des lessives de cendre, de soude, » de chaux, ou de suif, le dégagent des huiles » étrangères qu'il contient, & achèvent de le » purifier & d'en former le grain ».

» Vous voyez, Monsieur, que ces observations sont aussi fausses que le raisonnement qu'elles entraînent.

» M. H. ne connaît pas plus le sucre que l'art de le fabriquer : s'il en avait quelques notions,

il n'aurait pas dit que c'eſt dans la première chaudière que s'évaporent toutes les parties aqueuſes ; car ſi l'eau que contient le *veſou* s'évaporait là, il n'aurait pas beſoin d'aller plus avant ; il ſerait cuit, quoique mêlé encore à beaucoup de parties hétérogènes. Ce n'eſt pas non plus dans la quatrième, ou *batterie*, qu'il reçoit des préparations de leſſive ; elles y ſeraient nulles, & ne ſerviraient qu'à empêcher les parties intégrantes de ce ſel, preſqu'élaborées, de former leur combinaiſon.

» Je ne crois pouvoir mieux faire ſentir le peu d'éxactitude du récit de M. H., qu'en lui oppoſant le détail clair & précis des procédés qu'on ſuit depuis l'inſtant où le vin de canne tombe dans la première chaudière, juſqu'à celui où il eſt cuit dans la batterie : le voici.

» Dès que le vin de canne a coulé dans la première chaudière, le Raffineur prend une ſomme quelconque de cendres, de potaſſe, de ſoude, ou plus communément de chaux, qu'il jette dans le vin de canne, & qu'on nomme leſſive : cette leſſive a la propriété d'attaquer le phlegme, par l'effet néceſſaire des alcalis ſur les acides ; & c'eſt de ſa quantité relative, introduite dans le vin de canne, & du vrai point de ſaturation, que doit réſulter une cryſtalliſation parfaite.

» De cette première chaudière, où le veſou

a éprouvé un certain degré de chaleur, il paſſe dans une ſeconde, moins éloignée du foyer, & là une ébullition lente le dégage des principales matières graſſes & viſqueuſes qu'il contient & qu'on enlève rapidement avec l'écumoire.

» On le verſe après dans une troiſième chaudière, encore plus rapprochée du feu, où on continue à l'écumer avec ſoin, & où il ſe change en ſirop : puis il eſt épanché dans la dernière, nommée batterie, où un feu plus actif lui faiſant évaporer le reſte des parties aqueuſes; lui donne bientôt le degré d'épaiſſiſſement néceſſaire à ſa cuiſſon.

» Alors on met le ſucre dans des bacs de bois, pour le refroidir, s'il doit reſter brut, & dans des pots de terre, en forme conique, ſi on veut le blanchir.

» C'eſt dans ces derniers vaſes, que ſe forme ſa cryſtalliſation; & c'eſt de ſa cryſtalliſation que provient cette blancheur éclatante, qui diſtingue aujourd'hui le ſucre de Saint-Domingue.

» Ce ſerait peut-être ici le moment de jetter quelque jour ſur l'opération la plus importante & la moins connue de l'art du ſucre. Je pourrais démontrer qu'on ne ſuit, pour l'obtenir, que des procédés incertains & preſque toujours inéxacts; que la plus parfaite eſt ſouvent l'effet du haſard, ou de la qualité ſupérieure de la

matière première, qui produit du ſucre très-beau, malgré tout ce qu'on fait pour le gâter; & qu'enfin une méthode certaine ſerait d'autant plus néceſſaire, que le quart des revenus d'une ſucrerie ſe perd ſouvent dans les mains d'un Raffineur mal-habile.

» Je pourrais, dis-je, facilement donner ces triſtes preuves, & indiquer les moyens d'y remédier : mais je laiſſe au Colon eſtimable (1) qui, le premier, a découvert la vraie façon de faire cryſtalliſer le ſucre, le ſoin de nous décrire ſes procédés. Ils feront ſûrement partie de l'Ouvrage qu'il deſtine à l'utilité de ſes concitoyens, & qui achevera de lui mériter la reconnaiſſance qu'il leur a inſpirée.

» Il me reſte à vous obſerver, Monſieur, qu'il eſt bien étonnant que M. H. ait parlé d'une manière auſſi ſuperficielle de l'arroſement de Saint-Domingue. Le moyen le plus puiſſant de feconder la terre & de prévenir la ſtérilité des ſéchereſſes dévorantes que nous éprouvons périodiquement, méritait bien qu'on développât ſes avantages. Les habitans des plaines du Port-au-Prince, les ſeuls qui en jouiſſent encore, verraient, avec reconnaiſſance, l'éloge de leur induſtrie, & les Colons, de la partie du Nord & de celle du Sud, béniraient l'Ecrivain utile, qui aurait ſagement combattu leurs préjugés, en

(1) *M. Belin de Villeneuve.*

leur apprenant à conſerver la richeſſe de leurs cultures, & à vaincre l'inclémence des ſaiſons.

» Eſt-il poſſible, Monſieur, qu'un avantage, que des rivières nombreuſes & abondantes offrent à tous les habitans de Saint-Domingue, ne ſoit mis à profit que dans un coin de cette Iſle ? Eſt-il poſſible que le reſte s'imagine que l'arroſement épuiſe & refroidit les terres ? Eſt-il poſſible que le projet ſi utile de la diſtribution de l'Artibonite n'ait éprouvé que des difficultés, malgré la facilité connue de l'éxécution, & ſurtout malgré l'immenſité des productions qui en réſulteraient ? Eſt-il poſſible enfin qu'une plaine, qui pourrait devenir la plus riche de Saint-Domingue, ne puiſſe pas jouir des avantages que la nature lui a donnés avec profuſion, & languiſſe dans une ſtérilité funeſte ?

» Les habitans de l'Artibonite connaiſſent vainement le bien qu'ils ont ſi près d'eux ; ils le voient, ils le deſirent avec paſſion ; mais ils craignent d'en jouir. Comme Tantale, au milieu des eaux, ils ne peuvent s'en abreuver, & tremblent qu'une inondation fatale ne ſoit la ſuite des arroſages qui fertiliſeraient leurs champs.

» Si ces vaines terreurs ſervent d'obſtacle à l'établiſſement de cette vaſte plaine, des craintes, encore plus mal fondées, s'oppoſent à l'arroſement du Nord & du Sud de la Colonie. Les habitans

habitans craignent d'y épuiſer leurs terres : ils ne ſongent pas que les ſels, que charroient les rivières, procurent au ſol qu'elles inondent, même après l'avoir fait beaucoup produire, une chaleur & une fécondité bien plus grande que celle qu'il poſſédait avant. Ils ne ſongent pas que l'arroſement, loin d'épuiſer leurs habitations, ſerait peut-être le moyen le plus propre à les engraiſſer lorſqu'elles s'uſent. Les Chinois nous en donnent l'éxemple : les habitans du Cul-de-ſac l'ont depuis long-tems heureuſement imité, ſans pouvoir perſuader leurs voiſins.

» Qu'on ne m'objecte point que leur ſol n'eſt pas le même ; je ſuis certain du contraire. Les terreins de Jacquezy, de Caracole & du Quartier-Dauphin, ſont parfaitement ſemblables à ceux des Savannes du Blond ; ceux du Quartier-Morin & de Limonade reſſemblent au Boucaſſin ; & enfin Maribaroux & le Bas-Limbé ſont comme l'excellent quartier des Vaſes (1) : ainſi du reſte ; tout eſt plus ou moins rapproché.

» D'ailleurs plus de différence ſerait ſans danger. Quelle eſt l'action des eaux dans la terre ? C'eſt d'en diſſoudre les parties intégrantes propres à

(1) Nous ne croyons pas entièrement à cette reſſemblance : le Bas-Limbé contient peu de terre calcaire, & les Vaſes en ont beaucoup.

la nutrition des végétaux, & de les faire, par ce moyen, circuler dans leurs fibres, avec le mêlange de cette poudre très-fine, dont M. *Tull* prétend que les plantes ſe nourriſſent. Ce ſyſtème paraît d'autant plus vraiſemblable, que les terres calcaires qui ſont les plus productives, ſont auſſi les plus ſolubles à l'eau.

» Il eſt auſſi très-certain que ces parties intégrantes de la terre ſe régénèrent abondamment, tant par l'adaption des ſels que procure l'arroſage, que par la quantité de fumier que la canne rend à la terre, & par les vapeurs fécondes qu'elle attire de l'air.

» Quant au refroidiſſement des terres, l'eau ſtagnante pourrait ſeule avoir ces inconvéniens; & il eſt aiſé de s'en préſerver par des foſſés profonds, qu'on doit multiplier à proportion de l'épaiſſeur du ſol.

» Obſervons, Monſieur, que l'arroſement réunit à l'avantage d'avoir les plus belles cannes, celui de les rendre toutes égales, par rapport au nivellement qu'on a été obligé de pratiquer dans les champs; & ſur-tout l'avantage inappréciable de procurer le plus beau ſucre, en préſervant la canne des vices que la ſéchereſſe & l'inégalité du ſol lui occaſionnent par-tout où l'on n'arroſe pas.

» Perſuadons enfin des Colons incrédules; feſons-leur ſentir qu'il n'y a rien de comparable pour

eux à l'agrément de cultiver des champs immenſes, parfaitement applanis, & d'y pouvoir à ſon gré promener les eaux dans des canaux alignés à perte de vue, & ſymmétriquement diſtribués pour y apporter la fécondité. Vainement le ſoleil embrâſe l'air & flétrit la terre : le Cultivateur induſtrieux ſe dédommage des pluies & des roſées que le ciel lui dénie ; une immerſion ſoudaine abreuve ſes champs & rend la vie à ſes plantes deſſéchées : mais ſi, au contraire, les orages furieux l'accablent, ſi des torrens de pluie noient ſon habitation, les mêmes canaux qui ont ſervi dans ſes arroſemens à épancher les eaux ſur la terre, ſervent encore à l'égoutter, & la préſervent de ces ſtagnations perfides qui font tout pourrir.

J'ai, &c.

Au Cul-de-ſac du Port-au-Prince, le 20 Avril 1778.

LIVRE QUATRIÈME.

Du Commerce.

DISCOURS PREMIER.

Des Monnoies.

M. H. débute par ces mots, page 251 : « La » ſcience du commerce eſt de rapprocher *les* be- » ſoins *des* moyens de les ſatisfaire ».

Il nous ſemble que c'eſt encore là une phraſe à retourner, & qu'il fallait dire que la ſcience du commerce eſt de rapprocher *des* beſoins *les* moyens de les ſatisfaire ; parce qu'en effet, le commerce va trouver le beſoin pour lui offrir ce qui peut le faire diſparaître, & le beſoin n'eſt pas porté par le commerce où ſont les moyens, mais bien les moyens où eſt le beſoin. Serait-ce donc encore une faute du Copiſte ? Nous étions diſpoſés à le croire, ſi nous ne l'avions trouvée répétée à la page 271 ; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que l'explication que M. H. y joint lui-même, ne fait que nous engager davantage à changer ſa phraſe.

Nous trouvons au bas de la page 260, une note qu'il faut relever.

« Au mois de Juin 1774, les monnoies coupées ont été réduites au poids, mais sur le » pied de 1,080 livres le marc. Ce réglement » présente les mêmes inconvéniens que l'augmentation des piastres gourdes, parce que » l'or à travailler ne peut pas valoir plus de » 940 livres le marc dans toute l'Amérique; en» sorte qu'il y a 140 livres par marc entre l'or » monnoie coupée & l'or en lingot ».

Les monnoies coupées ont été réduites au poids, sur le pied de 1,087 livres 10 sols le marc. M. H. aurait pu facilement être éxact sur ce point. Il se trompe aussi sur la valeur de l'or à travailler dans l'Amérique, en ne le portant qu'à 940 livres le marc. Elle est de 960 sur le pied de 120 livres l'once, & la poudre d'or est payée sur un taux bien plus haut par les Orfévres.

Il n'y a point d'inconvéniens à ce que la monnoie réduite au poids soit prise sur un tarif plus fort que l'or d'orfévrerie, & cela ne pouvait même être autrement sans injustice ; en voici la raison : l'or des Quadruples, Louis d'Espagne & Portugaises, est à un plus haut titre que celui qu'on emploie dans l'orfévrerie, même au poinçon de Paris, celui ci n'étant qu'à vingt karats, tandis que le premier est à vingt-deux.

En rognant les espèces, on n'en a pas détérioré l'or, on n'a fait qu'enlever une partie constituante du poids nécessaire pour faire un bon quadruple qui doit peser sept gros, quatre grains, soixante-huit cent-quarante-cinquièmes; donc en ne la faisant prendre que sur le pied de son poids restant, on devait néanmoins conserver le haut titre de l'or qui en fait la matière.

L'opération de 1774, qui a réduit au poids les monnoies coupées, fut une crise violente, mais nécessaire : le mal était terrible, & ses progrès auraient mené la Colonie à une subversion totale, lors même que l'abondance du numéraire l'aurait fait paraître plus riche. Quelques spéculateurs ont prétendu qu'il était égal que le numéraire fût idéal, puisqu'on le donnait pour la même valeur qu'on l'avait reçu. Ce raisonnement serait juste, si le signe représentatif de 120 livres était reçu chez tous les Peuples de l'Univers, coupé, altéré ou non, pour ce même prix. Mais dès que ce n'est que dans un seul endroit, cette illusion locale doit attirer dans ce pays toutes les espèces faibles ou fausses des autres nations; on ne doit même jamais y en verser que de semblables, puisqu'en les rognant on gagne de 40 à 50 pour cent. C'est ainsi que la Colonie serait devenue le réceptacle de toutes les pièces qui auraient souffert le travail des Billonneurs.

On sent bien que ce Pays, qui n'est déjà que trop celui des chimères, l'eût été totalement & forcément pour tout le monde: or il n'est jamais d'avantage réel à vivre dans l'erreur, & celle des monnoies en entraînait après elle d'innombrables.

Aujourd'hui que le tems a effacé l'impression vive que le déchirement du voile occasiona, on commence généralement à comprendre combien il était important d'arracher sans délai une grande Colonie à l'erreur capitale qui l'infestait. On applaudit maintenant à l'homme sage qui aima assez la Colonie pour vouloir opérer son bien permanent sous l'apparence d'un inconvénient passager, & qui eut le courage de mériter des applaudissemens éloignés à travers des murmures présens. M. l'Intendant de Vaivres ne se décida qu'après un long éxamen à opérer cette révolution. L'heureuse prolongation de sa régie l'a rendu témoin lui-même des avantages qui en reviennent aujourd'hui à Saint-Domingue, & le tems, ce creuset toujours sûr, a justifié son opération aux yeux de tout le monde.

M. H. se contredit souvent d'un chapitre à l'autre, dans le cours de son Ouvrage, & cela ne nous a point surpris; il faut être profond pour être conséquent; mais qu'il se contredise dans la même page, dans le même alinéa, pres-

qu'à la même ligne, voilà du rare & de l'étonnant. Citons-en pour exemple ce paſſage de la page 255, qui nous avait d'abord échapé, & qui mérite bien que nous revenions ſur nos pas.

« Augmenter le taux des eſpeces pour en em-» pêcher la ſortie, c'eſt ſubſtituer une monnoie » fauſſe à des valeurs réelles, & cela ſerait d'au-« tant plus dangereux dans la Colonie, que nous » tirons la monnoie d'une Nation étrangère, & » que nous donnerions alors plus de marchan-» diſes pour avoir une quantité de monnoies qui » procurait auparavant plus de choſes ».

Tout ceci paraît aſſez juſte ; mais M. H. ſe repentant d'avoir bien raiſonné, ajoute auſſi-tôt,

« La valeur des denrées ſuit toujours la pro-» greſſion des ſignes ; on ne peut augmenter l'un » ſans l'autre ».

Mais ſi la valeur des denrées augmente en raiſon de la progreſſion des ſignes, l'Eſpagnol qui m'apporte ſa piaſtre gourde, dont j'aurai augmenté chez moi la valeur fictive d'un dixième, recevra de moi, en échange, une aune de toile que j'augmenterai pareillement d'un dixième, ſuivant le dernier principe de M. H. Il détruit donc par-là lui-même ce qu'il a dit immédiatement plus haut, *que nous donnerions plus de marchandiſes pour une quantité de*

monnoie qui procurait auparavant plus de choſes.

Convenons d'une vérité certaine, & qui ne ſaurait être trop répétée pour fixer à jamais la fluctuation de l'impéritie, c'eſt que l'augmentation du ſigne repréſentatif étant locale, y fera toujours monter la choſe en raiſon; & c'eſt un mal pour les Colonies dont les richeſſes n'ont déjà que trop de valeurs imaginaires. Il faut néceſſairement y ſuivre la proportion des eſpèces dans le reſte du monde, ſans quoi leur commerce n'aura que des bénéfices illuſoires. Nous avouons même n'avoir jamais pu appercevoir diſtinctement la raiſon qui a déterminé à ce tiers d'augmentation ſur la monnoie, établi dans toutes les Iſles de l'Amérique. Nous n'oſons taxer d'erreur un uſage général; cependant nous n'avons encore entendu que des ſophiſmes pour le juſtifier, & nous demanderons, en outre, par quelle raiſon les Colonies Anglaiſes du Continent n'ont pas admis l'augmentation reçue dans leurs Iſles, & pourquoi nous-mêmes nous en étions-nous diſpenſés au Canada, & le ſommes-nous encore à Cayenne ?

Paſſons au projet propoſé par M. H., p. 261, pour remédier à la diſette d'eſpèces. Il dit que *cent millions de numéraire égaux à* 66,333,333 *liv.* 6 *ſols* 4 *deniers tournois, ſuffiraient & au-delà, aux beſoins de la Colonie.*

Nous trouvons d'abord une erreur que nous ne savons à quoi attribuer. Cent millions des Colonies sont égaux à 66,666,666 liv. 13 s. 4 d. tournois, puisqu'il n'y a qu'un tiers de différence. On n'aime pas qu'un Calculateur s'annonce ainsi par des fautes contre les premières règles des nombres.

Des sept propositions qui forment le projet, il en est deux qui nous paraissent contradictoires, savoir, la seconde & la quatrième, les voici, page 262.

« Que les espèces soient réelles, c'est-à-dire, » que la matière soit le gage de sa valeur ».

Et plus bas,

« Que la valeur des espèces soit d'une pro- » portion différente de celle des monnoies qui » ont cours dans le Royaume ». . . . . .

. . . . . .

« Le bénéfice de la fabrication pourrait être » de dix pour cent sans aucun inconvénient ».

M. H. ferait bien de nous expliquer comment il veut que la matière soit le gage de la valeur d'une piéce d'or ou d'argent, en même tems qu'il propose de donner un bénéfice de dix pour cent pour la fabrication, & que la proportion de cette monnoie soit plus faible que celle de France : comment se peut-il alors que l'once d'argent reste toujours le gage de 9 livres, ar-

gent des Isles, en même tems que pour faire 9 livres il ne faudra plus une once ; puisque la monnoie sera plus faible & diminuée d'un dixième pour bénéfice de la fabrication ? C'est s'occuper trop long-tems d'une absurdité.

M. H., après avoir indiqué comment il faudrait jetter 100,000,000 dans la circulation, a la bonne foi d'avouer, page 264, qu'il paraît impossible de les faire fournir à la Colonie. Cependant il reprend courage, & comme ces Médecins un peu charlatans qui désespèrent d'abord de l'état d'un malade, pour avoir ensuite plus de gloire à le guérir, il nous propose à la fin les moyens de trouver une somme aussi considérable. Suivons-le dans ses efforts, & s'ils ne servent qu'à nous persuader qu'il est en effet impossible de faire fournir 100,000,000 par la Colonie, souvenons-nous du moins qu'il est toujours beau à M. H. d'avoir tenté l'impossible.

« Le versement, dit-il, p. 264, de 100,000,000 » d'argent, ou or monnoyé, peut se faire en » quinze ans, & l'exploitation des monnoies » espagnoles en fournira la matière, sans qu'à cet » égard il soit besoin de prendre aucune pré- » caution. . . . . Pour parvenir à ce verse- » ment, il suffirait de faire, outre le prélève- » ment des droits ordinaires, subsides & im- » pôts de la Colonie, un emprunt au nom du

» Roi sur tous les habitans, par répartition, ou » si l'on veut, par taxe réelle de leurs biens, rem- » boursable en quinze ans sur les deniers royaux. » Cet emprunt serait de la somme de 6,000,000 » à employer dans les villes principales de la Co- » lonie, en denrées choisies au prix du cours ».

Arrêtons-nous ici, quoique nous eussions dessein de copier sans interruption M. H. jusqu'à son dernier moyen; mais nos réfléxions viennent en abondance, elles nous pressent, & ne nous permettent pas de continuer, sans demander auparavant à M. H. comment il a pu dire que l'exportation des monnoies espagnoles doit fournir à un versement qu'il met à 6,000,000 par an, tandis qu'il nous apprend, page 253, « qu'il ne sort qu'environ 4,000,000 de piastres » tous les ans, des Colonies Espagnoles, & que » les Colonies Françaises de l'Amérique, au » vent & sous le vent, n'y entrent pas pour un » dixième; elles en peuvent retirer encore un » vingtième par leur commerce avec les An- » glais ».

Calculons. 4,000,000 de piast. font 24,000,000 l. tourn. Le dixième de 24,000,000 l. est 2,400,000 l. le vingtième 1,200,000 livres, ce qui fait en tout par an, 3,600,000 l. à partager entre toutes les Isles Françaises. Or, comment y trouver assez de matière pour un remploi annuel qui doit

monter à 6,666,666 livres 13 sols 4 deniers, pour qu'au bout de quinze ans il puisse avoir les 100,000,000 qu'il demande. M. H. n'a même pas voulu former ses appoints justes ; quelle négligence !

En outre, les 6,000,000 que M. H. trouve si simple d'emprunter des Habitans, il propose d'en acheter sur les lieux même de la denrée envoyée & vendue en France ; alors les quadruples espagnols de nos Isles, y restant comme auparavant, se trouveront d'un côté, & la fabrication à laquelle elles devaient fournir, de l'autre. Bel arrangement !

En vérité c'est à merveille, & quand M. H. l'eût fait exprès pour se moquer des bonnes gens qui voudraient faire quelqu'attention à son projet, il ne pouvait mieux réussir. Nous avons cependant un peu de scrupule à croire qu'il ait voulu de dessein formé abuser ainsi de notre bon-hommie, peut-être ne l'entendons nous pas bien, & en ce cas comme dans beaucoup d'autres, il en faut accuser la faiblesse de notre intelligence qui ne peut concilier des choses en apparence si opposées, & ne saisit pas bien le fil délié qui les réunit ; passons donc légérement sur *d'aussi petites* difficultés, & ne nous arrêtons qu'à examiner si l'emprunt proposé si lestement est praticable & avantageux.

On croirait au ton décisif, à la phrase laconique de M. H., qu'il n'est rien de plus facile que cette opération.

« Il suffirait, dit-il, outre le prélèvement des » impôts ordinaires, de faire un emprunt sur tous » les habitans.

C'est-à-dire de doubler précisément tous les impôts. Dieu préserve à jamais la France d'un Contrôleur général aussi tranchant! Il veut faire une opération de finance, & il n'a pas de fonds: bagatelle pour l'arrêter! Il double l'impôt d'un trait de plume, & voilà des millions créés. Quel coup de génie! Quelle fécondité!

Laissons à part l'ironie, & disons que M. H. paraît peu fait pour les spéculations financières, & que n'ayant, sans doute, pas l'habitude de rêver sur ces objets, il le fait bien malheureusement lorsque par hasard il s'en avise. En effet, lorsqu'on estime que la Colonie rend à peu près tout ce qu'elle peut rendre au Roi, un million haut ou bas, comment lui proposer un doublement subit d'impôt, pour lui procurer l'avantage contesté d'un numéraire plus abondant? Nous disons *l'avantage contesté*, d'après la remarque juste & prévoyante de l'Auteur *de l'Histoire Philosophique*, &c. qui dit qu'il serait dangereux d'avoir un numéraire très-considérable dans les Isles, parce que ce genre de richesses aisé à

être enlevé, dans un coup de main, ſerait un nouvel & puiſſant aiguillon à la cupidité d'une Nation qui regarde les attentats comme juſtifiés par leurs ſuccès.

Cette réflexion aurait dû éxempter à M. H. les peines qu'il s'eſt données pour créer ſes cent millions de nouvelles eſpèces. Quand même ce projet & les moyens à l'appui ſeraient auſſi bien digérés (1) qu'ils le ſont mal, l'objet en ſerait toujours beaucoup trop étendu, & demanderait à être diminué de plus des trois quarts ; alors l'opération n'éxigerait pas un emprunt pour quinze ans, terme trop long dans les Colonies, & les ſommes empruntées pourraient être bien moins conſidérables, par conſéquent plus faciles à trouver. Nous croyons que 18,000,000, argent des Iſles ſuffiraient pour jetter dans les affaires toute l'ai-

(1) M. H. a une ſi ſingulière manière de préſenter ſon projet d'emprunt, à la page 256, que l'on croit d'abord qu'il veut faire prêter au Roi, par la Colonie, cent millions, ce qui a ſouverainement déplu à ſes Lecteurs ; mais ayant, à force de relire cet article, découvert que ce n'était pas là ſon intention, & qu'il demandait ſeulement une fois ce qu'il avait l'air de demander quinze, nous nous empreſſons de lui rendre la juſtice qui lui eſt due, afin que ſon projet ne reſte pas chargé d'une défaveur de plus.

ſance néceſſaire ; car le commerce des Colonies roule en grande partie ſur l'échange, & preſque tout le ſurplus eſt embarqué à fret pour le compte des riches propriétaires qui vivent en France.

Une preuve que cette ſomme en nouveau numéraire ſerait très-ſuffiſante, c'eſt que l'excédent des productions de la Colonie ſur les conſommations n'ayant encore été au plus que de 24,000,000, dans la plus brillante année, ſur leſquels il faut déduire les chargemens à fret ; on ſent que 18,000,000 en circulation, avec environ douze qui y ſont déjà, ſeraient au-delà de quoi payer en argent l'excédent de l'importation, tout le reſte de la maſſe des revenus devant ſe regarder compenſé & payé par l'échange des objets conſommés.

DISCOURS SECOND.

Des Loix du Commerce.

Ce chapitre, qui n'eſt pas long, aurait pu être encore plus court ſans perte marquée pour le Lecteur. Le titre en eſt pris négativement, & M. H. ne nous fait même rien entrevoir qui puiſſe ſuppléer à cette nullité dont il ſe plaint. Il fait figurer à la page 267 le ſyſtême de *Law* d'une manière aſſez inattendue. Ce Diſcours eſt une compilation d'idées découſues, dont les meilleures ſont pillées dans *l'Hiſtoire Philoſophique & Politique*, & de phraſes ſouvent à moitié tronquées. Eſt-ce un ſtyle particulier que M. H. veut mettre à la mode? Il ne plaira pas à tout le monde, ſur-tout aux Grammairiens, nous nous croyons obligés de l'en avertir.

DISCOURS TROISIÈME.

De l'utilité du Commerce avec les Etrangers.

NOUS avons lu ce Discours avec toute l'attention dont nous sommes capables. Les idées que M. H. y expose sont trop analogues à celles que nous avions mises au jour, antérieurement à lui sur ce sujet, pour que nous puissions les contrarier, & les taches légères qui se sont glissées dans deux ou trois endroits de ce chapitre, ne nous ont pas paru d'une assez grande conséquence pour être relevées ; nous répéterons seulement ce que nous avons déjà dit à la fin du Discours III, du Livre premier, que le commerce *avec & chez l'Etranger*, est sujet à trop de risques chez l'Etranger même, pour être jamais très-actif ; d'ailleurs tous les objets que le commerce de France ne peut fournir, sont aujourd'hui favorablement accueillis dans nos Isles, dont les Administrateurs prudens ne cherchent plus à faire éxécuter une Loi trop rigoureuse que l'expérience a démontrée contraire à tous les intérêts de la Colonie, & même du commerce de la Métropole. De sorte qu'un homme échapé aux Gardes-Côtes Espagnols ou Anglais, ne trouve plus de danger à son retour chez lui,

& vend ouvertement ce qu'il a eu la hardieſſe d'aller chercher chez l'Etranger à travers les riſques conſidérables d'une traite prohibée ; il faut en excepter les Négres, dont les arrangemens pris avec le commerce de France pour Saint-Domingue, proſcrivent l'entrée par voie étrangère.

DISCOURS QUATRIÈME.

Des moyens de procurer à la Métropole tout ce qu'elle eſt en droit d'attendre de l'établiſſement de cette Colonie.

DÈS le commencement de ce chapitre, p. 303. M. H. reprend ſa manière de raiſonner, que nous avons déjà eu ſi ſouvent occaſion de remarquer, mais à laquelle nous ne pouvons cependant nous faire. Après avoir dit que « la Colo-» nie bien peuplée, bien cultivée & bien admi-» niſtrée, procurera à la France, dans toutes » les circonſtances, des avantages *cent fois* plus » grands que tous ceux qu'elle a pu ſe propoſer » d'en retirer juſqu'à préſent », il ajoute, « le » premier moyen d'obtenir ces avantages eſt, » ſans doute, l'agrandiſſement de la culture ».

Ceci eſt très-bien, & vous croyez que les lignes ſubſéquentes ſont conſacrées à la preuve de ce principe, ou à déduire les moyens d'agrandiſſement. Point du tout. Continuons à tranſcrire, & voyons s'il eſt poſſible d'appercevoir la chaîne des idées de M. H.

« Les terreins de preſque toutes les Iſles An-» glaiſes ſont inférieurs en productions à ceux » de la côte Françaiſe de Saint-Domingue ; les » Européens, & les Américains les recherchent

» cependant beaucoup plus, & les achètent à un » plus haut prix. Il y en a deux raisons, l'une » est la persuasion où l'on est que ces Isles n'ont » point à craindre les orages de la guerre. La » seconde est que les Cultivateurs y sont assu- » rés de trouver par leur Métropole un débou- » ché plus grand & une valeur plus haute pour » toutes leurs denrées ».

Mais que fait tout ce paragraphe à l'agrandissement de la culture, premier objet sur lequel M. H. avait d'abord fixé notre attention ? pourquoi l'abandonne-t-il tout-à-coup pour nous occuper des raisons qui rendent, selon lui, les terres plus chères dans les Isles Anglaises que dans les nôtres ? Ce n'était pas là la place de ce morceau, & plus nous avançons dans l'Ouvrage de M. H., plus nous sommes tentés d'adopter l'opinion que la première lecture en fit naître assez généralement : c'est un tout formé de parties différentes, composées par plusieurs mains, & précipitamment assorties d'une manière assez bisarre.

Nous lisons, page 304, « il faut s'attacher à » fixer les Propriétaires sur leurs habitations ; on » ne peut attendre que de mauvais effets d'une » régie mercénaire ; il est de l'intérêt de la Mé- » tropole de ne pas l'autoriser. La consomma- » tion des Isles Anglaises ne va pas au-delà du

» dixième de leurs productions, parce qu'on a
» souffert que toutes les habitations appartinssent
» à de riches Métropolitains, & que les Culti-
» vateurs ne fussent plus les Propriétaires (1).
» La consommation de la Colonie de Saint-Do-
» mingue s'élève au quart de ses revenus ; on
» peut l'agrandir, & l'on doit s'y appliquer
» d'autant plus, que la régie des habitations par
» économat, & la résidence des Propriétaires en
» France mettraient entre les mains d'un petit
» nombre d'agens l'administration de tous les
» biens de la Colonie, & réduiraient le com-
» merce des Villes maritimes à de simples com-
» missions ».

Cet article paraît d'abord assez bien vu : ce qu'il contient est à peu-près la façon de penser générale de tous ceux qui se contentent d'un coup d'œil superficiel sur ces objets : mais les fausses preuves alléguées par M. H., pour soutenir son principe, nous ont engagés à l'analyse du principe même, & nous avouons qu'il y a perdu.

---

(1) Ne falait-il pas encore retourner cette phrase, & dire, *que les Propriétaires ne fussent plus Cultivateurs*? Ce défaut de style est si commun chez M. H., que nous prenons le parti de ne le plus remarquer, quoique ce renversement d'expressions vienne peut-être souvent d'un renversement d'idées.

Nous ne pouvions nous dissimuler que M. H. s'était trompé en avançant que la consommation des Isles Anglaises ne va pas au-delà du dixième de leurs productions : ayant été à portée de voir ces objets par nous-mêmes, nous n'avons pas cru devoir sacrifier les connaissances physiques que nous en avions acquises, à celles que M. H. n'a pu obtenir que par relation, & nous nous croyons très-fondés à assurer M. H. lui-même, qu'il s'est mépris du tout au tout sur cet article ; nous ne lui en donnerons qu'une preuve qu'il ne pourra refuser. C'est que les ports des Isles Anglaises sont ordinairement remplis de navires qui n'y trouvent pas de quoi se charger, & ces navires ne sont cependant pas venus vuides d'Europe : le bas prix de l'affrétement Anglais sert de nouvelle preuve à ce fait : notez cependant que la Dominique & la Jamaïque ont vu plusieurs fois grossir la masse de leurs productions d'une partie des nôtres, d'après l'aveu de M. H. lui-même.

Il nous paraît encore moins excusable, lorsqu'il dit que la consommation de Saint-Domingue s'élève au quart de ses revenus. Nous le renvoyons pour réponse, à la balance qui résulte des tableaux des années 1776 & 1777, que nous avons soumis aux yeux & à la confiance du Public ; il verra qu'il s'est trompé de plus de moitié.

Lorſqu'on a parcouru les plaines de Saint-Domingue, on ne devrait pas dire, *on ne peut attendre que de mauvais effets d'une régie mercénaire.* Cette phraſe ſerait pardonnée à celui qui n'a pu rectifier ſes idées par des obſervations locales: mais elle eſt inexcuſable de la part d'un homme qui a vu les plus grandes & les plus belles habitations régies par des fondés de procuration, avec le plus grand ſuccès & la plus grande intégrité.

Pour nous, nous avouons avec franchiſe que ce n'eſt pas ſans étonnement que nous avons trouvé preſque par-tout des hommes inſtruits & très-intelligens, rempliſſant ces places de Régiſſeurs qui ne ſont actuellement accordées qu'aux talens relatifs à cet emploi, qui en demande de plus d'une ſorte. Comme ces places ſont très-lucratives, elles deviennent l'objet de l'ambition de beaucoup de perſonnes; un Propriétaire trouve facilement à choiſir, & pour obtenir la préférence ſur un grand nombre de concurrens, il faut néceſſairement ſe faire une réputation de bonne conduite & de capacité: ceux même qui la doivent quelquefois à leurs intrigues plus qu'à leur mérite, ſe voient forcés, pour ſe conſerver dans ces places, d'acquérir des qualités qu'ils n'avaient pas en y entrant.

Quoique M. H. ne fût pas heureux dans ſes

preuves, ſon principe, *qu'il faut fixer les Propriétaires ſur leurs habitations*, pouvait néanmoins être vrai; il avait même, quoique faiblement étayé, je ne ſais quoi de ſpécieux qui nous captait malgré nous, & nous ne nous ſommes dérobés à ſon illuſion, qu'après en avoir fait un éxamen très-ſérieux : cependant nous ne préſenterons nos idées ſur ce point qu'avec une extrême défiance; c'eſt au Public à décider ſi elles ſont juſtes.

Il nous ſemble que le ſyſtême, aſſez généralement ſuivi à Saint-Domingue, d'aller jouir en France & de laiſſer des gérans ſur ſes biens, loin de contrarier les intérêts de la Métropole, lui devient avantageux. En effet, il ne pourrait lui être préjudiciable qu'autant que l'on ſuppoſerait que la régie prétendue mercénaire s'oppoſerait aux progrès de la culture, & qu'une habitation exploitée par un gérant donnerait beaucoup moins de denrées que ſi elle l'était par ſon propriétaire : or, cette ſuppoſition eſt abſolument contrariée par les faits : d'abord, la régie eſt mal-à-propos appellée mercénaire. Les Gérans ſont preſque tous copartageans : ils ont ordinairement le dixième des revenus. Intéreſſés à la choſe, ils ſont donc obligés perſonnellement à ſon amélioration; leur négligence, ou leur impéritie, retomberait directement ſur eux. Cet

arrangement ſuffit donc pour raſſurer ſur le moins dans les productions. En outre, un Gérant étant moins obligé à tous les embarras d'un luxe faſtueux, qui ſemble l'apanage indiſpenſable d'un grand Propriétaire, eſt dans le cas de faire plus de revenu avec le même nombre d'Eſclaves & d'animaux, parce qu'il n'eſt pas contraint d'en détourner pluſieurs du travail des manufactures, pour les occuper à mille commiſſions que les alentours d'un Propriétaire réſidant occaſionnent chaque jour.

Après avoir rendu nul l'inconvénient que l'on pouvait préſumer naître de l'éloignement des Propriétaires, faiſons voir l'avantage qui nous a paru en réſulter pour la Métropole. C'eſt prémièrement, l'éxiſtence procurée à un grand nombre de perſonnes qui trouvent par-là les moyens de vivre avec aiſance du produit des terres fertiles, au partage deſquelles la fortune ne les avait pas appellées. Une politique humaine & ſage doit chercher à faire puiſer le plus d'individus poſſible dans ces ſources fécondes de richeſſes qu'il ſerait triſte & préjudiciable de laiſſer concentrées chez quelques particuliers opulens. Elle ne peut donc qu'applaudir à une méthode qui ouvre quelques canaux en faveur de l'induſtrie, & elle y gagne même beaucoup du côté de la conſommation. Les Propriétaires

qui vivent en France y soutiennent un état brillant, & versent sans cesse dans la circulation le net produit qu'ils retirent de leurs biens d'Amérique. Ceux, sur-tout, qui habitent les Capitales, sont ordinairement forcés à plus de dépenses, que leur séjour sur leurs habitations n'en eût exigé d'eux ; dès-lors plus de gens, plus d'Artistes dont leurs besoins réels & factices les rendent tributaires, & moins d'amas d'espèces qui sont des vols inapréciables faits à la société. De plus, leurs Gérans qui occupent leurs places en Amérique, marchant aussi par degrés de la médiocrité à l'aisance, & de l'aisance à la richesse, se livrent gradativement à plus de dépense, & multiplient leurs consommations.

Enfin, la crainte que M. H. témoigne à la fin de ce paragraphe, est gratuite & mal-fondée ; la résidence des Propriétaires en France ne mettrait point entre les mains d'un petit nombre d'Agens l'administration de tous les biens de la Colonie, & ne réduirait point le commerce des Villes maritimes à de simples commissions, comme il le prétend.

Il faut absolument sur chaque habitation, la résidence d'un Maître quelconque. Certains Négocians du Cap, qui ont des procurations de plusieurs habitations, sont obligés d'appointer très-gros des Economes de confiance qui les y

remplacent, & eux-mêmes vont une fois par ſemaine faire une eſpèce d'inſpection. Cette méthode qui nous paraît défectueuſe, eſt heureuſement peu ſuivie, & le Propriétaire ne l'adopte guères que lorſqu'il s'y trouve contraint par des avances à lui faites, dont la condition a été ſa procuration qu'il donne ſouvent contre ſon gré, & qu'en revanche, il ôte auſſi très-légérement.

Il ſerait auſſi à deſirer, politiquement, que les Gérans ne fuſſent jamais pris dans la claſſe des Négocians à qui le commerce a déjà ouvert un aſſez beau champ pour leur induſtrie. A l'égard des Propriétaires, ils doivent s'attendre à moins de ſoins de la part d'un homme qui eſt occupé d'un autre objet, & qui demeure par état dans les Villes, que de celui qui eſt aſtreint à vivre ſur un bien dont la conduite fait ſon ſeul devoir, l'exploitation ſon unique reſſource, & l'amélioration ſon bien-être.

En outre, ſi les intérêts des Colons & ceux du commerce ſont auſſi oppoſés que M. H. les repréſente, il faut donc que les Négocians, Procureurs d'habitations, ſoient à deux viſages, & s'occupent ſouvent dans le jour, de deux intérêts contraires, puiſqu'ils ſont Agens du commerce de France le matin, & Repréſentans des Colons le ſoir.

Mais ce dernier titre leur étant ſeulement accidentel, & le premier inhérent, on ſent à quelle impulſion ils doivent céder quand il arrive contrariété. Nous avons vu au Cap, en Février dernier, un éxemple de l'embarras où les deux rôles peuvent les jetter.

Les Nouveaux-Angleterriens courant de gros riſques, dans les circonſtances actuelles, pour ſe rendre au Môle Saint-Nicolas, qui leur était aſſigné, comme le ſeul entrepôt dans l'Iſle, où il leur fût permis de vendre, viennent aujourd'hui directement au Cap qui leur préſente beaucoup moins de dangers. La Chambre de Commerce de cette Ville, compoſée d'un grand nombre d'agens du commerce de France, aurait voulu, en cette qualité, s'oppoſer à l'introduction des Etrangers au Cap, & faire valoir la loi qui les éloigne des ports de la Colonie, excepté celui indiqué; mais pluſieurs de ſes membres ſe trouvant Gérans d'habitations, & ayant beſoin des Nouveaux-Angleterriens pour le débouché des ſyrops, & l'achat de quelques articles que le commerce de France ne fournit pas, deſiraient que l'entrée des Anglais au Cap fût permiſe, ou du moins tolérée. La Chambre a été long-tems dans cette perpléxité, ne ſachant quelle réſolution former; le traité d'alliance l'en a heureuſement tirée.

Au ſujet de ce que dit M. H. du commerce réduit à de ſimples commiſſions, ce ſerait bien plutôt l'effet de la réſidence des Propriétaires qui, ſe trouvant dans un état d'opulence auquel les Régiſſeurs ne peuvent atteindre, tireraient directement d'Europe tout ce dont ils auraient beſoin, pouvant faire à la fois de groſſes remiſes & de groſſes demandes ; ce qui n'eſt pas dans le pouvoir du Régiſſeur qui achete en détail, ſuivant ſes faibles moyens, à meſure que ſes beſoins le ſollicitent, & calcule ſelon qu'il enviſage plus ou moins rapprochés, la maturité des récoltes, & l'inſtant de réaliſer les produits de ſon dixième. L'expérience prouve invinciblement cet article.

M. H. dit, page 305, « il ne faut pas que les » navires de France qui exportent ces produc- » tions, ſoient aſſujétis à faire leurs retours dans » les ports dont ils ſont partis, parce qu'il eſt » de l'intérêt commun de la Métropole & de la » Colonie, d'éviter les dépenſes & les frais d'un » entrepôt, pendant lequel ces denrées ne peu- » vent que dépérir.

» On aurait tort de croire que c'eſt le con- » ſommateur qui ſupporte ces frais & ce dépé- » riſſement : ſi on veut les lui faire payer, il » achetera d'autant moins, parce que les facul- » tés n'augmenteront pas en raiſon de la cherté

» que ces frais auront occasionnée ; alors la quan-
» tité des denrées à vendre ne diminuera pas ;
» & leur abondance amènera nécessairement le
» rabais. Le Cultivateur supportera donc seul
» toutes les pertes & tous les frais ; il em-
» ploiera par conséquent moins de forces à la
» culture, & les productions ne pourront se
» multiplier ».

» On objecterait vainement que les frais faits
» en France par les denrées de l'Amérique,
» avant d'être portées sur le lieu de leur con-
» sommation, enrichissent le peuple ; parce que
» si le Cultivateur évite ces frais inutiles, il sera
» plus riche, il pourra employer plus de moyens
» pour réussir dans sa culture, les productions
» seront plus grandes, & quoique sujettes à
» moins de dépenses, elles porteront, en raison
» de leur masse plus considérable, un plus grand
» profit ».

Nous prions M. H. de vouloir bien nous dire comment il accorde son premier article, par lequel il propose que les navires ne soient pas assujettis à leurs retours en France, & qu'ils puissent porter directement leurs cargaisons d'Amérique où bon leur semblera, avec celui que l'on trouve dans son second volume, où, d'après l'Auteur de l'*Histoire Philosophique*, il demande que l'impôt sur la denrée ne soit payé

qu'à ſon arrivée en France. Ce ſont là des contradictions un peu embarraſſantes. Nous nous réſervons à en parler encore ailleurs.

Les deux derniers paragraphes que nous venons de tranſcrire, dont l'un eſt la répétition de l'autre, ne ſont enſemble qu'une partie des idées ſupérieurement expoſées dans le tome V de *l'Hiſtoire Philoſophique*, pages 233 & 234.

Si nous avons pu réſiſter aux argumens preſſans de cet Auteur, M. H. nous pardonnera bien de n'avoir pas été entraînés par les ſiens qui en ſont une répétition preſque littérale, à la différence que le premier s'exprime avec force & clarté, & que M. H. n'a copié que le plus faible morceau en l'embrouillant tant ſoit peu. Nous allons répondre directement à l'Auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique*, c'eſt comme ſi c'était à M. H. lui-même. Il doit nous permettre de préférer le texte à la verſion.

C'eſt une vérité hors de conteſtation, que les frais & les impôts retombent toujours ſur le Cultivateur, quelque détournés qu'ils paraiſſent, & ils ne peuvent même retomber que ſur lui. Les productions de la terre ſont les ſeules vraies richeſſes, ſource, mère de toutes les autres. Le commerce les faiſant valoir plus ou moins, en augmente le prix par des combinaiſons étendues; mais ſon travail n'étant par lui-même qu'un être

de

de raiſon, ne peut être aſſujetti à aucun impôt, ou du moins, ne peut fournir aucune contribution réelle, qu'autant qu'il la prendra ſur des matières éxiſtantes, objets de ſon induſtrie, & qui doivent, par conſéquent, payer pour elle ce qu'on lui demande, puiſque c'eſt elle qui double ou triple leur valeur.

Ramenons le commerce à ſon état primitif, au ſimple échange; éxigez alors de lui un impôt, il ne pourra offrir au fiſc qu'une partie des denrées qu'il aura reçues, pour celles qu'il aura fournies; ſon quintal de ſucre, par éxemple, ſera réduit à 95 livres de poids après qu'il aura ſatisfait à l'impôt, & en conſéquence de cette ſouſtraction qu'il aura prévue, il ne donnera en échange que les valeurs qu'il eſtimera devoir faire, celle de 95 livres, & non pas de 100 liv., ſon bénéfice y compris, quoique le Cultivateur lui livre cependant un quintal entier. C'eſt donc le Cultivateur qui a ſouffert de l'impôt, puiſqu'il n'a pu obtenir que la valeur de 95 livres, au lieu de 100 liv. qu'il a fournies. Mais ne le plaignons pas; la choſe ne ſaurait être autrement. Puiſqu'il eſt poſſeſſeur des premières richeſſes, il faut bien qu'il contribue aux dépenſes qu'elles éxigent, pour lui en aſſurer la jouiſſance, & lui en multiplier les produits.

Il en eſt de même des frais ; ils retombent & doivent néceſſairement retomber ſur le Cultivateur, parce que la conſommation très-étendue de ſa denrée, par le moyen du commerce qui la charrie, & va l'offrir là où il eſt certain d'en obtenir un plus grand prix, le dédommage bien au-delà des frais qu'occaſionne le tranſport éloigné de ſes denrées, qui reſteraient viles & invendues ſur le champ qui les a produites, ſans ces mêmes frais d'exportation au loin qui lui en aſſurent le débit, en même tems qu'ils en ſurchargent la vente. Mais nonobſtant cela, le Cultivateur fait toujours la Loi en raiſon du beſoin, & le Conſommateur eſt toujours dans ſa dépendance, parce que les liens puiſſans de l'habitude attachent chaque jour plus fortement celui-ci aux jouiſſances que lui procure celui-là.

Au reſte, c'eſt la balance des frais d'exportation & de la valeur qu'en acquerra la marchandiſe qui fait la ſcience du Négociant, & le point de perfection du commerce. Toutes les viciſſitudes qu'éprouve le prix des denrées, ſont des convulſions momentanées, à moins que l'abondance ſoudaine & extrême d'une eſpèce ne ſurpaſſe tout-à-coup la conſommation ; alors le Conſommateur devient maître à ſon tour, & la denrée tombe en raiſon de ce qu'elle excède les fournitures néceſſaires. Le café a déjà ſubi ce

ſort, & l'indigo pourrait l'éprouver un jour pareillement, ſi l'on en multipliait les productions, parce qu'il ne ſerait pas poſſible de déterminer l'Europe à augmenter ſon goût pour la teinture bleue, à raiſon qu'on en augmenterait les cultures. Le ſucre ſemble la ſeule eſpèce de denrées que l'on puiſſe multiplier ſans crainte, la conſommation s'en étend tous les jours, & peut encore conſidérablement s'accroître.

On trouve enſuite un raiſonnement qui paraît plauſible, pour terraſſer les partiſans des frais de main-d'œuvre & de tranſport; on lit à la p. 235 du tome V de l'*Hiſtoire Philoſophique*:

« On eſt ſi aveuglé par le préjugé, qu'on ne » voit pas que, s'il eſt avantageux que les den- » rées avant d'être conſommées faſſent des frais « comme deux, il ſera plus avantageux qu'elles » en faſſent comme quatre, comme huit, comme » douze, comme trente, pour la plus grande » proſpérité nationale. Dès-lors tous les Peuples » doivent rompre les chemins, combler les ca- » naux, interdire la navigation des rivières, » bannir même les animaux de la culture, & » n'y employer que des hommes, afin d'ajouter » un ſurcroît de frais, aux frais qui déjà précé- » dent la conſommation. Voilà pourtant toutes » les abſurdités qu'il faut dévorer, quand on » s'engage dans le faux principe qui vient d'être » combattu ».

Un tel langage ſerait en effet une abſurdité ; mais heureuſement ceux qui ſoutiennent que les frais de main-d'œuvre & de tranſport font vivre le Peuple, n'auraient rien *à dévorer*, en arrêtant l'Auteur de ce paſſage dans la majeure de ſa propoſition. *S'il eſt avantageux que les denrées, avant d'être conſommées, faſſent des frais comme deux, il ſera plus avantageux qu'elles en faſſent comme quatre, huit, douze, trente.* Ceci n'eſt pas du tout démontré, & cette conſéquence nous paraît fauſſe.

Il eſt un terme à tout : trop de frais empêcherait la circulation ; point de frais ne ferait pas éxiſter une foule d'êtres intermédiaires entre le Cultivateur & le Conſommateur éloigné. Les deux extrêmes ſont vicieux ; nous allons le faire ſentir aiſément : renverſons le raiſonnement, & diſons :

S'il eſt avantageux, ſelon vous, que les denrées ne faſſent pas de frais comme deux, il eſt plus avantageux qu'elles n'en faſſent pas comme un, comme demi, comme quart, comme zéro, *pour la plus grande proſpérité nationale.* Suppoſons donc que cent mille quintaux de ſucre demandés en Suéde pour la conſommation, ſoient jettés d'un trait & gratuitement de Saint-Domingue à Stockholm, où ils ſont vendus 50 livres tournois le quintal. Ils produiſent

5,000,000 de livres qu'il faut supposer aussi revenues à Saint-Domingue par le même enchantement, sans frais, même de transport; eh bien, vous qui cherchez à tout simplifier, qu'aurez-vous remué, qu'aurez-vous réalisé? 5,000,000 liv. Mais vous n'aurez fait vivre personne que deux classes, le Cultivateur & le Consommateur: au lieu que les frais auxquels ces denrées sont indispensablement assujetties, ont fait vivre toutes les classes d'êtres qui forment un peuple, & mis dans la circulation quatre ou cinq fois leur valeur. Bien plus, les êtres intermédiaires que vous aurez fait vivre seront eux-mêmes Consommateurs d'une portion de vos denrées, & par conséquent vous deviennent directement précieux.

Nous sommes loin d'en conclure qu'il faille combler les chemins, &c. Au contraire, facilitez toujours au Cultivateur ses alentours: craignez tous les frais qui pourraient faire obstacle à la renaissance des productions; mais ni les échelles, ni le cabotage, ni les entrepôts ne sont dans ce cas-là, pourvu que les frais qu'ils entraînent n'excèdent pas la proportion des valeurs intrinsèques.

Nous ne pouvons que remercier M. H., quand ses souvenirs nous mettent ainsi quelquefois dans le cas de nous occuper directement d'un Ou-

vrage que perſonne n'eſtime plus que nous. C'eſt un plaiſir qu'il nous a ménagé fréquemment, & dont nous n'avertiſſons pas nos Lecteurs toutes les fois que nous le reſſentons, parce que M. H. en a emprunté beaucoup de vérités qui nous ſont toujours précieuſes, quoique de la ſeconde main, & beaucoup plus de principes démontrés que de ceux ſujets à controverſe.

On trouve page 306, *des Conſidérations de* M. H.

« Il faudrait, s'il était poſſible, doubler le » nombre des armemens : cet accroiſſement dé- » pend des revenus de la Colonie. Après avoir » été tirés du ſein de la terre, ils éxigent en- » core de grandes avances pour leur donner les » préparations & la conſiſtance néceſſaires à leur » conſervation. Il faut *donc* ſaiſir tous les moyens » d'enrichir les Cultivateurs ».

Nous ne ſavons que répondre à ces lignes entaſſées ſans ordre, ſans liaiſon ; à propos des moyens de doubler les armemens, on parle des avances néceſſaires pour la préparation des denrées ; enſuite, par un *donc* inattendu, on nous dit qu'il faut ſaiſir tous les moyens d'enrichir les Cultivateurs. M. H., par cette manière de raiſonner, a trouvé le ſecret de ſe mettre ſouvent à l'abri de toute critique raiſonnée.

On lit page 307, « la liberté de l'exportation

» des denrées de la Colonie chez les Etrangers, » par les navires de la Métropole, joint à tous » ſes autres avantages, celui de diminuer la con- » ſommation trop grande que les Français font » des denrées de la Colonie : il eſt facile de » prouver que cette conſommation eſt rui- » neuſe ».

Il eſt peu d'idées auſſi ſingulières que celle de vouloir que les Peuples qui fabriquent le plus de ſucre en conſomment le moins. Une telle propoſition ne mériterait d'autre réponſe que ce paſſage de l'Evangile, *non alligaberis os bovis triturantis.*

C'eſt bien peu connaître les hommes & ſa nation, que de prétendre que des Français colportent chez d'autres Peuples des jouiſſances agréables, ſans en réſerver pour eux-mêmes. Quand cette privation ſerait poſſible, il faudrait encore, auparavant qu'elle fût lucrative, demander une permiſſion à toutes les Nations d'Europe pour aller importer directement chez elles, & nous avons déjà dit que c'était une chimère : or, s'il faut y aller ſans leur aveu, l'exportation des denrées de nos Colonies eſt-elle faite pour devenir l'ouvrage riſquable & manqué d'un commerce interlope ? Cette conſidération fait que nous ne répondrons plus rien à tout ce qu'il a plu à M. H. d'accumuler & de répéter

en preuve de cette vaine idée, à laquelle d'ailleurs il n'aurait pas dû revenir si souvent, puisqu'il n'a pu sentir pour elle des entrailles de père.

Cependant, comme il nous a forcés de nous occuper souvent d'inutiles projets, nous ajouterons que cette proposition de l'importation directe de Saint-Domingue dans les ports étrangers d'Europe, fût-elle possible, entraînerait pour le Cultivateur même, une perte réelle dans sa denrée, ou du moins une variation bien plus dangéreuse que celle dont M. H. parle à la fin de la page 107. Nous venons de lui répondre un peu plus haut, par un passage de l'Ecriture; attaquons-le maintenant par un proverbe (afin de lui prouver qu'il a péché contre la sagesse divine, & contre la sagesse des Nations), *marchandise offerte perd son prix.* C'est ce qui arriverait très-souvent. Les Négocians de France n'expédient de sucres dans le Nord que sur demandes, & ils y mettent le plus haut prix qu'ils jugent possible, sans rebuter le Consommateur; c'est là leur science, nous l'avons dit: ils augmentent ou diminuent, suivant le nombre des demandes. Enfin, quand ils vendent dans leurs entrepôts, ils font une opération sûre & libre; mais si la denrée est portée directement des Colonies chez l'Etranger, la

combinaiſon des beſoins & des fournitures devient impoſſible : le Capitaine Français dans un port étranger, ſera obligé pour finir ſa vente, de livrer à bas prix, lorſque pluſieurs de ſa Nation arriveront avec des cargaiſons ſemblables à la ſienne. L'Armateur Français ſe trouvera par conſéquent bien plus expoſé à des combinaiſons haſardées, en ce qu'elles dépendront d'objets ſur leſquels il ne peut influer : tels que la longueur de la vente de la première cargaiſon aux Iſles, la longueur des paiemens, des chargemens, celle du voyage en retour, qui deviendra plus riſquable, parce que l'on traverſe plus de mers, & des mers plus orageuſes ; enfin l'inſtant de l'arrivée de ſon navire dans les ports étrangers qui ſera plus ou moins favorable, ſans que s'il eſt contraire, il en puiſſe attendre un meilleur pour vendre, parce que ſon éxiſtence prolongée chez l'Etranger le conſumerait en frais.

Tous ces inconvéniens ſont, au contraire, laiſſés aux Etrangers par le moyen de l'entrepôt. Ils viennent chez nous & y reçoivent ſouvent une loi qu'il faut néceſſairement qu'ils ſubiſſent lorſqu'ils ſe trouvent en concurrence.

M. H. met à la page 310 une note dans laquelle il compare le commerce de la Baleine des Hollandais, à celui des denrées de nos Iſles : il

ne faut que remarquer ce paſſage pour en faire ſentir le peu de juſteſſe.

Nous trouvons avec étonnement à cette même page 310, « les mêmes raiſons qui doivent ren-» dre libre le commerce exportatif des denrées » de la Colonie, doivent faire permettre l'em-» barquement du ſucre en pain ».

Faut-il donc avouer encore ici le même défaut dont nous nous reconnaiſſons ſi ſouvent coupables en liſant M. H.? Nous n'appercevons pas bien diſtinctement l'analogie qu'il peut y avoir entre l'exportation directe chez l'Etranger & l'embarquement du ſucre en pain. Mais ce qu'il y a de plus ſingulier dans cet article, c'eſt que M. H. y met une note par laquelle il combat lui-même l'embarquement en pain qu'il propoſe dans le texte, en fait voir l'inconvénient principal, & y ſubſtitue l'embarquement *en grain*, en propoſant de le fabriquer de cette manière. Nous oſons dire qu'il n'eſt dans les Colonies aucun Manufacturier qui ait entendu ce paſſage de M. H.

« En rafinant le ſucre, il dépendrait de l'ha-» bileté de l'Ouvrier de l'obtenir en grain ou » en pain, ſans recourir au pilage ».

Nous trouvant arrêtés par ces lignes qui ſe dérobaient à notre faible entendement, nous en avons d'abord, & ſuivant notre modeſte

coutume, attribué la cauſe à notre ignorance, enſuite nous nous ſommes haſardés à en demander l'explication aux perſonnes que nous ſavions le plus inſtruites dans la fabrication & le rafinage du ſucre. M. Belin de Ville-Neuve, dont les connaiſſances à ce ſujet lui ont acquis la plus juſte réputation, nous a dit que ce paſſage était auſſi inconcevable pour lui que pour nous, & d'après cela, nous avons commencé à croire que ce pourrait bien être la faute de M. H., & point du tout la nôtre.

Si la fabrication en grain eſt un nouveau procédé, M. H. en devait à ſes Lecteurs, ſinon le ſecret, du moins l'avis. Ce doit être une cryſtalliſation qu'il ſuppoſe ſéparée comme celle du ſel, & cette méthode n'eſt encore ni connue, ni adoptée. On peut même la croire impraticable par la raiſon que les ſels du ſucre ne ſont pas des grains cubes comme ceux du ſel marin, & qu'ils préſentent toujours deux ſurfaces très-polies par leſquelles il y a toujours adhéſion; qu'en outre c'eſt une cryſtalliſation mixte qui ne peut ſe faire comme celle du ſel.

Diſons donc à M. H. que, quand même ce rêve de ſon imagination peu verſée dans les opérations chymiques, pourrait ſe réaliſer, on ne ſe ſervirait jamais de cette méthode, par la raiſon que le vide qui ſerait entre les grains em-

pêcherait d'exporter beaucoup en peu d'espace ; avantage qu'on recherche par le pilage, & qu'il procure sans causer dans les bariques cette fermentation que M. H. lui attribue si mal-à-propos page 310, puisqu'au contraire il doit l'empêcher en chassant l'air contenu entre les particules du sucre, & qui est un principe nécessaire à toute fermentation. Le desir, bien excusable chez M. H. de mettre dans son Livre deux ou trois choses tout à fait neuves, est sans doute ce qui l'a engagé à y insérer ces deux notes des pages 310 & 311, car il ne peut se dissimuler que l'exportation *en grain*, si la fabrication en était possible & connue, ne se ferait pas plus que celle des fromens de France, que l'on nous envoie de préférence en farine bien foulée, par la raison que le baril de grain ne serait pas d'assez grande valeur pour payer les frais de son encombrement, & que les navires se trouveraient remplis de ce seul objet, sans néanmoins pouvoir en fournir suffisamment pour notre consommation.

M. H. revient encore à la page 311, à la livraison du sucre *en pain* aux Etrangers, quoiqu'il en ait reconnu un des inconvéniens dans sa note ; tout cet article est si singuliérement contradictoire dans ses détails, que nous ne nous arrêterons pas davantage à l'analyser, nous en

sommes fatigués ; pour nous en dédommager un peu, faisons remarquer ces lignes, page 314.

« Il conviendrait qu'il y eût à Saint-Domin-» gue des Négocians qui achetassent d'avance les » denrées de la Colonie pour les livrer aux na-» vires d'Europe, & qui recevant en paiement » des marchandises d'Europe, les revendissent » à la Colonie : c'est le procédé naturel : mais » jusqu'à présent, le défaut de fonds & de cré-» dit a donné lieu à un procédé contraire ».

Ce qui se conçoit bien s'explique clairement.

BOILEAU.

M. H. prouve en cet endroit la vérité de cette maxime, comme il a tant de fois prouvé la vérité de cette autre :

Ce qui se conçoit mal s'explique obscurément.

Il est certain que cette façon est la plus avantageuse possible ; il y a long-tems que nous regrettons de ne la pas voir adoptée. Les navires feraient des *planches* très-courtes dans les Colonies, au lieu de ces séjours longs & ruineux de toutes manières pour un Armateur. L'Etat en entretenant toujours le même nombre d'hommes, y gagnerait la vivacité de la circulation ; les mêmes fonds, échangés plusieurs fois, donneraient plus de bénéfices, & la proposition de M. H. de doubler le nombre des armemens, ce

qui n'eſt certainement pas auſſi facile à éxécuter qu'à écrire, ſe trouverait réaliſée dans ſes effets, en doublant chaque année le nombre des voyages. Le commerce Anglais avait adopté cette méthode dans ſes jours brillans. Les Négriers faiſaient dans les Iſles de cette Nation, vingt-cinq jours au plus de ſtade, & repartaient chargés pour l'Angleterre : leurs autres navires chargeaient par un bord en déchargeant par l'autre. C'eſt à cette activité, principe conſtant de leur commerce, qu'ils dûrent ſa ſupériorité dans les quatre parties du monde.

M. H. dit, page 315, « toutes les obligations » ſouſcrites par les habitans envers les Com- » merçans de France, qui ſont énoncées, *paya-* » *bles en argent effectif & non autrement*, doivent » être *annullées*, parce que l'intérêt de l'Etat ne » permet pas dans la Colonie d'autre commerce » qu'un commerce d'échange, &c.

Tout cet article eſt juſte, ſeulement le mot *annuller* eſt trop fort ; mais cette ſtipulation devrait être jugée vaine dans les Tribunaux, après toutefois qu'un Arrêt du Conſeil l'aurait proſcrite des obligations pour achats de marchandiſes ou de Négres ; car il ne faut jamais ſurprendre perſonne, & ſouffrir des énonciations illuſoires.

Page 316, « on pourrait rétablir la culture

» du tabac dans la Colonie ; cette culture réunit » de trop grands avantages pour être négligée : » d'ailleurs les Fermiers achètent tous les ans » pour 7 ou 8,000,000 liv. de tabac de la Virgi- » nie, pourquoi ne les pas forcer à donner la » préférence à une Colonie Françaiſe ? Pourquoi » détruire dans une Iſle floriſſante un nouveau » germe de proſpérité » ?

Les circonſtances actuelles ſont venues prêter une nouvelle force à la propoſition de M. H. La Compagnie de *Glaſcow* en Irlande ne peut plus tenir état au bail qu'elle avait paſſé avec la Ferme Françaiſe. La Virginie tarit ſes richeſſes, ou du moins ſes productions ne ſont plus verſées dans l'Europe que par une voie inſuffiſante, haſardeuſe, interceptée. Vingt mille boucauds de tabac pourriſſent dans *Williamsbourg*. Profitons du moment, reprenons des droits uſurpés. Si le ſyſtême de l'Etat éxige celui de la Ferme du tabac, que le débit continue d'être en France ſous le privilège excluſif, s'il le faut ; l'intérêt des Colons & celui des Fermiers peuvent s'allier enſemble. Un ou deux ports en France, fixés pour entrepôt, remplaceront *Glaſcow* ; par-tout ailleurs l'entrée en ſera défendue, & l'excédent des conſommations de la Ferme générale ſera envoyé dans les Pays étrangers. Ainſi, ſans rien changer à ſes Loix prohibitives, la Métropole

gagnera l'avantage immenſe d'enrichir une de ſes Colonies, & celui de ne plus alimenter elle-même le commerce d'une Puiſſance rivale.

Au reſte, nous obſerverons qu'aucune loi ne défend à Saint-Domingue la culture du tabac, & que les habitans peuvent dès-à-préſent s'y adonner s'ils le veulent. Il eſt vrai que les défenſes pour l'entrée en France, en rendaient l'exportation nulle. Mais tout eſt changé ; la diſette force les idées coërcitives de la Ferme ; elle eſt embarraſſée pour fournir à la conſommation publique, devenue un beſoin preſſant ; car, telle eſt la marche de l'habitude, le ſuperflu le plus inutile forme bientôt partie de l'éxiſtence de ceux qui s'en permettent l'uſage journalier.

Les Anglais qui ont long-tems calculé, non-ſeulement leur commerce, mais le nôtre, étaient tellement jaloux de s'aſſurer la culture excluſive du tabac, que pour faire perdre aux Français l'eſpoir d'en trouver ailleurs le débouché qu'ils n'obtenaient pas dans leur Patrie, ils avaient porté les plus ſévères peines contre la contrebande de cette denrée qui entrerait chez eux par quelque voie étrangère. Indulgens par fois pour les autres genres de contrebande, celui-là ſeul était toujours proſcrit avec la plus grande rigueur. C'en eſt aſſez pour nous inſtruire de l'importance dont cette culture doit être aujourd'hui.

On

On pourrait encore enrichir le nombre des productions des Isles Françaises de l'Amérique, de cette feuille dont l'usage est si commun dans tous les pays froids. Le thé vient très-bien sous ces climats : plusieurs personnes à la Martinique en cultivent dans leurs jardins : nous-mêmes en avons vu au *Lamentin*, chez M. *Niort*, de très-parfumé, qu'il était occupé à préparer au moment que nous y passâmes. Il nous en donna environ une demi-livre que nous prîmes indistinctement au milieu d'un monceau de feuilles assez considérable ; nous l'avons apporté en France sans aucun soin ; il s'est très-bien conservé, & plusieurs personnes qui l'ont goûté, ne font de différence à celui de l'Asie, que par sa supériorité.

Presque tout ce que M. H. dit ensuite, nous a paru juste jusqu'à ces mots, page 220 & dernière du premier volume.

« Mais tous ces moyens . . . deviendraient » impuissans, si, dans son intérieur, on ne voyait » régner qu'une législation destructive, qu'une » anarchie plus cruelle que le despotisme même, » en un mot, qu'un désordre affreux ».

Ces mots annoncent le fiel qui découlera de la plume de M. H., dans le volume suivant. Ce sont trois coups de pinceau qui servent d'épreuve à la teinte chargée dont il va colorer les objets qui lui restent à peindre. Dans la première par-

tie du tableau, le deſſein peu éxact annonce l'eſſai d'une main égarée; les proportions ont été fauſſes, les maſſes irrégulières & ſurchargées. Dans cette ſeconde moitié, la perſpective ſera manquée, l'optique mal-entendue, les couleurs ſans vérité, les ombres ſans adouciſſement, les figures contraintes, hors de leur véritable attitude, ſeulement quelques idées heureuſes: à travers tant de défauts, peut-on prétendre encore à la reſſemblance?

Fin de la première Partie.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos Amés & Féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre Amé, le sieur D. B. Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Pubilc un Ouvrage de sa composition, intitulé : *Nouvelles Considérations sur Saint-Domingue*, ou *Observations critiques sur celles de M. H****, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de cinq années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril 1725, à peine de déchéance de la présente Permission : qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de Notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur Hue de Miroménil ; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France le sieur de Maupeou, & un dans celle

dudit sieur Hue de Miroménil : le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans-causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le trente-unieme jour du mois de Décembre l'an mil sept cent soixante-dix-neuf, & de notre Regne le sixieme. PAR LE ROI en son Conseil. LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Numéro 287, fol. 241, conformément aux dispositions énoncées dans la présente Permission ; & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. Paris, ce 10 Janvier 1780.

A. M. LOTTIN l'ainé, Syndic.

NOUVELLES

CONSIDÉRATIONS

SUR

SAINT-DOMINGUE.

SECONDE PARTIE.

NOUVELLES
CONSIDÉRATIONS
SUR
SAINT-DOMINGUE,

EN RÉPONSE A CELLES DE M. H. D^L.

*Par M. D. B***.*

Quod vidimus teſtamur.

SECONDE PARTIE.

A PARIS, RUE DAUPHINE,
Chez CELLOT & JOMBERT Fils jeune, Libraires,
Imprim. la ſeconde porte cochère à droite,
en entrant par le Pont-Neuf,
AU FOND DE LA COUR.

M. DCC. LXXX.
Avec Approbation & Privilège du Roi.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR SAINT-DOMINGUE.

SECONDE PARTIE.

Du Gouvernement de la Colonie.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Les huit premières pages de ce ſecond Diſcours préliminaire ne contiennent que des choſes vraies ; nous ne ferions même pas un reproche à l'Auteur d'avoir mal traduit le paſſage de Tacite qui termine la ſeptième page, ſi l'Ouvrage ne nous prouvait qu'il l'a encore plus mal appliqué (1) ; nous ſerions aſſez indulgens

(1) J'écrirai, dit-il, ſans fiel & ſans baſſeſſe ; *ſine irâ nec ſtudio quorum cauſas procul habeo.*

pour ne pas lui faire un crime d'avoir dit que Puffendorf & Grotius étaient des *Ecrivains que la rouille de leur antiquité a rendus ſans doute trop fameux*, tandis qu'il s'eſt à peine écoulé un ſiécle depuis leur mort ; nous lui paſſerions auſſi de les avoir appellés adroitement les *Précurſeurs* de Machiavel, quand Machiavel n'était plus, longtems avant leur naiſſance (1) ; enfin nous applaudirions volontiers à tout ce Diſcours, ſi l'on n'y trouvait quelques inſinuations envenimées, telles que celle-ci, page 14.

« On a voulu ſe perſuader que c'étaient les » vices du climat de Saint-Domingue qui en » chaſſaient les plus riches habitans, mais l'er- » reur eſt reconnue : on trouve à Saint-Domin- » gue la ſanté, les richeſſes ; tout appelle les » plaiſirs, il ne manque que la ſécurité ».

C'eſt leur opulence qui appelle & conduit en Europe les plus riches habitans de Saint-Domingue ; l'attrait enchanteur de mille jouiſſances diverſifiées qu'offrent la Capitale & les grandes Villes de Province, ſollicite puiſſamment ceux qui peuvent s'y livrer, & tous ceux qui habi-

(1) Machiavel eſt mort à Florence en 1427 ; Puffendorf eſt né à Flech en 1631 ; Grotius à Delft, en 1582. En ſe rappellant ſes mécomptes de pluſieurs millions, & cet anacroniſme de ſiécles, on voit que M. H. fait légèrement de lourdes & longues erreurs.

tent les Colonies n'y reſtent, que parce que l'intérêt les y fixe : voyez les autres Iſles Françaiſes qui ne connaiſſent pas ces plantations immenſes de Saint-Domingue, dont les revenus équivalent preſqu'à ceux d'un petit Prince d'Allemagne ; là, les Propriétaires d'habitations plus reſſerrées & infiniment moins opulentes, vivent & meurent, preſque tous, ſur un ſol qui n'eſt pas aſſez riche pour les entretenir en France dans toutes les diſpendieuſes ſuperfluités d'un état brillant : le gouvernement militaire eſt cependant chez elles ; &, afin de ne pas laiſſer ſoupçonner un inſtant nos ſentimens à ce ſujet, ajoutons, c'eſt un mal qu'elles partagent avec Saint-Domingue.

M. H. dit qu'on trouve à Saint-Domingue la ſanté ; perſonne ne l'eût contrarié, s'il eût dit qu'on l'y perd, & ſouvent ſans retour. Pour les plaiſirs qu'il prétend que tout y appelle, leur énumération eſt facile : l'agrément d'un ciel aſſez beau, & encore ; ni par-tout, ni toujours, & l'avantage de ne pas connaître le froid cuiſant des âpres hivers. Nous chercherions vainement à en citer d'autres. L'amour, ce père des plaiſirs, & dont les peines même ſont à deſirer ; ne ſe montre ordinairement pas à Saint-Domingue avec la Cour de Cythère ; tous ſes alentours ſi précieux en Europe, toutes ſes reſſources épui-

sées & renouvellées sans cesse par des cœurs qui connaissent le grand art de jouir, ne s'accordent ni avec des tempéramens de feu, ni avec les occasions fréquentes de les satisfaire. Quand la nature parle, l'homme paraît, subjugue & triomphe, sans ménager à sa compagne les gradations si piquantes de sa défaite, sans enrichir l'amour-propre des sacrifices de l'amour; & l'on parle de plaisir dans un pays où celui-là est restreint au besoin physique, ou tout au plus aux lascives caresses de ces femmes consacrées par la tache de leur naissance & la couleur de leur peau, à la vie déshonnête des filles de joie des rues Champ-fleuri & Fromenteau, qu'elles surpassent peut-être dans leur talent & leur goût pour la débauche!

Cette volupté d'un autre genre, cette illusion à laquelle on peut en France se livrer deux heures par jour, à des spectacles enchanteurs, est absolument inconnue à Saint-Domingue: la Comédie y est cependant très-suivie, sur-tout au Cap, dans le Carnaval; mais c'est comme assemblée brillante & nombreuse, où tout le monde va faire assaut de parure.

Les charmes d'une Société choisie, dont tous les membres correspondent réciproquement à faire couler avec douceur les instans du jour où ils se trouvent ensemble, sont absolument im-

poſſibles à goûter à Saint-Domingue, quoique nombre de perſonnes aient, chacune ſéparément, toutes les qualités pour compoſer un cercle délicieux de femmes aimables & d'hommes intéreſſans. Mais le train des affaires iſole & tient ſéparés, ſouvent à de grandes diſtances, ceux que la conformité des goûts, d'humeurs & de talens deſtinait le plus à ſe rapprocher; tout le monde eſt abſorbé par l'intérêt, on n'a le tems que de calculer, & l'on renvoie les inſtans de jouir, à ceux que l'on ſe promet en Europe, & dont la perſpective flatte en attendant qu'on y touche.

M. H. a vu, & ſans doute éprouvé, la vérité de tout ce que nous venons de dire, mais il deſirait faire entendre que les gens riches ne reſtent pas à Saint-Domingue faute d'un bon gouvernement, & dès-lors il n'a pas voulu admettre d'autre cauſe de leur retraite en France.

Il prétend, pag. 15, « que l'on fuira juſqu'aux » mariages, parce que chacun aura raiſon de » craindre de s'attacher par un nouveau lien à une » peuplade *où* règne une tyrannie qui, ſans reſ- » ſembler entièrement au deſpotiſme aſiatique, » eſt plus cruelle encore ».

Un Grammairien dirait d'abord à M. H., votre *où* qui eſt un adverbe de lieu, ne va pas trop bien après le mot peuplade qui n'eſt point un lieu, il fallait mettre *ſur qui*. Enſuite, ſi ce Grammairien

avait été à Saint-Domingue, sur-tout depuis quelques années, & qu'il se piquât d'être aussi juste qu'exact, il déclarerait à M. H. qu'il n'y a point trouvé cette *tyrannie plus cruelle que le despotisme asiatique*, qu'il n'y a même pas vu de petits cordons verds, *à volonté*, ni de muets. Et si ce Grammairien était mauvais plaisant, il ajouterait que ce serait peut-être un bien qu'il y eût des muets dans ce Pays-là, si M. H. avait été du nombre. Enfin, si ce Grammairien était bilieux, il pourrait même dire à M. H. avec dureté, qu'une preuve qu'il n'y avait, du moins pas de son tems, de *cordons verds à volonté*, c'est qu'on ne lui en avait pas envoyé, quoiqu'il se permît, dit-on, souvent des inculpations verbales, prélude de celles qu'il a fait imprimer, & quoique . . . . nous arrêtons ici notre Grammairien, il prenait un ton que nous n'aimons pas : les invectives sont toujours de trop, même quand il est question de répondre à des injures.

M. H. appelle, page 15, le Gouvernement *monstrueux*. Cette épithète, quelque peu honnête qu'elle soit, nous a moins déplu que les lignes de la même page, qui donnent à entendre que jamais Saint-Domingue n'eut des Chefs vertueux ; c'est ici vraiment où l'on est révolté. Ce trait qui généralise le mal, nous en rappelle un autre qui généralisait le bien avec tout autant

d'injuſtice & plus de mal-adreſſe, dans un petit livre qui ſe renouvelle tous les ans avec ſuccès à la fin de Décembre, & qui a un débit aſſez conſidérable pendant trois jours de chaque année. C'eſt l'Almanach de la Martinique, ouvrage intéreſſant où l'on ne manque pas d'imprimer tous les ans, avec un eſprit & une vérité à peu près ſemblables, & une doſe de flatterie très-fine, *que la Martinique a cela de particulier, que ſes Chefs ont toujours été des hommes accomplis.* Sans doute que cette heureuſe prédeſtination de la Martinique ſe perpétuera juſqu'à la fin des ſiècles : Amen, trois fois Amen.

Nous ne ſuivons point M. H. dans le reſte de ſon Diſcours préliminaire, parce que les idées qu'il contient reviennent pluſieurs fois dans le cours de l'Ouvrage, & que nous tâchons d'éviter les répétitions. C'eſt par cette raiſon que nous ne relevons pas cette phraſe, page 18; *l'adminiſtration a eu le malheur de dégénérer en un mélange affreux de tyrannie & d'anarchie.* Style outré qui ne perſuade pas.

LIVRE PREMIER.

Des Mœurs.

DISCOURS PREMIER.

Du climat de Saint-Domingue en lui-même, & dans ſon rapport avec les mœurs.

NOUS ouvrons le ſecond volume de M. H. à la page 19, & nous liſons avec ſurpriſe cette première ligne de ſon premier Diſcours.

« La chaleur du climat de Saint-Domingue » n'eſt pas exceſſive, parce que l'air eſt ſans ceſſe » rafraîchi par des vents réglés ».

Nous pourſuivons & nous liſons encore, p. 21:

« Dans aucun moment la chaleur n'eſt inſup- » portable, on ne reſpire preſque jamais qu'un » air tempéré . . . . on ne rencontre nulle part » une fraîcheur trop active, ni des chaleurs dan- » géreuſes ».

C'eſt aujourd'hui, le 30 Janvier; il eſt quatre heures après midi, & nous ſommes obligés de poſer le livre de M. H., parce nous ſuons à groſſes gouttes. Eſt-ce le climat, ou bien ſont-ce

les assertions de M. H. qui causent chez nous cet effet ? Nous le laissons décider la question.

Mais que penser de la fidélité de son pinceau, lorsque nous pouvons à peine respirer depuis onze heures du matin jusqu'à cinq heures du soir ; lorsque nous sommes souvent obligés de renoncer pendant cet espace à tout travail de cabinet ? M. H., à moins qu'il ne soit un peu Salamandre, s'est sans doute aussi trouvé dans ce même cas; mais son parti était pris, tout devait être agréable à Saint-Domingue, excepté les habitans & le gouvernement.

Nous trouvons encore à la page 21 : « le » changement de saison n'y fait jamais éprou- » ver ces sensations opposées qui sont nuisibles » par leur inégalité même. On n'y connaît point » les maladies affreuses & multipliées que l'hiver » traîne à sa suite dans les (1) cantons Euro- » péens : quand on est accoutumé au climat, on » est assuré d'y vieillir sans aucune des incom- » modités qui, dans les pays moins chauds, assié- » gent la vieillesse ».

Il est certain que, dans beaucoup d'endroits de Saint-Domingue, on éprouve en un seul jour

(1) *Les Cantons Européens* ! expression rare : on n'avait point encore entendu dire que l'Europe fût un *Canton* du monde ; cela nous paraît beau !

le changement des quatre saisons qui se succèdent dans un an en Europe, & beaucoup de maladies sont dues à cette inégalité de température qui, par une variation rapide, ne donne même pas le tems de se précautionner contre ses effets. M. H. qui ne persiste jamais long-tems dans la même opinion, & paraît écrire assez indifféremment le pour & le contre, dit à la page 23, « qu'à Saint-Domingue une transpi-» ration peu sensible, mais continuelle, rend » les membres plus agiles & plus liants; elle » éloigne beaucoup de maladies, aide à suppor-» ter & à guérir les autres, mais elle abrège » les jours de ceux qui ne font pas assez d'at-» tention sur eux-mêmes; parce que si l'on n'a » pas soin de réparer les parties aqueuses du » sang que la chaleur attire & dissipe sans cesse, » il ne tarde pas à s'épaissir . . . . si l'on attend » pour y remédier, que les incommodités se » déclarent, il est difficile d'y guérir ».

Voilà donc, de l'aveu même de M. H., l'effet naturel du climat, de procurer des incommodités, si l'on ne les prévient par un régime ou des remèdes prompts. Que devient donc cette salubrité si vantée ? Et cette vieillesse heureuse & saine n'est donc ici, comme ailleurs, l'apanage des habitans, qu'autant qu'ils vivent avec de grands ménagemens, & jouissent avec

modération. Pour combattre avec ſuccès les Paragraphes de M. H., il ne faudrait ſouvent que prendre la peine de les rapprocher les uns des autres.

On trouve à la page 12, cette note:

« Beaucoup de Français ſont depuis trente ans » à Saint-Domingue, ſans y avoir éprouvé une » ſeule attaque de maladie ».

Nous croyons que s'il était poſſible de vérifier ce fait, il ſe trouverait très-faux : le contraire paſſe pour certain. On ſait ce qu'on appelle *payer le tribut*, en arrivant à Saint-Domingue.

M. H. ajoute, « les maladies que l'on re- » doute ne ſont que de trois ou quatre eſpè- » ces; il y en a ſi peu d'autres, qu'à peine les » Médecins & les Chirurgiens s'en rappellent les » ſymptomes ».

Les maladies connues dans ces pays-ci ſont malheureuſement bien plus nombreuſes que M. H. ne le dit. L'énumération en eſt triſte, nous ne nous piquons pas de la faire éxacte; les gens de l'art y ſeraient eux-mêmes embarraſſés : tous les jours leur humanité s'afflige d'en découvrir d'inconnues à leur expérience, & de rebelles à leur ſavoir ; nous dirons ſeulement que le ſcorbut, le pica, la diarrhée, la phtiſie, la cachéxie, l'hydropiſie, les fièvres putrides,

malignes, comateuſes, pétéchiales, ardentes, écarlatines, &c. &c., y ſont autant de maladies mortelles & communes.

Parlerons-nous de l'épian tranſplanté d'Afrique, qui n'a pas encore infecté le ſang Européen par une cauſe phyſique, mais ſecrette ? Parlerons-nous de la verette plus maligne ici qu'en Europe, & qui moiſſonne ſouvent les plus chères victimes ? Nous voudrions pouvoir oublier la plus étendue & la plus cruelle des maladies, cette contagion endémique à Saint-Domingue, préſent funeſte des habitans écraſés de ces bords dévaſtés, qui ſurent en expirant ſe venger ſur leurs oppreſſeurs & leurs générations les plus éloignées, de tous les maux qu'ils en reçurent.

En même tems que les Eſpagnols exterminaient par le fer & le feu une race d'hommes bien moins nombreuſe qu'on l'a prétendu, quelques Indiennes faiſaient gliſſer dans le ſang de ces barbares deſtructeurs le venin affreux qui devait bientôt corrompre la ſurface du monde ; tandis que l'on tariſſait la vie de ces peuplades proſcrites par l'avarice, elles en empoiſonnaient les ſources chez de farouches & imprudens Vainqueurs, qui ne ſuſpendaient les maſſacres que pour ſe livrer à leur brutalité, punie en même tems qu'elle était ſatisfaite. Ainſi le mal fut payé par le mal ; il eſt même incertain ſi le châtiment du crime

n'en a pas excédé la grandeur. Quels étaient donc les forfaits du genre-humain, pour avoir amené ce siècle d'horreur où il reçut des plaies si profondes & si douloureuses ; où la moitié du monde s'élança sur l'autre pour la piller, la dépeupler, l'envahir, & remporta avec son or souillé de sang, le germe honteux d'une affreuse contagion ? O nature, avais-tu donc alors proscrit tous tes enfans !

Nous n'adoptons pas entiérement le tableau des productions agréables de Saint-Domingue, qu'on trouve à cette même page 22 ; les fraises & les pommes y sont de trop ; on n'en cueille que de très-petites & rarement, dans quelques vallons qui se trouvent entre les montagnes ; elles n'y viennent pas à parfaite maturité ; elles sont sans saveur, essuyant la même dégénération que l'ananas en France qui, chétif sous les serres, malgré les plus grands soins, n'a rien de celui de l'Amérique, qu'une forme ratatinée.

M. H. dit, page 23, « les femmes sont dans » l'usage de faire bouillir & de manger indis- » tinctement toutes sortes d'herbes & de feuil- » les d'arbres. Ce mets s'appelle un *Cantalou*, » on le mange avec son ami, son amant : c'est » une *faveur* que de manger un *Cantalou* avec » une jolie femme ».

Si M. H. s'est cru l'ami, ou l'amant d'une

femme pour avoir mangé du Calalou avec elle ; c'eſt certainement à peu de frais ; il faut, ſans doute, peu de choſe pour lui donner de l'eſpoir ; mais plutôt, il ſemble que M. H. n'en parle que par tradition : n'aurait-il donc jamais joui de la prétendue faveur dont il parle ? Il en a l'air : d'autant plus que cet article n'eſt qu'une relation infidèle. D'abord, erreur dans l'expreſſion. Le mot *Cantalou* eſt un barbariſme dans l'idiôme Américain : il n'eſt pas de Mouſſe venu aux Iſles qui ne ſache que cela s'appelle un Calalou.

Erreur ſur la compoſition du mets ; il n'y entre jamais de feuilles d'arbres, ni même toutes ſortes d'herbes, cinq ou ſix eſpèces au plus y ſont deſtinées.

Erreur, enfin, dans l'intention de la choſe : on n'y met point le prix que M. H. y veut attribuer ; un calalou ſe mange ordinairement avec pluſieurs perſonnes ; c'eſt une collation champêtre, ſouvent au bord d'une rivière, & toujours nombreuſe compagnie ; le calalou ne vaut que par-là, & M. H. a voulu mal-à-propos faire entendre que c'était un plat de tête à tête. D'ailleurs le calalou n'étant qu'un aſſemblage d'herbes purgatives, n'eſt fait en aucun ſens pour paraître au petit couvert de Cythère.

Page 24, « pour éloigner toute eſpèce de ma-

» ladie chronique, il faut boire habituellement » beaucoup d'eau naturelle, prendre peu de re- » mèdes violens dans les maladies imprévues, » ſe procurer un éxercice preſque continuel, ra- » rement forcé, faire un uſage réglé de toutes ſes » facultés ».

Le préſervatif de M. H., énoncé à la première ligne de cet article, n'eſt pas univerſellement reconnu pour excellent, ni convenable à tout le monde ; il eſt même conſtant que l'uſage modéré des liqueurs ſpiritueuſes eſt ſalutaire à Saint-Domingue. Il eſt facile de le prouver par un raiſonnement phyſique.

Les déperditions ſont continuelles dans ce pays-ci, M. H. l'a dit avec vérité ; les vaiſſeaux ſecrétoires ſont ſans ceſſe ouverts, & très-ſouvent forcés dans leur orifice. La fibre elle-même, noyée dans une humidité continuelle, ſe contracte avec moins de force. Les eſprits animaux ont beſoin d'un véhicule actif, qui augmente la célérité avec laquelle ils doivent parcourir inſtantanément tous les points de la machine pour la vivifier. L'air ambiant, trop dilaté dans les climats chauds, n'étant point en raiſon de l'air intérieur, la force élaſtique, principe de la vie dans l'animal, a beſoin d'une impulſion nouvelle pour ne pas ſe perdre, & que le reſſort ne s'affaiſſe pas tout-à-coup : dans cette hypo-

thèse, le vin, ou une liqueur spiritueuse qui n'est point trop travaillée par l'art, ne peuvent être nuisibles, prises avec modération.

D'un autre côté, le sang se desséche chez les nouveaux-venus, il s'allume, il s'embrâse; un spasme général s'étend dans toute l'organisation. Aucune partie ne fait plus ses fonctions, parce que toutes ont perdu leur souplesse : dans ce cas, l'usage de l'eau (sur-tout chaude & non tiéde), ne peut qu'être utile à ceux qui viennent essayer ces climats, échauffés d'ailleurs par une traversée qui les a comme imprégnés d'un sel nuisible. Mais à mesure qu'ils prolongent leur séjour à Saint-Domingue, & qu'ils sont plus acclimatés, ils doivent animer leurs boissons, & se permettre, se prescrire même l'usage du vin.

Nous aimons à entendre dire à M. H. *des plaisirs modérés, en prévenant la tristesse, assurent la santé*; ce principe de physique éclairée est facilement adopté par une philosophie douce qui ne proscrit des jouissances que leur excès.

Nous aimons aussi cet autre passage, « celui qui » ne sait pas mettre de frein à ses passions trouve » une mort certaine dans le pays où elles ont le » plus d'activité..... accablés par les travaux & » les embarras, si les Colons se livrent encore à » des vices, la mort les altère comme la faux ren- » verse les épis ».

Pourquoi

Pourquoi gâter de ſi bonnes choſes par ces mots qui les ſuivent à la page 25 ?

« Preſque tous abreuvés du poiſon de l'envie, ils ſont écraſés ſous mille jougs. Rien n'eſt ſi » douteux que leur ſort. Ardens dans leurs dé- » ſirs & furieux dans leurs pertes, loin de s'ai- » der mutuellement, ils ſont tous ennemis ; ſem- » blables à des tigres qui ſe déchirent entr'eux » ſous la griffe des lions . . . . la maladie qu'ils » éprouvent eſt la plus affreuſe de toutes, la » ſource en eſt dans le délire de la raiſon, dans » le découragement & le chagrin ».

Nous l'avions annoncé à nos Lecteurs. Couleurs ſans vérité, ombres ſans adouciſſement. Saint-Domingue & ſes habitans ſont bien défigurés, tant au phyſique qu'au moral, dans le portrait qu'en trace ici M. H. Si l'on admettait tout ce qu'il en dit dans ce chapitre, ce ſerait le paradis habité par des diables. Les bêtes féroces lui ſervent d'objets de comparaiſon ; les titres de frénétiques & d'inſenſés ſont ſes douces qualifications : mais ne nous fâchons pas contre lui, il va nous dédommager : à la même page & la ligne d'après, il peint les mêmes hommes avec des traits bien différens. N'a-t-il pas raiſon ! Voilà le vrai moyen de contenter tous ſes Lecteurs ; c'eſt à chacun de choiſir celui des deux portraits qu'il croira le plus reſſemblant.

« Les Créoles de Saint-Domingue ſont bien » faits, vaillans, vifs, généreux, mais avec *oſ-* » *tentation* ».

Ce dernier mot était peu néceſſaire ; car, comme dit le bon *Frèeport*, dans l'Ecoſſaiſe, *quand je fais une action honnête, pourquoi me ſoupçonner d'un motif mal-honnête ?* Pourſuivons.

« Les ſoupçons entrent rarement dans leur » âme ».

Comment ceux qui, dix lignes plus haut, étaient des ennemis acharnés, des envieux, ne ſont-ils à préſent même pas ſoupçonneux ?

« Ils auraient eu l'eſprit ſocial, ſi la nature » du gouvernement n'avait pas nui au lien de la » Société ».

Il faut ajouter, ſi le genre de travaux des Cultivateurs n'éxigeait pas ſans ceſſe leur préſence, & s'ils pouvaient ſe déplacer ſans riſques ; mais ici tout dépend de l'aſſiduité du Maître. D'ailleurs le mêlange des Propriétaires & des Gérans jette ſouvent du refroidiſſement dans les ſociétés des campagnes ; chacun a ſon genre de fierté.

« Inconſtans dans leurs goûts, ils ſacrifient » beaucoup au plaiſir ; ils ont de la pénétration, » & de l'élévation de caractère, mais indolens & » légers ; il eſt rare de les voir entreprendre de

» grandes choſes, & de trouver en eux de grands » talens ».

M. H. oublie que l'établiſſement d'une manufacture remplie de machines compliquées, une fabrication délicate, une exploitation difficile, une manutention détaillée, économique, la diſcipline d'un attelier nombreux, l'emploi calculé des forces, la prévoyance des événemens, ſont des choſes toutes néceſſaires à l'entrepriſe, à la conduite d'une ſucrerie, & qui ne ſuppoſent ni défaut de courage, ni défaut d'habileté. Pour les grands talens, M. H. fait à cela lui-même une réponſe qui éxemptera les frais de la nôtre : « fondez des Ecoles publiques, afin qu'on puiſſe » faire des études ſuivies ſans ſortir de l'Iſle ».

En effet, conſidérons la manière dont les Créoles ſont élevés pendant leurs premières années. Tel que le gland, renfermant en ſon ſein le chêne qui ſera un jour l'honneur de la campagne, a beſoin, pour le développer, d'être enfoui quelque tems dans la terre, où il nourrit ſecrettement le jet qui va bientôt en percer la ſurface ; tel le germe des ſciences & des beaux-arts s'échauffe & ſe mûrit en Europe parmi les livres élémentaires, & dans la pouſſière des Collèges.

Des parens qui n'ont pas cette reſſource autour d'eux, font paſſer à ſix ou ſept ans les

mers à leurs fils, afin qu'ils en puiſſent profiter ; ils ſont envoyés dans une penſion ; mais le Créole qui porte avec lui un vernis d'aiſance, eſt bientôt diſtingué par un maître attentif, calculateur de ſes intérêts ; craignant de perdre l'enfant qui lui paye le plus cher, il ne veut pas l'aſſujettir à cette gêne heureuſe qui rend les autres appliqués & dociles. En outre, l'éloignement de ſes parens favoriſe l'humeur indépendante d'un jeune homme qui reſpecte peu un frein étranger qu'une main timide n'oſe trop faire ſentir.

L'aſſiduitéaux éxercices de l'eſprit, ennuyeux & déſagréables dans leurs commencemens, ſurtout pour une jeuneſſe prématurée, eſt remplacée par le goût, inné chez elle, pour tous les éxercices du corps qui conviennent mieux à ſa pétulante vivacité. Enfin un âge plus avancé la jette dans une ſphère où le déſir de s'inſtruire ſérieuſement paraîtrait un ridicule pédantiſme. Qu'il faudrait de diſpoſitions naturelles pour triompher de tant d'obſtacles ! que le goût pour les ſciences devrait être fort chez les Créoles pour n'être pas étouffé par une éducation ſi contraire à ſon développement ! Il en eſt cependant plus d'un éxemple. Actuellement même pluſieurs ſont connus dans la Capitale par leurs connaiſſances dans tous les genres. Les belles-lettres y ſont cultivées avec ſuccès par des mains

américaines qui ſavent ſe ſervir du compas d'Uranie, du luth de Melpomène, de la lyre de Thalie, & de la flûte agreſte, mais ſonore de Pan.

M. H. pourſuit, page 26, « ils ſont pleins de » candeur & de bonne foi, ils ſont trop con- » fians, trop faciles à tromper . . . . . ils n'ont » point de penchant au crime, il eſt rare de les » voir s'y livrer . . . . . ils ſont humains & » bienfaiſans envers tous les Blancs ».

Eh bien ! ces ennemis implacables, ces pâles envieux, ces tigres enragés de la page précédente, les voilà ici tout-à-coup métamorphoſés en agneaux innocens, en amis ſecourables. Que M. H. eſt heureux d'avoir un genre d'éloquence à lui, qui lui permette ainſi de dire ce qu'il veut, ſans s'inquiéter de ce qui ſuit ou précède !

Page 30, « c'eſt dans les pays chauds & ferti- » les en productions variées, que s'élève le » génie. La nature féconde en grands ſpectacles, » en événemens merveilleux, embrâſe l'imagina- » tion; on obſerve, on invente *moins* dans les » climats tempérés ».

Peut-être on peut inventer *moins* dans les climats tempérés, mais l'invention ſera plus ſage; moins d'idées découſues, plus de ſuivies : moins de figures, plus de raiſonnement ; on y fera moins d'odes, plus de poëmes épiques, & certainement on obſervera bien davantage.

Page 31, « le climat de Saint-Domingue inf-
» pire l'amour : l'homme le plus ſévère peut y
» devenir laſcif : l'occaſion, la chaleur conti-
» nuelle, tout, juſqu'à la diſpoſition des organes
» conduit au piége, & les plaiſirs deviennent des
» beſoins ».

Nous n'aurions qu'à ajouter à ce paſſage, qui ne peint point avec aſſez d'énergie, toute la force, toute la fougue du tempérament de la Zone Torride.

« Les femmes créoles ſont fécondes, paſſion-
» nées & jalouſes, &c. ».

Il faut voir dans l'Ouvrage de M. H., le morceau tout entier : il s'y trouve des traits reſſemblans, & quelques-uns qui ne s'accordent nullement. Il dit dans un endroit, que leur air n'eſt point animé, & plus bas il parle de leurs regards enflammés, de leurs poſtures voluptueuſes. Ici il leur refuſe la joie innocente, & l'aimable modeſtie ; là il dit qu'elles ont une naïveté touchante, qu'elles ſont aimables ſans art. On conçoit difficilement la réunion de ces diſparates dans les mêmes objets. M. H. ne nous paraît pas avoir étudié plus heureuſement les femmes que les hommes.

Il a terminé ſon tableau par des traits qui ne conviennent qu'à ces filles de ſang-mêlé, deſtinées dès leur enfance au métier de femmes

publiques. L'application aux femmes blanches en eſt auſſi fauſſe qu'outrageuſe. Voici cet endroit de la page 32 :

« La volupté eſt dans leurs yeux, & la ſéduc-» tion dans leurs cœurs. On careſſe leurs char-» mes ſans être retenu par l'enchantement de » leurs diſcours, *qui pourrait s'en défendre* (1) ? » Content de leurs attraits, on ne ſait pas deſi-» rer ceux dont elles manquent ; leurs regards en-» flammés, leurs poſtures voluptueuſes font paſſer » dans tous les ſens l'ardeur qui les embrâſe ».

A la fin de tout ceci, vient une réfléxion inattendue ſur la briéveté de la vie & des jouiſſances, & ſur la longueur des peines : ſerait-ce la *nouveauté* du ſujet qui aurait engagé M. H. à placer là cette phraſe iſolée ? Elle amène enſuite le tableau en laid d'une habitation qui n'eſt plus, en ce moment, ſous ſa plume devenue chagrine, « qu'un petit eſpace entre ces montagnes qui per-» cent les nuages, dans ces vallons obſcurs recou-» verts d'arbres épais, entrelacés de liannes, de-» meures de l'affliction ».

Nous ne trouvons pas l'affliction mal-placée dans ces liannes ; que n'y reſte t-elle toujours embarraſſée comme le Belier d'Abraham ? Mais hélas ! elle ne vient que trop ſouvent dans les

(1) Cette phraſe eſt louche & implique contradiction. M. H. ſouvent en ſe croyant obſcur, devient abſurde.

plaines les plus belles, ainſi que dans les villes. M. H. avait là une bonne idée, c'eſt dommage qu'elle ne ſoit pas littéralement juſte.

Nous voici à l'article des Européens tranſplantés à Saint-Domingue. Leur portrait eſt de la plus noire teinte : il aurait plus de reſſemblance s'il eût été fait il y a trente ans, l'écume de la France venait alors s'y fondre ou s'y purifier ; mais aujourd'hui, c'eſt-à-dire depuis la paix, on ne peut nier qu'il ne ſoit paſſé à Saint-Domingue beaucoup de perſonnes de mérite, beaucoup de gens honnêtes & inſtruits.

Nous voulions ne rien copier des pages 33 & 34 : nous n'aimons pas à nous arrêter ſur des traits hideux. S'ils étaient vrais, nous héſiterions à les retracer ; ne l'étant plus, nous les paſſons avec vîteſſe. Nous ne pouvons cependant nous diſpenſer de remarquer cet endroit de la page 34.

« Il y en a qui font régner dans leurs actions » un mêlange étonnant d'avarice, de débauche, » de baſſeſſe, & de cruauté : ils ont pluſieurs filles » eſclaves dont ils font leurs concubines ; ils les » font travailler avec rigueur tant que la journée » dure ; ils les nourriſſent à peine ; ils ne les ha- » billent point, & leur arrachent encore l'ar- » gent que dans le ſilence de la nuit elles acquié- » rent par des proſtitutions ».

Cette infamie, si elle éxiſte, ne peut être que chez quelques miſérables de la plus vile populace; en tout cas, elle y eſt ſi ſecrette & ſi rare, qu'il ne paraît pas trop honorable de s'en montrer aſſez particulièrement informé pour pouvoir l'atteſter. Quand on parle des mœurs des habitans d'un Pays, doit-on rappeller celles d'un ou deux êtres crapuleux? Pour donner une idée du commerce de Bordeaux, irons-nous citer l'uſure des Juifs, & leur grapillage de friperie?

Page 35, « les Français envoyés de la Cour » pour remplir différens emplois, forment, » pour ainſi dire, une claſſe à part ».

Nous n'avons jamais apperçu cette diſtinction-là. Les meilleurs & les plus anciens obſervateurs du Pays nous ont aſſuré qu'elle n'éxiſtait pas: au contraire, on ſe plaint que toutes les claſſes d'hommes blancs ſoient confondues à Saint-Domingue, & c'eſt l'effet inévitable du commerce. Il eſt peu d'êtres qui puiſſent s'y regarder comme n'ayant beſoin de perſonne; l'intérêt les lie tous les uns aux autres, ſinon amicalement, du moins politiquement.

« Ils ſe perſuadent que les Négres, méchans » par inſtinct, plus que par eſclavage, doivent » être conduits comme des animaux mal-faiſans » dont on veut tirer quelque utilité. Le défaut » d'intelligence des différens idiômes que les Né-

» gres emploient, contribue à leur inſpirer une » défiance cruelle ; & c'eſt cette haine des Eſcla- » ves qui fait naître dans les Eſclaves la haine de » leurs Maîtres ».

D'après l'expoſé de M. H., ne dirait-on pas que les hommes placés par la Cour ſont les ſeuls dans la Colonie qui aient des Négres, ou du moins qu'ils ont une manière de les conduire qui leur eſt particulière, & beaucoup plus dure que celle des autres habitans de la Colonie ? Cependant il n'eſt rien de tout cela ; on ne traite les Négres avec ſévérité, qu'autant qu'on les connaît davantage & depuis plus long-tems : un arrivant d'Europe ne s'inſtruit que par le tems & à ſes dépens de la différence prodigieuſe qu'il y a entre le ſervice du Domeſtique blanc qu'il gageait en Europe, & celui de l'Eſclave qu'il achète à l'Amérique ; il eſt d'abord porté à l'indulgence, à la bonté, & ce n'eſt qu'après avoir reconnu l'inſuffiſance des moyens doux, qu'il en admet de plus rigoureux. Nous en avons vu plus d'un que leur humanité inexpérimentée, portait en arrivant à déclamer indiſcrettement contre la manière de conduire les Négres, & qui au bout d'une année étaient obligés de l'adopter.

DISCOURS SECOND.

De la Population.

A la lecture des premières pages de ce Chapitre, nous n'avons pu nous empêcher de reconnaître le même guide qui a si fauſſement dirigé M. H. dans tous les calculs de ſon premier volume.

Egaré par ſon imagination ſur laquelle il s'eſt tellement fié, qu'il n'a voulu prendre la peine de rien vérifier, il s'eſt combattu & contrarié, ſans s'en appercevoir, d'une page à l'autre.

Il eſt vrai qu'il ne prétend pas cette fois à une préciſion arithmétique. Au ſujet de la population libre de Saint-Domingue, il ne préſente ſes calculs que comme *une idée générale*; mais encore, ne faudrait-il pas avoir fait des erreurs de moitié à différens articles : par exemple, à la page 40, il ne parle que de mille huit cents trente habitations, & à la page 58, il en compte trois mille en grande culture. Qu'il nous diſe lui-même où il s'eſt trompé.

Il ne porte les claſſes des Régiſſeurs, Economes, Rafineurs, Ecrivains, Charpentiers, Maçons, Chirurgiens, employés ſur les habitations, qu'à trois mille, tandis que la partie du Sud,

qui eſt moins peuplée que chacune des deux autres, occupe ſeule près de quinze cens hommes des ſept claſſes ci-deſſus.

Il compte huit cents Maîtres d'armes, de danſe, de muſique, Précepteurs & Maîtres d'écoles. A la vérification, nous avons été obligés d'en rabattre plus de la moitié.

Il trouve douze cents femmes ou filles blanches vivant concubinairement dans les campagnes. La médiſance la plus active & la mieux informée n'en pourrait compter deux cents.

Le nombre des Mulâtreſſes ou Négreſſes libres, mariées à la campagne, porté à mille, ne va pas à ſept cents. L'erreur commiſe ſur ces deux derniers articles, eſt répétée & plus conſidérable à l'article des Villes.

Le nombre des Navigateurs dans les ports & rades, porté à douze mille, eſt beaucoup trop grand : nous n'en eſtimons que huit mille au plus, & d'après M. H. lui-même, notre calcul eſt plus juſte que le ſien, puiſqu'il ne ſuppoſe que quatre cents bâtimens venant annuellement dans la Colonie, ce qui fait vingt hommes d'équipage pour chacun, & c'eſt encore trop.

Nous n'avons pas été à même de vérifier beaucoup d'autres articles de ce tableau de la population de Saint-Domingue. Par éxemple, celui des cinq mille Créoles au-deſſous de dix-ſept ans,

dont trois mille en France : quelque fondés que puiſſent être nos ſoupçons à cet égard, nous ne voulons cependant point dire à M. H., ſans preuve formelle, qu'il s'eſt trompé, & nous paſſons tout de ſuite à la page 44, où nous trouvons cette phraſe :

« Rien ne prouve mieux l'influence du gouvernement ſur la population, que les établiſſemens des Anglais dans l'Amérique; ils ont fixé depuis le Canada juſqu'au Miſſiſſipi des peuples Agriculteurs, Navigateurs & Commerçans, des Nations formidables ».

Comme ce ſerait une erreur de n'attribuer aucun vice des Colonies à leur gouvernement qui pourrait être mieux calculé, c'en eſt une auſſi de le regarder comme la ſource de tous; & c'eſt le tort qu'a eu M. H. Il croit que l'oppoſition qu'il fait de la population des Colonies Anglaiſes du Nord de l'Amérique, avec celle de Saint-Domingue, eſt une preuve tranſcendante de la ſupériorité du gouvernement Anglais ſur le nôtre : il ſe trompe cependant, & la différence de population ne prouve rien contre celui-ci en faveur de celui-là. C'eſt au genre de culture de ces Colonies, qu'il faut attribuer la cauſe de leur plus ou moins grande population. Celles à ſucre ſeront toujours opulentes, & peu peuplées pour leur étendue : celles à blé, à bois, à pel-

leteries, seront toujours pauvres & très-peu-plées ; les unes sont de force, les autres de richesses. Le Canada le prouve ; n'a-t-il pas été prodigieusement peuplé, quoique sous un gouvernement Français ? Ne l'a-t-il pas été autant & plus qu'aucune Colonie Anglaise de la même étendue ? Eloignons donc des inculpations qui, sous une apparence philosophique, cachent plus de malignité que de justesse.

On lit page 46, « les femmes galantes rendent » toujours les maris jaloux ».

Il était plus vrai, plus moral de dire, *les maris jaloux rendent toujours les femmes galantes.* Car il en est à Saint-Domingue comme par-tout ; c'est toujours la mauvaise conduite du mari qui amène celle de la femme, & cette honte qui réjaillit sur celui-là des désordres de celle-ci, cette honte dont toutes les Nations civilisées ont couvert le front des maris trompés, n'est pas, comme on l'a dit souvent, un injuste préjugé ; c'est plutôt l'aveu tacite que l'homme doit être regardé comme le premier auteur des troubles de son ménage, c'est l'effet d'un sentiment secret d'équité qui porte à lui faire subir la principale peine des fautes qu'il eût dû prévenir, & qu'il a donné l'envie de commettre par dépit ou vengeance.

Sexe enchanteur, non-seulement la plus belle,

mais encore la meilleure moitié du genre-humain : vous dont les charmes font ſon bonheur, & les vertus ſa conſolation, avant que je me range du côté de vos détracteurs, que mon cœur ſe ſéche ; que ma main ſe retire ; qu'automate briſé dans ſes plus beaux reſſorts, je reſte froid, inanimé ; que le précieux larcin de Prométhée n'électriſe plus mon ſang dans ſes vaiſſeaux affaiſſés ; que je meure enfin, auparavant de ceſſer de vous rendre hommage. Eh ! quand l'homme a perdu le droit de vous adorer, que lui reſte-t-il dans le monde ? De l'ennui ſans fin, des efforts ſans vigueur, des infirmités ſans relâche, des peines ſans compenſation.

Page 54, « au Port-au-Prince la ſituation du » port, la qualité du ſol, les brouillards fré- » quens, la diſette d'eau potable, tout conſpire » contre la vie des hommes ».

On y a fait depuis quelque tems une fontaine dans une de ſes extrêmités (1). Cependant le Port-au-Prince n'en eſt pas moins un endroit auſſi

(1) Nous avons vu avec regret qu'on laiſſait perdre l'eau qui ſe rend à la place de l'Intendance, & qu'il ſerait ſi facile de conduire à la place de Valière qui demande l'utile ornement d'une fontaine. Ces monumens conſacrés à l'avantage du Public, lui font accompagner la mémoire des Chefs qui ne ſont plus, d'un ſentiment affectueux de reconnaiſſance & de regret.

incommode que déſagréable. Le ſite par lui-même n'en ſerait pas mal choiſi, ſi l'on avait reſſerré le plan de la Ville, mais on a donné à ſon enceinte une étendue qui pourrait comprendre vingt mille maiſons & deux cens mille hommes. Il eſt facile de juger comment y peuvent figurer cinq ou ſix cents caſes, la plupart en terraſſes & n'ayant que le rez de chauſſée.

Il réſulte des inconvéniens journaliers & conſidérables, de ce que cette ville n'a pas d'abord été circonſcrite dans un eſpace proportionné à ſa population poſſible. L'activité des affaires s'en trouve extrêmement ralentie. Tous les objets dont on a beſoin ſont placés à des diſtances prodigieuſes les uns des autres. Le gouvernement, les Bureaux, les Tribunaux, les Greffes, les Avocats, les Marchands ſont diſperſés çà & là; au Port-au-Prince, un homme a bien de la peine à terminer plus d'une affaire en un jour, & encore en eſt-il ſouvent pluſieurs dans la ſemaine, pendant leſquels on n'en peut faire aucune.

S'il a plu la nuit, vous ne pouvez marcher le matin, dans des rues d'une immenſe largeur, qui reſſemblent à des grands-chemins bourbeux: on les a recouvertes d'un tuf blanc & poreux qui ſe gonfle au moindre grain, devient adhérent au pied qui le touche & rend la circulation impraticable juſqu'à dix ou onze heures: alors,

alors, si vos affaires vous appellent absolument au dehors, vous pouvez compter sur un coup de soleil en traversant ces plages funestes, ces foyers dévorans d'une chaleur insupportable, que l'excessive largeur des rues multiplie à chacune de leurs croisées; sans compter l'incommodité de ce même tuf que les rayons du soleil ont desséché en trois ou quatre heures, & qui n'offre par tout qu'une surface éblouissante & des reflets pernicieux, auxquels les meilleurs yeux ne peuvent résister : aussi avons-nous remarqué que, de toutes les Villes de Saint-Domingue, le Port-au-Prince est celle dont les habitans ont la plus faible vue.

Effrayé des dangers que vous courez à sortir dans le haut du jour, remettez-vous au soir à vaquer à vos affaires ? Une pluie abondante vous prend en chemin & vous rend le retour chez vous d'autant plus difficile, que chaque rue est traversée de cinq ou six canaux très-larges, & accompagnée de bas-côtés spacieux, remplis des eaux de la colline, & des rues supérieures qui vont se rendre à la mer en roulant un limon rouge & glissant.

Nous sommes surpris comment on n'a point encore songé à faire venir de France des pavés dont les navires Normands & Nantais qui viennent au Port-au-Prince, seraient obligés d'ap-

porter un certain nombre en lest. Il serait aisé, en les prenant tous taillés, de les arrimer à fond de cale, de manière qu'ils ne causeraient aucune fatigue aux navires dans les grosses mers, comme l'ont prétendu quelques Capitaines.

Le Cap même, quoique pavé, l'est si mal, qu'il devrait demander la même ressource. Elle a déjà été employée pour la maison de MM. Lori & Plombard; Saint-Pierre & le Fort-Royal de la Martinique ont l'avantage d'un très-beau pavé que Saint-Domingue ne devrait pas avoir encore à leur envier.

Une légère taxe sur les maisons pendant quelques années, suffirait pour les frais de cette entreprise qui ne peut être faite que par le Roi, parce qu'il faut qu'elle marche lentement, pour que son avantage ne puisse pas paraître payé trop cher par les contribuables ; d'ailleurs il faut du tems pour apporter les matériaux par la voie que nous proposons, toute autre serait trop dispendieuse. On paverait une rue ou un quartier dans une année, & la suivante un autre. C'est ainsi qu'au bout de quelques tems le public jouirait d'un avantage qu'on lui aurait procuré insensiblement, sans effort ni surcharge. L'entreprise de ce pavage ne pourrait convenir à aucun Particulier, parce que c'est la célérité des opérations qui en fait le bénéfice.

M. H. a cherché à détruire l'idée avantageuſe que l'Auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique & Politique du commerce des deux Indes*, avait donnée de la maiſon de la Providence du Cap. Il dit p. 57 :

« Le Fondateur n'avait laiſſé que le projet d'un » établiſſement utile à l'humanité ; ce projet n'a » point été ſuivi, & l'on paraît l'abandonner » pour toujours ».

Nous partions pour nous rendre ſur les lieux ; lorſque nous lûmes cet article des *Conſidérations*. Nous fûmes attriſtés d'apprendre que le détail de cet établiſſement charitable n'était qu'un rêve intéreſſant de l'humanité d'un Ecrivain ſenſible ; mais nous n'étions pas fâchés contre lui d'avoir ſuppoſé le bien, en réfléchiſſant que c'était peut-être un moyen de le faire naître. Nous arrivâmes au Cap dans cette idée, & un de nos premiers ſoins fut d'aller voir cet hoſpice, ou du moins ſes veſtiges.

Avec quelle douce ſurpriſe n'aperçumes-nous pas un vaſte bâtiment neuf, & un autre prêt à s'achever, au lieu *des ruines de l'humble toît* dont parle M. H. ! Nous nous informâmes de ce qui concernait cet aſyle reſpectable ; nous apprîmes qu'en effet ſa fondation n'était pas ſuffiſante pour ſecourir un grand nombre de malheureux. Mais le ſecours de 30,000 l. par an aſſignées ſur la caiſſe des libertés par MM. d'Ennery,

& de Vaivre ; 10,000 liv. de contribution annuelle du Géolier du Cap, conſacrées auſſi par eux à ce noble emploi, comme nous l'avons déjà dit ; des aumônes, des legs, des amendes conſidérables prononcées par les Tribunaux en faveur de cet établiſſement, qu'ils n'ont jamais perdu de vue, l'avaient mis en état de ſe rebâtir & de ſatisfaire aux intentions de ſon Fondateur. Quelque tems après nous fûmes témoins par nous-mêmes de l'intérêt que cette Maiſon de charité a toujours inſpiré. M. Rey, Procureur général du Conſeil du Cap, fit un réquiſitoire par lequel il demandait qu'il fût enjoint à tout Notaire, Héritier, éxécuteur teſtamentaire, ou autre, de donner avis dans les vingt-quatre heures des legs que les perſonnes décédées pourraient avoir faits à la maiſon de la Providence.

Que ne pouvons-nous citer ici quelques paſſages du Diſcours de M. Rey à ce ſujet ! Le cœur le plus ſenſible en avait dicté les expreſſions, & ſon éloquence ſimple & perſuaſive était le vrai langage de l'humanité compatiſſante. Que le miniſtère de l'homme public devient ſublime lorſque, non content d'être l'inveſtigateur du crime, ou le reſtaurateur des droits de l'opprimé qui ſe plaint, il va de lui-même au ſecours du malheureux qui n'a pas la force d'élever ſa voix, & s'empreſſe de lui aſſurer les moyens d'éxiſter !

Ce même Magiſtrat avait, quelque tems auparavant, conſacré un de ces intervalles que lui laiſſait une ſanté délâbrée, à faire un effort en faveur des mœurs. Il avait voulu reſtreindre le luxe trop éclatant des filles publiques, qu'une double raiſon rend plus odieux à Saint-Domingue qu'en Europe, où l'unité d'eſpèce offre un ſcandale de moins. La voix intéreſſée du commerce empêcha celle de l'honnêteté, de la décence, de la vertu, d'être entendue. On ſe ſouvint qu'il fallait vendre le plus cher & dans la plus grande quantité poſſible, de riches étoffes, de précieuſes dentelles, & l'on voulut oublier qu'en les rendant l'apanage ouvert de la proſtitution, on jettait dans le dérangement & peut-être dans le crime, une foule de jeunes gens dont la perte n'eſt occaſionnée que par les folles dépenſes qu'éxigent d'eux des filles inſatiables dans tous les genres, qui cherchent, à force de parure, à relever les charmes rembrunis de leurs phyſionomies pittoreſques.

MH. dit, page 58, « qu'un eſpace de terre de cent pas en quarré, cultivé éxactement par un ſeul Négre pendant deux heures de la journée, peut nourrir plus de vingt Négres.

Pour lui répondre, nous allons tranſcrire une note marginale que nous trouvâmes ſur un exemplaire des *Conſidérations* que nous avions prêté

à M. Barré de Saint-Venant, Procureur des biens de M. le Comte de Plaa, qui conduit avec beaucoup de ſuccès cette grande habitation, & dont les connaiſſances lui ont donné place dans la Chambre d'Agriculture. Pour tous les objets dont nous n'avons pu nous inſtruire par nous-mêmes, nous avons interrogé les perſonnes dont l'expérience nous garantiſſait le ſentiment. Voici cette note manuſcrite :

« L'Auteur ſe trompe ; il faut un douzième de carreau de terre pour le jardin de chaque Négre, grand ou petit, l'un dans l'autre : encore faut-il que le Maître ait une place à vivres particulière, aſſez étendue pour ſubvenir aux beſoins des moins intelligens, de l'Hôpital, des infirmes, &c. Je n'ai que quatre cents Négres, & j'ai trente-ſix carreaux en jardins à Négre, ſeize carreaux en vivres particuliers, & indépendamment de tout cela, beaucoup de pois & de mahis dans les pièces de canne & les diviſions ; ce qui fait plus de ſoixante-douze carreaux qui ſont habituellement en vivres, & je n'ai rien de trop ».

Tous les autres habitans de qui nous avons pris des informations, s'élévent également contre l'aſſertion de M. H., & pluſieurs nous ont dit que leurs terres n'étant pas auſſi bonnes que celles du quartier Morin, ils aſſignaient ſouvent à chaque Négre un huitième de carré pour ſon champ nourricier.

M. H., non content de s'être laiſſé aller à une erreur de fait dans cet article, l'accompagne d'une note remplie d'erreurs de calcul.

« Il ne faudrait donc, dit-il, que ſeize mille » carreaux de terre pour nourrir deux cents qua- » tre-vingt-dix mille Négres, ce qui eſt à peu près » le nombre de ceux qui ſont à préſent dans la » Colonie. Ce calcul n'eſt pas éloigné de la vé- » rité, car en comptant ſur trois mille habitations » en grande culture, & ſuppoſant les places à » vivres à quatre carreaux bien cultivés pour » chaque habitation, elles comprendraient quinze » mille carreaux de terre ».

Nous ne pouvons comprendre comment tous les calculs de M. H. ſont remplis de ces ſortes de fautes d'arithmétique ; lorſque l'on n'eſt pas aſſez ſûr de ſoi dans ce genre, il eſt aiſé d'y ſuppléer, en faiſant vérifier les comptes par quelqu'un d'inſtruit dans cette partie ſi commune & ſi facile. Si M. H. avait daigné prendre ce ſoin, que la peine qu'il nous cauſe dans tout le cours de ſon Ouvrage nous donne droit de lui conſeiller pour l'avenir, il n'aurait pas imprimé qu'un carreau de terre ſuffiſant pour nourrir vingt Négres, il en fallait ſeize mille pour nourrir deux cents quatre-vingt-dix mille Négres, car une multiplication éxacte n'en donne que quatorze mille cinq cents : il n'eût pas dit non plus

que trois mille habitations à quatre carreaux chaque en vivres, en occuperaient quinze mille, parce que quatre fois trois mille ne font que douze mille; & s'il eût voulu se souvenir de ce qu'il avait écrit à la page 40, où il ne compte que dix-huit cents trente habitations en tout, il n'en eût pas mis ici trois mille en grande culture.

Nous ne remarquons ces sortes de mépriſes que pour faire voir à M. H. que nous les avons apperçues, & qu'il ne puiſſe pas se plaindre que nous ne l'ayons point lu avec assez d'attention. Elles ne sont pas en elles-mêmes d'une extrême conséquence; aucun habitant n'ira reſtreindre les bornes des jardins de ses Négres, & les réduire, d'après les *Considérations de* M. H., à un insuffiſant vingtième. Mais ce que nous ne pouvons paſſer sans remarquer avec une sorte d'indignation, ce sont ces paragraphes injuſtes qui donnent aux habitans de Saint-Domingue un vernis de la plus cruelle barbarie, de la plus criminelle avarice; tels que ceux-ci.

Page 62, « il faut donc encourager la po-» pulation des Négres, & défendre aux Maîtres, » *sous des peines sévères*, de maintenir dans leurs » habitations une économie deſtructive ».

Page 63, « ce ne sont pas les maladies qui ont » affaibli juſqu'à ce point la population des noirs; » c'eſt la tyrannie des Maîtres: elle a triomphé » des efforts de la nature ».

Page 64, « des Maîtres avides n'aiment pas à » voir leurs Négreſſes enceintes ; on eſt, diſent-» ils, privé de leur travail pendant les derniers » mois de leur groſſeſſe, & l'on n'en peut retirer » que de légers ſervices, juſqu'à ce que l'enfant » ſoit ſévré : le bénéfice des crûes ne ſuffit point » à réparer le tems perdu ; il y a des hommes » barbares, en qui la cruauté eſt fortifiée par » l'avarice, & l'avarice ne prévoit rien ».

Page 66, « ſi les Négreſſes ſe font ſouvent » avorter, c'eſt preſque toujours la faute de leurs » Maîtres ».

Le premier paragraphe que nous venons de citer, a l'avantage de joindre l'abſurdité à la calomnie, en ſuppoſant avec M. H. que les *Maîtres maintiennent dans leurs habitations une économie deſtructive*, ce qui eſt abſolument faux. Propoſer *des peines ſévères* pour les en empêcher, eſt abſolument ridicule ; car, pour établir une punition, il faut un corps de délit, & en ce cas où le chercher, comment le prouver ? Quelles pratiques, un habitant, un monſtre, tel que le repréſente M. H., pourrait-il employer pour procurer dans ſon attelier une ſtérilité forcée ? Défendra-t-il la cohabitation des deux ſéxes ? Eh bien ſoit. Mais comment le Miniſtère Public en ſera-t-il informé, quelles preuves pourra-t-il en avoir ? D'ailleurs pourrions-nous avec

notre loi faire un crime à quelqu'un de commander, ou maintenir la chasteté? Il faut donc supposer que lorsque ses Négresses auront conçu, le Maître forcené leur procurera l'avortement par des coups, des mauvais traitemens, ou des drogues.

D'abord cela n'est guères croyable; ensuite, ce crime ne s'opère jamais sans danger, & l'avarice la plus atroce n'ira pas risquer les jours profitables d'une mère, pour n'être pas incommodé des premières années inutiles de son enfant.

Mais enfin, quand cela serait, (ô M. H. dans quels abominables détails nous forcez-vous d'entrer!) comment encore connaître & punir cet attentat? S'il est opéré par des châtimens outrés, ne sera-t-il pas toujours déguisé sous l'apparence d'une discipline nécessaire? Si c'est par des drogues; où sera le Délateur? La Négresse elle-même ne pourrait l'être. L'Esclave peut-il, doit-il accuser son Maître? Si on le permettait, qui serait à l'abri? En outre, cette mère malheureuse & forcée au crime, n'en serait pas moins punie par la loi, pour avoir coopéré au forfait de son avortement.

Soyons vrais: la population des Négres est très-faible; mais ce n'est pas même la qualité d'esclave qui s'oppose à la population, comme

quelques Ecrivains plus modérés que M. H. l'ont penſé.

L'eſclavage eſt un état miſérable, il eſt vrai ; mais la miſère en eſt différente de celle des Payſans d'Europe, & de certains Ouvriers. C'eſt celle-ci qui doit ſtériliſer la population. Quand on n'a pas aſſez de pain pour ſoi, on craint d'être obligé de le partager avec ſes enfans & de multiplier des bouches affamées : mais les Négres n'en ſont pas réduits-là, ils vivent tranquilles ſur le phyſique de leur éxiſtence ; ils ſavent que l'intérêt du Maître fait pour eux les fonctions de la Providence ; ils deſirent même tous aſſez généralement d'être pères ; ils voient par expérience que les familles nombreuſes, dans les ateliers, ſont toujours celles qui vivent avec le plus d'agrémens. S'ils ſont fréquemment trompés dans leurs vœux, ſi le but de la nature n'eſt pas ſouvent rempli dans leurs plaiſirs, attribuons-en la cauſe, non point, *à la tyrannie des Maîtres*, mais au libertinage des Négres & des Négreſſes qui rend les uns incapables de procréer, à cauſe des excès auxquels ils ſe livrent, & les autres peu ſoucieuſes d'être mères, à cauſe des ſoins que ce titre éxige d'elles pendant quelque tems, & des privations que cet état impoſe, privations d'autant plus ſenſibles à des individus dont les nuits libertines ſont ſouvent tout le dédom-

magement de leurs jours laborieux. Le défaut de population peut encore être attribué à cette maladie ſi commune, endémique à Saint-Domingue, qui détériore toutes les ſubſtances; peut-être même au changement de pays: la jeune Africaine qui aurait été mère féconde ſous le ciel qui la vit naître, n'eſt plus qu'une fémelle lubrique dans le climat où elle ſe trouve tranſplantée.

M. H. fait un raiſonnement très-défectueux pour prouver que l'habitant gagne à élever un Négrillon. Si le Colon n'avait pas au fond de ſon cœur de raiſon plus puiſſante pour recevoir les enfans de ſes Eſclaves, ſinon avec plaiſir, du moins avec humanité, nous ſerions dans le cas d'appréhender les horreurs qu'il a ſuppoſées; mais il n'en eſt pas un ſeul, nous pouvons le dire, qui ne ſache, qui ne ſente qu'il ne peut engloutir les races naiſſantes, quoiqu'elles lui ſoient onéreuſes, ſans être pire qu'un Anthropophage.

Il n'y aura donc point de notre part de défaut de politique, de prouver à M. H. qu'il n'a fait qu'un ſophiſme à la page 65, pour démontrer l'avantage d'avoir des Négrillons, en diſant :

« Si le travail d'une Négreſſe pendant dix-» huit mois, c'eſt-à-dire, pendant les trois der-» niers mois de ſa groſſeſſe, & pendant les quinze

» mois qu'elle allaitera ſon enfant, eſt eſtimé » 600 livres, & qu'elle ne faſſe pendant ce tems-» là que la moitié de ſon travail, il eſt certain » que le Maître perdra 300 livres.

» Un Négrillon de quinze mois ne vaut pas à » la vérité cette ſomme, mais à l'âge de dix ans » il vaudra 1500 livres; il commencera alors » à travailler utilement pour ſon Maître; il aura » gagné pour ce Maître, avant ſa quinzième an-» née, au moins 1200 livres, & ſa valeur à cet » âge ſera de 2,000 livres. Voilà le produit des » 300 livres dont le Maître aura ſouffert la perte » par la groſſeſſe de ſon Eſclave. Peut-on placer » de l'argent à plus haut intérêt »?

Sans doute il convenait à M. H. de n'eſtimer le déficit d'un travail d'une Négreſſe pendant dix-huit mois, que 300 livres; ce qui ne donne que 400 livres par an pour ſon rapport; ſomme qui paraîtra un peu modique à ceux qui l'eſtiment au moins le double, & croient ne ſe pas tromper. Nous lui paſſons cette petite fineſſe pour venir à ſon but; ce n'eſt pas la première fois qu'il l'emploie; il ſait à propos groſſir ou diminuer les données, ſuivant les conſéquences qu'il a beſoin d'en tirer; mais ce que nous ne lui paſſerons pas, c'eſt de n'avoir point fait mention de ce que coûte au Maître le Négrillon juſqu'à ſa dixième année, où il faut qu'il rap-

porte 240 livres par an, pour trouver les 1200 l. qu'il prétend qu'il aura gagnées jusqu'à quinze ans. Par parenthèse, on rit un peu de voir le travail d'un Négrillon de dix à douze ans estimé 240 l. chaque année, par l'homme qui n'estime celui d'un Négre fait que 400 livres. Passons encore cela; c'est aujourd'hui jour d'indulgence; nous sommes précisément dans les favorables dispositions qu'éxige l'Auteur enjoué du *Barbier de Séville* pour sa lecture. Notre digestion n'a pas été laborieuse, notre maîtresse n'est presque point infidelle, notre Avocat nous assure que nous gagnerons notre procès: malgré tout cela, nous ne pouvons nous empêcher de demander à M. H. pourquoi il n'a pas estimé le casuel du capital qu'un Maître risque chaque jour en élevant un Négrillon: cela mérite cependant quelqu'attention; mais il n'eût pas trouvé son compte à être éxact. Son but était de faire voir un avantage, il fallait bien oublier, pallier, diminuer les risques, les embarras, la dépense: au reste, cette fois, son intention était louable.

M. H. dit à la page 69, « les Négres font dire » des messes pour retrouver ce qu'ils ont perdu; » il y a tel Capucin qui reçoit jusqu'à 20,000 l. » par an pour dire des messes».

Il ajoute en note, « le prix fait, de chaque » messe, est de quatre escalins; mais on ne taxe

» pas la générosité des Fidèles, & l'on peut don-
» ner une piastre si l'on veut. Un Prêtre, qui ne
» peut jamais dire dans l'année plus de trois cents
» messes, reçoit le prix de cinq ou six mille;
» parce qu'il est sous-entendu qu'il fait passer
» en France de quoi faire dire celles qu'il ne
» peut pas dire lui-même ».

Cela fut vrai, dit-on, mais ne l'est plus; les Maîtres ont cessé d'être superstitieux, & les Esclaves imbécilles. Le revenu des Curés est même actuellement si modique, qu'à peine ils peuvent subsister d'une manière décente.

M. H. devient Théologien; il dit à la page 69, « des hommes à qui il ne faut pas s'en rapporter
» entiérement, prétendent qu'il n'est point possi-
» sible d'allier dans la manière de gouverner les
» Négres, la politique & la religion ».

D'après cela, on peut s'imaginer qu'il va nous donner le plan de conciliation de ces grands objets. Point du tout; il se contente de nous dire à la page suivante :

« Je considère les vérités de la Religion comme
» le plus grand frein que l'on puisse donner aux
» crimes & aux vices ».

Ensuite quelques lignes plus bas, & de phrase en phrase, celle-ci est amenée subitement.

« La contemplation d'une vie future ne peut
» que rendre les Négres indociles, inattentifs,

» ennemis de leurs travaux, détruire les attraits » de la vie préſente, les engager enfin à ſe don- » ner la mort, & à enſevelir avec eux une poſté- » rité, dont la Colonie, l'Etat & le commerce » ont également beſoin ».

Nous ſerions charmés de ſavoir comment s'y prend M. H. pour accorder ces deux textes. Il regarde les vérités de la Religion comme le plus grand frein des crimes, enſuite il les fait tous dériver du dogme de la contemplation d'une vie future qui eſt la première & la plus importante de ces vérités.

Outre l'inconſéquence, nous croyons encore appercevoir erreur dans ce dernier paſſage. Nous ſommes perſuadés que s'il eſt une eſpèce d'hommes au monde qui ait beſoin, pour ſupporter ſes peines avec patience, & pour ſe maintenir dans ſon état avec ſubordination, du dogme d'une autre vie, c'eſt aſſurément l'Eſclave. Voilà l'être qui a eſſentiellement beſoin d'être conduit par l'eſpoir & la crainte. Ajoutez à celle des châtimens préſens celle des châtimens futurs, le lien ſera double. L'Européen civiliſé a bien moins beſoin de l'idée d'un Dieu rémunérateur & vengeur, pour remplir les devoirs de la ſociété dont il eſt membre, que l'Africain aſſervi, pour continuer à baiſſer ſa tête ſous le joug impoſé, & labourer patiemment avec le troupeau dont il fait partie.

DISCOURS TROISIÉME.

Des Affranchis.

REMARQUONS les premières lignes de ce Discours; nous ferons bientôt dans le cas de les rappeller à leur Auteur.

« La classe intermédiaire de la Colonie, celle » des Esclaves qui ont obtenu ou acheté leur » affranchissement, est trop considérable ».

Ensuite, il dit page 73, « que l'objet de l'im- » pôt sur les libertés n'est pas bien connu : on » disait au mois d'Août, en 1775, que c'était » pour rebâtir au Cap l'hospice appellé la Pro- » vidence; mais ce projet ayant été abandonné, » il faut supposer absolument une autre destina- » tion ».

Cet article n'est point éxact : la Providence est rebâtie, & la taxe de beaucoup de libertés y a été dévolue. La destination du produit des affranchissemens n'est pas ignorée; il se présente tous les jours des objets de gratification dont MM. les Chefs sont arbitres & dispensateurs. C'est la Caisse des libertés qui doit fournir à ces dépenses imprévues. Le désintéressement des Administrateurs actuels, desquels l'ombre du soupçon n'a pas même approché, ne permet point

de réclamer contre l'emploi de ces deniers ; mais pour prévenir les abus que des mains, un jour moins pures, pourraient commettre en cette partie, il ſerait ſans doute utile d'établir une loi ou réglement qui pût ſervir de frein à la cupidité future.

M. le Comte d'Argoût en a donné le modèle à ſon arrivée à la Martinique en 1775. Il arrêta qu'il ſerait remis tous les deux mois au Conſeil un état des libertés accordées pendant cet eſpace, & celui de l'emploi des deniers qui en ſeraient provenus.

Cette méthode adoptée à Saint-Domingue remplirait parfaitement les déſirs de tous les citoyens qui ne craindraient plus d'être abuſés par des mots, & préviendrait efficacement toute infidélité. C'eſt lorſque l'autorité cherche à bannir d'autour d'elle les ombres du myſtère, qu'elle rétablit la confiance, éloigne à jamais le ſoupçon, & s'attire les hommages de tous les cœurs.

M. H. qui, dans ſon Diſcours de *l'Eſclavage des Négres*, ſe plaint vivement de ce que l'on peut battre impunément les Noirs, comme nous l'avons remarqué en ſon lieu, inſinue ici, p. 74, & conclut même formellement, page 95, qu'il ne ſerait pas mal que les Blancs battiſſent & mal-

traitaſſent les Mulâtres libres quand bon leur ſemblerait. Il regrette le tems où cet uſage éxiſtait, & il ſe plaint de ce qu'on ne ſouffre plus que les Blancs ſe rendent juſtice eux-mêmes d'une manière ſi violente.

On ne devait guères s'attendre à voir ſoutenues dans le même Ouvrage deux thèſes ſi oppoſées. Il eſt très-divertiſſant de lire, page 75, tous les raiſonnemens que M. H. fait pour ſoutenir la dernière, & pour prouver qu'il eſt bien mieux, & bien plus politique d'aſſommer de coups de bâton ſur le champ, un Mulâtre inſolent, que de le faire mettre en priſon, parce que, dit-il, *la priſon afflige, endurcit, révolte.* Apparemment qu'il croit que les coups de bâton réjouiſſent, ſoumettent, attendriſſent.

Il nous amuſe auſſi, page 76, lorſqu'il veut perſuader qu'on ne doit point admettre de témoins dans les plaintes qui ſurviennent des *gens de couleur* contre les Blancs.

« Ira-t-on chercher des témoins ? Dans quelle » claſſe pourra-t-on les prendre ? Il y a dans la » Colonie vingt Affranchis ou Eſclaves contre un » Blanc ».

Il oublie qu'à la page 40, à l'article de la *Population*, il met vingt-cinq mille Blancs, quinze mille Affranchis; & page 58, deux cents quatre-vingt-dix mille Eſclaves, ce qui fait en tout trois

cents cinq mille Négres ou Mulâtres, Eſclaves & Libres, contre vingt-cinq mille Blancs; ce n'eſt donc à tout prendre que douze & un cinquième contre un.

Cette remarque ſent un peu la chicane, répondra ſans doute M. H.; quand je dis vingt contre un c'eſt pour dire beaucoup. Eh bien ſoit, mais où a-t-il vu que lorſqu'on requiert des témoins, c'eſt la claſſe d'hommes la plus nombreuſe qui en doive fournir le plus ? Dans tel ou tel fait arrivé, il peut bien être qu'il ne ſe ſoit rencontré que des Blancs, ou bien des Mulâtres; c'eſt le haſard qui détermine ces ſortes de choſes. D'ailleurs les Eſclaves ne ſont jamais appellés en témoignage pour fait de Police, & dans les Villes il y a plus de Blancs que de gens de couleur libres. L'objection de M. H. tombe donc abſolument.

Enfin nous croyons qu'il a été très-prudent de défendre aux Blancs les voies de fait envers les Mulâtres, d'autant qu'il n'eſt pas poſſible de s'aſſurer qu'un Mulâtre orgueilleux qui aura provoqué la violence, la ſouffrira très-patiemment ſi ſes forces phyſiques ſont en parité avec celles de l'homme qui le frappe; alors il en réſulte le ſpectacle politiquement dangereux d'un Blanc battu par un homme de couleur; c'eſt ainſi qu'une rixe légère amenerait un crime contre le-

quel la loi prudente a juſtement prononcé une peine capitale ; & ne vaut-il pas mieux prévenir les fautes que de les avoir à punir ?

Nous liſons dans M. H. ce paragraphe, p. 77.

« Les Mulâtreſſes ſont en général bien moins » dociles que les Mulâtres, parce qu'elles ſe ſont » attribuées ſur la plupart des Blancs un empire » fondé ſur le libertinage : elles ſont bien faites, » tous leurs mouvemens ſont conduits par la » volupté : l'affectation qu'elles mettent dans » leur parure ne leur ſied point mal : elles ob- » ſervent une grande propreté, elles ſont ſobres, » avares, orgueilleuſes ; elles aiment les Blancs » & dédaignent les Mulâtres : tel eſt l'effet de » l'éducation ; quelquefois elle change la nature ».

On dirait que cet article ſerait échapé à M. H. dans un moment de repentance, dans un de ces inſtans de dépit & de regret, où l'on foule à ſes pieds l'idole qu'on avait encenſée, où le voile déchiré ne laiſſe plus appercevoir que des défauts dans l'objet d'hommages trop long-tems rendus & trop peu mérités. En tout cas, M. H. paraît parler avec connaiſſance de cauſe, & ſelon nous, ne s'eſt mépris que lorſqu'il dit, *elles aiment les Blancs*. Vraiſemblablement il ne s'eſt trompé ſur ce point, que parce qu'il l'aura été plus adroitement qu'un autre. La remarque philoſophique par où il termine cet alinéa, ſerait

plus juſtement remplacée par ce vers auſſi vrai que connu.

Naturam expellas furcâ, tamen uſque recurret.

Nous oublions de dire que la ſoumiſſion des Mulâtreſſes dépend du caractère plus ou moins ferme du Juge de l'endroit à qui elles ſont ſubordonnées, comme les filles publiques de Paris à M. le Lieutenant de Police.

Nous liſons encore à cette même page 77 : « quand elles ſont vieilles, elles s'adonnent au » commerce des toiles, ou à d'autres petits tra- » vaux dans leſquels elles réuſſiſſent ..... Il y » en a qui rendent de grands ſervices aux jeunes » gens qui viennent chercher fortune à Saint- » Domingue, ſur-tout dans les maladies qu'ils » éprouvent : elles achetent par toutes ſortes de » ſoins les droits qu'elles veulent avoir à leur re- » connaiſſance ».

Ce tems-là n'éxiſte plus, nous ne croyons même pas qu'il ait éxiſté. Les vieilles Mulâtreſſes ſont la honte & l'horreur de l'eſpèce. Si le vice voulait apparaître aux mortels ſous une forme aſſez hideuſe pour les en dégoûter à jamais, ce ſerait ſans doute celle-là qu'il devrait emprunter. Nous n'avons vu dans aucun endroit de jeunes Blancs tributaires honteux de ces dégoûtantes harpies : d'ailleurs ſi c'eſt une erreur d'hiſtorien de dire que ce qu'elles ont amaſſé dans leur jeu-

neſſe, ſoit enſuite employé à payer celle d'un vigoureux Européen ; c'eſt une erreur de phyſicien de s'imaginer qu'elles en aient même beſoin. Ces femmes ſurvivent long-tems à leurs deſirs. Un tempérament formé de très-bonne heure, ſatisfait juſqu'à ſatiété pendant une vingtaine d'années, ne leur laiſſe aucun retour à la concupiſcence dans l'âge qui ne ſerait que l'été pour une femme qui eût vécu modérément. A trente-cinq ans le goût du libertinage eſt remplacé par d'autres vices ; elles ne ſervent plus guères alors qu'à favoriſer la proſtitution des jeunes filles de leur eſpèce : c'eſt par-là qu'elles tiennent encore à la jeuneſſe. Il en eſt cependant quelques-unes qui font un commerce plus honnête ; elles ont de petites boutiques, ou ſont femmes de charge dans quelques bonnes maiſons. Nous avons vu avec peine que M. H. qui ſemble avoir eu le deſſein dans tout ſon Ouvrage d'avilir, de déprimer les Blancs, ici fidèle à ſon intention, leur ait ſuppoſé un genre de dégradation après lequel il n'eſt plus poſſible de rien imaginer.

Page 78, « les gens de ſang-mêlé ont, comme » les Négres, beaucoup de piété filiale : ils ont » un reſpect ſuperſtitieux pour leurs Marraines ».

Nous arrêtons M. H. au premier membre de ſa phraſe. Il eſt certain que les Négres & même

les Mulâtres, ne ſont pénétrés d'aucun ſentiment profond d'attachement pour ceux à qui ils doivent le jour : il eſt conſtant auſſi qu'ils reſpectent beaucoup leurs Marraines. Nous nous ſommes quelquefois occupés à réfléchir ſur la prédilection que ces gens-là donnent à un titre factice ſur le titre de la nature : voici ce que nous croyons en être la cauſe.

Le Négre eſt peu reconnaiſſant, peu ſoumis envers ceux qui lui donnèrent l'être ; premièrement, parce que ce préſent eſt en lui-même peu de choſe, non-ſeulement pour celui qui vit & doit vivre toujours miſérable, mais auſſi pour tout le monde, s'il n'eſt accompagné des ſoins de l'éducation, de ces ſoins précieux que des parens attentifs donnent à l'enfance, & qui méritent d'elle bien plus de reconnaiſſance que le haſard de l'organiſation procurée ſans deſſein dans l'aveugle moment du plaiſir. Or, la mère du Négre, peu de tems après qu'il eſt ſevré, le remet à ſon Maître, dans la maiſon duquel il eſt élevé ; ou bien il eſt confié à une vieille Gardienne qui a l'emploi de ſoigner les enfans. Il ne voit plus dans ſes parens que des êtres détachés de lui, qui ne l'approchent ſouvent que pour le gronder. Il croît enfin, ſans qu'il ſe ſoit rencontré une ſeule circonſtance où il ait été dans le cas de ſe jetter dans le ſein maternel pour ſe conſoler,

& de s'appuyer sur le bras de son père pour se soutenir. Ce sont cependant ces tendres secours qui gravent dans le cœur de l'enfant l'amour & le respect pour des parens tutélaires.

Secondement, le Négre ou Mulâtre a peu de soumission pour ses parens, parce que tout ce qui l'entoure détourne ses idées vers le Maître commun. C'est du Maître que viennent la nourriture & les châtimens : il est donc le seul objet de l'espoir & de la crainte. Le jeune Négre ne redoute presque rien de ses parens ; s'ils sont injustes envers lui, il éxiste un Tribunal pour le mettre à l'abri de leur animosité qui serait très-fréquente chez cette espèce où l'on voit d'autant plus l'oubli du sang, qu'une Négresse ayant donné beaucoup de successeurs à celui qui l'a rendue mère, devient souvent très-indifférente pour le fruit d'une union passagère. On connaît, même chez les Blancs, l'effet des secondes noces, que l'on juge de celui des vingtièmes. Le jeune Négre n'attend rien non plus de ses parens, pas même leur succession ; la pauvreté n'en laisse point.

Ce sont là les principales raisons qui rendent presque nulle la piété filiale chez tous ces gens-là. Mais il n'en est pas de même pour les Marraines ; d'abord parce que mille petits soins viennent d'elles, parce que ce sont elles qui leur

procurent les petites douceurs dont leur enfance eſt ſuſceptible, mais ſur-tout, & c'en eſt-là ſans doute la première cauſe, parce qu'en apprenant qu'ils doivent du reſpect à leurs Marraines, ils ſe prêtent facilement à accorder un caractère divin & merveilleux à des rapports qui échappent à leurs ſens. L'ignorance s'éxalte plus facilement ſur un objet inconnu que ſur celui qu'elle comprend. Le ſoleil brillant & viſible a été l'objet du culte de moins de Peuples, que des êtres imaginaires, auxquels chacun prêtait des attributs arbitraires. De même le Négre ou Mulâtre n'apperçoit pas les liens ſpirituels qui éxiſtent entre ſa Marraine & lui; mais dès qu'on lui a dit qu'il y en avait, cela lui ſuffit pour qu'il leur donne enſuite un degré de force bien ſupérieur à ceux du ſang qui ſont, pour ainſi dire, viſibles & ſoumis à ſon appréciation qui dépend de ſon plus ou moins d'entrailles.

M. H. s'eſt mépris ſur l'étendue de la défenſe faite aux Affranchis de prendre les noms des Blancs. L'Ordonnance de MM. de Vallière & de Vaivres à ce ſujet a eu pour but d'empêcher qu'il n'arrivât un jour dans les actes de la Colonie cette même confuſion qui éxiſta dans l'Empire Romain, parce que les Affranchis prenaient le nom de leurs Patrons. La même Ordonnance fut rendue dans les Iſles du Vent où ils prenaient

également le nom des maisons dont ils sortaient, ce qui avait déjà occasionné plus d'une mépriſe conſidérable ; mais ces Réglemens n'ont jamais prétendu défendre aux enfans iſſus de l'union honteuſe, mais légitime, d'un Blanc & d'une Négreſſe ou Mulâtreſſe, de porter le nom de leur père, quelque reſpectable qu'il fût. Il a plu à M. H. de le ſuppoſer, pour avoir lieu de le blâmer.

Dans ce Diſcours conſacré à conſidérer l'état des Affranchis, M. H. propoſe beaucoup de choſes pour changer leur éxiſtence politique actuelle. Il eſt fâcheux que preſque tout ce qu'il dit à ce ſujet ait l'air des lambeaux déſaſſortis d'un rêve interrompu. A peine fait-il une propoſition, qu'elle eſt auſſitôt détruite par la ſubſéquente qui ſe trouve bientôt contrariée par une autre.

Il ſerait difficile de s'imaginer à quel point les parties du nouveau régime qu'il propoſe concernant les Affranchis, ſont peu liées & contradictoires, ſi nous ne les mettions rapprochées ſous les yeux de nos Lecteurs.

Nous liſons page 83, « non-ſeulement il ne » doit point être permis aux Négreſſes, Mulâtreſ- » ſes & Quarteronnes de ſe marier avec des » Blancs ; il eſt néceſſaire qu'à l'avenir tous les » Négres, Griffes & Marabous reſtent dans l'eſ-

» clavage. On appelle *Grif*, *Griffe*, fils ou fille » d'un Mulâtre & d'une Négreſſe ; *Marabou*, fils » d'un Grif & d'une Négreſſe ».

Enſuite, page 88, « il faut donc que cette » claſſe ſoit jaune, c'eſt-à-dire entiérement com- » poſée de Mulâtres, & pour la rendre telle, il » faut commencer par marier tous les Négres » libres, à préſent éxiſtans dans la Colonie, à » des Mulâtreſſes, & les Mulâtres à des Négreſſes » libres ».

Outre le plaiſant de cette idée, ſemblable à celle de Rabelais qui voulait marier tous les Moines avec les Religieuſes, il nous paraît qu'elle eſt abſolument incompatible avec la précédente ; car ces aſſortimens propoſés ne donneront que des Grifs & Griffes que M. H. deſtine à cauſe de leur couleur à un eſclavage éternel, ſuivant le paſſage de la page 83, que nous venons de citer ; & il faudrait alors que l'union de deux races libres ne produiſît qu'une race d'Eſclaves, ce qui ne ſe peut pas. Prions donc M. H. d'avouer qu'il a fait tous ces mariages ſi précipitamment, qu'il n'a pas penſé à ce qui en proviendrait.

Il ajoute, « il faut enſuite aſſurer les avantages » de la liberté à tous les Mulâtres, enfans de la » faibleſſe des Colons, en les rendant libres dès » leur naiſſance ».

En faiſant une propoſition auſſi ſingulière,

aussi contraire à toutes les notions politiques qui sont la base de l'existence civile des Colonies, M. H. n'a pu se dissimuler qu'il trouverait beaucoup de gens qui en seraient scandalisés, & il a feint de vouloir répondre aux principales objections que l'on pourrait lui faire ; il en cite quatre qu'il combat d'une manière bien insuffisante : nous allons les détailler, & le suivre pas à pas. Il dit, page 89, « la première est que le » nombre des Affranchis deviendrait trop grand ».

Il répond, page 90, « le nombre des Mulâtres » esclaves est dans l'état actuel, moindre que » celui des Négres libres ; il n'y aurait donc pas » d'augmentation, au contraire, il y aurait une » grande diminution dans le nombre des Affran- » chis ».

Les deux premières lignes admettent une fausse supposition. Il y a dans le fait, beaucoup moins de Négres libres que de Mulâtres esclaves. M. H. a mal compté : en second lieu, quand même il eût dit vrai, il n'en aurait pas moins fait un raisonnement faux : car il ne pense apparemment pas que l'on soustrairait de la classe des Affranchis les Négres libres éxistans aujourd'hui, en y faisant entrer subitement tous les Mulâtres qui sont actuellement dans l'esclavage. Il est donc évident que le nombre des Mulâtres, quel qu'il soit, augmenterait d'autant la liste des Affran-

chis, puiſqu'il n'y aurait, en même tems de l'addition, aucune ſouſtraction qui en pût faire la balance ; alors M. H. nous permettra de le faire ſouvenir des premières lignes de ſon Diſcours que nous avons déjà notées : *la claſſe intermédiaire de la Colonie, celle des Eſclaves qui ont obtenu ou acheté leur affranchiſſement, eſt trop conſidérable.* Que ſera-ce donc ſi vous y jettez chaque année tous les enfans Mulâtres qui naîtront ? Quel eſt le jour funeſte qui fit concevoir à M. H. une idée auſſi fauſſe dans ſes principes, auſſi dangéreuſe dans ſes conſéquences ?

La première objection étant auſſi mal répondue, elle reſte dans toute ſa force ; voyons s'il a été plus heureux à détruire la ſeconde, qu'il ſe fait en ces termes.

« Ce ſerait exciter entre les Blancs & les femmes noires des liaiſons ſcandaleuſes dans nos » mœurs ».

M. H. emploie trois grandes pages à ſe répondre, & encore ſe trouve-t-il à la fin ne l'avoir pas fait du tout, parce que l'objection même eſt mal préſentée par lui. Il devait ſe dire :

Du moment que ma propoſition ſera paſſée en loi, les Négreſſes ne voudront plus ſe livrer qu'à des Blancs, quels qu'ils ſoient (1). Elles iront

(1) Que deviendraient alors les Négres, dédaignés par les femmes de leur eſpèce ? Leur ſort ſerait affreux.

jusques dans les dernières classes, chercher, solliciter un faiseur de Mulâtre, afin d'avoir un jour dans la société, un être libre dont elles espéreront du soulagement, de la protection, peut être un asyle dans leur marronnage.

D'un autre côté, les Maîtres se trouvant absolument privés de la propriété de l'enfant, que sa naissance soustrait à leur pouvoir, se porteraient avec peine, avec répugnance, à élever une cinquantaine d'enfans, & à leur faire apprendre un métier, puisque leur travail ne devrait jamais être la récompense de leurs soins dispendieux, & que les mains qu'ils auraient rendus habiles deviendraient bientôt ingrates; c'est alors que cette économie destructive, ces crimes supposés dans le chapitre précédent, seraient peut-être réalisés.

M. H. s'est bien donné de garde de se faire ainsi cette objection dans son vrai sens; elle est sans replique, & à l'abri même du sophisme. Passons à sa troisième.

« Si les Mulâtres étaient libres dès leur nais-
» sance, on perdrait en les voyant l'idée de
» l'esclavage, ils formeraient une race libre, à
» l'égal des ingénus; le mépris que les Blancs

Législateur peu prévoyant, ta loi serait le désespoir & la perte de l'Africain.

» ont pour la race des Eſclaves ſerait diminué ».

Tout ceci paraît aſſez futile & obſcur. Perſonne n'eût oppoſé un tel raiſonnement à M. H. que lui-même, encore n'y répond-il pas aſſez poſitivement. Il s'objecte, *on perdrait en les voyant l'idée de l'eſclavage*, & il ſe répond, *les Mulâtres ne perdraient point l'idée de l'eſclavage*. C'eſt très-direct & bien trouvé.

Il prétend enſuite, « qu'ils ſeraient ſans ceſſe » rappellés à la ſoumiſſion, par la vue d'une mère » eſclave ».

C'eſt bien peu connaître le caractère de l'homme, que d'ignorer qu'il ne regarde jamais en bas, qu'au contraire, ſi les circonſtances l'y forcent, il détourne la vue, & voudrait ſe dérober à lui-même l'aſpect ou le ſouvenir de tout ce qui peut l'humilier. Par éxemple, le fils d'un pauvre Savetier qu'un voyage à l'Amérique aurait rendu un perſonnage, haïrait tous les Cordonniers du monde, & n'aimerait pas à parler de cuir; c'eſt dans la nature.

Enfin voici la quatrième objection dont s'amuſe M. H.: « ſi les Blancs préféraient, comme » il eſt bien probable, d'avoir pour concubines » des Mulâtreſſes plutôt que des Négreſſes, il en » pourrait réſulter en peu de tems une atténua- » tion du ſang originel, qui mettrait dans les » rangs cette confuſion que l'on veut éviter ».

Il

Il répond bien singulièrement par ces mots, page 93.

« Il est à croire que le nombre des Mulâtres » diminuerait à proportion des Quarterons qui » naîtraient, & que les Blancs préféreraient les » femmes qui tiendraient le moins de l'espèce » Négre ».

Donc l'atténuation du sang originel en serait bien plus prompte & bien plus générale : l'objection & la réponse sont préciſément la même chose en des termes différens. M. H. s'est moqué de nous. Il ajoute :

« Mais dans l'état présent, cette préférence » éxiſte, & la confusion du sang est à tel point, » que l'œil le plus observateur n'y reconnaît plus » rien ».

Si cette préférence éxiſte déjà pour le nombre actuel des Mulâtresses, elle augmentera sans doute à mesure que celles-ci deviendront plus communes. Est-ce un mal, selon vous, M. H., oui, ou non ? Est-ce un mal ? Vous ne pouvez vous dissimuler que vous l'étendrez dans toute la Colonie, puisque dans votre syſtème, il naîtra par tout & chaque jour des centaines de Mulâtresses, tiges fécondes & fatales de toutes ces branches diverses, qui tendront rapidement à la confusion des espèces dans tous les quartiers de l'Isle à la fois. Il ne fallait donc pas

vous faire à vous-même une objection à laquelle vous ne répondez qu'en convenant de sa vérité.

N'est-ce pas un mal ? Alors tout ce que vous dites est du verbiage inutile, & dont vous auriez dû nous dispenser. Vous avez presque l'air ici d'un jeune *Scholiaste* qui soutient une thèse hazardée : il se fait à lui-même quelques vains argumens qui ne font rien à la chose, & qu'il noie dans un déluge de mots, au lieu de réponse, afin que les heures fixées pour la durée du combat s'écoulent pendant ce tems, & que de nouveaux argumentateurs qui l'auraient embarrassé, ne puissent trouver le moment d'entrer en lice.

Nous ne pouvons comprendre comment M. H. a pu dire, page 95,

« D'un autre côté, l'affranchissement naturel » des Mulâtres arrêterait tous les abus qui résul- » tent de ces avantages indirects, de ces fidéi- » commis tacites faits en faveur des Négresses » & de leurs enfans bâtards, que dans l'état » actuel on ne saurait empêcher, & qui enlèvent » aux légitimes héritiers des biens considérables, » pour les donner à ceux dont la condition est » de travailler persévéramment ».

Nous croyons plutôt que le nombre des fidéicommis en augmenterait, parce que beaucoup de pères inconnus, ou qui veulent l'être, ne donnent actuellement rien à des enfans bâtards

qui, étant restés dans l'esclavage, ne peuvent recevoir & n'ont pas de propriété. Au lieu que les Mulâtres étant libres en naissant, seront alors plus volontiers avoués de leurs pères, auront plus de moyens de solliciter leurs secours, de capter leur bienveillance, de leur insinuer des dispositions testamentaires avantageuses pour eux, d'autant qu'ils seront tous habiles à posséder. En supposant tous les Mulâtres libres en naissant, où croit-on qu'ils iraient vivre dès que leurs yeux seraient assez ouverts pour distinguer leurs pères ? Chez ces hommes faibles qui ne surent pas conserver la dignité de leur espèce, & la laissèrent s'avilir dans des embrassemens faciles & dégradans. Ainsi souvent l'âge mûr se verrait surchargé des fruits d'une imprudente jeunesse. Les hommes à trente ans ne penseraient plus à se donner des héritiers légitimes qui remplaçassent un jour dans la société le rang qu'ils y occupent. Des bâtards élevés chez soi envers lesquels l'on serait accoutumé d'exercer la bienveillance paternelle, sauraient toujours bien empêcher par leurs caresses & leurs plaintes, les mariages que l'on se proposerait. Cette crainte politique n'est pas sans fondement; nous avons déjà dans toutes les Isles, bien des exemples de ces suites funestes d'un vil concubinage, & des erreurs passagères d'une jeunesse ardente.

Le célibat auquel paraiſſent voués une partie de leurs habitans, eſt aſſez généralement dû à cette cauſe principale ; c'eſt elle qui fait que l'on trouve par tout, avec peine, des hommes de quarante-cinq ans, paſſant leurs jours triſtement au milieu des richeſſes, ſeuls, iſolés, ne tenant au monde que par le lien pénible des affaires, n'ayant même pas, quand les deſirs de l'amour les quittent, ceux d'une honnête ambition pour les remplacer, & donner encore de l'énergie & du reſſort à leurs âmes déſormais livrées à une ennuyeuſe apathie.

Puiſque M. H. nous a menés inſenſiblement ſur cet article, ne renvoyons pas à un autre endroit ce qu'il nous inſpire en ce moment ; que ne pouvons-nous exprimer auſſi vivement que nous ſentons ! la perſuaſion découlerait de nos lèvres ; notre éloquence rapide & brûlante entraînerait ceux que nous voulons toucher, détruirait les vains calculs de l'intérêt, & ne laiſſerait briller dans tous les cœurs que le feu d'un ſentiment vertueux, qui ferait regarder le mariage comme le but ſacré de la nature, & le premier devoir de l'homme en ſociété, auquel il ne peut ſe dérober ſans crime ; oui, ſans crime ; c'eſt le mot, oſons le dire, & pourquoi l'adoucir ? Aujourd'hui que le célibat gagne tous les rangs, attaque toutes les claſſes, pourquoi ne nous

éleverions-nous pas contre lui avec toute la force que donne une vérité ſentie, que ſes ennemis même ne peuvent ſe diſſimuler, & dont ils ſont obligés d'étouffer la voix, pour ſe dérober à ſa puiſſante impulſion? Loin de nous tout ménagement puſillanime, lorſqu'il tend à favoriſer l'erreur.

C'eſt à vous, Colons, vous que l'agriculture fixe dans les campagnes, & vous habitans des Villes qu'un commerce avantageux a rendu, ſinon opulens, du moins aiſés, c'eſt à vous tous que je m'adreſſe. Quel principe erroné vous engage à vous priver volontairement des plaiſirs les plus doux, qui puiſſent embellir votre éxiſtence? Vous craignez, dites-vous, les inconvéniens d'un engagement indiſſoluble; avez-vous apprécié ceux du concubinage? Il ne préſente que trop d'attraits pendant le cours de la jeuneſſe; vous jouiſſez ſouvent avant même de vous être donnés la peine de deſirer: tout vous amuſe, rien ne vous fixe qu'autant qu'il vous plaît; mais vous ne voyez pas que ne vous attachant à perſonne, vous n'attachez perſonne à vous.

Cependant les années s'accumulent, la gaieté de la jeuneſſe ſe perd, ſes amuſemens diſparaiſſent; l'âge mûr eſt à peine arrivé qu'il a bientôt amené celui où l'on a beſoin de tout le monde, où la ſolitude eſt un malheur, où l'homme enfin

ne peut ſe ſupporter ſeul ; on connaît les chagrins d'une vieilleſſe abandonnée.

Alors, mes amis, de qui ſerez-vous entourés ? De mercénaires, de perſonnes dont l'âme vile, ne pouvant s'élever au niveau de la vôtre, la fera inſenſiblement s'abaiſſer au ſien : de Domeſtiques, ou de gens faits pour l'être ; d'enfans à qui vous ne pouvez procurer l'éxiſtence civile, dont la vue vous cauſe peut-être des remords, & qui vous maudiſſent eux-mêmes en ces derniers momens où ils voient échaper vos biens, ſur leſquels la nature leur avait donné des droits que la politique leur arrache.

Voilà ce que vous n'avez pas aſſez conſidéré : voilà des maux réels & ſans remède, bien plus grands que ceux que vous redoutiez d'une union permanente & légitime. Le luxe, dites-vous, eſt actuellement ſi grand aux Iſles, que la dépenſe d'une femme excède ordinairement ſa dot ; enſuite viennent les frais de l'éducation des enfans ; par deſſus tout cela, les peines ſecrettes du ménage, que des caractères mal-aſſortis ſe font réciproquement éprouver. Eh bien, admettons tous ces déſagrémens, & nous ne vous en répéterons pas moins que tout homme aiſé qui eſt encore garçon à quarante ans, vit coupable.

L'homme n'eſt pas fait pour un état complettement heureux ; il n'en eſt point qui n'ait

ſes peines. Celui du mariage a cela d'avantageux, que ſon plus ou moins de bonheur dépend de nous preſqu'entiérement.

Mais, célibataires aveuglés, ſi nous vous avons laiſſé calculer les inconvéniens du mariage, ſoyez juſtes & comptez auſſi ſes conſolations. C'eſt ſur-tout dans la vieilleſſe qu'elles ſe feront ſentir à vous, dans cet état affligeant pour l'humanité, où le cercle des connaiſſances ſuperficielles qui vous entouraient va diſparaître, où le monde vous quittera, parce que vous ne lui ſerez plus qu'un fardeau; où vous reſterez ſeuls avec vos maladies, votre ennui, votre triſteſſe; parce que perſonne ne ſera obligé de les ſupporter.

C'eſt alors que l'on ſent tout le prix d'être ſecouru par des êtres qui ont la douce habitude de nous aimer; c'eſt alors, que ne pouvant plus influer dans la ſociété comme autrefois, nous y tenons encore par des enfans qui ſont notre gloire, par d'autres nous-mêmes qui nous y repréſentent ſuivant le rang que nous y avons occupé. Quelle doit être la joie d'un père, ſur le bord de ſa foſſe, lorſqu'il appuie une main défaillante ſur le bras d'un fils reſpectueux, & la ſent preſſer par lui! Avec quelle ſatisfaction n'appercoit-il pas les charmes de ſa fille ſe développer, le doux ſourire naître ſur ſes lévres.

animées, & le premier rayon du desir colorer légérement son teint ! Il songe, il s'occupe à la pourvoir, & le bonheur qu'il lui prépare ou lui procure, ranime son cœur & lui cause les plus tendres émotions. C'est ainsi, c'est au milieu de toutes ces jouissances dues au mariage que s'écoule sa vieillesse, & qu'il entre dans la tombe avec l'idée flatteuse de vivre encore longtems dans la mémoire de la génération qu'il laisse après lui.

Hommes de bien, retenus dans de tristes & honteux liens qui vous empêchent d'en contracter d'agréables & d'honnêtes, si vos cœurs ne sont pas remués par ce tableau, croyez que c'est la faute du peintre & non du sujet.

Il nous reste à demander pardon à M. H. de l'avoir perdu de vue un instant ; nous nous empressons de revenir à lui en éxaminant les différens corollaires par lesquels il termine son Discours sur les Affranchis.

« Il résulte de ce Discours, dit-il, page 95 ; » que le système de vendre la permission d'affran» chir les esclaves Négres ou Mulâtres, ne peut » produire aucun bien ni pour l'Etat, ni pour la » Colonie ».

Nous disons au contraire ; il résulte, qu'il est très-bon de mettre un frein à la facilité d'accorder des libertés ; que M. H. s'est trompé lors-

qu'il a prétendu que la taxe ne produisait pas cet effet, & que l'expérience prouve contre lui, puisque les affranchissemens sont devenus plus rares à mesure que la taxe a été plus forte : premier avantage réel pour le système politique de la Colonie qui en retirerait encore un autre assuré en fixant l'emploi des deniers de cet impôt à l'embellissement des Villes, à l'entretien de certaines portions de chemins qui surchargent les Paroisses, même à des récompenses pour d'heureuses découvertes, & pour des hommes utiles qui lui consacreraient leurs talens.

« . . . Qu'il faut tenir les Affranchis dans le » respect & la dépendance envers tous les Blancs, » & qu'il n'y a point d'abus à permettre à ces » derniers, de se rendre justice eux-mêmes de » l'insolence des Mulâtres, pourvu qu'ils les pu- » nissent sans excès »

Il faut tenir les Affranchis dans le respect par des loix sages, & non pas en souffrant imprudemment des violences qui peuvent conduire à des suites fâcheuses, comme nous l'avons déjà dit.

« . . . . Qu'il ne faut point permettre aux » filles de sang-mêlé d'épouser légitimement des » Blancs avant le sixième degré d'alliances illé- » gitimes . . . . . que par conséquent la per- » mission donnée par l'Edit de 1685, d'affran-

» chir des Négreſſes en les épouſant, doit être » retirée ».

M. H. a déjà annoncé cette idée dans pluſieurs endroits de ſon Diſcours ; elle tient à trop de choſes pour que nous puiſſions la diſcuter ici ; en la propoſant auſſi légérement, il ne s'eſt ſans doute pas apperçu qu'il fallait, pour porter une loi ſemblable, conſulter auparavant le droit naturel, politique, & même religieux ; que non-ſeulement la liberté des gens de couleur libres s'en trouverait atteinte, mais que celle des Blancs y paraît intéreſſée, & qu'une loi prohibitive à ce ſujet, ſi jamais elle était portée, ne devrait s'étendre dans ſa rigueur qu'à la quatrième génération.

Pour la permiſſion d'affranchir les Négreſſes en les épouſant, elle ne doit point être retirée ; elle eſt ſans inconvéniens pour les Blancs, parce qu'il n'y a plus d'éxemples de ces alliances monſtrueuſes qui ſouillèrent les Colonies dans leur berceau ; & elle eſt ſagement établie pour les Négres & quelques Mulâtres qui en profitent même rarement, par une raiſon priſe dans cet orgueil commun à tous les êtres qui les empêche de deſcendre dans les claſſes inférieures.

« . . . . Qu'il eſt néceſſaire qu'aucun Négre » ne puiſſe à l'avenir obtenir la liberté, ſi ce n'eſt » pour ſervices publics par lui rendus au péril » de ſa vie ».

Nous avons laiſſé M. H. dire à ce ſujet tout ce qu'il a voulu aux pages 83, 86 & 87; nous l'attendions ici, afin de nous répéter le moins poſſible.

La principale & la plus claire raiſon qu'il donne pour ôter au Négre le ſeul eſpoir qui l'engage à être bon ſujet, c'eſt que le ſpectacle des Négres affranchis eſt dangéreux pour les Négres eſclaves, page 84.

Nous croyons au contraire qu'il eſt très-utile pour eux, parce qu'il n'eſt pas vrai que tous les Négres doivent leur liberté à des cauſes abjectes. La plupart l'obtiennent pour récompenſe de longs & fidèles ſervices. M. H. en les en privant à jamais, ôte aux Maîtres un moyen puiſſant pour s'attacher les principaux ſujets de leurs habitations, pour faire des Domeſtiques de confiance: il ne reſtera donc plus que les fouets menaçans pour contenir un attelier; l'eſclave ayant perdu ce qui le portait au bien, il faudra tout en obtenir par la crainte; il en eſt ſur qui elle ne peut rien, qu'elle abrutit, ou qu'elle révolte. L'homme déſeſpéré devient atroce. M. H. nous a paru dans preſque tout ce Diſcours, bien fauſſement *politique*, bien étroitement *légiſlatif*, quoiqu'eût promis le titre faſtueux de ſon Ouvrage.

« . . . . Que cependant la Colonie ayant beſoin d'une claſſe intermédiaire entre les Négres

» & les Blancs, il convient de composer entié-
» rement cette classe de Mulâtres, à la charge
» de fournir les Archers de Police & de Maré-
» chaussée, & trois compagnies de Chasseurs,
» pour la sûreté & la garde intérieure de la Co-
» lonie, & d'affranchir *ainsi* tous les Mulâtres
» & Mulâtresses, par le droit de leur naissance ».

Le nombre actuel des Affranchis suffit pour tous ces objets & au-delà, puisqu'il en reste encore un grand nombre qui forment des compagnies dans les Milices. Au reste, M. H. ferait bien de nous dire à quoi il emploierait cette nuée de Mulâtresses libres qui, dans quinze ans d'ici, tripleraient au-delà le nombre des femmes Blanches. On sait bien quelles sont aujourd'hui les ressources des Mulâtresses libres, pour vivre, mais leur quantité augmentant tout-à-coup prodigieusement sans que celle des amateurs suivît la même progression, dans quel affreux état de misère la plupart seraient-elles réduites? M. H., si votre loi était adoptée, voilà une nombreuse famille que vous vous mettriez sur les bras, & que vous n'avez pas songé à pourvoir.

Le dernier membre de la phrase de l'article ci-dessus, est sur-tout remarquable par l'adverbe *ainsi* qui lui donne gratuitement un faux air de conséquence.

« . . . . Que par ces moyens la confusion

» des classes sera la moindre possible, l'honneur » des Blancs, leur supériorité sur les Esclaves & » les Affranchis, se trouveront conservés, & le » bon ordre rétabli pour toujours entre les uns & » les autres ».

Il semble que les meilleurs moyens pour entretenir la supériorité des Blancs dans Saint-Domingue sur les espèces noires & jaunes, ne sont pas de mettre celle-ci au-dessus, & celle-là au-dessous de nos bienfaits, & sur-tout ne sont pas de vingtupler la classe des Mulâtres libres.

Nous ne faisons qu'indiquer le danger que nous sommes persuadés qu'il y aurait à multiplier considérablement cette espèce intermédiaire ; nous ne voulons pas articuler l'effet terrible qui en résulterait infailliblement un jour. Il nous suffit d'avoir démontré que les *Considérations de* M. H. sur les Affranchis sont remplies d'erreurs capitales ; que les notions les plus simples & les plus vraies y sont oubliées, les propositions les plus susceptibles de discussion, faites avec une imprudente assurance, & les faits supposés avec hardiesse, tels que celui-ci, par éxemple, page 88 :

« Jamais aucun Mulâtre n'a été accusé, ni » complice du crime de poison. L'attachement » des Mulâtres pour les Blancs ne s'est jamais » relâché ».

Telle pourrait être l'opinion d'un obſervateur ſuperficiel : mais le fait eſt qu'ils haïſſent le Négre, parce que ſa vue ſeule les humilie en leur rappellant malgré eux leur origine, & s'ils paraiſſent plus attachés aux Blancs, croyons que c'eſt parce qu'ils ſe ſentent trop faibles en nombre pour donner l'eſſor à des ſentimens qu'ils ſavent maſquer, mais qu'un œil pénétrant découvre au fond de leurs cœurs ; ſentimens que les diſtinctions néceſſaires miſes entr'eux & nous & répétées journellement font naître, & entretiennent. Nous les avons humiliés, abreuvés d'opprobres, & nous ſerions aſſez ſimples pour croire qu'ils nous aiment ! Ce ſerait encore bien peu connaître l'eſprit humain. L'orgueil eſt un reſſort qui acquiert d'autant plus de force, qu'il eſt plus comprimé, à moins que la contraction qu'on lui fait ſouffrir ne ſoit ſi forte, qu'elle le briſe : tel eſt l'effet de l'eſclavage ; mais l'affranchiſſement lui rend ſa puiſſance, & nous l'irritons à chaque inſtant. Cette vérité importante (que nous ne haſarderions pas ici ſi nous n'en avions les plus fortes preuves trop fréquemment offertes à nous depuis douze ans dans toutes les Iſles), mérite l'attention des Chefs, & de ceux qui s'occupent efficacement des vrais intérêts des Colonies.

DISCOURS QUATRIÈME.

Du Luxe.

Nous avons lu depuis la page 97 jusqu'à la page 108, sans rien trouver qui ne nous ait paru très-juste & bien énoncé : mais arrivé à l'article des Théâtres de la Colonie, M. H. est tombé dans quelques erreurs, dont une partie est due à des changemens arrivés depuis son départ, & que peut-être il ne pouvait prévoir.

Il dit, page 109, « la désunion des Citoyens, » & le chagrin de l'oppression, ont renversé les » Théâtres qui s'étaient élevés dans les villes du » Port-au-Prince & des Cayes . . . . Il y a un » Théâtre au Cap, & un à Saint-Marc, qui se » sont soutenus depuis leur établissement. La » ville de Saint-Marc, quoique petite, est riche » à cause de sa situation voisine des habitations » fertiles de la plaine de l'Artibonite, & moins » sujette à l'oppression, aux troubles, aux véxa- » tions que celle du Port-au-Prince, elle est plus » en état d'entretenir un Spectacle ».

Malheureusement pour les conséquences qu'en tirait M. H., tous ces faits sont changés ; ainsi voilà un crime de moins pour le Gouvernement, qu'il voulait rendre responsable

même de la chûte des Théâtres dans plusieurs endroits de la Colonie, & qui dans le vrai n'était due qu'à la difficulté de former & d'entretenir de bonnes Troupes : depuis deux ans on ne joue plus la comédie à Saint-Marc par cette raison : c'est aussi celle qui l'avait suspendue au Port-au-Prince même, dont la population jointe à celle du cul-de-sac, est assez considérable pour entretenir un Spectacle bien monté. Mais les Sujets passables sont extrêmement rares dans les Colonies, & lorsqu'un heureux hasard les y amène, ils sont extrêmement difficiles à y conserver, & à y maintenir dans les devoirs de leur emploi. Il règne dans les Isles un genre d'indépendance qui, joint à celui dont les Comédiens se piquent par eux-mêmes, y rend les Troupes peu faciles à conduire, & l'emploi de Directeur embarrassant & pénible.

En outre, le Public qui assiste aux spectacles est toujours à peu près le même. Il faut lui donner fréquemment du nouveau, ou bien il s'ennuie & déserte. Les meilleures pièces peuvent à peine, au Cap même, où il se trouve le plus d'Etrangers, être jouées trois fois dans six mois, ce qui rend le métier laborieux.

D'un autre côté, ceux qui vont au spectacle sont beaucoup moins aisés à satisfaire qu'on ne l'imaginerait d'abord ; ils ont vécu dans la Capitale,

tale, ou dans les grandes Villes de France, leur goût s'y eſt formé, ils jugent par comparaiſon, ce qui rend la commiſſion de leur plaire très-difficile à remplir. Cependant en général on y reçoit les talens avec une eſpèce d'enthouſiaſme; & c'eſt ſur-tout aux pièces que l'on eſt tous les ans dans l'uſage de donner au bénéfice de chaque Acteur, que le Public montre toute ſa bienveillance pour celui qui ſait lui plaire. Au Cap, le ſieur Fromentin, Acteur tragique, connu dans les Provinces, & le ſieur Marignan, ont eu pour eux des repréſentations dont la recette s'eſt élevée juſqu'à 18,000 livres.

Les habitans du Port-au-Prince ne ſeront pas moins généreux, lorſqu'il y aura quelques Sujets qui le mériteront. Divers encouragemens donnés par MM. les Chefs (dont entr'autres la conceſſion avantageuſe de la moitié de la place e *Vallière* aux frères *Meſplès*, à condition qu'ils d feraient bâtir une ſalle de Spectacle, qui vient en effet de s'ouvrir cette année), ont rétabli dans cette ville un Spectacle régulier; mais nous lui annonçons, avec peine & ſincérité, qu'il ne pourra s'y ſoutenir, ſi l'on ne ſe procure de bons Sujets de France, & ſi l'on n'en change le régime actuel.

Malgré tout ce qu'il plaît à M. H. de dire des Actionnaires de la Comédie du Cap; malgré

qu'il prétende que cette forme d'établiſſement ſoit un monopole, ce qui fait voir qu'il ignore la vraie ſignification de ce mot, puiſqu'il l'attribue à la choſe du monde qui en eſt le moins ſuſceptible; malgré qu'il ſoit pour un Directeur, nous dirons toujours que le ſeul moyen de ſoutenir les Spectacles dans les Iſles, c'eſt de faire une compagnie d'Actionnaires qui, ſe modelant ſur celle du Cap, n'aſſemble ſes Intéreſſés que très-rarement & ſeulement pour des objets de finance, & nomme tous les trois ans des Commiſſaires en éxercice, du nombre deſquels ſeront deux ou trois Comédiens de ceux qui montreront le plus de talens, d'intelligence & de bonne volonté. Ce plan adopté au Cap depuis quelque tems, vient d'avoir les plus heureux effets. On a vu une Troupe très-incomplette donner à la fin de cette année la plus conſidérable recette, & cela à cauſe de l'entente qui a été miſe dans la diſtribution des pièces, dans la dépenſe & dans les facilités que l'on a procurées au Public: nous n'oublierons pas que nous avons vu deux cents ſoixante-huit Dames à la Comédie, dans un des jours du Carnaval dernier. Aucune Ville de Province en Europe, n'offre un ſemblable coup d'œil.

Le plan nouvellement ſuivi au Port-au-Prince, qui met le Spectacle ſous la direction d'un ſeul

homme & à ſon bénéfice, eſt ſujet à trop d'inconvéniens, pour que cet établiſſement acquière jamais la ſtabilité néceſſaire à ſa perfection; aucun bon Sujet ne voudra ſortir de France ſans des ſûretés pour quelques années, & un Directeur ſeul n'en peut donner; la mort, le dégoût, la maladie, mille choſes peuvent lui faire quitter ſubitement une entrepriſe qui ſera alors ſujette à tomber, ou du moins à être ſuſpendue: le Public même ne voudra point ſe prêter à des abonnemens annuels, qui ſont cependant le fonds le plus ſolide pour l'entretien des Spectacles.

On avait propoſé de mettre les Comédiens à la part, ſur le pied de la Comédie Françaiſe à Paris. Cette forme ſerait encore vicieuſe & impraticable. Tout le monde ne vient dans les Iſles qu'à deſſein d'y faire une fortune plus ou moins grande, même les Comédiens. Ceux que leurs talens appelleraient d'abord à part entière, & qui ſeraient en outre gratifiés de fructueuſes repréſentations à leur bénéfice, ſe verraient bientôt, s'ils étaient économes, un pécule aſſez conſidérable pour ſonger à une retraite en France; ils la feraient prompte, inopinée, & les Troupes ſe trouveraient tout à coup réduites aux doublans & à ceux qui tiennent les ſeconds & troiſièmes emplois. Outre qu'il ſe paſſerait un long intervalle juſqu'à ce que l'on pût rempla-

cer les anciens Sujets par de nouveaux arrivans, intervalle pendant lequel le Public se dégoûterait & perdrait l'habitude de fréquenter le Spectacle, il en résulterait un autre inconvénient : ceux qui seraient restés attachés à la Troupe, prétendraient devoir être appellés à part entière par droit d'ancienneté & de préférence sur de nouveaux venus, quelques talens qu'ils pussent avoir ; de là les jalousies, les haines dont le Public est toujours la victime, parce qu'elles s'opposent à ses plaisirs.

M. H. dit, page 110, « les Actionnaires de la » Comédie du Cap s'arrogent de grandes préro- » gatives, la première est d'imposer une taxe ar- » bitraire sur les plaisirs du Public ».

Nous ignorons absolument ce que M. H. entend par cette taxe : ceux à qui nous en avons demandé l'explication, nous ont répondu qu'ils ne savaient non plus que nous ce qu'il voulait dire, & que le prix des places était fixé au Cap, & à un tarif plus bas que dans toutes les autres Villes de la Colonie, ainsi que les abonnemens par an, par quartier, par mois.

« La seconde, de diminuer ou d'augmenter à » leur gré le nombre des Acteurs & les frais du » Spectacle ».

C'est la prérogative de toutes les Troupes ; l'intérêt dicte la manière dont on doit en user :

M. H. n'a vu nulle part que le nombre des Acteurs fût fixé.

« La troisième, de garder les Acteurs que l'on » sifle, & de chasser ceux que l'on applaudit ».

Cette imputation est trop ridicule pour paraître croyable. Il est cependant des cas où l'on se voit forcé de se défaire d'un Acteur qui a du talent, parce qu'il y joint des qualités nuisibles au bon ordre de la Troupe, ou bien que sa conduite est trop scandaleuse. On ne peut, sans doute, reprocher sérieusement à une association de chercher à s'épurer, mais il faut bien prendre garde qu'une basse envie ne se masque pas sous les traits d'une fausse honnêteté.

« La dernière & la plus dangéreuse, c'est celle » de faire des loix. En 1775, ils se sont avisés » non-seulement d'engager les Mulâtres à fré- » quenter leur Théâtre, mais encore d'y inviter » les Négres & Négresses libres, ou *Esclaves* ».

Nous arrêtons ici M. H., les Esclaves de quelque couleur qu'ils soient ne sont soufferts à aucun Spectacle, ni au Cap, ni ailleurs; les gens de couleur libres sont à cet égard des soutiens vigilans de la loi, ils ne souffrent jamais patiemment que quelqu'un de leur espèce, dont la liberté n'est pas reconnue, s'y glisse parmi eux : c'est un privilège dont ils sont jaloux, & qu'ils éxercent dans toute son étendue.

M. H. ajoute, page 111, « qu'on n'aurait pas dû » admettre les Négres & Négreſſes libres aux » Spectacles ; qu'il était plus raiſonnable de laiſ- » ſer ce privilège aux Mulâtres & Mulâtreſſes, » parce que les Mulâtres ſont en plus petit nom- » bre ».

Encore erreur de fait incompréhenſible de la part d'un homme qui a été long-tems à même de voir & de compter. Il y a conſtamment au Spectacle vingt Mulâtreſſes pour quatre Négreſſes.

M. H. termine ce Chapitre par ces mots que nous retraçons ici avec plaiſir, à cauſe de leur vérité, ſur-tout dans les Colonies.

« Le luxe, quand il eſt dirigé vers l'utilité pu- » blique, ne peut qu'augmenter la maſſe du bon- » heur ; mais il faut qu'il ſoit, ainſi que tout ce » qui a du rapport à la morale & à l'harmonie » de la ſociété, ſoumis à l'impulſion des Loix ».

LIVRE SECOND.

Du Gouvernement Militaire.

DISCOURS PREMIER.

Des Commandans & des Etats-Majors.

ON ne peut qu'approuver tout ce qui eſt contenu dans ce Diſcours. Le ſtyle en eſt modéré, les faits vrais, les obſervations juſtes, les inculpations indirectes, & par conſéquent point choquantes.

Les Diſcours 2, 3 & 4 qui traitent de l'Etat Militaire, des Milices & de la guerre, nous ont paru également bien faits. Ce Livre ſecond eſt, de l'Ouvrage de M. H., le morceau qui devait lui faire le plus d'honneur ; il eſt écrit avec clarté, force & décence : pourquoi faut-il que tout ce qui a précédé conduiſe ſes Lecteurs à des inductions défavorables, & que le mal juſqu'ici répandu en tant d'endroits les ait portés à ne le pas regarder comme l'Auteur du bien : ce Livre ſecond eſt un des plus forts argumens de ſes détracteurs. Nous ſommes loin d'admettre leur opinion, fût-elle vraie, nous la trouvons trop cruelle.

LIVRE TROISIÈME.

De l'Administration Civile.

DISCOURS PREMIER.

Des Impôts.

NOUS voici arrivés à un Chapitre dans lequel M. H. a multiplié les erreurs presqu'à chaque ligne. Il était dit que cette Partie serait très-mal traitée par lui dans tous ses points. Il s'était égaré prodigieusement sur les recettes, dans son premier volume ; il répète ici les mêmes erreurs, & y en ajoute d'autres sur les dépenses. Il est vrai que cette Partie, moins connue que l'autre, est plus susceptible d'être soupçonnée, comme plus à la disposition des Intendans. S'ils ne peuvent tromper sur la recette, il dépend d'eux de ne le pas vouloir sur la dépense ; & certainement les mains par où circulent les deniers des impôts, n'ont pas toujours été aussi pures qu'actuellement ; on peut néanmoins assurer que la déprédation n'a jamais été au point que M. H. le fait entendre dans plusieurs endroits de ce Discours.

L'éxemple de M. de Bongars (1), qu'il cite à la page 194, ne ſerait ni une loi pour ſes ſucceſſeurs, ni la critique d'une conduite différente. Il ſera même heureux que ceux qui le remplaceront ne cherchent point à l'imiter. La Colonie n'eſt pas faite pour envoyer des fonds au Tréſor de la Marine ; M. H. l'avoue lui-même, page 197 : *le Roi a abandonné à l'entretien des Colonies, les impôts qui y ſont perçus.*

D'après ce principe, ſi au bout des cinq ans de l'aſſiète de l'octroi, il reſte en caiſſe des fonds produits par lui, ils doivent être appliqués en défalcation ſur l'année qui ſuit le renouvellement de l'impoſition; ou bien de ſages Adminiſtrateurs emploieront chaque année les excédens, s'il s'en trouve, à mille objets utiles pour la Colonie qui ſe préſentent journellement ; par éxemple, à la conſtruction de quelques ponts qui deviennent tous les jours de plus en plus néceſſaires. Mais ceci n'eſt malheureuſement qu'un vain deſir ; les dépenſes de la Colonie excédent quant à préſent la maſſe des impôts, comme le

(1) D'après des informations éxactes, le fait cité par M. H. s'eſt trouvé faux, ou du moins mal préſenté M. de Bongars n'a rien remis au Tréſor de la Marine, du produit des impôts de la Colonie : il n'y a verſé que 80,000 l., provenant d'une priſe qui ne fut pas jugée bonne en Europe, & dont le tréſor de la Marine avait rembourſé le montant.

Lecteur ſera bientôt à même d'en juger par le tableau de l'un & de l'autre.

Suivons bien attentivement M. H., c'eſt lui ſur-tout que nous cherchons à convaincre de ſes erreurs : en les voyant ainſi analyſées, il en deviendra peut-être plus circonſpect à l'avenir, & comprendra que s'il eſt une matière où l'on doive le plus s'inſtruire avant de s'en occuper publiquement, c'eſt ſur-tout celle-ci, puiſque les ſuppoſitions, les ſoupçons légèrement admis, jettent entre celui qui paie & celui qui reçoit, une défiance dangéreuſe, flétriſſante pour l'un, inquiétante pour l'autre, privent le Citoyen de cette ſatisfaction douce que l'on reſſent à ſe perſuader que l'on n'eſt pas la proie de la concuſſion, & tendent à ôter à l'homme en place l'eſtime publique, ſa plus précieuſe récompenſe.

M. H. débute, page 193, par une définition de l'impôt que nous allons tranſcrire avec quelqu'étendue. Nous trouverons dans le commencement, des armes pour en combattre la fin ; preſque par-tout il a eu la complaiſance de nous en fournir contre lui, comme nous l'avons déjà remarqué.

Mais avant de copier cette définition, il eſt bon d'obſerver que M. H. a lu avec beaucoup d'attention *l'Hiſtoire Philoſophique & Politique du commerce des deux Indes.* Il s'eſt tellement

identifié avec elle, qu'il en a ſouvent emprunté les idées, les expreſſions, même des phraſes entières, & vraiſemblablement ſans qu'il s'en ſoit apperçu, car il faut croire qu'il eût eu la bonne foi d'en avertir le Public; mais il aura travaillé de mémoire, croyant le faire d'imagination.

Nos Lecteurs ne ſeront peut-être pas fâchés de juger par eux-mêmes avec quelle éxactitude M. H. ſe reſſouvient. A cet effet nous allons mettre le texte de *l'Hiſtoire Philoſophique* à côté du ſien, & l'on avouera que ſi l'on peut copier plus littéralement, on ne ſaurait du moins imiter plus parfaitement. Nous aurions eu ſouvent occaſion de nous livrer à de ſemblables parallèles, qui font également l'éloge de la mémoire de M. H.; mais nous n'avons jugé à propos de nous le permettre que cette ſeule fois, & nous nous ſommes ſeulement contentés de conclure qu'il reſterait peu de vérités, ou même d'erreurs appartenantes à M. H. Si l'Auteur *de l'Hiſtoire Philoſophique* voulait le forcer à reſtitution.

Texte de l'Hiſtoire Philoſophique & Politique du Commerce des deux Indes, tom. V, p. 195.	*Texte de* M. H., *Conſidérations ſur la Colonie de Saint-Domingue*, tom. II., p. 193.
L'Auteur ne fait pas cette comparaiſon, &	« S'il faut que chacun » des hommes qui vi-

dit tout simplement, tom. VII, pag. 365 :

L'impôt peut être défini, le sacrifice d'une partie de la propriété pour la conservation de l'autre.

Il avait dit, tom. V, pag. 195 :

On peut définir l'impôt, une contribution publique qui est nécessaire à la conservation de la propriété particulière.

La jouissance paisible des terres & des revenus éxige une force qui les défende de l'invasion, une Police qui assure la liberté de les faire valoir.

Tout ce que l'on paie pour le maintien de l'ordre public est de droit & de justice : ce qu'on lève de plus est extorsion.

» vent en société abandonne une partie de sa » liberté pour conserver le reste, il faut de » même qu'il paie d'une » petite portion de son » bien l'assurance de conserver toute sa fortune.

» L'impôt est donc « une contribution publique nécessaire à la » conservation des propriétés particulières.

» La jouissance des » fruits de la terre éxige » une force qui en défende l'invasion, & » une Police intérieure » qui donne les moyens » de la cultiver en sûreté.

» Ce qu'on paie pour » le maintien de l'ordre » Public, est une suite » nécessaire du droit des » propriétés ; mais ceux » qui gouvernent ne doivent rien éxiger au-» delà.

Or, toutes les dépenses du Gouvernement que la Métropole fait pour les Colonies, lui sont payées par la contrainte qui leur est imposée, de ne cultiver que pour elle, & de la manière qui lui convient. Cet assujettissement est le plus onéreux de tous les tributs, & devrait tenir lieu de tous les impôts.

» Les dépenses que » fait la Métropole pour » entretenir la tranquil- » lité, la justice dans la » Colonie de Saint-Do- » mingue, & la sûreté » au dehors, sont com- » pensées par la con- » trainte où les Colons » sont, de ne cultiver » que pour elle, & selon » ses vues. Cet assujet- » tissement semblerait » devoir tenir lieu de » tribut ».

Il nous semble que ces deux Auteurs très-justes & si semblables dans leurs définitions de l'impôt, se sont également trompés dans les dernières lignes ci-dessus.

L'assujettissement à ne cultiver que pour la Métropole n'a pu, ni dû tenir lieu d'impôt dans les Colonies, puisque le but de l'impôt est de procurer la sûreté des propriétés particulières ; or, l'assujettissement dont on parle ne fournissant point les moyens d'obtenir cette conservation, il ne peut donc le remplacer. Il faut de l'argent pour procurer les moyens de défendre

les Colonies au dehors, & les garantir de troubles au dedans ; il faut donc un impôt qui en produise : d'où tirer cet impôt, où l'asseoir ? ce doit être, d'après les définitions données, sur les propriétés que l'on veut conserver ; car si, trop étroitement politique, on prétendait que la Métropole doit fournir par elle-même aux frais de la sûreté des Colonies, parce qu'elles n'ont la liberté de commercer qu'avec elle, alors il y aurait aux Isles des propriétés particulières qui ne sacrifieraient aucune partie de leurs biens pour conserver le tout, & les Propriétaires de la Métropole se trouveraient foulés d'un surcroît de tribut injuste pour la conservation de propriétés qui ne seraient pas les leurs.

Ainsi, ou changez votre définition de l'impôt, ou n'en contestez pas la nécessité dans les Colonies.

L'Auteur de *l'Histoire Philosophique*, &c. établit à la suite de son idée, quatre preuves qui ne nous ont pas persuadés, parce son principe nous paraissait faux. M. H. a négligé d'en donner de la sienne, mais en revanche il assure, p. 195, que :

« Si les 4,000,000 imposés en 1764 fussent » restés entre les mains des Colons, la Colonie » serait riche d'un tiers en sus de ce qu'elle l'est » actuellement : les revenus de l'Etat seraient

» par conséquent augmentés d'un tiers, parce » que le commerce se ferait nécessairement ac- » crû dans la même proportion ».

La Colonie, selon M. H., produisait 95,000,000 au tems où il pouvait écrire ceci. Le tiers de 95,000,000 est 31,666,000 livres : le passage que nous venons de citer veut donc dire que les 4,000,000 versés dans la caisse du Roi en 1764, auraient produit dans onze ou douze ans cette somme de 31,666,000, s'ils fussent restés entre les mains des Colons : nous n'avions jamais entendu parler de semblables multiplications, voilà ce qui s'appelle de beaux rêves. Page 198, M. H. dit d'un ton tranchant & qui lui est assez familier dans tout le cours de son Ouvrage :

« En 1775, on a fait passer un nouveau mé- » moire de demande, & quoique l'Assemblée ait » paru vouloir fixer la quotité de l'imposition à » 5,000,000, conformément aux intentions du » Roi, elle s'élève à présent à près de 8,000,000, » parce que la répartition a été faite sur des ren- » seignemens captieux ».

Et p. 199, « les impôts sont considérables, ils » vont au dixième des revenus : la Colonie les » soutiendrait sans murmure ; mais la méthode » employée pour les percevoir est vicieuse, la » répartition en est injuste ».

Il n'est pas aisé de comprendre comment M. H.

s'eſt permis de déprimer ainſi une opération à laquelle on procéda avec la plus ſcrupuleuſe attention, & qui porte les caractères de la diſcuſſion la plus éclairée. Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire le procès-verbal qui en fut dreſſé alors. Nous voudrions pouvoir le rapporter ici en entier ; on y verrait la marche prudente & meſurée de ceux qui étaient chargés des intérêts de la Colonie ; on y lirait avec plaiſir le Diſcours de M. de la Mardelle, Procureur-général du Conſeil du Port-au-Prince, dont M. H. rapporte, tronque & critique mal deux morceaux dans ſes notes des pages 283 du premier volume, & 213 du ſecond : on y verrait que ce Diſcours ne contient que des principes ſains, & qui ne furent pas perdus de vue par l'Aſſemblée.

Mais ſi les bornes de notre ouvrage nous empêchent de ſatisfaire à ce ſujet nos deſirs, il eſt trop agréable aux âmes honnêtes de voir la calomnie repouſſée, & les ſoupçons injurieux détruits, pour que nous refuſions de tranſcrire ici les pages 26, 27 & 28 de ce procès-verbal. Ce ſera mettre nos Lecteurs à même de décider s'il était poſſible de procéder avec plus de ſageſſe & de netteté, & quel cas l'on doit faire des imputations & qualifications de M. H.

EXTRAIT

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL

De l'Assemblée générale de la Colonie, tenue au Port-au-Prince, les premier & 6 Avril 1776, pour l'assiette de l'Octroi.

Du Samedi six Avril.

Les Commissaires nommés par l'arrêté du Lundi, premier du mois, ayant annoncé qu'ils étaient prêts à rendre compte de leur travail, un d'entr'eux a dit :

MESSIEURS,

« La commission dont vous nous avez chargés, a pour objet de parvenir à l'assiette & réimposition du même impôt de 5,000,000, réparti en 1770.

Les tableaux fournis par M. l'Intendant, du produit des recettes vérifiées pendant les cinq dernières années, prouvent que la recette générale a été de 29,502,028 liv. 16 sols 9 deniers. Il en résulte aussi que le café compris dans la dernière imposition, à raison de 14 deniers, a produit, dans la masse générale, une somme de 8,669,629 livres 6 sols 2 deniers ; & d'après

les calculs que nous avons faits, l'année commune, en prenant le droit actuel sur le café, à raison de 18 livres par millier, ainsi qu'il a été depuis réglé, se monte à 4,783,492 livres; d'où il résulte un déficit de 216,508 livres, sur les 5,000,000 demandés par Sa Majesté, & accordés par votre délibération du premier de ce mois.

Pour remplir ce déficit, l'opération la plus simple serait de répartir une somme suffisante, par égalité, sur chaque objet imposé en 1770; par exemple, d'un dixième sur chaque nature de droit; ce qui donnerait, pour produit annuel 5,201,948 livres 10 sols; & c'est le premier plan que nous vous proposons, sauf à votre sagesse à charger un objet plus que l'autre, de manière, cependant, à obtenir le même résultat.

Un second plan de répartition consiste à augmenter d'un cinquième l'évaluation des bariques de sucre fabriqué : cette évaluation paraît être une balance du poids moyen auquel les sucres sont livrés aux Embarcadaires.

En 1770, les bariques déclarées du poids de mille, ont été reçues pour un millier. En 1771, cette évaluation a été forcée & augmentée d'un cinquième, par un ordre de M. l'Intendant; & il résulte qu'en portant cette même

évaluation au poids de quinze cents, ce ſera aſſurer d'autant la fidélité des déclarations ; & il rentrera à la décharge commune un cinquième en ſus du produit de la recette ſur cette denrée, ſi l'on peut eſtimer en général que la barique peſant réellement quinze cens, n'a été déclarée précédemment que douze cens.

Ayant à remplir, comme nous l'avons obſervé, un *déficit* de 216,508 livres, & le réſultat de cette opération paraiſſant porter à un cinquième en ſus le produit du droit ſur les ſucres, qui s'eſt élevé, année commune, à 2,167,578 livres, il ſe trouvera, pour produit annuel, une ſomme de 5,325,386 livres ; & l'excédent des 5,000,000 balancera le produit effectif acquis par cette opération.

Un troiſième plan, propoſé d'après la liberté accordée par le mémoire de Sa Majeſté, ſerait de dreſſer la répartition des 5,000,000, en reportant l'impoſition des Négres Cultivateurs ſeulement, ſur les autres objets impoſés en 1770.

Dans ce plan ſoumis à la déciſion de la préſente Aſſemblée, nous avons encore cherché à répartir ce nouvel objet de *déficit* avec l'équité la plus ſcrupuleuſe & la plus impartiale ſur les contribuables ; & cette répartition peut s'établir ainſi qu'il ſuit :

Sur les ſucres blancs, par millier, 36 livres; en réglant toutefois que la barique ne ſera moindre du poids de quinze cens.

Sur les ſucres bruts, par millier, 18 liv., avec la même ſpécification des bariques, au poids de quinze cents.

Sur les indigos, par livre, 10 ſols.

Sur les cotons, par livre, 2 ſols 6 deniers.

Sur les cafés, par millier, 18 livres.

Sur les cuirs, { en poil, 2 livres. / tannés, par côté, 1 livre.

Sur les ſirops, { par boucaut, 7 liv. 10 ſols. / par barique, 3 liv. 15 ſols.

Sur les tafias, { par boucaut, 12 livres. / par barique, 6 livres.

Sur les loyers des maiſons des Villes, deux & demi pour cent.

Sur les Eſclaves des Villes & Bourgs; ſur ceux des manufactures de poteries, tuileries, briqueteries, fours à chaux, ceux des Chirurgiens d'habitations & d'Ouvriers ſans réſidence, par tête d'Eſclave, 24 livres.

Le réſultat du calcul nous ayant donné pour produit total, 5,290,000 livres, auquel il peut être ajouté, l'année prochaine, par évaluation, une ſomme d'environ 20,000 livres ſur les maiſons des villes du Port-au-Prince, de Leogane, Petit-Gouave & Jacmel; le total montera

alors à 5,310,000 livres environ, & l'excédent des 5,000,0000 balancera l'incertitude des évaluations & du produit effectif d'après cette opération ».

Le dernier plan eſt celui pour lequel l'Aſſemblée ſe détermina; il fut entiérement ſuivi dans la répartition de l'impôt : l'expérience en a déjà prouvé la juſteſſe.

M. H. ſe plaint que l'on ait travaillé d'après des renſeignemens *captieux*. Il ne peut y en avoir de plus ſûrs que ceux qui furent alors fournis, & ce ſont les ſeuls dont on puiſſe ſe ſervir, lorſque l'on veut aſſeoir un impôt, parce que l'on ne doit opérer que d'après la quantité des denrées déclarées; les autres, qui ne le ſont pas, évitant l'impoſition par la voie détournée qu'elles prennent, on commettrait de grandes erreurs ſi l'on voulait les faire entrer en quantité produite. Nous avons dit à peu près la même choſe dans nos obſervations ſur le premier volume, mais M. H. répétant ſes injuſtes inculpations, il faut bien, malgré ſoi, en répéter la réfutation.

M. H. non content d'avoir dit à la page 198, que l'impoſition s'élève *à préſent* à près de 8,000,000, dit à la page 199, que les impôts de la Colonie vont au dixième de ſes revenus. Nous allons répondre démonſtrativement à l'une & l'autre ſuppoſition.

Il suffirait pour faire sentir la légèreté de ces assertions, de demander à M. H. ce qu'il entend par ces mots *à présent* ; ce ne devrait pas être l'année 1776, puisqu'elle n'était pas achevée lorsque son livre s'est imprimé, comme nous l'avons déjà remarqué : sont-ce les années 1774 & 1775 qui auront donné cette idée à M. H. ? Est-ce d'après ce qu'il aura été à même de vérifier sur les lieux, tandis qu'il y demeurait, qu'il se sera cru autorisé à présenter au Public une idée si fausse de l'imposition ?

Afin de le convaincre que dans tous les cas il a eu tort, & s'est grièvement trompé, nous allons lui mettre sous les yeux le compte éxact de l'impôt pendant une année qu'il aurait pu connaître ainsi que nous, s'il l'eût voulu; de 1774, par éxemple. Il ne pourra plus nous donner aucune raison valable pour s'être montré si mal instruit ; quelle excuse resterait-il à un homme qui ne vous présenterait qu'une eau bourbeuse, lorsqu'une source pure était à sa portée & qu'il ne tenait qu'à lui d'y puiser ?

APPERÇU

Du produit de l'Impôt en 1774.

			quantités	*ont produit*	*sommes*	l.	s.	d.
Sucre blanc. .	à	30 liv. le millier,	39,625,970 l.	*pour l'Octroi*,	1,188,779	2		
Sucre brut . .	à	15 liv. le millier,	60,733,294	. . . . .	910,999	8	2	
Indigo	à	8 s. 4 d. la liv.	1,633,428	. . . . .	680,595	4	2	
Coton	à	1 s. 6 d. la liv.	2,446,374	. . . . .	183,478	1		
Café	à	1 s. 2 d. la liv.	39,880,747	. . . . .	2,326,376	18	2	
Cuirs en poils	à	2 liv. la bannette	5,437½	. . . . .	10,875			
Idem tannés .	à	15 liv. le côté . .	6,736	. . . . .	5,052			
Bouc. de sirop	à	71. 10 s. le bouc.	8,357½	. . . . .	62,681	5		
Barr. de tafia .	à	6 liv. la barriq.	362	. . . . .	2,172			
		TOTAL			5,371,008	18	6	

M. H. a porté les revenus de cette même année à 82,000,000, comment a-t-il pu prétendre que l'impôt en était le dixième ? *Rerum conscius ipse.*

Qu'il ne nous dise pas que l'impôt sur les sucres ayant augmenté en 1776, & les déclarations d'un cinquième ; il s'est imaginé que le total des impositions a dû s'élever d'autant ; il n'ignore pas que ce surcroît fut établi pour le remplacement du déficit qu'occasionait la réduction de la taxe du café qui fut mise à 18 liv. le millier, au lieu de 59 livres 6 sols 8 deniers qu'il payait en 1774.

Au reste pour lever tous les nuages à ce sujet, & mieux persuader le Public que M. H. n'a eu aucune raison de hasarder que l'impôt montait au dixième des revenus, nous renvoyons

au tableau de l'impôt ſur les denrées de 1776, que nous avons fourni ci-devant à la *pag.* 42, *Part. I*, & qui s'élevait à 5,479,811 livres 17 ſols 11 d. & nous ajoutons que celui de l'année 1777 s'eſt monté à 5,299,931 livres 9 ſols 7 deniers.

Il faut ſe rappeller que l'eſtimation la plus juſte poſſible des denrées, faite d'après les différens prix des quatre principaux quartiers de l'Iſle, faiſait monter les revenus de 1776 à 98,837,605 l., & ceux de 1777, à 103,104,518 l. On voit que, dans aucun tems, M. H. n'a pu appeller l'impôt le dixième des revenus, & qu'il n'a eu raiſon, ni dans le paſſé, ni dans le préſent, ni même dans le futur, c'eſt à-dire, dans les deux années qui ont ſuivi la date de ſon Livre.

Il eſt plus affligeant pour nous que M. H. ne le croit, de lui apporter des preuves auſſi frappantes de ſes erreurs, ſans lui permettre le moindre ſubterfuge; notre manière de penſer nous aurait engagés à laiſſer tomber encore un coin du voile qui les couvrait, ſi ce n'eût été en quelque façon nous rendre complices de ſes mépriſes; mépriſes ſi dangereuſes dans leurs conſéquences, qu'il faudrait être bien ennemi de M. H. pour les croire volontaires. Qu'il nous permette donc de ſoupçonner chez lui dans ce moment plutôt une erreur de l'eſprit, qu'un vice du cœur.

La diſcuſſion de ces objets nous dédommage

de leur aridité, par l'avantage qu'elle nous procure de faire voir évidemment aux habitans de Saint-Domingue qu'ils ne paient qu'une taxe modérée, & qu'ils ne ſont les victimes, ni de l'éxaction, ni d'une contribution exceſſive, puiſqu'elle ne ſe monte pas à cinq & demi pour cent de leur revenu.

Nous liſons, page 205, « mais dans l'état pré-» ſent, cette impoſition eſt accablante, parce » que la contribution publique ſe trouve portée » au-delà des beſoins réels & même des beſoins » préſumables ».

C'eſt encore par le fait que nous allons combattre cet article imprudemment haſardé, & pour ne pas mener M. H. en pays perdu, nous allons lui oppoſer le compte des dépenſes de la même année 1774, de préférence à toute autre, par la raiſon déjà alléguée qu'il l'aurait pu connaître, comme nous, s'il l'eût voulu; ce qui l'aurait exempté de cette phraſe auſſi peu honnête que fauſſe.

APPERÇU

Des dépenſes du Roi, pour l'année 1774.

	l.	ſ.	d.
Fortifications & artillerie,	1,013,836	2	6
Fournitures dans les magaſins, ...	904,670	8	9
Subſiſtance des Troupes,	1,852,627	12	7

	l.	s.	d.
Journées d'Hôpitaux, . . .	534,727	2	
Appointemens, gratifications, penſions, &c.	2,302,839	18	9
Vaiſſeaux du Roi, ...	240,691	16	1
Appointemens des Receveurs de l'Octroi, & Ordonnances de rembourſement, . . .	48,429	4	6
Rembourſemens faits à divers, ...	131,011	6	5
Dépenſes extraordinaires,	505,574		
Prêts ſur la caiſſe des amendes, ...	221,961	8	4
TOTAL	7,756,379		11

On doit être ſurpris de voir la dépenſe excéder l'impôt de plus de 2,000,000, mais il faut faire attention que pluſieurs autres branches viennent groſſir la maſſe des revenus du Roi, dont nous n'avons pas parlé juſqu'ici, parce qu'elles ne ſont pas partie des revenus ni des impôts de la Colonie : ce ſont des fermes qui compoſent le domaine du Roi : des droits ſur différens objets, mais qui ne ſont pas contribution publique, & ne doivent point entrer dans le tableau de l'Octroi.

Ces deux natures de revenus du Roi ſont mal-

à-propos confondues & jointes enſemble par M. H., elles ſont abſolument différentes ; l'une eſt ſon revenu propre, lequel n'étant pas aſſez fort pour faire face aux dépenſes qu'éxige de lui la Colonie, eſt ſuppléé par l'impôt appellé Octroi, dont la demande s'établit en raiſon des beſoins prévus, & cette reſſource jointe à celle des différentes branches dont nous venons de parler, fait la maſſe des fonds néceſſaires aux dépenſes.

Pour mettre nos Lecteurs encore plus en état de reconnaître l'injuſtice des aſſertions de M. H., nous allons parcourir avec lui les différens objets qu'il énumère, en les conſidérant à travers ſon prodigieux microſcope.

Il évalue la capitation ſur les Négres, Ouvriers & Domeſtiques, à 450,000 livres.

On compte environ dix mille têtes qui, taxées depuis 1776 à 25 l., donnent au plus 250,000 l.

Nous ne nous amuſerons pas à le contredire pour la taxe perſonnelle ſur tous les habitans, qu'il propoſe page 204, en les diſtinguant en trois claſſes, & dont il dit, page 205, que la recette produirait 2,000,000. Cette forme d'impoſition qu'il expoſe avec appareil, & dont il doit l'idée & les détails à M. *des Glanières*, eſt impraticable à Saint-Domingue. Ainſi nous ne nous en occuperons pas. Cependant, regardant

comme déjà admis ce qu'il propoſe, il prononce par anticipation, page 206, « l'Octroi qui » ſe paie dans la Colonie ſur l'exportation des » denrées, *eſt* donc un impôt ſans objet ».

Pour n'être pas tout à fait ridicule, il fallait dire, *ſera*, & non pas, *eſt*, puiſque la capitation proportionnelle n'eſt point encore admiſe.

Il dit auſſi, « l'impôt de cinq pour cent ſur les » loyers des maiſons ſituées dans les Villes eſt » encore inutile ».

Mais attendez donc que votre impoſition graduelle ſoit établie, & pour lors criez tant qu'il vous plaira à l'inutilité; on ne peut fermer une ſource qu'après en avoir ouvert une autre.

M. H. a raiſon de dire que la ferme des boucheries n'eût jamais dû être taxée, & qu'elle va tomber inceſſamment. Cette prédiction était juſte, & ſe trouve actuellement vérifiée, ou peu s'en faut.

Les beſtiaux que Saint-Domingue tirait des Eſpagnols, furent une reſſource abondante, mais bientôt épuiſée, parce que la conſommation de la Colonie a marché bien plus rapidement que les hâtes Eſpagnoles ne ſe ſont réparées. Nous avons dévoré en cinq ou ſix ans tout ce que vingt années avaient produit. Les Eſpagnols ont été ſur le point de craindre pour eux-mêmes la diſette, & leur loi prohibitive s'eſt

renouvellée. Mais il eſt encore de grandes reſſources aux environs de Saint-Domingue, dont on devrait ſolliciter le libre abord. L'Iſle de Cube, par éxemple, abonde en beſtiaux; ſi le gouvernement Eſpagnol averti par le paſſé, craint que nous l'épuiſions en peu de tems, il faut que les permiſſions d'en tirer des beſtiaux ſoient fixées à un certain nombre de têtes; cette précaution ſage aſſure la durée d'un commerce qui ne ſe détruira plus par ſa trop grande vivacité.

Il eſt un objet important qui éxige que le Miniſtre prenne les précautions les plus promptes pour ne pas le laiſſer plus long-tems ſoufrir du déficit des boucheries; c'eſt la fourniture des Troupes. Environ huit mille Soldats qui ſont actuellement dans la Colonie, peuvent à peine avoir de la viande fraîche une fois par ſemaine. On y ſupplée par des ſalaiſons qui, elles-mêmes, ne ſont pas ſuffiſantes; alors on compte au Soldat ſa ration de viande en argent, à raiſon de 10 ſols 9 deniers la livre, pour deux jours. Mais il ne peut avec ce faible pécule, ſe procurer que des alimens peu ſubſtantiels, qui ne réparent pas chez lui ces déperditions journalières, plus abondantes ſous la Zone Torride qu'en Europe.

Il eſt encore un autre objet chez qui le manque de viande fraîche ſerait bien plus fatal, &

que l'on ne pourrait remplacer. On voit que nous voulons parler de ces hoſpices élevés à l'humanité ſoufrante, par l'humanité compâtiſſante. Dans les Hôpitaux privés de cette reſſource eſſentielle, on prodiguerait en vain les ſecours les plus éclairés, les remèdes les plus ſalutaires, ſi des ſucs réparateurs & dulcifians ne venaient en même tems en ſeconder l'effet. Comment corriger une lymphe aigrie & corrompue, ſi l'on ne peut plus offrir aux malades qu'un aliment déjà corrodé par l'âcreté du ſel dont il a fallu l'imprégner pour le conſerver? La volaille eſt trop rare pour en pouvoir faire la nourriture ordinaire de ſix ou ſept cens perſonnes, car l'année dernière le nombre des malades a été porté juſques-là à l'Hôpital du Cap.

Cet établiſſement devenu très-conſidérable par l'augmentation des Troupes de terre, mérite de plus en plus l'attention & la faveur du Gouvernement. Il eſt entre les mains des Religieux de la Charité, auquel eſt confié le traitement de la Garniſon, de la Marine Royale, Marchande & des Pauvres: les ſalles ſont grandes, larges & bien percées: elles peuvent contenir juſqu'à ſix cents hommes couchés ſeuls. Il ſerait à deſirer que tous les bâtimens qui compoſent les logemens des malades fuſſent un

peu plus ſymétriques, & conſtruits plus régulièrement; les Salles ſont trop diſtantes les unes des autres : on pourrait y remédier en conſtruiſant annuellement en maçonnerie des bâtimens ſolides, qui permettraient un étage, au lieu de ces appartemens en bois qui ſont de peu de durée.

Cet Hôpital eſt éloigné de la Ville d'un quart de lieue, dans une poſition qui, à raiſon de ſon élévation, en rend l'air fort ſain. Nous voudrions néanmoins que les marécages qui l'avoiſinent puſſent être deſſéchés; s'ils étaient changés en pâturages, ils auraient plus d'une utilité. Le Roi pourrait ſe charger de cette entrepriſe également avantageuſe à la Ville & à l'Hôpital.

Nous ſommes ſurpris que les autres Hôpitaux de la Colonie ne ſoient pas auſſi ſous la direction des Pères de la Charité. Nous nous rappellons à ce ſujet, comme un éxemple de l'accréditement qu'ont quelquefois les plus faux ſyſtêmes, que l'on a mis en queſtion plus d'une fois aux Iſles du Vent, s'il n'était pas plus avantageux de faire régir les Hôpitaux par des Entrepreneurs particuliers. Cette idée qui fut anciennement adoptée, & même miſe en pratique par un homme dont nous reſpectons d'ailleurs les lumières, renferme deux erreurs capitales que nous allons démontrer.

D'abord, il eſt de fait que dans les Hôpitaux tenus par des Particuliers, les malades ſont à plus haut prix que chez les Religieux de la Charité qui prennent à 50 ſols par jour le fébricitant qui paie 3 livres 8 ſols au Port-au-Prince. La même différence éxiſte entre les prix pour les bleſſés & vénériens. Le Roi paie à l'Hôpital de la Charité 10 livres par jour pour un Officier malade; un Chirurgien demeurant au Cap ne les reçoit chez lui que ſur le pié de 24 liv. par jour. C'eſt la même choſe au Fort Dauphin. Voilà donc une raiſon déciſive qui ſeule eſt ſuffiſante pour proſcrire ces entrepriſes particulières. Il en eſt une autre non moins forte & plus touchante.

Quels ſont ces Entrepreneurs particuliers? Des hommes venus aux Iſles pour y faire fortune. Ils ne ſe chargent de l'adjudication d'un Hôpital que dans cette vue. Il faut donc qu'ils cherchent à gagner le plus poſſible ſur tous les objets de détail qu'entraîne cet établiſſement: dans les dernières années de leur bail, tout eſt néceſſairement négligé dans l'incertitude où ils ſont ſi l'entrepriſe leur reſtera, & cependant la vie des hommes eſt ſacrifiée à l'épargne d'un verre de vin, ou d'un conſommé. En outre ils n'ont & ne peuvent avoir que peu d'Officiers de ſanté, peu d'Eſclaves pour le ſervice

des

des malades ; au contraire, rien de ce genre ne peut manquer chez les Religieux Hoſpitaliers ; au Cap, par exemple, vingt-quatre Officiers de ſanté, & cent cinquante Négres y aſſurent des ſoins multipliés. Ces péres ne viennent aux Iſles par aucun motif d'intérêt. L'ordre de leurs Supérieurs les y fait paſſer ; leur zèle eſt leur premier devoir : ils rempliſſent la loi de leur inſtitut en étant jour & nuit prêts à ſecourir ceux dont les maux réclament leur aſſiſtance. Formés à Paris dans une Ecole qui jouit de la plus grande réputation, il ſe trouve parmi eux des Chirurgiens inſtruits, expérimentés, des Chymiſtes ludieux. On ne peut attendre une parité de talens dans ceux qui ſont payés par un Entrepreneur.

Il réſulte donc que dans l'Hôpital particulier, les ſoins moins étendus, les ſecours moins efficaces ſont plus chers & plus ménagés, & que chez les Religieux de la Charité, la ſcience & l'attention y viennent ſeconder l'avantage du bon marché.

Telle eſt la juſtice que nous ſommes charmés d'avoir trouvé cette occaſion de rendre aux quatre Hôpitaux des Pères de la Charité, que nous avons vu avec quelqu'attention dans les Colonies Françaiſes. Nous avouons donc avec ce plaiſir que l'on ſent à publier le bien, que par-tout ils nous ont paru mériter la reconnaiſ-

ſance du Philantrope, par la manière dont ils ſont tenus ; mais c'eſt ſur-tout au Cap que l'Hôpital eſt digne de la deviſe, commune à tout l'Ordre, *Deus charitas eſt* : jamais ſur le frontiſpice de ces Temples de la Charité, nous n'avons lu ces mots ſans éprouver une douce émotion. Ah ! ſi la divinité n'avait été peinte aux mortels que ſous ce ſublime attribut, que de crimes épargnés au monde !

M. H. qui ne veut abſolument rien trouver de bon, s'élève auſſi contre les contributions municipales. Il dit page 206 :

« Les droits curiaux ſont uniquement deſtinés » à payer les penſions des Prêtres ou Moines qui » deſſervent les Egliſes de la Colonie : le nom » des *droits ſuppliciés* en indique l'emploi ; c'eſt » le rembourſement du prix des Négres con- » damnés au ſupplice, ou tués en marronage. » On a encore aſſigné ſur le produit de cette » impoſition, le paiement de la ſolde des Com- » pagnies de Maréchauſſée & de Police ; mais » comme la recette qui s'élève à plus de 500,000 l. » excède l'emploi, il y a tous les ans un reliquat » conſidérable qui reſte dans la caiſſe des Rece- » veurs, ſous l'inſpection des Conſeils ſupé- » rieurs. Ces impôts réuniſſent à tous les incon- » véniens que préſente la capitation des Négres, » celui d'être diſſipés en grande partie par les » Receveurs ».

Comme nous croyons volontiers, du Livre de M. H., tout ce qu'il nous eſt poſſible d'en croire, ſans trop choquer la raiſon ou l'expérience, nous ne le contredirons pas ſur les 500,000 liv. auxquelles il porte la recette des droits *curiaux & ſuppliciés*, parce que nous n'avons pu acquérir des connaiſſances préciſes ſur cet article; mais ſi M. H. était auſſi ſobre que nous de ſoupçons d'infidélité, il n'aurait pas inculpé ſans preuves, des Receveurs qu'il avoue lui-même être ſous l'inſpection des Conſeils ſupérieurs, ce qui doit le tranquilliſer ſur leur intégrité, quelque porté qu'il nous paraiſſe à accuſer la faibleſſe humaine.

Nous liſons page 207 :

« Au ſurplus, les droits curiaux & ſuppliciés » doivent être abolis; le rembourſement du prix » des Négres ſacrifiés à la ſûreté publique, doit » ſe faire ſur le produit de la contribution géné- » rale, & n'éxige aucune impoſition particu- » lière : à l'égard des penſions des Prêtres deſ- » ſervans les Egliſes de la Colonie, elles ſont » inutiles, parce que le caſuel de ces Egliſes n'eſt » déjà que trop conſidérable; tout dépoſe con- » tre l'emploi que les prétendus Miſſionnaires en » font; ils ne devraient point ſe laiſſer conduire » à Saint-Domingue, par des vues d'un intérêt » purement humain. Il faut que le Prêtre ſoit » entretenu des revenus de l'Autel; c'eſt un pro-

» verbe qui fait loi ; mais il ne faut pas que de » tous côtés, en même tems, il puiſſe s'emparer » des richeſſes du Peuple, pour ſe livrer à des » excès de luxe & de plaiſir, qui bleſſent les « bonnes mœurs & encore plus la Religion ».

Le caſuel des Egliſes a été fixé à un tarif qui laiſſe à peine au Prêtre de quoi ſuivre ſtrictement le proverbe ; nous avons parcouru Saint-Domingue avec des diſpoſitions, avouons-le, qui ne nous feront jamais taxer de partialité envers les Prêtres, mais nous ſommes néanmoins obligés de déclarer qu'ils ne méritent en aucune manière l'accuſation dont M. H. veut les flétrir par l'article ci-deſſus ; loin de prendre partout & de toutes mains, comme il leur reproche, ils ont preſque tous beſoin des reſſources de la plus grande économie pour ſubſiſter avec une ſorte de décence : en ſortant des Iſles Françaiſes du Vent, on doit être ſurpris de trouver à Saint-Domingue un Troupeau riche, & des Paſteurs pauvres ; c'eſt cependant ce que nous y avons généralement vu, & certainement M. H. en traçant le tableau ci-deſſus, auſſi infidèle pour leurs mœurs que pour leurs richeſſes, a plutôt fait celui de ces *Padres* Eſpagnols, du Méxique & du Pérou, riches, orgueilleux, libertins, qui diſpoſent à leur gré des tréſors & des femmes d'un Peuple ignorant & ſuperſtitieux.

P. 208, « le droit de deux pour cent sur les » adjudications des biens-meubles & immeubles, » est un impôt d'autant plus injuste, qu'il porte » presque toujours sur des mineurs, des héritiers » absens, ou des Colons chargés de dettes. Cet » impôt est immense à cause du grand nombre » d'adjudications qui se font, & de la valeur des » biens adjugés; il se vend chaque année plus de » quatre mille Négres à la barre des Audiences » de la Colonie, plus de quinze cents chevaux » ou mulets, & pour plus de 8,000,000 de ter- » reins, emplacemens, maisons, magasins ou ma- » nufactures.

Il serait aussi raisonnable de dire que l'on ne doit jamais faire payer aucuns frais dans les procès qu'ont des mineurs, des héritiers absens, ou des Colons chargés de dettes. Pour ce que M. H. dit du montant de ce droit, nous nous dispenserons de le croire; nous savons, sans en avoir eu un détail bien positif, qu'il n'est point immense, & qu'il ne se vend pas, à la barre des Audiences, pour 4,000,000 de terreins, emplacemens, &c. ni quatre mille Négres & quinze cents chevaux: au reste, dussions-nous admettre les quantités données par M. H., quoiqu'il doive nous être fort suspect en ce genre, les huit millions de terreins, les six millions de Négres, le million de chevaux ou mulets ne donneraient

qu'une ſomme de 300,000 livres en tout, pour le produit du droit de deux pour cent, mal à propos appellé impôt par M. H. C'eſt un droit ſeigneurial faiſant partie du domaine, comme nous l'avons dit.

Page 209, « en 1774, l'Intendant a eſſayé » d'impoſer, au profit de la Ferme générale des » Poſtes de Saint-Domingue, une taxe de 7 ſ. 6 d. » par chaque lettre venant de la mer, ſauf à » faire payer les lettres doubles, les paquets & » expéditions à proportion de leur poids : ſon » entrepriſe n'a point réuſſi ; mais elle pourrait » être renouvellée avec plus de ſuccès, ſi le Mi- » niſtère ne faiſait point de réglement ſur cette » partie ».

Il ſerait à deſirer que cette taxe pût s'établir (1), comme elle l'eſt ſans aucun inconvé-

(1) Nous avons appris avec plaiſir, depuis notre ſéjour en France, que M. Loliot, nouvel Adjudicataire des Poſtes aux lettres de cette Colonie, s'était occupé eſſentiellement de remédier à tous les vices qui infeſtaient cet objet. Sa première opération a été de ſe charger vis-à-vis de la Poſte de France, de toutes les lettres pour Saint-Domingue, qui reſtaient au rebut dans les Bureaux de la Poſte, faute d'affranchiſſement juſqu'aux ports, & de leur rendre la circulation dont elles étaient privées. Il ne lui manque plus que d'aſſurer la diſtribution des lettres de France, en fai-

niens à la Martinique & à la Guadeloupe ; on y trouverait l'avantage que ces deux Colonies y ont cherché, celui d'assurer à chaque Particulier, la remise de ses lettres de France, sans craindre l'interception dangéreuse jusque-là trop usitée, & que ce seul moyen peut prévenir.

De cette manière, l'affranchissement, en mettant les lettres à la Poste, dans les Villes centrales du Royaume, ne serait plus une formalité nécessaire pour s'en assurer la remise à l'Amérique, formalité même souvent insuffisante, parce qu'elle porte quelquefois des Commis à négliger un papier qui ayant fourni d'avance sa

---

sant assimiler leur service à leur arrivée dans la Colonie de Saint-Domingue à-celui qui se pratique depuis 1766 à la Martinique & à la Guadeloupe. Il n'est sans doute personne qui puisse regretter un très-léger tarif, égal pour tous les paquets, de quelque grosseur qu'ils puissent être, & non proportionné à leur poids, comme l'avançait faussement M. H., pour décréditer une opération desirable à tous égards, & d'autant plus avantageuse de la manière dont M. *Loliot* la présente dans un Prospectus qui nous est tombé entre les mains, relatif à cet objet, qu'il y annonce vouloir consacrer le produit de cette rétribution à doubler les Couriers des parties du Nord, de l'Oueſt, & du Sud, & rendre par ce moyen la correspondance beaucoup plus active ; souhait formé depuis long-tems, & dont on ne peut trop accueillir l'accompliſſement.

taxe leur devient indifférent, nous ignorons quelle objection fondée l'on pourrait faire contre cet arrangement.

Page 210, « on ne sait pas ce que peuvent » produire à la caisse de la Colonie, les amen- » des, les confiscations, épaves, aubaines, les » bâtardises & les successions non réclamées ; » plus la Colonie s'aggrandit, plus cette branche » doit fournir : on assure qu'en 1770, elle a » produit 800,000 francs ; cette somme est à » ajouter à la masse des impôts, qui sont en état de » subvenir, *comme on voit*, à des dépenses beau- » coup plus grandes que celles que le Gouverne- » ment de cette Colonie peut éxiger ».

M. H. oublie dans la première partie de cet article, qu'à la page 205 il avait fixé le produit de ces divers objets à 200,000 livres : il le fait monter ici à 800,000 livres ; c'est à nous de choisir. Cette caisse ne doit point augmenter en raison de l'agrandissement de la Colonie, comme il le prétend, parce que les successions non-réclamées qui en font l'objet le plus important, deviennent plus rares à mesure que les habitans des Colonies ont plus de relations avec la France. Nous ne sommes plus dans ces tems d'ignorance, d'obscurité, de confusion, où un Ouvrier inconnu à tout le monde, & ne connaissant per-

ſonne, ne ſachant même pas écrire, devenait un riche Propriétaire, & laiſſait après lui une ſucceſſion conſidérable, due toute entière à ſon travail, qui retournait au fiſc, parce qu'il ignorait lui-même s'il avait des héritiers ; aujourd'hui, la Patrie, la naiſſance, la famille, les prétentions de chacun ſont connues pendant ſa vie avec une promptitude, une éxactitude quelquefois étonnante ; par conſéquent la caiſſe dont parle M. H. ne peut déſormais aller qu'en diminuant, & par cette même raiſon, les places des curateurs aux biens vacans que M. H. enveloppe également dans le torrent de ſes inculpations, aux pages 251 & ſuivantes, ne ſont plus des reſſources abondantes & troubles, où l'on puiſe abondamment, comme il le fait entendre.

Les trois mots que nous avons diſtingués par un caractère italique à la fin de l'article ci-deſſus, nous ont paru auſſi faux que ridiculement placés. Au reſte, nous avons déjà démontré que M. H. n'avait aucune idée des dépenſes qu'éxige l'adminiſtration de cette Colonie ; nous n'aimons pas à nous répéter, quoiqu'il nous y ait forcés quelquefois.

Nous trouvons à la page 211, ces mots que nous avons déjà mis nos Lecteurs à portée d'apprécier.

« Il eſt certain que la taxe qu'ils » (les deux

Conseils assemblés,) « ont faite de 36 livres par » chaque millier de sucre terré, de 18 livres par » millier de sucre brut, &c. &c., produira beau- » coup plus qu'on ne leur a fait croire, & l'on » peut évaluer cette taxe à plus de 6,000,000, » sans comprendre ni le cadastre, ni la capitation » des Négres domestiques, qu'ils ont portée à » un taux excessif; & comme on doit espérer de » l'augmentation dans les revenus de la Colonie, » il y en aura dans la recette de l'impôt ».

On a vu par le tableau de l'impôt que nous avons donné des deux dernières années, ce que l'on doit penser de l'évaluation à plus de 6,000,000. Nous allons répondre aux deux dernières lignes de l'article, du moins elles sont sensées.

Nous ne dissimulerons pas, & l'Assemblée le savait, que l'imposition étant quinquenniale; il n'était pas possible que les deux ou trois dernières années ne fournissent bien au-delà des 5,000,000 par an à l'Octroi, puisque les denrées de la Colonie augmentent dans une heureuse progression de quelques millions en quantités, chaque année, à moins d'événemens imprévus, tels que la sécheresse de quatorze mois qu'a éprouvée la bande du Nord, il y a peu de tems. Mais on peut répondre à cela que les dépenses du Roi allant aussi en augmentant chaque

année, les sommes excédentes trouvent un remploi utile, & même nécessaire, si nous en jugeons par la dernière année & la présente ; ou bien sont conservées prudemment dans la caisse du Roi, pour subvenir au *déficit* qu'une année malheureuse peut y jetter tout-à-coup, & qui sans les secours des bonnes années, se trouverait à découvert pour les objets les plus essentiels des dépenses. C'est ainsi que les années 1774 & 1775 se trouvèrent heureuses de ce qu'à la fin de 1773 il y avait en caisse environ 1200,000 l. Les révolutions subites auxquelles les Colonies sont sujettes, font qu'il serait à desirer qu'il restât toujours des fonds dans la caisse du Roi, excédent le courant des dépenses : cette salutaire précaution eût, par exemple, exempté l'emprunt sollicité chez l'Espagnol, auquel l'embargo mis sur le départ des navires à Saint-Domingue, réduisit les Administrateurs à la fin de l'année dernière.

Enfin, les états de l'administration étant envoyés chaque année à la Chambre des Comptes de Paris, on ne doit pas conclure aussi légérement que M. H. page 194, *que le surplus des dépenses est diverti par les Administrateurs*. Mots plus mépriſables qu'offensans.

L'Assemblée n'aurait donc pas eu raison de diminuer l'impôt les premières années de son exer-

cice, ſous prétexte d'un renflement ſucceſſif.

Au ſurplus, ſi cela eſt un inconvénient, il eſt facile de l'éviter & d'aſſeoir l'impôt de manière qu'il ne ſoit point au-deſſous des demandes du Roi, ni jamais beaucoup au-deſſus. A cet effet, il faudrait que la répartition s'en fît tous les deux ans comme dans les Pays d'Etats, en France. Moyennant cela, on porterait un coup d'œil plus aſſuré dans l'avenir, parce qu'il ſerait plus raccourci. On ne courrait plus le riſque de charger d'une taxe très-forte, en raiſon de ſa grande valeur au moment de l'aſſiette de l'impôt, une denrée ſujette à des viciſſitudes imprévues, telles par éxemple, que le café les a éprouvées. Les données d'après leſquelles on travaillerait, ſeraient moins ſujettes à devenir fauſſes dans l'eſpace preſſenti de deux années. La ſituation de la Colonie, ſon aſpect politique, change preſqu'entiérement dans la ſucceſſion de cinq ans; un Magiſtrat a dit que ſa population même changeait dans ce court période. Il paraît donc prudent de ne fixer l'éxercice de l'impôt que pour deux années conſécutives ſeulement, & de travailler tous les deux ans à ſon aſſiette, ſauf à n'y rien changer s'il n'eſt arrivé, ou qu'on ne prévoie, aucune variation dans l'état des affaires de la Colonie; la guerre ſans ceſſe menaçante & qui les change du tout au tout, éxige peut-être

absolument que l'on adopte la réduction que nous proposons.

Au reste nous ne faisons qu'indiquer sommairement ce moyen de rendre l'opération plus précise. C'est en discutant les inconvéniens de la méthode actuelle des cinq ans, & l'avantage d'une répartition biennale qu'on pourrait se décider entr'elles. Ce travail serait trop long pour pouvoir l'inférer ici; il nous suffit d'en avoir proposé l'idée. Nous dirons cependant à l'appui, que la seule objection qui nous ait été faite contre, à Saint-Domingue, c'est que le déplacement qu'entraînaient ces sortes d'Assemblées était difficile & coûteux, & que par cette raison, il fallait craindre de les trop multiplier.

Nous avons à y répondre que le déplacement va devenir incessamment aisé & peu cher à Saint-Domingue, par l'établissement d'une Poste aux chevaux & en chaise. Projet d'une utilité reconnue, qui s'éxécute actuellement, graces aux bontés d'un Ministre attentif à tout ce qui peut être avantageux aux Colonies; projet simplifié, auquel on n'a rien trouvé à redire que le bon marché; heureuse objection que l'Entrepreneur se fait gloire de ne pas détruire.

En continuant de lire pages 211 & 212, nous trouvons, « la manière dont cette nouvelle im-» position a été faite, entraîne plusieurs abus;

» elle préſente par elle-même l'inégalité que l'on » a reprochée à la capitation des Négres culti- » vateurs. Tous les terreins n'éxigent pas les » mêmes avances, tous ne produiſent pas une » égale quantité de denrées, ni de la même qua- » lité. Celui qui emploie cent carreaux de terre » & deux cents Négres pour recueillir & fa- » briquer trois cents milliers de ſucre, tandis » que d'autres font la même récolte avec des » plantations de cent carreaux d'étendue & cent » Négres, paie un double droit; & ſi, comme il » eſt aſſez ordinaire, les cannes priſes ſur le » terrein le plus fertile, rendent le plus beau ſu- » cre, & que ce ſucre ſoit vendu 60 livres, » tandis que le ſucre du terrein ingrat ne vau- » dra que 36 livres, le droit ſera terrible pour » le Cultivateur du mauvais terrein; c'eſt donc » décharger du tribut le Colon fortuné, pour en » accabler le malheureux qui a beſoin d'encou- » ragement ».

Nous avons tourné, retourné, & pris dans tous les ſens ce paragraphe. A travers des énon- ciations entortillées, nous nous ſommes enfin doutés de ce que M. H. voulait dire; il n'a pas mieux réuſſi dans ce calcul hypothétique que dans ceux de fait.

Celui qui fabrique trois cents milliers de ſucre brut, quelque quantité de Négres qu'il y em-

ploie, quelle que soit la qualité du terrein, quelle que soit celle de ses productions, paie également toujours 5,400 livres au Domaine; si ses terres ne sont pas aussi fertiles, aussi aisées à exploiter que quelques autres, il n'en doit pas chercher le dédommagement dans une diminution d'impôts; mais il l'a déjà obtenu sans doute, dans la valeur du fonds qu'il n'aura pas acheté aussi cher que ces terreins précieux dont les productions sont immenses. Au reste, l'injustice prétendue que M. H. croit voir dans l'assiette de l'Octroi sur la denrée, arrive également dans la vente de la denrée inférieure; serait-il bien venu à dire à un Marchand, mon cher Monsieur, vous êtes injuste de ne me payer mon sucre brut que 30 livres, à moi qui mets plus de tems à le fabriquer, plus de Négres à cultiver la terre qui le produit, tandis que vous le payez 36 liv. à mon voisin qui emploie moins de tems, de terres, & de Négres; il est vrai que le mien est inférieur, mais prenez garde que vous enrichissez mon voisin fortuné, tandis que je suis un malheureux, & que j'ai besoin d'encouragement?

Que M. H. s'applique la réponse que ferait le Marchand au Cultivateur: le cas est précisement semblable. La même masse de denrées doit payer les mêmes droits de sortie, quoique sa fabrica-

revienne à plus cher, parce que c'eſt au Cultivateur à tabler dans les fonds qu'il met dehors, & les travaux qu'il emploie, ſur les produits qu'il compte en tirer.

M. H. dit à la même page 212.

« Cette forme d'impoſition excite le commerce » interlope, aux dépens même du commerce » Métropolitain; parce que le fraudeur qui en- » lève les denrées ſans payer les droits, gagne » d'autant plus, que les droits ſont conſidéra- » bles; il peut porter ces denrées à moindre » taux au conſommateur, & prévenir les Arma- » teurs nationaux dans tous les marchés de l'Eu- » rope. Le commerce étranger, qui ſerait utile » à la France ſi l'impoſition n'éxiſtait pas, parce » qu'il ne ſervirait qu'à multiplier les débou- » chés des denrées de nos Colonies, devient » nuiſible auſſi-tôt qu'elle eſt admiſe, parce qu'il » fait tomber entiérement l'impôt ſur les Colons » trop ſcrupuleux ou trop mal adroits pour n'ê- » tre pas fidèles au commerce national.

L'impôt ſur la denrée n'excite point autant au commerce interlope que M. H. le croit, parce que c'eſt le Capitaine qui le paie, & qu'il ne retombe ſur l'habitation que d'une façon détournée & bien moins ſenſible que s'il le payait lui-même ſur le prix qu'il recevrait de ſa vente, ou la valeur eſtimée de ſon chargement; c'eſt alors

alors qu'en effet il ſerait puiſſamment ſollicité à tenter la voie illicite; mais cette voie elle-même eſt ſurchargée d'embarras, & beaucoup moins fréquentée que M. H. ne ſe l'eſt imaginé. L'Habitant ne livre preſque jamais ſes denrées à l'Etranger que pour le paiement de certains objets qu'il en tire ſecrettement; & la maſſe de cette exportation furtive ne s'eſt jamais élevée auſſi haut, à beaucoup près, que tous ceux qui ont écrit ou travaillé ſur Saint-Domingue l'ont prétendu. L'Auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique* l'a fait monter à un quart des revenus, étant mal informé par des mémoires inéxacts dans cet objet, qu'un intérêt particulier faiſait enfler par ceux qui les lui fournirent; pour nous, après les plus ſoigneuſes recherches faites en paſſant dans les plus fameux entrepôts étrangers, après les relevés fidèles que nous nous y ſommes procurés des importations des denrées Françaiſes, nous pouvons aſſurer que jamais Saint-Domingue n'a fourni dans les années les plus actives de ce commerce, la quinzième partie de ſes revenus à l'étranger, Anglais & Hollandais.

Les circonſtances de la guerre du Nord de l'Amérique ont même rendu le commerce interlope preſque nul, depuis les deux dernières années qui viennent de s'écouler : les armemens des Anglais pour la côte de Guinée ſont deve-

nus très-rares ; l'introduction frauduleuse de leurs Noirs dans nos possessions n'a pu avoir lieu. Le Commerce Hollandais a été inquiété, troublé par ces dissentions : beaucoup de Caboteurs ont laissé leur état qui ne leur offrait pas beaucoup de bénéfices, pour en embrasser un plus hazardeux qui en a fait périr un grand nombre. De sorte que, séchée par tous ces contre-tems, la branche mourante du commerce interlope ne mérite pas même, actuellement, un coup de coignée pour l'abattre.

M. H. dit, *que si l'imposition n'éxistait pas, le commerce interlope serait utile à la France.*

Nous n'appercevons pas distinctement comment la non-éxistence de l'impôt sur les denrées renverserait aussi-tôt tous les principes qui font proscrire ce commerce. Il aurait été bien plus raisonnable de dire simplement, l'impôt sur les denrées rend le commerce interlope qui les lui dérobe, d'autant plus préjudiciable à la caisse du Roi. M. H. veut absolument être toujours au-delà ou en deçà du vrai. Il dit, p. 213,

« Enfin il est dangéreux d'augmenter cet im-
» pôt, parce que, renchérissant la denrée, il
» nous fait perdre l'avantage que la qualité supé-
» rieure des productions de nos Isles nous don-
» nait sur les Colons étrangers : affranchis de l'im-
» pôt dont nous sommes grevés, ils vont deman-

» der la préférence à tous les Conſommateurs ;
» & vendant moins que nous, leurs denrées
» inférieures leur procureront cependant plus de
» bénéfices, que nous ne pourrons en attendre
» des nôtres de la meilleure qualité ».

Il ſerait certainement dangéreux d'augmenter l'impôt ; nous ſommes loin de rien dire ou penſer de contraire à cette opinion. Mais il n'eſt pas vrai que les Etrangers ſoient affranchis des impôts dont nous ſommes grevés. Le ſucre eſt impoſé chez les Anglais autant au moins que chez nous, par les régimes particuliers de chaque Iſle. Ils paient des capitations éxorbitantes par têtes de Blancs ; & ont tous les ans une multitude de droits nouveaux que leurs Aſſemblées établiſſent ſuivant les beſoins de l'endroit : ces droits municipaux très-forts & très-arbitraires, ſont ſouvent accompagnés de demandes des Gouverneurs, pour réparations ou conſtructions de batteries, fortins, &c. : & c'eſt alors que les Négres Cultivateurs ſont ſoumis à des taxes conſidérables.

C'eſt une erreur aſſez générale de croire que les Anglais ne paient point d'impôts chez eux ; ils en ont une foule que nous ſommes aſſez heureux pour ne pas connaître. Nous nous ſouvenons de ce paſſage d'un de leurs papiers publics : *un ſpéculateur a trouvé que lorſqu'il boit une pinte de*

bierre, il paie trente-huit impôts différens ; & ſon calcul eſt juſte.

Une autre erreur de M. H., c'eſt de croire que les denrées des Anglais ſoient inférieures aux nôtres : nous avons déjà dit que leurs ſucres bruts étaient plus beaux que les nôtres, excepté ceux de la plaine *du Cul-de-Sac* juſqu'aux *Vaſes*, qui peuvent leur diſputer la préférence.

M. H. dit, page 215, « que l'évaluation des barriques de ſucre à 1500 livres eſt abſurde . . . .

Page 216, « qu'excepté dans la grande plaine » du Cul-de-Sac, par-tout ailleurs les bariques » ſont d'un moindre poids, &c. &c. ».

Nous n'avons pu nous réſoudre à tranſcrire en entier ce long paſſage; c'eſt un tiſſu de ſuppoſitions directement contraires aux faits. Nous n'avons vu aucune barique de ſucre dans la Colonie qui ne pèſe au moins quinze cents; faut-il le dire même, il y en a plus de deux milliers que de quinze cens livres.

C'eſt un calcul qu'ont adopté beaucoup d'Habitans, croyant y trouver quelques quintaux de ſucre par chaque barique dérobés à l'impoſition : & les Capitaines qui en retirent le petit bénéfice les ſollicitent à cette méthode de ne ſe ſervir que de groſſes futailles. Nous allons, puiſque M. H. nous a mis ſur la voie, leur faire appercevoir l'illuſion & la perte pour eux, de

l'avantage qu'ils procurent aux Acheteurs à leurs dépens.

On eſt dans l'uſage de paſſer au commerce dix pour cent de tare par quintal de ſucre brut ; par conſéquent une barique de deux milliers ſupporte deux cens livres de tare : cependant la futaille ne pèſe au plus que cent cinquante. L'habitant eſt donc lézé de cinquante livres de ſucre qui paſſent en tare ; ce qu'il n'éprouverait pas ſi ſes bariques ne peſaient que quinze cens, parce que la tare ne ſerait que de cent cinquante livres, & le poids ordinaire d'une futaille aſſez grande pour contenir quinze cens livres de ſucre brut, eſt de cent-quarante, ce qui ne lui fait de ſurtare que dix livres de ſucre ſeulement.

Qu'arrive-t-il de là ? Pour éviter 9 livres de droit qu'il eût payé au Domaine pour le demi-millier paſſé en ſus des quinze cens dans la barique, il perd 20 à 21 livres, prix actuel d'un demi-quintal de ſucre brut qu'il ſe trouve avoir donné pour tare.

Nous dirons encore que cette méthode d'évaluer toutes les bariques à quinze cens, inventée par M. de Montarché, ne remplit pas le but que l'on s'était propoſé, puiſqu'elle n'aſſure point la fidélité des déclarations, ce qui ſerait néanmoins auſſi important que juſte, car la fraude, en cette partie comme dans toutes les

autres, ne ſe commet qu'aux dépens de l'homme honnête qui ne cherche point à ſe dérober au droit qu'il a conſenti de payer.

Nous ignorons pourquoi l'on n'adopte pas plutôt la méthode des Iſles du Vent, où chaque Capitaine eſt obligé de payer ſur les factures de ſes achats qu'il repréſente aux Bureaux. Moyennant cela il ne ſaurait y avoir d'erreurs, ou du moins elles ſeraient extrêmement rares; car pour pratiquer une infidélité, il faudrait ſuppoſer de fauſſes factures, ce qui admet le concours de l'acheteur & du vendeur; & quelque mauvaiſe opinion que l'on puiſſe avoir des hommes, on ne doit les ſuppoſer réunis pour des crimes, qu'autant qu'un intérêt aſſez conſidérable les y porte. Or, l'avantage de ſouſtraire à l'impôt quelques milliers de ſucre ne préſente rien d'aſſez important pour admettre cette complicité.

M. H. nous étale enſuite, pages 216 & 217, une idée qu'il doit encore à l'Auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique*. C'eſt que l'impôt ſur les denrées ſoit perçu dans les Villes maritimes de France; *alors*, dit celui-ci & répète celui-là, *les Chargeurs n'auraient jamais le chagrin d'avoir payé juſqu'aux riſques du naufrage.*

Nous allons raſſembler les parties éparſes du plan de M. H., afin que l'on puiſſe juger de la

profondeur, & ſur-tout de la juſteſſe de ſes combinaiſons.

« Il faudrait .... que l'impôt ſur les denrées fût perçu dans les Villes maritimes de » France. Il eſt injuſte de faire payer dans la » Colonie, les droits de marchandiſes qui peuvent périr au paſſage de la mer, & être perdues pour les Propriétaires ..... les navires apporteraient en denrées le montant des » droits royaux; comme le prix de l'exportation aurait augmenté la valeur de ces denrées, » l'impoſition paraîtrait moins forte, & l'on » pourrait la répartir de manière à exciter les » efforts & l'induſtrie de la Nation. Les moyens » ſeraient faciles; il ſuffirait de déclarer franches » de droits les denrées qui, après avoir été entrepoſées en France, ſeraient exportées chez » les Nations étrangères par des Navigateurs » Français, & les droits d'entrées ſur les objets » de retour, feraient la compenſation du droit » abandonné; de doubler le montant de l'impôt » ſur les denrées que les Etrangers acheteraient » ou exporteraient par eux-mêmes, & de ne » prendre qu'un tribut modique ſur celles que » conſommeraient les différentes Provinces du » Royaume ».

Il n'eſt perſonne qui ne ſente combien ce plan eſt incompatible dans ſes parties, & pour en

faire voir tous les défauts, il ſuffiſait, ſans doute, de l'expoſer. Auſſi ce ne ſont point nos Lecteurs à qui nous en allons découvrir les vices, c'eſt à M. H. lui-même que nous nous adreſſons; c'eſt pour lui, pour le détromper de ſes chimériques projets, que nous faiſons les remarques ſuivantes.

M. H. trouve un moyen admirable pour réduire à rien le produit de l'impôt. Il veut que nous portions nous-mêmes nos ſucres chez les Peuples du Nord, & que ces ſucres ſoient déclarés francs de droits; il veut que l'on ne prenne qu'un tribut modique ſur ceux qui ſe conſommeront dans l'intérieur du Royaume, & qu'en revanche on double l'impôt ſur les ſucres que les Etrangers acheteront eux-mêmes & exporteront. Mais ne ſe ſouviendra-t-il donc jamais à une page de ce qu'il a écrit à l'autre? Il ſe plaint que ſi nous impoſons notre denrée à 4 liv. par quintal, & que celle de l'Etranger ne le ſoit pas en raiſon, le conſommateur ira chez notre voiſin, & pas chez nous: ce ſera donc bien autre choſe ſi nous doublons ce droit. Voilà le conſommateur entiérement hors de nos ports, & il faut que toutes nos denrées ſoient exportées par nous-mêmes au dehors, ou conſommées dans l'intérieur du Royaume. Dans l'un & l'autre cas, M. H. veut qu'elles ſoient franches

de droits : le produit de l'impôt deviendra donc nul & ſon aſſiette illuſoire.

Nous avons déjà dit que le projet de nous faire porter nos denrées directement chez l'Etranger, était une idée brillante, impoſſible dans la pratique, parce que tous les Peuples conſommateurs ont une marine & des Loix prohibitives qui nous éloignent de leurs côtes, & que ce ſerait le funeſte moyen de faire perdre à l'Armateur Français le produit & le bénéfice des cargaiſons qu'il aurait envoyées en Amérique pour y être échangées contre des objets qui ſeraient confiſqués en allant ſe réaliſer.

Mais ſi l'on n'adoptait que l'idée ſimple de l'Auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique*, qu'il expoſe avec netteté & d'une façon ſéduiſante, à la page 203 du tome V, il ſe trouverait moins d'inconvéniens & plus de poſſibilité.

Ce projet n'eſt cependant guères admiſſible à cauſe des dépenſes aſſignées ſur le produit de cet Octroi, qu'il faut faire ſur les lieux, & qui ſont toutes inſtantes & néceſſitées. Si le fiſc devait s'enrichir des tributs de la Colonie, ce ſerait alors qu'il vaudrait mieux en effet lever ces tributs en France ; mais comme heureuſement le Miniſtère eſt trop éclairé pour ſe perſuader que Saint-Domingue doive jamais offrir à ſa Métropole aucuns ſecours pécuniaires, il paraîtra tou-

jours plus naturel & plus aiſé de percevoir d'une main dans le même endroit, ce que l'on doit y verſer de l'autre. D'ailleurs la crainte d'un emploi détourné des fonds de cet impôt, eſt une objection que ſe fait l'Auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique*, & à laquelle il ne répond pas poſitivement. Quant au reproche qu'il fait à la coutume actuelle de lever l'impôt dans la Colonie, que *c'eſt faire payer le droit du naufrage*, il retombe également ſur tous les impôts qui ſe perçoivent ſur les denrées; le Bourgeois de Paris, en payant un droit d'entrée à la Porte de la Conférence, ſur la barique de vin qu'il veut mettre dans ſa cave, peut également dire au Commis, qu'il *lui fait payer juſqu'au droit de perdre* une barique de vin, parce qu'elle peut aigrir dans ſa cave en attendant qu'il la conſomme. On eſt fâché de voir dans un Ouvrage comme l'*Hiſtoire Philoſophique & Politique du commerce des deux Indes*, des raiſonnemens de cette eſpèce : ils ſurprennent moins dans les *Conſidérations* de M. H. : Il a eu ſoin d'y accoutumer ſes Lecteurs.

Nous le laiſſerons faire bien tranquillement ſon *état des dépenſes* qu'il croit néceſſaires *à la Colonie*, & celui *de la contribution projettée*.

Nous n'avons rien à répondre au premier, & pour le ſecond nous n'en voulons remarquer qu'une choſe, ce ſont les 6,000,000 qu'il porte

pour produit de l'Octroi à percevoir en France. Il avait déjà oublié en portant une auſſi forte ſomme, qu'il affranchit de tous droits au moins les trois quarts des denrées par ſon plan d'exportation. Ce ſera donc l'autre quart qui produira ces 6,000,000. Cela n'eſt-il pas vraiſemblable, lorſqu'on réfléchit que la totalité de ces denrées ne donne qu'un peu plus de 5,000,000 ? Nous voudrions, pour punir M. H. de toutes les peines qu'il nous a données pour concilier cent paſſages de ſon Livre, qu'il fût lui-même condamné toute ſa vie à ce travail ; les Commentateurs de l'Apocalypſe n'ont jamais été auſſi embarraſſés qu'il le ſerait.

M. H. rachète à nos yeux toutes ſes fautes, toutes ſes négligences, preſque toutes ſes erreurs par ce paſſage qui termine la page 219.

« Il y a donc une ſomme de plus de 6,000,000 » argent des Iſles, que le Gouvernement pour» rait employer, à l'avenir, à la création des » forces maritimes de la Colonie, ſans qu'il y eût » rien à prendre ſur le produit des tributs inté» rieurs de la Métropole ».

Pluſieurs Ecrivains, & tous ceux qui connaiſſent les Iſles & ont voulu être de bonne-foi, ont écrit & répété qu'il n'y avait que des eſcadres qui puſſent les défendre en tems de guerre & les protéger en tems de paix. Jamais les Co-

lons ne cultiveront tranquillement, jamais le Miniſtère lui-même ne pourra être ſans inquiétude ſur les Colonies, qu'autant qu'elles auront dans leurs ports, ou en croiſière, ce boulevard, le ſeul ſur lequel on puiſſe compter. Les Anglais que l'on cite & que l'on veut imiter, ſouvent ſi mal à propos, ont depuis long-tems adopté ce ſyſtême. Deux eſcadres ſont ſans ceſſe en ſtation à Antigues & à la Jamaïque, même pendant la paix. Aurons-nous toujours ſous nos yeux, à nos portes, cet éxemple menaçant, ſans oſer le ſuivre pour ne le plus redouter?

M. H. qui, dans ſon Diſcours de la guerre, a conſacré quelques pages à prouver l'inſuffiſance de la défenſe que l'on attend des troupes de terre, & la néceſſité des vaiſſeaux de guerre, va ici plus loin, & préſente une idée heureuſe qu'il ſerait à ſouhaiter de voir inceſſamment réaliſée; il propoſe de faire entretenir par la Colonie même cette eſcadre protectrice, ſi deſirée, & qui ſerait permanente dans ſes ports. Il offre les moyens d'entretien, il les trouve dans une dépenſe économique intérieure, dans la ſuppreſſion de beaucoup d'objets actuels de cette dépenſe, dont il met en tête les nombreuſes cohortes qu'on y entretient actuellement, les Etats-Majors, &c.; réduiſant le nombre des Troupes, à une compagnie des Gardes de cinquante hom-

mes, & deux compagnies d'Artillerie : laquelle réforme ne lui fait trouver que 2,000,000 d'employés à l'adminiſtration intérieure de la Colonie, & laiſſerait, non pas 6,000,000 comme il dit, mais bien quatre à l'heureux emploi qu'il indique, à l'entretien d'une eſcadre.

M. H. a gliſſé à la page 185 une note que nous n'avons pas remarquée en ſon lieu, nous réſervant de le faire ici.

« Des Politiques du Palais-Royal diſent qu'il » eſt à craindre que les Anglais ne tournent vers » Saint-Domingue leurs glaives émouſſés contre » la Nouvelle-Angleterre, &c.

Il déſaprouve ce ſentiment, mais ne le combat d'aucune raiſon. Il eſt cependant aſſez probable pour mériter une diſcuſſion. Nous allons expoſer avec quelqu'étendue notre manière de penſer à ce ſujet ; on la trouvera peut-être mieux fondée que la dangéreuſe aſſurance du ſentiment oppoſé (1).

Les Anglais, dans ces années brillantes où leur puiſſance étendue ſemblait pouvoir ne point connaître de bornes, avaient formé un projet digne de leur ambition : c'était la poſſeſſion complette de toutes les Iſles à ſucre. Seuls Maîtres

(1) *Nota.* Ici l'Auteur s'étoit livré à des détails que les circonſtances actuelles ont fait réprimer.

de cette denrée, ils se proposaient de faire avec elle la loi à toute l'Europe, pour qui elle est devenue de première nécessité. Ils ne devaient en permettre la vente que dans leurs Marchés; c'est là que maîtrisant le Consommateur qui n'eût plus trouvé ailleurs où se pourvoir, ils devaient imposer à la sortie du sucre un droit considérable par quintal, qui eût servi à payer leur dette nationale.

Tel était le plan que leur politique s'était formé, qu'elle mûrissait secrettement, & qu'elle était sur le point de faire éclore, lorsque les troubles de la Nouvelle-Angleterre ont fait évanouir, sans doute pour jamais, des idées aussi éblouissantes.

Ce ne sont plus des projets de conquête que la fière Albion doit s'occuper à concevoir ou éxécuter. Ses armemens dispendieux, errans à l'heure présente sur les côtes de l'Amérique du Nord; ses Colonies nombreuses, vouées à une indépendance qu'elles soutiennent avec opiniâtreté; la Marine de la France, confiée à un Ministre restaurateur qui fait déjà pressentir l'éclat dont elle va briller; quel concours de circonstances réunies contre l'ambition & la gloire de cet Etat, dont l'élévation forcée, n'a fait qu'accélérer la chûte!

Mais ce serait grossièrement se tromper, que

de considérer l'Angleterre comme déjà réduite au niveau de Venise, de Gênes, de la Hollande. Cet Empire est encore à craindre, même dans les jours rapides de sa décadence. Au projet d'agrandissement & de splendeur dont je viens de rendre compte, a succédé un plan de vengeance dicté par le désespoir, que ses revers présens ont fait naître au cœur de tout ce qui s'appelle Anglais d'Europe . . . . . .

. . . . . .

Que résulte t-il de tout ceci ? Que Saint-Domingue sur-tout ne saurait jamais être tranquille que par la protection d'une escadre, & que le besoin en est aussi grand que pressant.

Si ce vœu de M. H., disons mieux, de Saint-Domingue, & de tout vrai Patriote, était promptement éxaucé, quel obstacle s'opposerait alors à la prospérité de cette brillante Colonie ? Quel espoir resterait encore au cœur envieux de nos rivaux ? Leurs projets audacieux sur leurs Colonies & les nôtres se verraient en même tems confondus : dans l'amertume de leurs revers actuels, ils ne se flatteraient plus de se dédommager un jour sur nous de leurs pertes, & toute voie désormais fermée à leur invasive & coupable politique, ils seraient obligés d'adopter des systêmes moins ambitieux & plus justes ; peut-être même, abjurant pour jamais une *foi punique*

déſormais inutile, ils deviendraient alliés ſincères, & voiſins pacifiques.

Nous n'altérerons point les louanges pures que nous donnons à M. H., pour avoir propoſé un moyen ſimple de lever les difficultés qui ſe ſont oppoſées juſqu'à l'éxécution du projet le plus efficace pour maintenir la ſûreté de la Colonie, & c'eſt par cette raiſon que nous ne releverons pas les imputations qui ſe trouvent aux pages 220 & 221 : nous voulons décidément terminer ce Chapitre en applaudiſſant M. H. d'avoir eu une idée grande, utile & poſſible dans l'éxécution.

DISCOURS

DISCOURS SECOND.

Du ſoin de la Juſtice, des Gens de Loi, & de la Magiſtrature Souveraine.

APRÈS avoir lu attentivement ce Diſcours, nous nous ſommes décidés à n'en pas faire l'analyſe; c'eſt au Lecteur à ſe prémunir contre le levain d'aigreur qui perce dans beaucoup d'endroits, lorſque M. H. parle des différens corps qui compoſent celui de la Magiſtrature. Les dénominations injurieuſes, les ſoupçons généraux qu'il ſe permet, ſont des indices ſûrs d'une partialité ſecrette.

C'eſt un grand mal de vouloir flétrir des corps, des ſociétés entières : en tarant une compagnie en général, vous riſquez d'empêcher les membres honnêtes & vertueux, qui pourraient s'y trouver par la ſuite agrégés, de ſe conduire ſuivant ce que leur dicteraient les principes qu'ils y auraient apportés. C'eſt une imprudente & dangéreuſe tentative que de chercher à ôter le reſſort puiſſant de l'honneur à ceux qui ſemblent faits pour ne ſe conduire que d'après ſa voix. Malheur aux Peuples dont les Magiſtrats ne ſe croiraient pas honorés de leur emploi ! celui qui ne ſent plus ſa dignité, n'eſt pas loin de trahir ſon de-

voir : mais le Juge pénétré de la ſublimité de ſes fonctions, les abandonne avant de les avilir. La France a été aſſez heureuſe pour illuſtrer ſon ſiècle par une multitude d'éxemples généreux dans ce genre.

Nous ne prétendons pas cependant que le vice ſoit à l'abri d'une cenſure même publique : au contraire, il faut qu'il l'eſſuie dans toute ſa ſévérité, afin qu'il ſoit utile au moins par ſon éxemple : mais ne confondons point avec lui la vertu, ne le faiſons jamais regarder comme étendu par-tout, lorſqu'il eſt encore des hommes intégres, éclairés, car nous deſſécherions peut-être le germe du bien, en lui ôtant l'eſpoir d'être connu & diſtingué.

M. H. ne s'eſt pas donné la peine d'être plus conſéquent dans ſes invectives que dans ſes projets : il dit à la page 247, que, « les Conſeillers » n'ayant point de patrimoine, & bornés à une » modique récompenſe, voyaient *avec envie* cha- » que pas que les Avocats ou Procureurs les plus » employés, faiſaient vers la fortune : de là, ce » tarif que le Conſeil du Cap a fait pour les ho- » noraires & ſalaires des Avocats & Procureurs ».

Si M. H. voulait que l'on attribuât aux plus ſages réglemens des Conſeils les mêmes motifs que lui, il ne devait donc pas quelques pages auparavant, faire un tableau très-vif de la cupi-

dité des Avocats & Procureurs; il ne devait pas dire qu'ils n'écrivent que pour faire des rôles; qu'ils ſont avides, ignorans, inappliqués; il ne devait pas écrire à la page 239:

« On a trompé les débiteurs en abuſant de la » difficulté qu'ils avaient à payer, pour leur per- » ſuader de toujours plaider & d'acheter des dé- » lais en prolongeant à quelque prix que ce fût, » d'injuſtes procédures. L'art a été pouſſé, ſur- » tout dans la Juriſdiction du Fort-Dauphin, » tout auſſi loin qu'ils pût aller. Là, tous les » Procureurs dont l'Univers eſt affligé, pour- » raient ajouter à leur expérience, & prendre » de nouvelles leçons dans la ſcience de ruiner » les infortunés, dont ils ont enchaîné les affai- » res; tout y eſt devenu matière de procès; l'air » qu'on y reſpire eſt infecté des éxhalaiſons de » la chicane; on n'y peut vivre ſans plaider (1). » On y a vu trente-deux Inſtances pour deman- » der le paiement d'une ſeule créance; 13,200 l. » de frais ſur une dette de 1200 liv., un compte » de deux mille rôles & des débats à l'avenant ».

Comment après une ſatyre auſſi ſanglante qui indique aſſez la néceſſité du tarif fait par le Con-

(1) D'après ce portrait des Procureurs du Fort-Dauphin, nous nous garderons bien de prendre ici leur défenſe, de peur qu'ils ne nous intentent un procès pour l'avoir fait ſans leur permiſſion.

ſeil, M. H. a-t-il pu dire ſept ou huit pages plus bas, que c'était l'envie des Conſeillers qui l'avait dicté ? En lui donnant un motif auſſi bas & auſſi faux que celui qu'il lui prête, n'eſt-ce pas s'avouer cenſeur injuſte & prévenu, n'aimant à voir par-tout que le mal, & prêtant les plus fauſſes couleurs au bien même qu'il apperçoit ?

A la fin de ce Diſcours, ſouillé par bien des taches, M. H. trace une grande & ſublime carrière aux Intendans : il fait une longue énumération de leurs devoirs, & l'éloge d'un ſeul qu'il avoue les avoir remplis. Sans vouloir rien diminuer du bien qu'il en dit, nous ajouterons que nous en connaiſſons un autre que ſa ſageſſe, ſon application au travail, & ſon intégre adminiſtration rendent également recommandable à tous ceux qui ſavent découvrir les talens ſous les traits de la modeſtie, & les apprécier à travers la ſimple apparence dont ils ſe revêtent.

DISCOURS TROISIÉME.

De la Police générale.

ON trouve de bonnes idées dans ce Discours. M. H. s'élève avec raison contre l'usage de faire faire les chemins publics par corvée. Nous sommes d'autant plus éloignés de le contredire dans tout ce qu'il dit à ce sujet, que deux ans auparavant lui, nous avions fait imprimer précisément la même chose, & presque dans les mêmes termes.

Nous lisons, page 268, « un des plus grands » abus dans la Police générale de la Colonie, » c'est que des Esclaves fassent en chef ce que » des hommes libres peuvent faire, qu'ils soient » pour leur compte, & à la charge d'un tribut » envers leur Maître, Perruquiers, Cordon- » niers, Tailleurs, Marchands, &c.; qu'eux, » Esclaves, aient des Esclaves en propre, & » qu'ils achètent leur liberté à prix d'argent. Cet » abus est bien plus grand au Cap, que dans le » reste de la Colonie : on y compte cinq mille » Esclaves des deux sexes, qui s'emploient pu- » bliquement pour leur compte à différens com- » merces ou métiers. Les Maîtres, pour une » certaine rétribution, leur accordent la jouis-

» ſance d'une liberté indéfinie, qui dégénère en » licence effrénée. L'abus eſt au point que de » jolies Mulâtreſſes ou Négreſſes Eſclaves, ont » des chambres & logement particuliers, où elles » font métier de courtiſannes, & ſe livrent » impunément à toutes ſortes d'excès, à condi- » tion d'en partager le fruit avec leurs Maîtres ».

M. H. répète dans ces dernières lignes, ce qu'il a déjà dit à la page 34 du premier Diſcours de ſon ſecond volume : nous répéterons auſſi que cette accuſation eſt auſſi honteuſe pour le délateur, que flétriſſante pour le coupable; ce ſont des infamies ténébreuſes, & trop rares, ſi elles éxiſtent, pour être connues à moins de recherches particulières, & de relations viles.

Pour les métiers éxercés dans les Villes par les Eſclaves, à condition qu'ils paient une certaine rétribution à leurs Maîtres, il eſt certain que cet article a beſoin de l'attention de la Police, & qu'aucun Eſclave ne doit être hors des yeux de ſon Maître. Mais cela n'empêche pas qu'il ne doive être très-permis de leur faire éxercer des métiers dans les Villes, & que leurs Maîtres, qui ne ſont pas faits pour entrer dans le détail journalier de leurs pratiques, n'aient raiſon de les taxer à une certaine ſomme par mois, moyennant quoi c'eſt à eux à travailler, & ſe conduire de manière à toujours avoir de l'ouvrage.

D'ailleurs, ce n'eſt point un abus, que des Eſclaves éxercent des métiers, puiſque la main-d'œuvre eſt encore très-chère à Saint-Domingue, nonobſtant leur ſecours que M. H. a tort de vouloir proſcrire. Au reſte, nous avons vérifié avec ſoin cette phraſe ci-deſſus:

On compte au Cap cinq mille Eſclaves des deux ſéxes qui s'emploient publiquement pour leur compte à différens métiers ou commerces. A peine en avons-nous trouvé quatre cens.

Tout ce que M. H. dit des Cavaliers de Maréchauſſée eſt vrai. Les abus qu'ils ſe permettent ne font qu'augmenter tous les jours: nous avons été dernièrement témoins d'un fait qui prouve combien il eſt néceſſaire de mettre ordre à leur avidité.

Un habitant de la plaine étant venu en chaiſe au Cap, voulut y reſter à coucher, & donna ordre à ſon Poſtillon de ramener ſa chaiſe à ſon habitation. La Maréchauſſée le rencontra, lui demanda ſon billet, & ſous prétexte qu'il n'en avait pas, & qu'il était *Marron*, le conduiſit à la Géole, & mit chevaux & chaiſe en fourrière. Le lendemain matin, il en coûta 50 livres à l'habitant pour ravoir le tout.

Les eſcouades de Police qui ſont dans les Villes ſe permettent auſſi des véxations pendant la nuit, & ne font pas leur devoir le jour. Au

Cap, les rues ſont infectées par les eaux croupiſſantes des ruiſſeaux qui les coupent tranſverſalement, & malgré les tombereaux deſtinés à enlever les ordures, les Gens de la Police les laiſſent s'amonceler par-tout. La ſalubrité de l'air, objet très-eſſentiel dans une Ville auſſi peuplée, dépend entiérement de la vigilance de la Police, & nous ne pouvons comprendre comment on la laiſſe ſe comporter avec autant de négligence ſur cet article. Il nous reſte à dire ſur ce point, que les appointemens de la Maréchauſſée & de la Police nous ont paru trop faibles pour qu'ils puiſſent ſubſiſter, s'ils ne ſe permettent des manœuvres que l'honnêteté proſcrit. Si l'on veut bannir les abus d'un Etat quelconque, il faut premièrement qu'il faſſe vivre celui qui l'éxerce.

M. H. répète à la page 278, une imputation grave & choquante, dont nous avons déjà fait voir la fauſſeté dans la première Partie de nos Obſervations. Nous ajouterons ſeulement ici que les 3 livres pour droit d'écrou, d'entrée & ſortie de chaque Négre, ont été accordées aux Géoliers peut-être avec trop de facilité, mais certainement ſans aucune des vues baſſes que M. H. oſe ſuppoſer. Ce ne furent point les Adminiſtrateurs qui propoſèrent ce droit, mais les Géoliers le demandèrent, fondés ſur celui que

leurs compagnons de honte & de lucre perçoivent en France. On doit desirer qu'il leur soit ôté.

Page 279, « il faut mettre les Prêtres sous la » puissance des Magistrats & de la loi ; il faudrait » aussi restraindre les donations & legs pieux » qu'ils se font faire par des hommes faibles & » isolés ».

M. H. qui semble avoir cherché à grossir son Livre, de tous les abus non-seulement éxistans, mais possibles, en cite un ici qui n'éxiste plus depuis long-tems. La manière de penser sur la formule de *Marculfe*, est actuellement semblable à Saint-Domingue, à celle du Philosophe le moins superstitieux d'Europe. A l'égard de l'inspection directe des Magistrats & de la loi sur les Prêtres, le moins de scandale public dans ce genre est toujours le meilleur. Le pouvoir du Général & de l'Intendant sur les Ecclésiastiques est peut-être plus avantageux à Saint-Domingue que celui qui marcherait lentement & avec tout l'appareil d'une discussion publique.

Le portrait que l'on trouve, page 282, de la situation respective des Citoyens de la Colonie, nous paraît manqué en général : nous sommes loin d'en emporter l'idée que M. H. veut en donner.

DISCOURS QUATRIÈME.

Du paiement des Dettes.

M. H. ſuit dans tout ce Chapitre l'idée déjà établie par l'Auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique, que les Commerçans n'ont pas moins d'intérêt que le Gouvernement à la perpétuité des dettes.*

Il propoſe le déguerpiſſement au ſujet des dettes contractées pour acquiſition des maiſons, emplacemens, jardins à vivres, fours à chaux & briques : il remarque qu'il ne ſe peut pas pratiquer pour les grandes habitations, auſſi aiſément, parce que ſouvent les améliorations ſont conſidérables de la part de l'acquéreur qui préfère augmenter ſon acquiſition, & la mettre dans tout ſon rapport, plutôt que d'être éxact aux termes qu'il a pris avec ſon Vendeur, ce qui met celui-ci, s'il rentre ſur ſon bien, dans le cas de s'en trouver tout à coup le débiteur, outre qu'il eſt difficile qu'il puiſſe reſtituer le premier comptant qu'il a reçu de ſon Vendeur en le mettant en poſſeſſion, & dont il a d'abord diſpoſé. Alors M. H. propoſe la ſaiſie & bail à ferme.

Ce moyen eſt ruineux pour les deux Parties,

comme nous l'avons déjà dit, & comme l'expérience l'a cent fois démontré : c'eſt cependant celui qu'il préfère. Nos idées à ce ſujet ſont diamétralement oppoſées aux ſiennes ; ce ne ſerait pas, il eſt vrai, une raiſon déciſive pour prouver qu'il s'eſt trompé, ſi nous n'avions été confirmés dans notre manière de penſer par celles des perſonnes les plus inſtruites que nous avons eu ſoin de conſulter ſur cette matière.

Il dit, p. 304, « il y a dans les Colonies Anglaiſes une loi très-ſage, & que l'on peut imiter ; quand un Entrepreneur de grandes cultures eſt abſolument endetté, & que ſes biens ne ſont en quelque ſorte que ceux de ſes créanciers, ſon habitation eſt eſtimée par douze autres Colons, & quoique le prix de l'eſtimation ſoit moindre que la maſſe des dettes, ils ſont obligés de rembourſer le ſurplus ».

Que M. H. ſe détrompe. Les Anglais n'ont point le ſage réglement qu'il rapporte. Ils ont tous dérogé aux actes qu'il cite. Le débiteur eſt cent fois plus malheureux aux Iſles Anglaiſes que dans les Françaiſes. Ses créanciers qui font ſaiſir ſon habitation, ne ſe contentent pas de la faire vendre à un encan qui en réduit le prix à peu de choſe ; ils retiennent celui qui a le malheur de leur devoir, dans une priſon mal-ſaine, affreuſe, où l'on ſouffre la plus abominable con-

fusion ; c'est-là que leur loi aussi expéditive que sévère, confine également un habitant malheureux, un Marchand trompé, un honnête Artisan mal payé. Ils se voient tout à coup arrachés de leur demeure, & jettés inhumainement dans un souterrein avec des Négres & des Scélérats ; obligés d'essuyer leurs violences, exposés à leurs insultes, ou contraints, pour s'en mettre à l'abri, d'entrer avec eux dans des liaisons honteuses & insupportables ; enfin, de converser, de vivre familiérement avec le banqueroutier frauduleux, l'homicide sanglant, l'infâme empoisonneur : bien plus, des femmes forcées à..... Arrêtons-nous ici, & tirons le rideau sur le reste, respectons la pudeur dans nos écrits, lors même qu'elle est outragée par les faits (1).

Tel est le séjour horrible du plus honnête homme du monde, s'il en est le plus malheureux, & que ses biens n'aient pas suffi à le li-

(1) Nous leur avons mis sous les yeux, chez eux-mêmes, ce tableau plus vivement tracé ; nous y avons joint celui de leurs Matelots & pauvres malades, tombant par lambeaux dans leurs rues, & périssant sans secours la nuit au coin de leurs galeries, où ils se traînent pour rendre l'ame : nos reproches les ont plus surpris que touchés ; dans leurs Isles, *l'humanité* Anglaise est sans pitié pour le pauvre, elle ne s'abaisse pas au détail de ses misères.

quider. Il lui reſte cependant deux moyens d'en ſortir. On ſollicite de tems en tems dans l'Aſſemblée, un Bill pour procurer l'élargiſſement aux débiteurs reconnus inſolvables ; très-ſouvent il eſt refuſé.

Alors ce miſérable objet de l'inflexible vengeance de ſes créanciers qui le puniſſent ſur ſa perſonne, quand il ne lui reſte abſolument plus rien ; cet Habitant qui ne doit peut-être ſon inſolvabilité qu'à des pertes de Négres ou de beſtiaux ; ce Négociant qui n'avait pu prévoir les revers multipliés qui l'ont tous accablé à la fois ; enfin ce débiteur, ſans reſſources, eſt obligé pour ſe libérer des fers éternels dont il ſe voit chargé, de ſe vouer à une humiliation dont des cœurs Français repouſſent l'idée avec horreur, à une formalité barbare que nous aurions peine à croire ſi nous n'en euſſions été les témoins conſternés.

Il faut donc pour ôter tous droits de pourſuites à ſes créanciers ſans pitié qui le retiennent en priſon après lui avoir tout arraché, il faut donc pour éteindre les titres dont ils abuſent ſi durement contre lui, qu'il conſente à être vendu lui-même à l'encan, expoſé en public, monté ſur une barique. Anglais, pourquoi n'ordonnez-vous pas auſſi que la victime que vous immolez ſoit ornée de bandelettes ? Ce ſerait une reſſem-

blance de plus que ce vil ſacrifice aurait avec les ſacrifices ſanglans de vos pères. Nous ne ſavons même lequel eſt le plus odieux ; les leurs étaient ordonnés pour la ſûreté publique & dans des vues expiatoires ; le vôtre eſt fait à l'intérêt : il eſt moins barbare d'ôter la vie que l'honneur.

Ce triſte, ce douloureux moment eſt quelquefois très-prolongé ; cette vente infâme peut ne pas être le terme des maux de celui qui en eſt l'objet, & même lui préparer un nouveau genre de ſupplice, s'il tombe dans des mains ennemies qui acquièrent ſur lui un pouvoir indéfini pendant le terme d'un an, après lequel il reſſuſcite au monde, & peut recommencer une nouvelle carrière ſans être tenu des obligations contractées dans le cours de l'autre. Celui que nous vîmes ſubir cette horreur fut porté à 3,000 livres, parce que, nous dit-on, il avait *des amis* que le favoriſaient : ſa femme l'acheta ; il a travaillé de nouveau ; la fortune l'a ſecondé, & ſe montrant auſſi généreux que ſes créanciers furent cruels, il les a tous éxactement payés, malgré que la loi l'en diſpenſât. Méritait-il donc tant d'opprobres !

Les Iſles Anglaiſes ſont maintenant bouleverſées par les loix de rigueur qu'elles ont adoptées contre les débiteurs. Elles auraient dû ſentir que ce qui pouvait très-bien convenir à leur Métropole, devait leur devenir nuiſible. Par éxemple, le pou-

voir trop étendu, le miniſtère trop rigoureux de l'Officier de Juſtice qu'ils appellent *Prévôt-Maréchal*, n'aurait jamais dû être admis chez elles, non plus que la forme obligatoire du titre nommé *Bound and Jugement*. Ces crédits immenſes que, dans l'aveuglement général, le Parlement d'Angleterre avait eu la fauſſe politique d'exciter par un Bill, ont été pendant cinq & ſept années, les moyens brillans d'une élévation ſurprenante; ils ſont enſuite devenus par la dureté de la loi de contrainte, l'inſtrument infaillible d'une chute précipitée. Ils ont fait mettre toutes les habitations à l'encan, & au plus vil prix, par le défaut d'acquéreurs. Nous avons vu en Juin de l'année 1776, vendre 32,000 livres la même terre qui avait été portée en 1772, à 230,000 livres.

Que cet éxemple nous inſtruiſe. Il démontre que le genre des Colonies éxige qu'on n'y admette que des formes douces, & que l'on prenne garde d'y rien forcer.

C'eſt auſſi par cette raiſon que l'on ne doit pas adopter légèrement ces propoſitions en apparence ſéduiſantes & avantageuſes aux habitans, telles que celles de la Compagnie de la Guyane qui offre de fournir des Négres à la bande du Sud à 1500 livres par tête, à trois ans de terme, & à huit pour cent d'intérêt, à commencer du

jour de la vente. Mais si la clause de ce marché est une conditionn de rigueur quelconque, différente de celles actuellement admises à Saint-Domingue, nous ne pouvons nous empêcher de prier les habitans de regarder, avant de contracter, la situation présente des Cultivateurs dans toutes les Isles Anglaises. Loin d'eux à jamais des secours perfides qui, pour faire le bonheur de quelques-uns, entraîneraient la ruine du plus grand nombre

LIVRE QUATRIÈME.

De la Législation.

LES quatre Discours qui forment ce Livre, ne nous ont présenté aucune erreur capitale & nouvelle. Nous ne connaissons pas depuis assez long-tems la Colonie, pour juger de tous les points de législation qui lui seraient propres. Nous avouons sincérement notre insuffisance à ce sujet; il n'y a point de honte à ne pas savoir ce dont on n'a pas été à même de s'instruire à fond; il y a du moins de la discrétion à ne pas en parler d'une manière tranchante & décisive. Si M. H. a commis des erreurs dans ce Livre & sur ce sujet important, nous ne voulons pas les remplacer par les nôtres, & nous attendrons qu'une plus intime connaissance de cette partie difficile nous ait mis à même d'apprécier avec justesse tout ce qui fait l'objet de ce Livre quatrième & dernier.

Cependant en jettant un coup d'œil sur les réglemens que M. H. propose à la page 323, comme indispensables, nous en avons apperçu quelques-uns dont le travail que nous avons déjà fait nous a mis à même de reconnaître le vice ou

l'inutilité ; tels que le premier, le second, le sixième, le septième & sur-tout le dixième qui n'est nullement motivé, même dans l'Ouvrage de M. H., malgré les traits satyriques qu'il y décoche, & qui le devient bien moins, lorsque l'on connaît les membres actuels des Conseils, & que l'on sait combien ils sont au-dessus de ces sarcasmes sans sel & sans justesse.

Nous voici à la fin d'un travail entrepris par l'amour seul de la vérité. Peu de tems après que nous fûmes arrivés à Saint-Domingue, le Livre de M. H. y parut. Nous en vîmes le titre avec plaisir : nous crûmes que ce serait un guide sûr, que nous pourrions consulter à chaque pas, & nous nous applaudissions d'avance de ce qu'il nous faciliterait la connaissance d'une Colonie où le dessein de la voir nous conduisait. Mais que notre espoir fut déçu ! Nous nous vîmes, à chaque instant, obligés ou de renoncer à croire ce que nous voyons par nous-mêmes, ou d'avouer que M. H. n'était pas une lumière aussi pure que nous l'avions pensé d'abord. Plus d'une fois son Livre nous tomba des mains d'étonnement, & peut-être d'indignation. Les nombreuses notes que nous avions faites pour notre instruction particulière, nous donnèrent les moyens d'entreprendre une analyse suivie & raisonnée de l'Ouvrage qui nous eût cruelle-

ment trompé si les circonstances ne nous avaient mis à même de l'apprécier ; nous sentîmes qu'il était inutile de rectifier les idées de ceux qui auraient avalé le poison, sans pouvoir, comme nous, recourir à l'antidote ; c'est-à-dire, à l'éxacte vérification des faits.

Nous avons cherché, en tempérant l'amertume d'une critique injuste, à ne pas tomber dans la fadeur de l'adulation : nous avons reconnu, avec plaisir, que la vérité simple suffisait pour justifier la plûpart de ceux qui sont inculpés par M. H. ; & nous n'avons point chargé d'éloges ceux que l'on avait accablés d'injures.

Nous espérons que les personnes qui ne peuvent juger de Saint-Domingue que par relation, seront maintenant dans le cas d'avoir des notions plus nettes de ses richesses, de sa population, de son gouvernement, de son éxistence civile & politique ; elles ne croiront plus que tous les états y soient vils, toutes les mains corrompues, tout abusif & mépriſable ; elles ne croiront pas non plus, qu'il n'y ait rien à réformer, ni à reprendre ; loin de nous, cette pensée plus agréable, mais aussi fausse que l'autre.

Nous aurons atteint notre but, si nos Lecteurs conçoivent désormais de Saint-Domingue l'idée d'un Pays immense, riche, digne de toute l'attention d'une politique éclairée, peuplé de gens

09898

inſtruits, occupés, actifs, éloignés des grands vices & de ceux qui décélent la baſſeſſe d'âme ; d'un pays neuf, ſujet à des abus inévitables dans le premier ſiècle de ſon éxiſtence ; d'un pays enfin, dont la population devient tous les jours trop nombreuſe pour qu'on ne lui accorde pas inceſſamment le bienfait d'une légiſlation fixe, appropriée, & d'un Gouvernement municipal.

Fin de la ſeconde & dernière Partie.

FAUTES principales à corriger.

PREMIERE PARTIE.

PAGE 6, *ligne* 17, ces, *liſez* ſes.
Page 119, *ligne* 24, les Sucreries ſeront rebutées, *liſez*, les Sucriers ſeront rebutés.
Page 140, *ligne* 23, calculons, *liſez* ſuppoſons que.
Page 163, *ligne* 5, à raiſon, *liſez* en raiſon.

SECONDE PARTIE.

Page 16, *ligne pénultième*, altère, *liſez* attère.
Page 128, *ligne* 25, ſur l'habitation, *liſez* ſur l'habitant.
Idem, *ligne dernière*, ou la valeur, *liſez* ou ſur la valeur.
Page, 141, *dernière ligne de la Note*, réprimer, *liſez* ſupprimer.
Page 158, *ligne* 18, des amis que, *liſez* qui.

f1

e. F
e

E 780
D 821 n